

John Maynard Keynes (1919)

Les conséquences économiques de la paix

Traduction de l'Anglais par Paul Frank, 1920.

Un document produit en version numérique par Gemma Paquet, bénévole,
professeure à la retraite du Cégep de Chicoutimi
Courriel: mgsaquet@videotron.ca

dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
fondée dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Gemma Paquet, bénévole, professeure à la retraite du Cégep de Chicoutimi, grâce à suggestion du professeur Serge D'Agostino, Sergedago@aol.com à partir de :

John Maynard Keynes (1919)

Les conséquences économiques de la paix.

Une édition électronique réalisée du livre de John Maynard Keynes, **Les conséquences économiques de la paix**. Texte originalement publié en 1919. Traduction française de Paul Frank, 1920. Paris : Éditions de la Nouvelle Revue française, 1920, onzième édition, 237 pp.

Ce livre nous a été fortement recommandé par le professeur de sciences économiques, Serge D'Agostino.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 27 décembre 2002 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

[Préface](#)

Chapitre I: [Introduction](#)

Chapitre II : [l'Europe avant la guerre](#)

- I. [La population](#)
- II. [L'organisation](#)
- III. [La psychologie de la société](#)
- IV. [Les relations du vieux monde avec le nouveau](#)

Chapitre III : [La conférence](#)

Chapitre IV: [Le traité](#)

- [I.](#)
- [II.](#)
- [III.](#)

Chapitre V: [Réparations](#)

- I. [Engagements précédant les négociations de paix.](#)
- II. [La conférence et les conditions de paix.](#)
- III. [La capacité de paiement de l'Allemagne.](#)
 1. [Richesses immédiatement cessibles.](#)
 - a) [L'or](#)
 - b) [Navires](#)
 - c) [Valeurs étrangères](#)
 2. [Biens situés dans les territoires cédés ou livrés depuis l'armistice.](#)
 3. [Paiements annuels répartis sur plusieurs années.](#)
- IV. [La Commission des réparations.](#)
- V. [Les contre-propositions allemandes.](#)

Chapitre VI: [l'Europe après le traité](#)

Chapitre VII: [les remèdes](#)

- I. [La révision du Traité.](#)
 - [Réparations](#)
 - [Charbon et fer](#)
 - [Tarifs](#)
- II. [Le règlement des dettes interalliées](#)
- III. [L'emprunt international.](#)
- IV. [Les relations de l'Europe centrale avec la Russie.](#)

JOHN MAYNARD KEYNES

LES
CONSÉQUENCES
ÉCONOMIQUES
DE
LA PAIX

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR
PAUL FRANK

ONZIÈME ÉDITION

ÉDITIONS DE LA
NOUVELLE REVUE FRANÇAISE

PARIS, 1920, 237 pp.

[Retour à la table des matières](#)

L'auteur de ce livre, momentanément attaché à la Trésorerie anglaise durant la guerre, fut son représentant officiel à la Conférence de Paris jusqu'au 7 juin 1919 ; il siégea aussi au conseil économique suprême comme délégué du Chancelier de l'Échiquier. Il résigna ses fonctions quand il fut évident que l'on ne pouvait plus espérer que des modifications réelles seraient introduites dans les propositions de paix. Les motifs de son opposition au traité, ou plutôt à la politique économique tout entière de la conférence, apparaîtront dans les chapitres suivants. Ces motifs ont un caractère purement général et sont fondés sur des faits connus du monde entier.

KING'S COLLEGE, CAMBRIDGE.

Novembre 1919.
J. M. KEYNES

[Retour à la table des matières](#)

Préface à l'édition française

[Retour à la table des matières](#)

Ce livre était principalement destiné à des lecteurs anglais et américains. L'auteur a insisté sur les points qui, à son avis, intéressent un tel public. Il peut donc être utile, au début d'une traduction française, d'indiquer nettement et brièvement quelques aspects de la situation, qui touchent particulièrement la France.

Les chapitres qui suivent tendent à montrer entre autres choses que les délégués à la Conférence de Paris commirent deux graves erreurs à l'encontre de l'intérêt des alliés. En demandant l'impossible, ils abandonnèrent la proie pour l'ombre et perdront par la suite tout ce qu'ils croiront avoir obtenu. En concentrant leur attention sur des sujets politiques, ils négligèrent l'unité économique de l'Europe, et la sécurité qu'ils crurent obtenir n'est qu'illusoire, - illusoire, parce qu'elle ne peut pas résulter de l'occupation de plus vastes frontières et parce que les artifices politiques actuels ne conviendront plus aux problèmes des années prochaines.

Je tiens à répéter plus énergiquement ce qui est dit dans les pages suivantes, en ce qui concerne la portée qu'auront ces deux erreurs sur la destinée de la France.

Par suite de la victoire triomphale, la situation politique et morale de la France est hors de toute discussion. Mais son avenir financier et économique est déplorable. C'est donc de ce dernier problème qu'aurait dû se préoccuper une politique prudente. Les intérêts de la France demandaient à coup sûr un droit de priorité sur les sommes que l'Allemagne pourrait payer, ils demandaient que ces dettes trop lourdes vis-à-vis des alliés fussent annulées. La France aurait été en état d'obtenir proportionnellement à ses besoins de reconstruction une part modérée des crédits que consentiraient à l'Europe les nations qui auraient le moins souffert, en vue de l'apaisement universel. Nous avons recommandé toutes ces méthodes dans les chapitres suivants. Nous croyons qu'il est bon que l'Angleterre ne demande rien à l'Allemagne, tant que les réclamations plus urgentes de la France et de la Belgique ne seront pas satisfaites, que la Grande-Bretagne et les États-Unis annulent intégralement les dettes interalliées qui ne peuvent aucunement être considérées comme des placements commerciaux, et que, par un emprunt général, nous essayions de reconstituer une part du capital circulant de l'Europe. Qu'on ne nous accuse pas de mal distribuer notre sympathie, parce que nous désirons aussi tenir parole vis-à-vis d'un ennemi humilié et parce que nous souhaitons le rétablissement et la guérison de l'Europe en son entier.

Ceux dont s'entoura M. Clemenceau trahirent les intérêts de la France. Ils ont nuï aux revendications des régions dévastées, en les exagérant effrontément. Ils abandonnèrent le droit de priorité de la France, pour des dispositions qui porteraient le total bien au-delà de la capacité de paiement de l'Allemagne, - ce qu'ils savaient fort bien, quoi qu'ils pussent dire en public. Ils comprirent dans l'indemnité les pensions et les allocations, ce qui est contraire à nos engagements, et infligèrent à l'ennemi un fardeau insupportable. Tout cela n'a d'autre résultat que de réduire la part qu'aura la France dans les paiements effectués par l'Allemagne, sans augmenter la somme globale qui sera payée. Ils ne s'assurèrent aucun emprunt, aucun règlement des dettes interalliées, s'étant, par leur attitude, aliéné toutes les sympathies. Les délégués français à la Conférence de la Paix sacrifièrent les intérêts réels de leur pays, à des promesses irréalisables, obtenues pour des raisons de force majeure, et qui ne valent pas plus que le papier sur lequel elles sont inscrites.

La politique que nous préconisons est donc bien plus favorable aux besoins matériels de la France que les illusions factices de Versailles. Mais cette cause, nous la plaidons surtout parce qu'elle défend la solidarité de l'Europe et la sécurité véritable de chacun de nous. La France sera-t-elle à l'abri parce qu'elle a des sentinelles sur le Rhin, si ses finances sont ruinées, si elle est moralement isolée de ses amis, si les luttes civiles, la misère et le fanatisme se répandent au travers de deux continents?

Nous ne chargeons cependant pas la France de toute la responsabilité du traité désastreux. Tous les pays qui participèrent aux négociations en ont leur part. L'Angleterre, on peut le dire, ne tarda pas à satisfaire ses intérêts égoïstes et c'est elle surtout qui doit être blâmée de la forme du chapitre des Réparations. Elle a pris les colonies, la marine de l'Allemagne et une part de l'indemnité plus considérable que celle à laquelle elle avait droit.

Mais à un certain point de vue, la France est seule à présent et s'isole elle-même : elle est l'unique nation du monde dans laquelle les hommes d'État n'ont pas commencé à dire la vérité à leurs compatriotes et sans doute à eux-mêmes. Mon livre a été publié en Angleterre il y a trois mois, et, bien qu'il ait été vivement critiqué, nul n'a tenté sérieusement de s'attaquer aux arguments que je fais valoir quant aux moyens de l'Allemagne. Les événements qui se sont succédés depuis que j'ai écrit, m'ont convaincu que les chiffres que je donne, loin d'être trop faibles, sont probablement trop élevés. En tout cas, je puis dire que mes conclusions sur ce point particulier ne sont pas mises en doute, hors de France, dans les milieux compétents. Il s'ensuit que, hors de France, nul ne croit possible ou désirable de renforcer le traité dans son intégralité. Les uns veulent une révision complète, les autres (en l'absence d'un organisme convenable) désirent une révision lente, se produisant au cours même de l'exécution. Ce n'est qu'en France qu'on entend cette phrase vaine et inutile : « l'exécution intégrale du traité de Versailles ». Plus il devient évident que le traité n'est et ne peut pas être exécuté, plus les hommes d'État français se ferment les yeux, se bouchent les oreilles et cherchent à modifier la réalité des faits en la niant.

Je fais donc appel, non aux hommes politiques, mais à l'intelligence de la France, à l'élément de l'esprit français qui veut voir les choses comme elles sont et en tirer les conséquences ; à cet idéalisme aussi, qui est le fils du bon sens et de l'humanité. En France, comme en Angleterre, les meilleurs éléments de la nation sont restés à l'écart. Ils n'ont ni lu, ni compris le traité. Mais à présent, ils reprennent leurs forces, pour écarter du monde les malheurs qui le menacent et qui résultent d'un règlement sans noblesse, sans moralité et sans esprit.

Paris, mars 1920.

J. M. KEYNES

Chapitre I

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

La faculté de s'habituer aux phénomènes environnants est une particularité notable de l'humanité. Fort peu d'entre nous se rendent nettement compte que l'organisation économique par laquelle, durant le dernier demi-siècle, a vécu l'Europe occidentale, était essentiellement extraordinaire, instable, complexe, incertaine et temporaire. Nous tenons certains de nos avantages les plus particuliers et les plus transitoires pour naturels, permanents et dignes de foi. Nous traçons nos plans en conséquence. C'est sur cette base erronée et mouvante comme le sable que nous établissons nos projets d'amélioration sociale et que nous préparons notre programme politique, que nous donnons cours à nos haines et à nos ambitions personnelles, et que nous nous sentons capables d'entretenir et non de calmer la guerre civile au sein de la famille européenne. Poussé par une folle erreur et un égoïsme indifférent, le peuple allemand a bouleversé les fondements sur lesquels tous nous vivions et nous construisions. Mais les représentants de l'Angleterre et de la France courent le risque d'achever la ruine commencée par l'Allemagne. Leur paix, si elle est mise en application, affaiblira au lieu de le renforcer, l'organisme délicat et compliqué, déjà ébranlé et brisé par la guerre, qui seul peut faire travailler et vivre les peuples de l'Europe.

En Angleterre, l'aspect extérieur de l'existence ne nous permet pas le moins du monde de nous rendre compte au de sentir qu'une époque est morte. Nous nous pressons de reprendre le fil de notre vie au point même où nous l'avions laissé, avec cette seule différence que beaucoup d'entre nous semblent bien plus riches qu'auparavant. Là, où avant la guerre nous dépensions des millions, nous avons appris maintenant à dépenser des centaines de millions sans souffrance apparente. Il est évident que nous n'utilisons pas à l'extrême les moyens que nous fournissait la vie économique. C'est pourquoi nous ne cherchons pas seulement à revenir aux aises de 1914, mais à les développer et à les intensifier énormément. Toutes les classes tracent également leur ligne de conduite : les riches veulent dépenser davantage et moins épargner ; les pauvres dépenser davantage et moins travailler.

Ce n'est probablement qu'en Angleterre (et en Amérique) qu'est possible pareille inconscience. Dans l'Europe continentale le sol s'agite et nul néanmoins ne prend garde à ses grondements. Il ne s'agit pas seulement d'excès ou d'agitation ouvrière, mais de vie ou de mort, de famine ou d'existence. Ce sont peut-être là les convulsions effroyables d'une civilisation qui meurt.

Pour celui qui a passé à Paris la plus grande partie des six mois qui ont suivi l'armistice, une visite à Londres, de temps à autre, était une étonnante expérience. L'Angleterre est toujours restée hors d'Europe. Elle ne remarque pas les agitations silencieuses de l'Europe. L'Europe est à côté d'elle et l'Angleterre n'est pas un morceau de sa chair, un membre de son corps. Mais l'Europe forme un bloc compact : France, Allemagne, Italie, Autriche, Hollande, Russie, Roumanie et Pologne respirent à l'unisson. Leur structure, leur civilisation sont foncièrement une. Ensemble ces pays ont prospéré, ensemble ils ont été jetés dans une guerre en dehors de laquelle nous sommes économiquement restés (comme l'Amérique, mais à un moindre degré), malgré nos sacrifices et nos secours énormes ; ensemble ils peuvent succomber. C'est là que se trouve la signification destructive de la paix de Paris. si, à la fin de la guerre civile européenne, la France et l'Italie victorieuses abusent de leur pouvoir momentané pour détruire l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie à présent abattues, elles appellent aussi leur propre destruction, par suite des liens cachés intellectuels et économiques qui les attachent d'une façon si forte et si inextricable à leurs victimes. En tout cas, un Anglais qui a pris part à la Conférence de Paris et a été pendant ce temps membre du Conseil suprême économique des Alliés, était forcé, - c'était pour lui une expérience toute nouvelle, - de devenir Européen par ses vues et ses soucis. Là, au cœur du système européen, ses préoccupations anglaises devaient largement disparaître devant d'autres spectres plus effrayants. Paris était un cauchemar et tout le monde y était mal à l'aise. Le sentiment d'une catastrophe imminente dominant la frivolité du spectacle, - la vanité et la petitesse de l'homme en face des grands événements, qui s'opposent à lui, - le sens confus et l'inexistence des décisions, - la légèreté, l'aveuglement, l'arrogance, les cris confus de l'extérieur, - tous les éléments de l'ancienne tragédie y étaient. En vérité, celui qui était assis au milieu des ornements théâtraux des salons officiels français pouvait se demander si les figures extraordinaires de Wilson et de Clémenteau, avec leur aspect et leurs signes distinctifs si marqués, étaient en réalité des visages véritables et non les masques tragique-comiques de quelque drame ou de quelque guignol.

Les démarches faites à Paris avaient toutes cet air d'importance extraordinaire et d'insignifiance tout à la fois. Les décisions semblaient grosses de conséquences pour l'avenir de l'humanité, et cependant l'air murmurait alentour que le mot ne prenait pas corps et qu'il était vain, sans valeur, sans effet et bien loin de la réalité. On avait fortement l'impression dépeinte par Tolstoï, dans *La guerre et la paix*, ou par Hardy, dans *Chedynastes*, d'événements poursuivant leur route vers leur conclusion fatale, sans être influencés ou touchés par la frénésie des hommes d'État réunis.

ESPRIT DES ANNÉES

Remarque que toute vue large et tout empire sur soi-même
Ont abandonné ces foules conduites à présent à la folie
Par la Négligence Immanente. Rien ici ne subsiste
Que l'esprit de vengeance parmi les forts,
Et parmi les faibles qu'une impuissante rage.

ESPRIT DE LA PITIÉ

Pourquoi la Volonté excite-t-elle une œuvre si insensée ?

ESPRIT DES ANNÉES

Je t'ai déjà dit qu'elle travaille inconsciemment
Dès qu'on a perdu le jugement.

Tous ceux qui, à Paris, étaient en relations avec le Conseil économique suprême recevaient presque heure par heure des rapports sur la misère, le désordre, la décomposition de l'organisation des pays alliés et ennemis de l'Europe Centrale et Orientale. Ils recevaient des lèvres des représentants financiers de l'Allemagne et de l'Autriche des témoignages concluants de l'épuisement terrible de ces nations. Une visite faite à la maison du Président, dans la chambre chaude et sèche, où les Quatre passaient leur temps à de vides et arides intrigues, ne faisait qu'augmenter le sens de ce cauchemar. Toutefois, là, à Paris, les problèmes européens se posaient d'une façon terriblement pressante, et un voyage à travers la vaste indifférence de Londres avait quelque chose d'un peu déconcertant. A Londres, en effet, ces questions étaient très loin, et l'on ne s'occupait que de nos seuls problèmes, bien moins importants cependant. Londres pensait que Paris travaillait dans une grande confusion, mais ne s'intéressait pas à cela. C'est dans cet esprit que le peuple anglais accepta le traité, sans le lire. Mais c'est sous l'influence de Paris et non de Londres que fût écrit ce livre, par un homme qui, bien qu'Anglais, se sentait aussi Européen. L'expérience de l'auteur est trop fraîche et trop récente pour qu'il puisse se désintéresser du développement ultérieur du grand drame historique de ce temps, qui détruira de vastes institutions, mais peut aussi créer un monde nouveau.

Chapitre II

L'Europe avant la guerre

[Retour à la table des matières](#)

Avant 1870, certaines parties de l'Europe s'étaient spécialisées dans une production propre, mais, pris dans son ensemble, ce petit continent se suffisait réellement à lui-même. La population était adaptée à cet état de choses.

Après 1870, une situation sans précédent se développa sur une grande échelle et, durant les cinquante années qui suivirent, l'Europe eut une condition économique instable et singulière. La demande de nourriture, satisfaite déjà par la facilité des importations américaines, fut, pour la première fois, de mémoire d'homme, définitivement comblée. A mesure qu'augmentait la population, les approvisionnements étaient en réalité plus aisés. Dans l'agriculture comme dans l'industrie, une échelle croissante de production donnait de plus grands profits proportionnels. En même temps qu'augmentait la population de l'Europe, le nombre des émigrants qui allaient labourer le sol des pays neufs s'accroissait d'une part, et, d'autre part, des ouvriers plus nombreux étaient utilisables en Europe. Ils avaient à fabriquer les produits industriels et les marchandises principales qui devaient faire vivre la population émigrante dans ses nouveaux établissements, et à construire les voies ferrées et les navires qui rendraient accessibles à l'Europe les aliments et les matières premières d'origine lointaine. Jusqu'à 1900 environ, une unité de travail industriel produisait d'année en année un pouvoir d'achat qui s'appli-

quait à des quantités croissantes de nourriture. Il est possible qu'aux alentours de 1900 cette progression ait commencé d'être annulée et que le produit accordé par la nature à l'effort humain se soit à nouveau affirmé comme décroissant. Mais la tendance à l'augmentation du prix réel des céréales, a été compensée par certaines améliorations. A cette époque et pour la première fois, les ressources de l'Afrique tropicale, - une innovation parmi beaucoup d'autres, - furent largement utilisées. Un vaste commerce de graines oléagineuses commença à apporter sur la table de l'Europe, sous une forme nouvelle et peu coûteuse, un des éléments nutritifs essentiels de l'humanité. C'est dans cet Eldorado, dans cette République d'Utopie, pour parler comme les premiers économistes, que la plupart d'entre nous furent élevés.

Cet âge heureux perdit de vue une doctrine qui remplissait d'une profonde mélancolie les fondateurs de l'Économie politique. Avant le XVIII^e siècle, l'humanité n'entretenait point de vaines espérances. Pour faire tomber les illusions qui se répandaient à la fin de cette époque, Malthus mit un diable en liberté. Pendant un demi-siècle, toutes les œuvres économiques sérieuses plaçaient ce diable en pleine lumière. Pendant les cinquante ans qui suivirent, il fut enchaîné et éloigné des regards. Il semble qu'à présent nous l'ayons délivré de nouveau.

Quel extraordinaire épisode du progrès économique de l'homme, cette époque qui prit fin en août 1914! La plus grande part de la population travaillait dur, il est vrai, et ne jouissait que de satisfactions restreintes. Elle semblait cependant, selon toute apparence, se contenter raisonnablement de son sort. Tout homme dont le talent ou le caractère dépassait la normale, pouvait s'échapper vers les classes moyennes et supérieures, auxquelles la vie offrait à peu de frais et sans difficulté, des commodités, des aises et des douceurs, qui étaient hors de l'atteinte des plus riches et des plus puissants monarques des autres temps. Un habitant de Londres pouvait, en dégustant son thé du matin, commander, par téléphone, les produits variés de toute la terre en telle quantité qui lui convenait, et s'attendre à les voir bientôt déposés à sa porte ; il pouvait, au même instant, et par les mêmes moyens, risquer son bien dans les ressources naturelles et les nouvelles entreprises de n'importe quelle partie du monde et prendre part, sans effort ni souci, à leur succès et à leurs avantages espérés ; il pouvait décider d'unir la sécurité de sa fortune à la bonne foi des habitants d'une forte cité, d'un continent quelconque, que lui recommandait sa fantaisie ou ses renseignements. Il pouvait, sur le champ, s'il le voulait, s'assurer des moyens confortables et bon marché d'aller dans un pays ou une région quelconque, sans passeport ni aucune autre formalité ; il pouvait envoyer son domestique à la banque voisine s'approvisionner d'autant de métal précieux qu'il lui conviendrait. Il pouvait alors partir dans les contrées étrangères, sans rien connaître de leur religion, de leur langue ou de leurs mœurs, portant sur lui de la richesse monnayée. Il se serait considéré comme grandement offensé et aurait été fort surpris du moindre obstacle. Mais, par-dessus tout, il estimait cet état de chose comme normal, fixe et permanent, bien que pouvant être amélioré ultérieurement. Il regardait toute infraction qui y était faite comme folle, scandaleuse et susceptible d'être évitée. Les visées et la politique du militarisme et de l'impérialisme, les rivalités de races et de cultures, les monopoles, les restrictions, les exclusions allaient jouer le rôle du serpent dans ce paradis. Mais tout cela ne comptait pas beaucoup plus que les plaisanteries du journal quotidien, et semblait n'exercer presque aucune

influence sur le cours de la vie sociale et économique, dont l'internationalisation était pratiquement sur le point d'être complète.

Afin d'être plus à même d'apprécier le caractère et les conséquences de la paix que nous avons imposée à nos ennemis, nous pousserons un peu plus loin notre étude des principaux éléments variables de la vie économique de l'Europe, existant déjà au début de la guerre.

Chapitre II : l'Europe avant la guerre

I

La population

[Retour à la table des matières](#)

En 1870, l'Allemagne avait une population d'environ 40 millions d'habitants. Vers 1892, ce chiffre s'était élevé à 50 millions et, au 30 juin 1914, à environ 68 millions. Dans les années qui précédèrent immédiatement la guerre, l'accroissement annuel était d'environ 850.000 habitants, dont une insignifiante proportion seulement émigrant¹. Cette grande augmentation n'était rendue possible que par une transformation de grande portée dans la structure du pays. Après avoir été agricole et s'être suffi elle-même, l'Allemagne se transforma en une machine industrielle vaste et compliquée, dont le travail dépendait de l'équilibre de nombreux facteurs, aussi bien intérieurs qu'extérieurs. Ce n'est qu'il faisant marcher cette machine sans arrêt et à plein souffle, qu'elle pouvait trouver pour sa population croissante, de l'occupation au pays et les moyens d'acquérir à l'extérieur de quoi vivre. La machine allemande était semblable à une toupie qui, pour conserver l'équilibre, doit tourner toujours, toujours plus vite.

Dans l'empire austro-hongrois, qui était passé de 40 millions d'habitants en 1890, à 50 millions au moins lors de la déclaration, de guerre, la même tendance existait à un moindre degré. L'excédent annuel des naissances sur les décès était d'environ un demi-million, d'où il faut déduire cependant une émigration de quelques 250.000 personnes.

Pour comprendre la situation présente, il nous faut voir clairement quel centre remarquable de population était devenue l'Europe centrale, grâce au développement du système germanique. Avant la guerre, les populations réunies d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, non-seulement dépassaient fortement celle des États-Unis, mais étaient à peu, près égales à celle de toute l'Amérique du Nord. C'est dans ces masses, situées, à l'intérieur d'un territoire compact, que se trouvait la force militaire des puissances centrales. Mais ces

¹ En 1913 il y eut 25.843 émigrants, dont 19.724 à destination des États-Unis.

mêmes masses, - la guerre ne les a pas sensiblement diminuées,¹ - si elles sont privées de moyens d'existence, restent toujours, pour l'ordre européen, un danger à peine amoindri.

La population de la Russie d'Europe a fait un pas plus grand encore que celle de l'Allemagne : elle est passée de moins de 100 millions d'âmes, en 1890, à 150 millions environ au début de la guerre.² Dans les années qui ont précédé immédiatement 1914, l'excédent des naissances sur les décès pour toute la Russie, atteignait la proportion prodigieuse de deux millions par an. Cette croissance immodérée, de la population russe peu remarquée en Angleterre, a été néanmoins un des faits les plus importants des dernières années.

Les grands événements historiques sont souvent dus à de lents changements dans l'accroissement de la population et à d'autres motifs économiques fondamentaux, qui, parce qu'ils échappent, par leur caractère progressif, à l'observation des contemporains, sont attribués à l'absurdité des hommes d'état et au fanatisme des athées. Ainsi les faits extraordinaires qui se sont produits en Russie ces deux dernières années, ce vaste soulèvement de la Société, bouleversant ce qui semblait le plus immuable, - la Religion, le fondement de la propriété, la possession du sol aussi bien que la forme du gouvernement et la hiérarchie des classes, - tout cela peut bien devoir davantage au pouvoir des masses en développement qu'à Lénine ou à Nicolas ; et les forces de rupture d'une fécondité nationale excessive peuvent avoir joué un plus grand rôle dans le déchirement des liens conventionnels, que la force des idées ou les erreurs de l'autocratie.

Chapitre II : l'Europe avant la guerre

II

L'organisation

[Retour à la table des matières](#)

La structure délicate au moyen de laquelle vivaient ces peuples, dépendait partiellement de facteurs internes du système.

L'obstacle des frontières et des tarifs était réduit au minimum. Près de 300 millions d'individus vivaient à l'intérieur des trois empires de Russie, d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. Les monnaies diverses, qui étaient toutes maintenues sur une base stable par rapport à l'or et l'une vis-à-vis de l'autre, facilitaient la circulation des capitaux et le commerce, à un point dont nous

¹ La diminution nette de la population allemande du début de 1914 à la fin de 1918, par suite de la diminution des naissances et, de l'excès des décès, est d'environ 2.700.000 âmes.

² Y compris la Pologne et la Finlande, mais non compris la Sibérie, l'Asie Centrale et le Caucase.

n'estimons la valeur que maintenant que nous en avons perdu le bénéfice. Sur cette vaste étendue, les personnes et les biens profitaient d'une sécurité presque absolue.

Ces facteurs d'ordre, de sûreté de régularité, jamais l'Europe n'en avait joui sur un territoire si vaste et si peuplé, ni durant une si longue période. Ils frayaient un chemin à l'organisation de ce grand mécanisme de transports, de distribution de houille, de commerce extérieur, qui rendait possible la vie industrielle dans les denses centres urbains nouvellement peuplés. Tout cela est trop connu pour demander une confirmation documentaire, mais peut être éclairé par des chiffres relatifs au charbon, clé de la croissance industrielle de l'Europe centrale, presque autant que de celle de l'Angleterre : la production houillère allemande est passée de 30 millions de tonnes en 1871 à 70 millions en 1890, 110 millions en 1900 et 190 millions en 1913.

Le système économique européen se groupait autour de l'Allemagne, prise pour soutien central, et la prospérité du reste du continent dépendait principalement de la prospérité et de l'esprit d'entreprise de l'Allemagne. La prospérité croissante de l'Allemagne fournissait à ses voisins un débouché pour leurs produits en échange de quoi les marchands allemands leur procuraient à bas prix ce dont ils avaient principalement besoin.

Les statistiques de l'interdépendance de l'Allemagne et de ses voisins sont écrasantes. L'Allemagne était le meilleur client de la Russie, de la Norvège, de la Hollande, de la Belgique, de la Suisse, de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie ; elle venait en second dans les achats faits à la Grande-Bretagne, à la Suède, au Danemark ; en troisième dans les achats faits à la France. Elle était la source d'approvisionnement la plus abondante pour la Russie, la Norvège, la Suède, le Danemark, la Hollande, la Suisse, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie ; et la seconde pour la Grande-Bretagne, la Belgique et la France.

Dans notre cas particulier, nous exportions plus en Allemagne qu'en tout autre pays du monde, sauf l'Inde, et nous achetions plus en Allemagne qu'en tout autre pays, sauf les États-Unis.

Il n'y avait pas un pays européen, sauf ceux qui sont à l'Ouest de l'Allemagne, qui ne fit avec elle plus du quart de son commerce total, et la proportion était bien plus forte pour la Russie, l'Autriche-Hongrie et la Hollande.

L'Allemagne ne faisait pas seulement du commerce avec ces États, elle leur fournissait une grande part des capitaux dont ils avaient besoin pour leur développement propre. Elle avait placé près de £ 500 millions en Russie, en Autriche-Hongrie, en Bulgarie, en Roumanie et en Turquie, sur un montant total de £ 1.250 millions de placements à l'étranger. Et par le système de la «pénétration pacifique», elle donnait à ces pays, non seulement des capitaux, mais une organisation dont ils avaient à peine moins besoin. Toute l'Europe située à l'est du Rhin était entraînée ainsi dans l'orbite industrielle germanique, et sa vie économique était adaptée en conséquence.

Mais ces facteurs internes n'auraient pas suffi à permettre à la population de subvenir à ses besoins sans la coopération de facteurs externes et de

certaines dispositions générales communes à toute l'Europe. Beaucoup des circonstances déjà examinées étaient vraies de l'Europe prise dans son entier, et n'étaient pas particulières à l'Europe centrale, mais tout ce qui suit était commun à tout le système européen.

Chapitre II : l'Europe avant la guerre

III

La psychologie de la société

[Retour à la table des matières](#)

L'Europe était socialement et économiquement organisée de manière à assurer l'accumulation maximale du capital. Tandis que la condition journalière de la masse de la population s'améliorait continuellement, la société était bâtie de telle sorte qu'une grande part du revenu accru était soumise à l'autorité de la classe la moins disposée à la détruire. Les nouveaux riches du XIXe siècle n'avaient pas été habitués aux grandes dépenses. Ils préféraient la puissance que leur procuraient leurs placements aux plaisirs de la consommation immédiate. En fait, c'était précisément cette inégalité de la répartition des richesses qui permettait ces grandes accumulations de capital fixe et de revenus par lesquelles l'époque se distingue de toute autre. C'est que là se trouvait en fait la justification principale du capitalisme! Si les riches avaient dépensé leurs nouveaux biens pour leurs jouissances personnelles, le monde aurait, il y a longtemps, trouvé un tel régime insupportable. Mais comme des abeilles, ils ont épargné et accumulé, non moins dans l'intérêt de toute la communauté que parce qu'ils entretenaient des vues plus étroites.

Les immenses accumulations de capital fixe qui furent faites, au grand profit de l'humanité, durant le demi-siècle qui précéda la guerre, n'eussent jamais eu lieu dans une société où la richesse eut été équitablement divisée. Les voies ferrées du monde que cette époque a construites comme des monuments pour la postérité, n'étaient pas moins que les pyramides d'Égypte, l'œuvre de travailleurs qui n'étaient pas libres de consacrer à leur satisfaction immédiate la rémunération complète de leurs efforts.

Ainsi, la croissance de ce remarquable système reposait à la fois sur le mensonge et sur la fraude. D'une part, les classes laborieuses acceptaient une situation où elles ne pouvaient prétendre qu'à une très petite part du gâteau qu'elles, la nature, et les capitalistes, avaient travaillé ensemble à produire. Elles agissaient de cette façon, soit par ignorance, soit par impuissance, soit forcées, persuadées ou trompées par l'habitude, les conventions, l'autorité et l'ordre bien établi de la Société. Et d'autre part, les classes capitalistes étaient autorisées à prétendre au meilleur morceau du gâteau et libres, théoriquement,

de le consommer. Mais, en pratique, une convention tacite leur en faisait consommer fort peu. Le devoir « d'épargner » devint les neuf-dixièmes de la vertu, et l'élargissement du gâteau l'objet de toute vraie religion. Autour de la non-consommation du gâteau poussèrent tous les instincts d'un puritanisme qui, en d'autres temps, s'était retiré du monde et avait négligé les arts productifs aussi bien que récréatifs. Et, ainsi, le gâteau s'accrût. Pour quelles fins ? On n'y réfléchissait pas. On exhortait fréquemment les individus, non pas tant à s'abstenir qu'à remettre et à entretenir les plaisirs sûrs que causent les joies prévues. Il fallait épargner, disait-on, pour votre vieillesse et vos enfants. Mais ce n'était là qu'une théorie, - et la grâce du gâteau était qu'il ne serait jamais mangé ni par vous, ni par vos enfants après vous.

En écrivant ainsi, je ne méprise pas nécessairement les pratiques de cette génération. Dans les inconscientes retraites de son être, la Société savait de quoi il s'agissait. Le gâteau était en réalité fort petit par rapport aux appétits, et s'il avait été partagé entre ceux qui l'entouraient nul ne se serait retiré plus satisfait. La Société ne travaillait pas pour les minimales satisfactions du jour, mais pour la sécurité future et l'amélioration de la race, - en fait pour le « progrès ». Si seulement le gâteau, au lieu d'être coupé, pouvait grandir dans la proportion géométrique prédite par Malthus pour la population, et vraie aussi pour l'intérêt composé, un jour sans doute il y en aurait assez pour qu'on s'attable autour et la postérité pourrait profiter de nos peines. Ce jour-là, c'en serait fini du surtravail, de la surpopulation et de la sous-alimentation. Les hommes, tranquilles quant aux aises et aux besoins de leur corps, pourraient se diriger vers un plus noble exercice de leurs facultés. Une proportion géométrique peut en contrebalancer une autre, et le XIXe siècle a pu oublier la fécondité de l'espèce en contemplant les vertus vertigineuses de l'intérêt composé.

Mais, sur cette perspective, il y avait deux obstacles: la population excédant constamment l'accumulation des richesses, notre abnégation peut ne créer aucun bonheur ; - et le gâteau peut, après tout, être consommé, prématurément, dans la guerre destructive de toutes ces espérances.

Ces pensées nous ont trop éloigné de notre dessein immédiat. Nous cherchons simplement à montrer que le principe d'accumulation fondé sur l'inégalité était une partie vitale de l'ordre d'avant guerre de la Société et du progrès tel que nous l'entendions. Nous voulons fortement marquer que ce principe dépendait de conditions psychologiques variables, qu'il est peut-être impossible de ressusciter. Il était anormal qu'une population, dont si peu de membres jouissaient des joies de l'existence, ait accumulé de si immenses stocks. La guerre a dévoilé à tous la possibilité de la consommation et a beaucoup l'inanité de l'abstinence. Ainsi apparaît le mensonge. Les classes laborieuses peuvent ne plus vouloir pratiquer un si large renoncement. La classe capitaliste, ayant perdu confiance dans l'avenir, peut chercher à jouir plus complètement de ses possibilités de consommation tant qu'elles dureront, et hâter ainsi l'heure de leur confiscation.

Chapitre II : l'Europe avant la guerre

IV

Les relations du vieux monde avec le nouveau

[Retour à la table des matières](#)

Les habitudes d'épargne étaient, avant la guerre, la condition nécessaire du plus grand facteur extérieur de l'équilibre de l'Europe.

Une partie importante des capitaux accumulés par l'Europe était exportée au loin. De tels placements aidaient au développement des ressources nouvelles de produits alimentaires, de matières premières et de transports. Ils permettaient aussi au vieux monde de réclamer une part des richesses naturelles et des forces cachées et intactes du nouveau. Ce dernier élément prit la plus grande importance. Le vieux monde employait très prudemment le tribut annuel qu'il était ainsi autorisé à retirer. On profitait, il est vrai, sans délai, du bénéfice des ressources abondantes et peu coûteuses qu'à l'aide de développements nouveaux rendait possible l'excédent de capital. Mais la plus grande part de l'intérêt monétaire provenant de ces placements à l'étranger était placé de nouveau pour accroître, comme on l'espérait alors, la réserve qui servirait dans les temps moins heureux, où le travail européen ne pourrait plus acquérir aussi facilement les produits des autres continents, et où le solde exigible serait disputé à la vieille civilisation par les peuples grandissants des régions et des climats différents. Ainsi toutes les races européennes tendaient à profiter du développement des ressources nouvelles, soit en poursuivant leur exploitation sur le sol national, soit en la risquant à l'étranger.

Quoi qu'il en soit, cet équilibre des vieilles civilisations et des ressources nouvelles était menacé dès avant la guerre. La prospérité de l'Europe était établie en effet sur les faits suivants : en premier lieu, en raison du grand excédent des matières alimentaires exportables américaines, l'Europe pouvait se ravitailler à un faible prix, mesuré par rapport au travail nécessaire à la production de ses propres exportations; en second lieu, par suite de ses placements antérieurs, elle avait droit à une somme importante, sans avoir rien à payer en retour. Le second de ces facteurs semblait hors de danger, mais le premier était menacé par l'accroissement des populations d'outre-mer, et principalement des États-Unis.

Quand, pour la première fois, les sols vierges de l'Amérique commencèrent à produire, les populations de ce continent, et par conséquent leurs propres besoins locaux, étaient très faibles par rapport à ceux de l'Europe. Jusqu'en 1890, la population de l'Europe était trois fois supérieure à celle des deux Amériques réunies. Mais, vers 1914, les besoins internes de blé aux

États-Unis étaient presque égaux à la production et l'on était évidemment près de l'époque où il n'y aurait d'excédent exportable que lors des moissons exceptionnelles. En fait, ces besoins intérieurs des États-Unis sont estimés à plus de 90 % de la production moyenne des années 1909-1913¹. En tout cas, à ce moment, une tendance au resserrement commença à se manifester, non pas tant par une production insuffisante, que par une hausse constante du coût réel. Cela revient à dire que, si l'on envisage le monde dans son entier, on ne manquait pas de froment, mais que, pour s'en procurer une quantité suffisante, il fallait offrir un prix réel plus élevé. L'élément le plus favorable du problème était l'extension des exportations alimentaires Russes et Roumaines vers l'Europe centrale et occidentale.

Bref, la satisfaction de la demande européenne des ressources du Nouveau monde, devenait douteuse et la loi du profit décroissant, s'affirmant de nouveau, obligeait l'Europe à offrir d'années en années des masses plus grandes de marchandises pour obtenir la même quantité de pain. Pour ces motifs, l'Europe n'était, nullement, en état de supporter la désorganisation d'aucune de ses sources principales d'approvisionnement.

On pourrait dire beaucoup d'autres choses pour peindre les particularités économiques de l'Europe de 1914. Nous avons insisté sur les trois ou quatre plus grands facteurs d'instabilité, -instabilité résultant d'une population excessive vivant sur une organisation complexe et artificielle, - instabilité des classes laborieuses et capitalistes, - instabilité de la demande européenne du ravitaillement du nouveau monde, dont l'ancien dépendait complètement.

La guerre a ébranlé ce système, au point de mettre dans le plus grand danger la vie même de l'Europe. Une grande partie du Continent est faible et mourante, sa population dépasse largement le nombre d'hommes qu'il est possible de faire vivre, son organisme est détruit, son système de transports brisé, et son ravitaillement terriblement diminué.

C'était la tâche de la Conférence de la Paix de faire honneur à ses engagements et de satisfaire la justice ; mais ce ne l'était pas moins de réorganiser la vie et de panser les blessures. Ces devoirs lui étaient dictés autant par la prudence que par la générosité que la sagesse antique louait chez les vainqueurs. Nous allons examiner, dans les chapitres suivants, le véritable caractère de la paix.

¹ Même depuis 1914, la population des États-Unis a augmentée de sept ou huit millions d'habitants. Comme la consommation annuelle de blé n'est pas de moins de six boisseaux par tête, l'échelle de production d'avant-guerre n'excéderait les besoins domestiques qu'une année sur cinq. Pour le moment nous avons été sauvés par les grandes moissons de 1918 et 1919 que nous avons fait venir grâce aux prix garantis par M. Hoover. Mais on peut difficilement attendre des États-Unis qu'ils continuent indéfiniment à faire monter les prix sur leur propre territoire pour fournir du blé à l'Europe qui ne peut pas le payer.

Chapitre III

LA CONFÉRENCE

[Retour à la table des matières](#)

Dans les chapitres IV et V nous étudierons avec quelques détails les conditions économiques et financières du traité avec l'Allemagne. Mais il sera plus facile d'apprécier la véritable origine de beaucoup de ces clauses, si nous examinons ici quelques-uns des facteurs personnels qui ont présidé à leur rédaction. En entreprenant cette tâche, nous touchons forcément à des relations de cause à effet, sur lesquelles les spectateurs sont susceptibles de se tromper, et dont ils ne peuvent pas prendre la responsabilité d'un jugement définitif. Si toutefois, dans ce chapitre, nous semblons prendre aux historiens des privilèges que, malgré la plus grande connaissance de notre sujet, nous hésitons en général à nous arroger vis-à-vis de nos contemporains, que le lecteur veuille bien nous excuser. Qu'il se souvienne que s'il doit comprendre son destin, le monde a besoin qu'on fasse la lumière, fut-ce d'une façon incomplète et douteuse, sur la lutte complexe et encore poursuivie de la volonté et de la détermination humaine, qui fit, dans les premiers mois de 1919, des quatre individualités, entre lesquelles elle était concentrée, comme cela ne s'était jamais vu, le résumé de l'humanité.

Dans les parties du traité dont nous nous occupons, ce sont les Français qui dirigèrent le débat, en ce sens que c'est eux qui, en général, faisaient à la première occasion les propositions les plus précises et les plus extrêmes. C'était là une question de tactique. Quand le résultat final doit être un compromis, il est souvent prudent de partir d'une position extrême. Les Français, dès le début, avaient prévu, - comme la plupart des gens, - une double suite de compromis, par lesquels, tout d'abord, ils se mettraient d'accord avec leurs alliés et leurs associés, et ensuite, au cours de la conférence proprement dite, avec les Allemands eux-mêmes. Les événements ont justifié cette tactique. Clemenceau gagna une réputation de modération auprès de ses collègues du Conseil, en jetant parfois par-dessus bord, avec un air d'impartialité réfléchie, les propositions les plus extrêmes de ses ministres. Beaucoup de décisions passèrent lorsque les critiques anglais et américains ignoraient un peu le point précis en litige, ou lorsqu'ils voyaient que les blâmes constants adressés à la France par les alliés les plaçaient dans une situation, - ils en ressentaient le caractère odieux, - où ils semblaient se mettre du côté de l'ennemi et plaider sa cause. C'est pourquoi les critiques des Anglais et des Américains ne se firent que faiblement sentir sur les points où leur intérêt n'était pas vraiment mis en cause. Ainsi furent prises plusieurs décisions que les Français, eux-mêmes, ne considéraient pas très sérieusement, et auxquelles il ne fut pas possible de remédier, par suite de la clause de la onzième heure, qui ne permettait aucune discussion avec l'Allemagne.

Mais, à côté de cette tactique, les Français avaient une politique. Clémenceau pouvait bien, en quelques mots, abandonner les revendications d'un Klotz ou d'un Loucheur, ou fermer les yeux d'un air fatigué lorsque les intérêts français n'étaient plus l'objet de la discussion, il savait quels étaient les points capitaux et, là-dessus, il n'en rabattait pas beaucoup. Pour autant que les principales lignes économiques du traité répondent à une idée raisonnée, cette idée est celle de la France et de Clémenceau.

Clemenceau était, de beaucoup, le membre le plus éminent du Conseil des Quatre, et il avait pris les mesures de ses collègues. Seul, il pouvait à la fois avoir une idée et la considérer dans toutes ses conséquences. Son âge, son caractère, son esprit et son aspect s'unissaient pour lui donner un relief aux contours définis sur un fond confus. On ne pouvait ni le mépriser, ni ne pas l'aimer. On pouvait simplement avoir des vues différentes sur la nature de l'homme civilisé, ou, tout au moins, se livrer à d'autres espérances.

Le visage et l'attitude de Clemenceau sont universellement connus. Au Conseil des Quatre, il portait un vêtement à pans carrés, d'une très bonne étoffe noire, et ses mains étaient toujours recouvertes de gants de Suède gris. Ses chaussures, très solides, mais de forme rustique, étaient en épais cuir noir et parfois attachés curieusement sur le devant par une boucle qui tenait lieu de lacets. Dans la pièce de la maison du Président, où se tenaient les réunions régulières du Conseil des Quatre, - (les conférences privées avaient lieu dans une plus petite chambre au-dessous), - il siégeait sur un fauteuil carré, en brocard, au milieu du demi-cercle qui fait face à la cheminée. Il avait M. Orlando à sa gauche et le premier ministre à sa droite, en face du Président, qui était à côté de la cheminée. Il n'apportait ni papiers ni serviette. Il n'était aidé par aucun secrétaire particulier, bien que plusieurs ministres et fonctionnaires français, compétents dans la matière en discussion, fussent présents

autour de lui. Sa démarche, sa voix, sa main, ne manquaient pas de vigueur, mais, néanmoins, et surtout après l'attentat dirigé contre lui, il avait l'aspect d'un très vieil homme, qui réserve ses forces pour les occasions importantes. Il parlait rarement et laissait à ses ministres ou à ses fonctionnaires le soin d'exposer la cause de la France. Il fermait souvent les yeux et se renversait dans son fauteuil, avec un visage impassible de parchemin, croisant devant lui ses mains gantées de gris. Une phrase brève, décisive ou cynique, lui suffisaient en général, ou bien une question. Il abandonnait sans restriction ses ministres, sans même sauver les apparences, ou faisait étalage d'un entêtement, renforcé par quelques vives paroles prononcées en anglais¹. Mais les discours et l'ardeur ne lui faisaient pas défaut en cas de besoin. Le flux soudain des mots, suivi souvent d'accès d'une toux profonde de poitrine, produisait son effet plutôt par sa force et la surprise qu'il causait, que par la persuasion.

Souvent, M. Lloyd George, pendant qu'on traduisait en français un discours qu'il venait de prononcer en anglais, allait trouver le Président pour améliorer sa situation dans une conversation privée, par quelque argument *ad hominem*, ou tâter le terrain pour un compromis. C'était là, parfois, le signal de l'agitation générale et du désordre. Les conseillers du Président se pressaient autour de lui, un moment après, les experts anglais traversaient la pièce pour apprendre le résultat ou voir si tout allait bien, et ensuite, les Français arrivaient, craignant un peu que les autres trament quelque chose derrière leur dos. Finalement, toute l'assistance était debout et la conversation générale dans les deux langues. Mon dernier souvenir et le plus vivant, est une scène de cet ordre : le Président et le premier ministre, au centre d'une foule houleuse et d'une Babel de sons, un amas de compromis et de contre-compromis véhéments et improvisés, un vacarme et une agitation furieuse sans signification aucune et portant sur une question en tout cas irréaliste, les grands résultats de la réunion du matin oubliés et négligés, - et Clemenceau silencieux et loin de tout cela, car rien n'était en jeu de ce qui touchait à la sécurité de la France. Il trônait, ganté de gris sur sa chaise de brocard, l'âme sèche et vide d'espérances, très vieux et très fatigué, mais il contemplait le spectacle d'un air cynique et presque dédaigneux. Quand, enfin, le silence une fois rétabli, tout le monde eut regagné sa place, on découvrit qu'il avait disparu.

Il pensait de la France ce que Périclès pensait d'Athènes ; - toute importance était en elle, rien d'autre qu'elle ne comptait, - mais sa théorie politique était celle de Bismarck. Il avait une illusion, - la France ; et une désillusion, - l'humanité, à commencer par les Français et par ses collègues. En ce qui concerne la paix, ses principes étaient simples ; la psychologie de l'Allemand, la voici : l'Allemand ne comprend et ne peut comprendre que l'intimidation, qu'il est un négociateur sans générosité ni remords, qu'il n'y a pas de bénéfice qu'il ne veuille tirer de vous, qu'il n'est pas d'actes auxquels il ne s'abaisse pour son profit, qu'il est sans honneur, sans fierté, sans pitié. C'est pourquoi, vous ne devez jamais négocier avec un Allemand ni vous entendre avec lui, mais lui imposer vos décisions. Ce n'est qu'à ces conditions qu'il vous respectera et que vous l'empêcherez de vous tromper. On ne peut, du reste pas savoir

¹ Seul parmi les quatre il parlait et comprenait les deux langues, Orlando ne savait que le français ; Wilson et Lloyd George que l'anglais. C'est un fait historique important que, le Président et Orlando n'aient pas usé de moyens directs de communication.

jusqu'à quel point il considérait ces caractères comme particuliers à l'Allemagne, ni s'il avait sur d'autres nations des opinions foncièrement différentes. Bien entendu, sa philosophie ne faisait aucune place aux « sentiments » dans les rapports internationaux. Les nations sont des choses véritables : vous aimez l'une d'elles et pour les autres vous ne ressentez qu'indifférence ou que haine. La gloire de la nation que vous aimez est une fin désirable. - mais vous ne l'obtenez, en général, qu'aux dépens de votre voisin. La politique de la force est inévitable et il n'y a rien de bien neuf à apprendre au sujet de cette guerre ou du résultat pour lequel on s'est battu : l'Angleterre, comme dans les siècles précédents, à détruit un rival commercial et un grand chapitre est clos dans la lutte séculaire entre la gloire française et la gloire allemande. C'est parce que la prudence l'exigeait qu'on a parlé un peu des « idéals » des Américains absurdes et des Anglais hypocrites ; mais il serait stupide de croire qu'il y a dans le monde, tel qu'il est, beaucoup de place pour des histoires comme la Société des Nations ou le principe de la libre disposition de soi-même. Ce ne sont là que d'ingénieuses formules, par lesquelles on fait jouer la balance des forces dans son propre intérêt.

Toutes ces choses ne sont que des généralités. Pour décrire les détails pratiques de la paix qu'il croyait nécessaire à la force et à la sûreté de la France, il nous faut revenir en arrière et examiner les causes historiques qui jouèrent durant son existence. Avant la guerre de 1870, les populations de France et d'Allemagne étaient à peu près égales, mais la France était beaucoup plus riche que l'Allemagne, dont les entreprises charbonnières, métallurgiques et maritimes venaient seulement de naître. Même après la perte de l'Alsace-Lorraine, les ressources des deux pays ne furent pas sensiblement différentes. Mais dans la période suivante les positions respectives étaient complètement transformées. Vers 1914, la population de la France était dépassée d'environ 70 %, par celle de l'Allemagne, qui était devenue une des premières nations commerciales et industrielles du monde ; et qui n'avait pas sa pareille pour l'habileté technique et la capacité de production de richesses futures. La France, d'autre part, avait une population stationnaire. ou décroissante. Sa richesse et sa puissance productrice étaient restées bien en arrière de celles des autres nations.

De la lutte actuelle, et avec le concours, cette fois, de l'Angleterre et de l'Amérique, la France était sortie victorieuse. Malgré cela sa situation future restait précaire aux yeux d'un homme qui pensait que la guerre civile européenne serait à l'avenir un état de choses normal, ou tout au moins possible, et que ces conflits entre grandes puissances organisées, après avoir rempli le dernier siècle, occuperaient aussi le prochain. Suivant de pareilles vues de l'avenir, l'histoire de l'Europe doit être un perpétuel combat. La France a gagné cette reprise, mais cette reprise n'est sûrement pas la dernière. C'est de cette idée que le vieil ordre de choses ne change pas. parce qu'il est établi sur la nature humaine qui est toujours la même, c'est du manque de confiance dans les doctrines qui établissent la Ligue des Nations que découlait la politique de la Fiance et de Clémenceau. Une paix généreuse, prenant des dispositions loyales et équitables, établie sur « l'utopie », des quatorze points du Président, ne pourrait qu'abrégé la convalescence de l'Allemagne et hâter le jour où elle pourrait employer de nouveau contre la France ses masses plus nombreuses, ses ressources supérieures; et sa capacité technique. De là la nécessité de « garanties ». Mais chaque garantie, en exaspérant l'irritation, et,

par là même, les probabilités d'une revanche allemande, rend nécessaires encore d'autres stipulations écrasantes. Il en résulte que, si l'on accepte cette doctrine, en écartant les autres, une paix carthaginoise est nécessaire pour autant qu'une puissance éphémère le peut imposer. Car Clemenceau ne feignait pas de se considérer comme lié, par les Quatorze Points. Il laissait surtout aux autres le soin de préparer de temps en temps des mixtures qui n'étaient bonnes qu'à sauver la face ou les scrupules du Président.

La politique de la France consistait, autant que possible, à faire reculer la pendule et à défaire tout ce qu'avait accompli, depuis 1870, l'évolution de l'Allemagne : par des pertes de territoire et d'autres mesures, sa population devait être diminuée ; mais, surtout, le système économique dont dépendait sa force nouvelle, l'immense usine bâtie sur le fer, le charbon, les transports, devaient être détruits. Si la France pouvait s'emparer, même en partie seulement, de ce que l'Allemagne était forcée d'abandonner, l'inégalité de forces des deux rivaux qui voulaient l'hégémonie européenne, serait compensée pour bien des générations.

C'est de cette doctrine que sont nées les décisions multiples que nous examinerons dans le prochain chapitre, qui tendent à, détruite la, puissante organisation de la vie économique de l'Allemagne.

Telle est la politique d'un vieillard, dont les impressions les plus fraîches et les idées les plus vivantes portent sur le passé et non sur l'avenir. Il envisage les résultats par rapport à la France et à l'Allemagne et non par rapport à l'Humanité et à la Civilisation européenne, luttant pour établir un ordre nouveau. La guerre a mordu dans sa conscience autrement que dans la nôtre. Il ne sait pas que nous sommes au seuil d'un âge nouveau qu'il ne désire pas.

Mais en tout cas ce n'est pas seulement une question de principes qui est en litige. Notre but, dans ce livre, est de démontrer que la paix carthaginoise n'est ni bonne, ni possible *en pratique*. Quoique l'école intellectuelle qui en est la source soit au courant des problèmes économiques, elle ferme les yeux néanmoins sur les tendances économiques qui gouverneront l'avenir. La pendule ne peut être ramenée en arrière. Nous ne pouvons faire revenir l'Europe centrale à 1870, sans susciter de telles tensions dans la structure européenne et donner cours à de telles forces humaines et spirituelles que, passant outre aux races et aux frontières, elles écraseront non seulement nous et nos « garanties », mais nos institutions et l'ordre établi de notre Société.

Par quel escamotage cette politique fut-elle substituée aux quatorze points, et comment le Président en vint-il à accepter cela ? Il est difficile de répondre à ces questions qui reposent sur des facteurs de caractère et d'esprit et sur des influences cachées du milieu, malaisés à découvrir et plus encore à dépeindre. Mais, si l'action d'un individu peut compter, la faillite du Président a été un des événements moraux les plus importants de l'histoire, et je dois tenter de l'expliquer. Quelle place le Président tenait dans nos cœurs et dans les espérances du monde, quand il vint à nous sur le *Georges Washington* ! Quel grand homme arrivait en Europe dans ces jours qui suivaient la victoire !

En novembre 1918, les armées de Foch et les paroles de Wilson nous avaient permis d'échapper brusquement à la guerre qui dévorait tout ce à quoi

nous tenions. La situation était bien plus favorable qu'on ne pouvait la désirer. La victoire était si complète que la crainte n'avait à jouer aucun rôle dans les décisions. L'ennemi, après avoir déposé les armes, avait confiance dans le caractère général de la Paix, dont les termes semblaient devoir assurer un règlement de justice et de générosité, et laisser place à l'espoir sincère de voir la vie reprendre son cours interrompu. Pour renforcer cette certitude, le Président venait lui-même sceller son œuvre.

Quand le président Wilson quitta Washington, il jouissait à travers le monde d'un prestige et d'une autorité morale encore inconnus dans l'histoire. Ses paroles courageuses et mesurées portaient, pour les peuples d'Europe, plus haut et plus loin que la voix de leurs propres politiciens. Les peuples ennemis avaient confiance en lui pour l'exécution du contrat qu'il avait fait avec eux. Les peuples alliés ne le reconnaissaient pas seulement comme un vainqueur, mais presque comme un prophète. En plus de cette puissance morale, il avait en mains les réalités du pouvoir. Jamais les armées américaines n'avaient été plus nombreuses, mieux entraînées, mieux équipées. L'Europe dépendait complètement du ravitaillement des États-Unis, et financièrement elle était à leur merci d'une façon encore plus absolue. Non seulement l'Europe devait déjà à l'Amérique plus qu'elle ne pouvait lui payer, mais seuls des secours largement dispensés pouvaient la sauver de la famine et de la banqueroute. Jamais nul philosophe n'avait brandi de telles armes contre les grands de ce monde. Quelle foule se pressait dans les capitales d'Europe, autour de la voiture du Président! avec quelle curiosité, quelle anxiété et quelle espérance cherchions-nous à entrevoir le visage et l'attitude de l'homme du destin qui, arrivant de l'Ouest, venait panser les plaies de la vieille mère de sa civilisation et poser les fondements de l'Avenir !

La déception fut si complète que ceux qui avaient eu le plus confiance, osaient à peine en parler. Était-ce vrai ? demandaient-ils à ceux qui revenaient de Paris. Le traité était-il vraiment aussi mauvais qu'il en avait l'air ? qu'était-il arrivé au Président ? quelle faiblesse ou quel malheur avait amené une trahison si extraordinaire et si inattendue ?

Les causes étaient cependant ordinaires et humaines. Le Président n'était ni un héros ni un prophète. Il n'était pas même un philosophe. C'était un homme généreusement intentionné, mais non exempt des faiblesses des autres créatures humaines. Il manquait de cette préparation intellectuelle dominante, qui lui eut été nécessaire pour lutter contre les fins et dangereux sorciers, qu'un choc effrayant de forces et de personnalités avaient portés aux sommets, face à face dans le Conseil, et qui étaient passés maîtres dans un jeu rapide, dont il n'avait nulle expérience.

Nous nous étions en effet forgé une fausse idée du Président : Nous le savions solitaire et lointain et nous le croyions volontaire et obstiné. Nous ne nous le représentions pas comme un homme minutieux, mais nous pensions que la netteté avec laquelle il s'était saisi de certaines idées principales pouvait lui permettre, avec l'aide de sa ténacité, de balayer les toiles d'araignées sur son passage. Outre ces qualités, il devait avoir la clarté de vues, la culture et les vastes connaissances du penseur. La langue très remarquable qui avait caractérisé ses Notes fameuses, semblait indiquer un homme d'une imagination élevée et puissante. Ce qu'on disait de lui dénotait une apparence élégante

et une éloquence dominatrice. En outre, il avait atteint et conservé avec une autorité croissante la situation la plus élevée, dans un pays, où l'on ne néglige pas les talents des hommes politiques. Tout cela, - nous n'attendions pas l'impossible, - semblait se combiner pour le rendre propre à s'occuper des sujets en question.

La première impression que donnait de près M. Wilson diminuait quelques-unes de ces illusions, mais non pas toutes. Sa physionomie et son visage étaient élégants et semblables en tous points à leur photographie ; son port de tête était distingué. Mais, comme Ulysse, il avait l'air plus grave lorsqu'il était assis. Ses mains, bien qu'adroites et assez fortes, manquaient de distinction et de finesse. Dès qu'on avait vu une fois le Président, on avait l'impression que, non seulement et quel qu'il put être par ailleurs, il n'avait pas le tempérament d'un homme d'étude, mais qu'il ne possédait même pas cette connaissance du monde qui fait de M. Clemenceau et de M. Balfour des personnages d'une exquise culture. Il n'était pas seulement insensible aux phénomènes proprement extérieurs, mais, qui plus est, il ne se laissait pas le moins du monde influencer par son entourage. Quelles chances un homme pareil pouvait-il donc avoir contre M. Lloyd George, dont la subtile attention se portait immédiatement d'une façon infaillible et presque magnétique sur tous ceux qui l'entouraient ? Lorsqu'on voyait le Premier ministre anglais examiner la compagnie, avec six ou sept sens dont ne disposent pas les hommes ordinaires, lorsqu'on le voyait juger les caractères, les motifs et les sentiments subconscients, percevoir ce que chacun pensait et même ce que chacun allait dire, arranger par un instinct télépathique les arguments et les requêtes qui s'appliquaient le mieux à l'orgueil, à la faiblesse, ou à l'égoïsme de son interlocuteur, on comprenait que le pauvre Président allait être forcé de jouer à colin-maillard dans cette assemblée. Nul homme ne pouvait être pour les qualités consommées du Premier ministre une victime plus complète et plus prédestinée. Quoi qu'il en soit, le vieux monde se cramponnait à sa perversité et le cœur de pierre du vieux monde était capable d'émousser l'épée la plus tranchante du plus brave des chevaliers errants. Et notre don Quichotte aveugle et sourd entraînait dans un repaire où c'était son adversaire qui tenait en mains la lame rapide et étincelante.

Mais si le Président n'était pas un grand philosophe, qu'était-il donc ? C'était en somme un homme qui avait passé une grande partie de sa vie à l'Université. C'était un homme fort, d'une grande puissance personnelle. Quel était donc son tempérament ?

Une fois trouvée, la solution est éblouissante. Le Président était semblable à un ministre non-conformiste et même presbytérien. Sa pensée et son caractère étaient bien plus théologiques que philosophiques, avec toute la force et toute la faiblesse qu'implique cet ordre d'idées et de sentiment. Il représente un type dont il n'y a plus à présent en Angleterre ou en Écosse autant de représentants que jadis, mais qui néanmoins donnera aux Anglais l'impression la plus précise du Président.

Ce portrait fixé dans notre esprit, nous pouvons revenir au cours des événements. Le programme que le Président avait mis en avant dans ses discours et dans ses Notes, faisait montre d'un esprit et d'un but si élevés, que ceux qui l'approuvaient ne songeaient guère à en juger les détails qui, pensaient-ils,

n'étaient pas encore réglés, mais le seraient en temps utile. Au commencement de la Conférence de Paris, on pensait en général que le Président, aidé de nombreux conseillers, avait tracé un vaste plan, non seulement pour la Société des Nations, mais aussi pour la mise à exécution des Quatorze Points, par un véritable traité de Paix. Mais, en fait, le Président n'avait rien tracé du tout. Quand on en vint à la pratique, ses idées apparurent vagues et incomplètes. Il n'avait pas de plan, pas de projet, pas d'idées constructives pour insuffler la vie aux commandements qu'il avait fièrement proclamés à la Maison Blanche. Il eut pu prêcher un sermon à propos de tous ses principes, ou adresser une prière superbe au Tout-Puissant pour leur exécution. Mais il ne pouvait adapter leur application concrète à l'état de choses européen.

Non seulement il ne pouvait faire nulle proposition détaillée, mais à beaucoup d'égards, - et c'était sans doute inévitable, - il était mal informé de la situation de l'Europe. Non seulement il était mal informé, - cela était vrai aussi de M. Lloyd George, - mais son esprit était trop lent pour s'adapter. La lenteur du Président parmi les Européens vaut la peine d'être notée. Il ne pouvait pas, en une minute, comprendre ce que disaient les autres, mesurer la situation d'un regard, forger une réplique, aller au-devant de la question par un léger changement de position. Il devait donc être battu simplement par la vivacité, la compréhension, l'agilité d'un Lloyd George. Il n'y a sans doute pas eu beaucoup d'hommes d'État de premier rang plus impropres que lui à la souplesse de la discussion : il arrive souvent un moment où vous pouvez gagner une victoire importante si, par un léger semblant de concession, vous sauvez la face de l'opposition, ou si vous vous mettez d'accord avec elle par un nouvel exposé de votre proposition, qui sert à l'adversaire et ne diminue en rien ce à quoi vous tenez. Le Président n'était pas armé pour ces habiletés simples et usuelles. Son esprit trop lent manquait de ressources pour être préparé à une alternative quelconque. Il pouvait enfoncer ses talons dans le sol et refuser de bouger, comme il fit à propos de Fiume. Mais il n'avait pas d'autre moyen de défense. Ses contradicteurs n'avaient pas besoin de beaucoup d'artifice, pour empêcher les choses d'en venir à ce point avant qu'il soit trop tard. Par des amabilités et des concessions apparentes, on éloignait le Président de sa position, on lui faisait manquer l'occasion d'enfoncer les talons, et avant qu'il sût où on l'avait entraîné, il était trop tard. En outre, il est impossible, après avoir causé pendant des mois d'une façon familière et amicale en apparence, avec d'intimes associés, d'enfoncer tout le temps ses talons. La victoire n'était possible que pour un homme qui aurait eu une compréhension assez vive de la situation générale pour retenir son ardeur et connaître exactement les rares instants propres à une action décisive. Mais, pour cela, le Président était et trop perplexe et trop lent.

Il ne remédia pas à ces défauts en ayant recours à la sagesse collective de ses lieutenants. Il avait réuni autour de lui, pour les clauses économiques du traité, un groupe d'hommes d'affaires très capables. Mais ils avaient peu l'expérience des affaires publiques et, à une ou deux exceptions près, ignoraient l'Europe autant que lui-même. Le Président ne leur faisait appel qu'irrégulièrement, lorsqu'il avait besoin d'eux pour une question spéciale. Ainsi le Président resta isolé comme il l'avait utilement été à Washington. Sa froideur anormale ne tolérait auprès de lui nul homme qui désirât être moralement son égal ou exercer une influence durable. Les autres plénipotentiaires américains étaient des muets. Bien qu'il eut la confiance du

Président et une beaucoup plus vaste connaissance des hommes et de l'Europe, bien que sa vivacité soit souvent venue en aide à sa lenteur, le colonel House lui-même passa peu à peu à l'arrière-plan. Tout cela était favorisé par les membres du Conseil des Quatre, qui complétèrent, par la dissolution du Conseil des Dix, l'isolement qui avait pour origine le propre caractère du Président. Ainsi, jour après jour, semaine après semaine, il se laissa enfermer, sans aucun secours, sans aucun conseil. Il resta seul, avec des hommes plus fins que lui, dans des circonstances infiniment difficiles où il avait besoin pour réussir de moyens, d'imagination, de connaissances de toute sorte. Empoisonné par cette atmosphère, il se laissa aller à discuter leurs Plans et leurs principes et à passer par leur chemin.

Ces causes, ainsi que beaucoup d'autres, se combinèrent pour former la situation que nous allons voir. Le lecteur doit se souvenir d'ailleurs, que les événements qui sont ici resserrés dans quelques pages, se sont produits lentement, progressivement, insidieusement, durant une période d'environ cinq mois.

Le Président n'ayant rien préparé, le Conseil travaillait en général d'après un plan Français ou anglais. Il devait donc constamment s'opposer au projet, le critiquer, le repousser, s'il voulait le mettre en concordance avec ses idées et ses desseins personnels. Si des concessions d'apparence généreuse lui donnaient satisfaction sur certains points, (il y avait toujours une certaine marge remplie de suggestions absurdes, auxquelles personne n'attachait d'importance), il lui était difficile de ne pas céder sur d'autres. Les compromis étaient inévitables, et il était très difficile de ne pas en faire sur les points fondamentaux. En outre, on fit bientôt passer le Président pour le défenseur de l'Allemagne, et il s'exposa à l'allusion (à laquelle il était sottement et malheureusement sensible) d'être « germanophile ».

Après avoir fait étalage de beaucoup de principes et de dignité, dans 6 premiers jours de la Conférence des Dix, il découvrit qu'il ne pourrait pas assurer la défaite de certaines parties du programme de ses collègues, - Français, Anglais ou Italiens, suivant les cas, - par les procédés de la diplomatie secrète. Qu'avait-il à faire en dernier recours ? Il pouvait laisser la conférence traîner en longueur et user d'une obstination pure et simple. Il pouvait rompre et dans sa colère revenir en Amérique, sans avoir rien réglé. Il pouvait essayer d'en appeler au monde, par dessus la tête des membres du Conseil. C'étaient là de misérables alternatives contre lesquelles à y avait beaucoup à dire. C'étaient aussi des moyens hasardeux, surtout pour un homme politique. Le Président avait, par sa fausse politique, lors des élections au Congrès, affaibli sa situation personnelle dans son propre pays. Il n'était nullement certain que les Américains le soutiendraient dans une attitude intransigeante. Il y aurait une campagne dont les résultats seraient obscurcis par toute sorte de considérations de personne et de parti, et nul ne pouvait dire si le droit triompherait dans une lutte dont l'issue ne serait pas déterminée par ses qualités. En outre une rupture ouverte avec ses collègues ferait éclater sur sa tête l'aveugle indignation des passions « anti-allemandes » dont tous les peuples alliés étaient encore animés. On n'écouterait pas ses arguments. On n'aurait pas le sang-froid nécessaire pour considérer son acte comme utile à la morale internationale et à la bonne administration de l'Europe. On crierait simplement que, pour diverses raisons honteuses et égoïstes, le Président

voulait « laisser les Boches tranquilles ». Il était facile de prévoir l'opinion unanime de la presse française et anglaise. Si donc il lançait un défi public, il avait des chances d'être battu. Et s'il était battu, la paix ne serait-elle pas, en fin de compte, bien plus mauvaise que s'il restait là, à user de son autorité et à essayer de la rendre aussi bonne que les conditions restrictives de la politique européenne le lui permettraient ? Mais surtout, s'il était battu, ne perdrait-il pas la Société des Nations ? et cette Société n'était-elle pas, après tout, le résultat qui importait le plus, et de beaucoup, au bonheur futur de l'humanité ? Le traité serait modifié et adouci par le temps. Bien des clauses, qui semblaient alors vitales, deviendraient insignifiantes. Bien des décisions qui semblaient irréalisables, pour cette raison même ne se réaliseraient jamais. Mais la Ligue, même sous une forme imparfaite, était quelque chose de durable ; c'était le début d'un principe nouveau de gouvernement du monde. La vérité et la justice ne pouvaient pas être établies dans les relations internationales en quelques mois. La Société des Nations serait la lente gestation dont elles naîtraient en temps donné. Et Clemenceau avait été assez intelligent pour laisser voir qu'il accepterait bien la Ligue, si on voulait y mettre le prix.

A ce tournant de sa fortune, le Président était tout seul. Saisi par les soucis du Vieux-Monde, il avait grand besoin de la sympathie, du soutien moral, de l'enthousiasme des foules. Mais, enterré à la Conférence, suffoqué par l'atmosphère ardente et empoisonnée de Paris, il ne percevait aucun écho du monde extérieur, aucun mouvement ardent d'affection ou d'encouragement de la part de ses silencieux commettants de tous les pays. Il sentait que la flamme de popularité qui l'avait salué à son arrivée en Europe s'obscurcissait déjà. La Presse Parisienne le raillait ouvertement, dans son pays ses adversaires politiques profitaient de son absence pour lui créer une atmosphère hostile, l'Angleterre, froide et désapprobatrice, ne lui répondait pas. Il avait ainsi formé son entourage, qu'il ne recevait pas, par ces voies privées, les courants de confiance et d'enthousiasme dont les sources publiques semblaient taries. Il avait besoin de la force accrue de la foi collective, mais il ne l'avait pas. La crainte de l'Allemagne nous dominait tous encore, et les plus sympathiques restaient très prudents : il ne fallait pas encourager l'ennemi, il fallait soutenir les amis, le temps n'était pas venu des dissensions et de l'agitation, il fallait faire confiance au Président pour qu'il agisse pour le mieux. Au milieu de cette sécheresse, la foi du Président se fana et s'étiola comme une fleur.

Dans un moment de colère justifiée, le Président avait fait venir le *Georges-Washington*. Il voulait que le navire fut prêt à l'emmener loin des palais perfides de Paris, vers le siège de son autorité, où il pourrait se ressaisir. Mais il rapporta cet ordre et une fois qu'il eut pris le chemin des compromis, les défauts de son tempérament et de sa préparation apparurent fatalement. Il était capable de suivre une route élevée et d'agir avec obstination ; il était capable de lancer des mandements du Sinaï ou de l'Olympe et de rester inabordable à la Maison Blanche ou même au Conseil des Dix ; - il pouvait par là même ne subir nulle atteinte. Mais que seulement il s'abaissât jusqu'à devenir l'égal des Quatre, et c'en était fini.

C'est ici que ce que j'ai appelé le caractère théologique ou presbytérien devenait dangereux. Après avoir décidé que des concessions étaient inévitables, le Président aurait pu tenter, par la fermeté, et l'habileté, ou en faisant usage de la puissance financière des États-Unis, de conserver le plus possible

du fond, fut-ce aux dépens de la lettre. Mais il était incapable d'une compromission avec lui-même, telle que l'impliquait ce procédé. Il était trop consciencieux. Bien que des compromis fussent nécessaires, le Président restait un homme de principe qui se tenait pour complètement lié par les Quatorze Points. Il n'aurait rien fait, qui ne fut honorable, rien qui ne fut juste et droit, rien qui fût contraire à sa grande profession de foi. Ainsi, sans rien perdre de leur force verbale, les Quatorze Points devinrent un objet de commentaires et d'interprétation. En se trompant lui-même à leur sujet, on les entourait de tout cet équipage grâce auquel, j'ose le dire, les aïeux du Président s'étaient persuadés que la voie qu'ils croyaient nécessaire de suivre, était d'accord avec toutes les syllabes de Pentateuque.

L'attitude du Président vis-à-vis de ses collègues, était devenue la suivante : Je fais tout le chemin possible pour aller à vous, je vois les difficultés que vous rencontrez et j'aimerais être d'accord avec vous sur ce que vous nous proposez. Mais je ne puis rien faire qui ne soit juste et droit, et vous devez tout d'abord me montrer que ce que vous voulez entre vraiment dans les termes des déclarations qui me lient. C'est alors que l'on se mit à tisser cette étoffe de sophisme et d'exégèse jésuitique qui devait finalement revêtir de mensonge le texte et la substance du traité tout entier. Le mot fut donné aux sorciers de tout Paris :

Fair is foul and foul is fair
Hover through the fog and filthy air

Les sophistes les plus insidieux et les faiseurs de plans les plus hypocrites furent mis à l'ouvrage. Ils produisirent beaucoup de travaux ingénieux qui eussent pu tromper pendant plus d'une heure, un homme plus intelligent que le Président.

Ainsi, au lieu de dire que l'Autriche allemande n'a pas le droit de s'unir à l'Allemagne sans l'autorisation de la France, ce qui serait contraire au principe de libre disposition le traité déclare d'une façon délicate : « L'Allemagne reconnaît et respectera strictement l'indépendance de l'Autriche fixée par le présent traité, comme inaliénable, si ce n'est du consentement du conseil de la Société des Nations ». Cela revient au même, mais sonne différemment. Et qui sait seulement que le Président a oublié qu'une autre partie du traité établit que pour une telle décision, le Conseil de la Société doit être *unanime* ?

Au lieu de donner Dantzig à la Pologne, le traité établit que Dantzig sera une ville « libre » dans les frontières douanières de la Pologne, accordé à la Pologne un droit de contrôle sur le réseau fluvial et ferré et décide que « le Gouvernement Polonais assurera la conduite des affaires extérieures de la ville libre de Dantzig, ainsi que la protection de ses nationaux dans les pays étrangers ».

En plaçant sous un contrôle étranger le système fluvial de l'Allemagne, le traité déclare internationaliser : « les fleuves servant naturellement d'accès à la mer à plus d'un État, avec ou sans transbordement d'un bateau à un autre. »

De tels exemples pourraient être multipliés. Le but véritable et clair de la politique française de diminuer la population et d'affaiblir le système économique de l'Allemagne a été enveloppé, par égard pour le Président, dans le langage solennel de la liberté et de l'égalité internationale.

Il y eut un moment décisif dans l'effondrement de la position morale du Président et l'obscurcissement de ses idées. Ce fut sans doute lorsqu'il se laissa enfin persuader, - ce qui découragea ses conseillers, - que les dépenses accomplies par les Gouvernements aillés en vue du paiement des pensions et des allocations pouvaient être nettement regardées, dans un sens, dans lequel on ne pouvait plus envisager les autres frais de guerre, comme « dommages causés à la population civile des puissances alliées et associées par l'agression de l'Allemagne sur terre, sur mer et dans les airs ». Il y eut une longue lutte théologique, dans laquelle bien des arguments furent rejetés. Finalement, le Président capitula devant le chef-d'œuvre des sophistes.

Enfin, l'œuvre fut accomplie et la conscience du Président était toujours intacte. En dépit de toute chose, je pense que son tempérament lui a permis d'être toujours, en quittant Paris, un homme vraiment sincère. Il est probable qu'il est encore foncièrement convaincu qu'en fait le traité ne contient rien qui soit en opposition avec ses déclarations précédentes.

Mais l'œuvre était trop complète, et c'est à cela qu'est dû le dernier épisode tragique de ce drame. Dans sa réponse, Brockdorff-Rantzau avait nécessairement suivi l'idée que l'Allemagne avait déposé les armes sur les bases de certaines assurances avec lesquelles, par beaucoup de points, le traité était en opposition. Mais cela justement, le Président ne pouvait l'admettre. Au milieu des peines de la méditation solitaire et dans les prières qu'il adressait à Dieu, il n'avait rien fait qui ne fut juste et bien. Si le Président avait admis que la réponse allemande eut une force quelconque, cela aurait détruit son amour-propre et rompu l'équilibre intérieur de son âme. Tous les instincts de sa nature obstinée se levaient pour protester. Pour parler le langage de la médecine mentale, suggérer au Président que le traité était la faillite de ses promesses, était toucher à vif un ganglion nerveux. C'était là un sujet pénible à discuter et contre l'examen ultérieur duquel se liguèrent tous les sentiments subconscients.

Et c'est ainsi que Clemenceau fit triompher une proposition qui, quelques mois plus tôt, avait semblé extravagante et impossible : les Allemands ne furent pas entendus. Si seulement le Président n'avait pas été si consciencieux, s'il ne s'était pas caché à lui-même ce qu'il avait fait, même au dernier instant il était en ait en état de regagner le terrain perdu et d'obtenir quelque état de regagner le terrain perdu et d'obtenir quelque succès considérable. Mais le Président restait immobile. Ses bras et ses jambes avaient été attachés par les chirurgiens, et on les aurait brisés plutôt que de les faire remuer. Désirant au dernier moment user de toute la modération possible, M. Lloyd George découvrit avec horreur qu'il ne pouvait en cinq jours convaincre le Président d'erreur sur un sujet qu'il avait mis cinq mois à lui présenter comme bon et équitable. Il était, après tout, plus difficile de détromper ce vieux presbytérien qu'il ne l'avait été de le tromper, car dans son erreur il avait placé sa conviction et son respect de lui-même.

Ainsi, à la fin, le Président se prononça avec fermeté et refusa la conciliation.

Chapitre IV

LE TRAITÉ

[Retour à la table des matières](#)

Les idées que nous avons exprimées dans le second chapitre n'étaient pas présentes à l'esprit des membres de la Conférence. Ils ne s'intéressaient pas à la vie future de l'Europe, ils ne se souciaient pas de ses moyens d'existence. Leurs préoccupations, bonnes et mauvaises, se rapportaient à des questions de frontières et de nationalités, d'équilibre de forces, d'agrandissements impérialistes, d'affaiblissement d'un ennemi fort et dangereux et de vengeance. Eux, les vainqueurs, ils voulaient faire porter le poids de leurs insupportables charges financières sur les épaules des vaincus.

Deux plans opposés pour l'arrangement futur du monde se présentèrent : les Quatorze Points du président Wilson et la Paix punique de M. Clément. Un seul d'entre eux, cependant, avait le droit d'intervenir. L'ennemi, en effet, n'avait pas capitulé sans conditions, mais d'après certains points convenus, relatifs au caractère général de la paix.

Nous ne pouvons malheureusement pas nous contenter de dire un mot sur cet aspect de la question qui a été, au moins dans l'esprit de bien des Anglais, une grande cause de malentendu. Beaucoup de gens pensent que les clauses

de l'armistice constituaient le premier contrat entre les puissances alliées et associées, et que nous entrions à la Conférence avec les mains libres, sauf sur les sujets déjà stipulés, par ces conditions. Il n'en était pas ainsi. Pour éclaircir la situation, il faut rapidement passer en revue l'histoire des négociations qui commencèrent par la Note allemande du 5 octobre 1918 et se terminèrent par la Note du président Wilson, du 5 novembre 1918.

Le 5 octobre 1918, le Gouvernement allemand envoya au Président une courte note par laquelle il acceptait les Quatorze points et demandait l'ouverture de négociations de paix. Le 8 octobre, le Président demandait dans sa réponse s'il pouvait comprendre que le gouvernement allemand acceptait « les conditions posées » dans les Quatorze Points et ses messages ultérieurs et « si son but en entrant en discussion était simplement d'aboutir à une entente au sujet des détails pratiques de leur application ». Le 12 octobre, le Gouvernement allemand répondit sans réserve à ces questions que « son but en entrant en discussion serait simplement d'aboutir à, une entente au sujet des détails pratiques d'application des conditions posées ». Le 14 octobre ayant reçu cette réponse affirmative, le Président envoya un nouveau message pour préciser les points suivants : 1) les détails de l'armistice seraient laissés aux soins des conseillers militaires des États-Unis, et des Alliés ; ils devraient assurer toutes garanties contre la possibilité pour l'Allemagne de recommencer les hostilités.; 2) la guerre sous-marine devait cesser pour que les conversations continuent; 3) le Gouvernement auquel il avait affaire devait lui donner de nouvelles garanties de son caractère représentatif. Le 20 octobre, l'Allemagne accepta les points 1 et 2 et quant au paragraphe 3, elle déclara qu'elle avait une constitution et un Gouvernement soumis au contrôle du Reichstag. Le 23 octobre, le Président annonça qu'« ayant reçu du Gouvernement allemand l'assurance claire et Solennelle qu'il acceptait sans réserve les conditions de paix contenues dans l'adresse au Congrès des États-Unis, le 8 janvier 1918 (Les Quatorze points), et les principes de règlement énoncés dans les messages ultérieurs, et en particulier dans celui du 27 septembre, et qu'il était prêt à discuter les détails de leur application ». il avait communiqué aux Gouvernements alliés la correspondance ci-dessus. Il leur suggérait, s'ils étaient disposés à conclure la paix dans les termes et suivant les principes indiqués, « de demander à leurs conseillers militaires de rédiger des conditions d'armistice qui assurassent aux Gouvernements alliés un pouvoir absolu pour sauvegarder et renforcer les détails de la paix acceptée par le Gouvernement allemand ». À la fin de cette note, le Président faisait allusion plus clairement que le 14 octobre, à l'abdication du Kaiser. Ainsi se terminent les négociations préliminaires où le Président Wilson agissait seul, et sans les gouvernements des Puissances alliées.

Le 5 novembre 1918, le Président transmet à l'Allemagne la réponse des gouvernements associés. il ajoutait que le maréchal Foch était autorisé à communiquer les conditions d'armistice à des représentants dûment autorisés. Dans cette réponse, les Gouvernements alliés, « sous réserve des modifications qui suivent, déclaraient leur volonté de faire la paix avec le Gouvernement de l'Allemagne aux conditions établies dans l'adresse du Président au Congrès, le 8 janvier 1918, et suivant les principes de règlement énoncés dans ses adresses ultérieures ». Les modifications en question étaient au nombre de deux. La première se rapportait à la liberté des mers, au sujet de laquelle les alliés « se

réservait une entière indépendance ». La seconde se rapportait aux Réparations et se lisait comme suit:

« En outre, dans les conditions de paix établies dans son message au Congrès, le 8 janvier 1918, le Président déclarait que les territoires envahis devaient être restaurés aussi bien qu'évacués et libérés. Les Gouvernements alliés pensent qu'il ne doit pas y avoir de doute au sujet de cette condition. Ils comprennent que réparation sera faite par l'Allemagne de tous les dommages causés à la population civile des États alliés et à sa propriété ¹ par l'agression de l'Allemagne sur terre, sur mer et dans les airs. »

La nature du contrat passé entre l'Allemagne et les alliés, à la suite de cet échange de documents, est claire et non équivoque. Les conditions de paix doivent être d'accord avec les messages du Président, et le but de la Conférence est de « discuter les détails de leur application ». Les conditions de ce contrat étaient singulièrement graves et importantes. Elles impliquaient que l'Allemagne devait accepter les clauses de l'armistice qui la laisseraient sans défense. Confiante dans cette convention, l'Allemagne s'étant rendue inoffensive, l'honneur des alliés exigeait spécialement qu'ils tinssent leurs engagements sans user de la position qu'ils occupaient pour tirer avantage des équivoques qui pouvaient se présenter.

Quelle était donc la substance de ce contrat par lequel les alliés étaient liés ? L'examen de ce document montre qu'une grande partie des messages présidentiels étaient traitée d'une façon abstraite, sans avoir de solution véritable, et que bien des questions demandant un règlement dans le Traité de Paix n'étaient pas effleurées, mais que, néanmoins, il y avait des points définitivement résolus. Il est vrai qu'à l'intérieur de ces limites quelque peu vagues, les alliés conservaient les mains libres. De plus, il est difficile de mettre en application sur des bases contractuelles des prescriptions morales, - tout homme en leur présence jugeant pour lui-même, si le mensonge et l'hypocrisie ont été mis en œuvre. Mais il n'en subsistait pas moins, on le verra plus loin, certaines déclarations, au sujet desquelles le contrat se prononçait sans équivoque.

Outre les Quatorze Points du 8 janvier 1918, il y a quatre messages qui font partie de l'essence même de la Convention : les Discours au Congrès, le 11 février ; à Baltimore, le 6 avril, à Mont-Vernon, le 4 juillet; et à New-York, le 27 septembre, ce dernier ayant spécialement trait à l'accord. Nous nous risquons à choisir dans ces messages, et en évitant de nous répéter, les engagements fondamentaux qui se rapportent le plus au Traité avec l'Allemagne. Les passages que nous omettons, bien loin de diminuer ceux que nous citons, ne font que les confirmer, mais ils sont principalement relatifs à des buts éloignés, et sont sans doute trop vagues et trop généraux pour pouvoir être interprétés sous forme de contrat ².

¹ La portée de cette réserve sera examinée en détail au chapitre V ci-après.

² Nous passons aussi ceux qui n'ont pas trait spécialement au règlement avec l'Allemagne. Le second des Quatorze Points traite de la liberté des mers. Nous n'en parlons pas, car les alliés ne l'ont pas accepté. Toutes les italiques sont de l'auteur.

Les Quatorze Points. - (3). « Suppression sont autant que possible, de toutes les barrières économique, et établissement de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix et s'associant pour son maintien ». (4): *Échange* de garanties suffisantes que les armements nationaux seront réduits au minimum compatible avec la sécurité intérieure. » (5). « Un arrangement librement débattu, dans un esprit large et absolument impartial, de toutes les revendications coloniales, considération faite des intérêts des populations indigènes. (6), (7), (8) et (11). Évacuation et « restauration » de tous les territoires et spécialement de la Belgique. Plus, l'amendement des alliés réclamant réparation de tous les dommages causés aux civils et à leurs biens par la guerre terrestre, maritime et aérienne (le texte intégral est cité plus haut). (8). Réparation du préjudice causé à la France par la Prusse en 1871, en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine. (13). Une Pologne comprenant « les territoires habités par des populations indiscutablement polonaises » et « assurée d'un libre accès à la mer ». (14). La Société des Nations.

Devant le Congrès, 11 février. - « Il n'y aura pas d'annexions, pas de contributions de guerre, pas d'amendes... Le libre choix de leur statut par les peuples n'est pas une pure formule. C'est un principe impératif d'action que les hommes d'État de l'avenir ne pourraient plus ignorer qu'à leurs risques et périls... Il ne doit être fait dans cette guerre aucun règlement territorial qui ne réponde aux intérêts et avantages des populations intéressées et qui soit une simple clause d'arrangement ou de compromis entre les ambitions d'États rivaux. »

New-York, 27 septembre. - (1). « L'impartiale justice distributive ne doit pas faire de distinction entre ceux envers lesquels nous voulons être juste et ceux envers lesquels nous ne voulons pas l'être. (2) L'intérêt particulier d'une nation isolée ou d'un groupe quelconque de Nations ne peut servir de base à aucune partie d'un règlement qui ne serait pas conforme à l'intérêt général de tous. » (3). « Il ne peut pas y avoir de ligue ou d'alliance, d'entente ou de traités spéciaux à l'intérieur de la commune famille de la Société des Nations. » (4). « Il ne peut y avoir de combinaisons économiques égoïstes, ni d'usage du boycottage ou de l'exclusion sous une forme quelconque, si ce n'est que la Société elle-même peut être investie du pouvoir d'appliquer des sanctions économiques comme moyen de contrôle ou de discipline et de fermer à une nation le marché mondial. » (5). « Les accords et traités internationaux de toute sorte doivent être intégralement portés à la connaissance du reste du monde. »

Ce programme sage et généreux était sorti le 5 novembre 1918 de la région de l'idéalisme et de l'espérance pour devenir une partie du contrat solennel au-dessous duquel toutes les grandes puissances apposèrent leur signature. Il se noya néanmoins dans les « marécages » de Paris. Son esprit fut abandonné, tout entier, sa lettre fut en partie négligée et en partie déformée.

Les observations allemandes sur le projet de Traité étaient principalement une comparaison entre les termes de l'accord, d'après lequel l'Allemagne avait accepté de déposer les armes et les décisions réelles du document qu'on lui

offrait de signer. Les commentateurs allemands avaient peu de difficultés à montrer que le projet de traité était une violation de la parole donnée et de la morale internationale, comparable à la violation qu'eux-mêmes avaient commise par l'invasion de la Belgique. Néanmoins la réponse allemande n'était pas par toutes ses parties un document digne des circonstances. Malgré l'exactitude et l'importance de beaucoup de ses allégations, des dispositions vraiment larges et une haute dignité de vues lui faisaient quelque peu défaut. L'effet général avait besoin d'une rédaction simple, accompagnée de la froide objectivité du désespoir que les profondes passions de l'heure eussent pu susciter. Quoi qu'il en soit, les Gouvernements alliés n'y attachèrent pas grande importance, et nous ne croyons pas qu'au point où l'on en était, tout ce qu'aurait pu dire la délégation allemande eut beaucoup influencé le résultat final.

Les vertus les plus communes des individus font souvent défaut chez les représentants des Nations. Un homme d'État qui parle, non en son nom, mais au nom de son pays, peut, sans être trop blâmé, - et l'histoire le rapporte bien souvent, - se montrer vindicatif, perfide et égoïste. Ces attributs se retrouvent fréquemment dans les traités imposés par des vainqueurs. Mais la délégation allemande n'a pas trouvé les mots flamboyants et prophétiques qui convenaient pour exposer le caractère distingué principalement cette affaire de celles qui ont précédé dans l'histoire, - l'hypocrisie.

Ce sujet, toutefois, sera pour une autre plume que la nôtre. Dans les chapitres suivants, nous nous occuperons surtout de la sagesse et des conséquences du traité, plutôt que de la justice, -soit qu'elle demande des peines contre l'ennemi, soit qu'elle impose au vainqueur des obligations contractuelles.

Nous nous proposons, par conséquent, d'exposer simplement dans ce chapitre les principales dispositions économiques du traité, réservant toutefois au suivant nos appréciations sur les Réparations et la capacité de l'Allemagne d'effectuer les paiements qu'on exige d'elle.

Le système économique de l'Allemagne, tel qu'il existait avant la guerre, reposait sur trois facteurs principaux : **I. Le commerce d'outre-mer**, représenté par sa marine marchande, ses colonies, ses placements à l'étranger, ses exportations et les relations de ses négociants ; **II. L'exploitation de son charbon, de son fer et les industries qui en dépendent**, **III. Les transports et le système douanier**. De ces trois éléments, le premier, qui n'est pas le moins important, était à coup sûr le plus vulnérable. Le traité vise à la destruction systématique de tous les trois, mais principalement des deux premiers.

Chapitre IV : Le traité

I

[Retour à la table des matières](#)

(1) L'Allemagne a cédé aux alliés tous les navires de sa marine marchande de plus de 1.600 tonnes brutes, la moitié des navires d'un tonnage compris entre 1.000 et 1.600 tonnes, et le quart de ses chalutiers et autres bateaux de pêche ¹. Cette cession est très large : elle comprend non seulement les navires portant pavillon allemand, mais aussi tous les navires appartenant à des Allemands, mais portant un autre pavillon, qu'ils soient à flot ou en construction. .

De plus, l'Allemagne s'engage, si on le lui demande, à construire pendant cinq ans, pour les alliés, des navires du modèle qu'ils lui indiqueront, jusqu'à concurrence de 200.000 tonnes par an ². La valeur de ces navires sera portée au crédit du compte - Réparation de l'Allemagne.

Ainsi, la marine marchande de l'Allemagne est balayée de la surface des mers. Pendant de longues années, elle ne pourra être reconstituée et atteindre un degré égal aux besoins de son propre commerce. Pour l'instant, aucune ligne ne partiront de Hambourg, sauf si des pays étrangers, trouvent là un emploi rémunérateur de leur excédent de tonnage. L'Allemagne devra payer aux étrangers pour qu'ils transportent ses marchandises, autant qu'ils pourront lui extorquer, et elle ne recevra d'eux que les avantages qu'il leur conviendra de lui accorder. La prospérité des ports et du commerce allemands, ne peut, semble-t-il, revivre qu'autant que l'Allemagne pourra attirer sous son influence effective les marines marchandes de Scandinavie et de Hollande.

(2) L'Allemagne a cédé aux alliés « tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer ». Cette cession ne s'applique pas seulement à la souveraineté. Ses termes défavorables s'étendent aussi aux propriétés de L'État allemand qui doivent toutes, y compris les chemins de fer, être abandonnée sans indemnité, tandis que, d'autre part, le gouvernement allemand reste responsable de toute dette qu'il a pu accomplir pour l'achat ou la construction de ses biens, ou pour le développement général de ses colonies ³.

Le traité se sépare de la méthode réglant la situation de cessions de cet ordre dans l'histoire contemporaine : il s'attaque à la propriété et à la personne des nationaux allemands, considérés comme distincts de leur gouvernement.

¹ Partie VIII, annexe III.

² La construction maritime moyenne de l'Allemagne avant la guerre s'élevait par an à 350.000 tonnes environ, non compris les navires de guerre.

³ Art. 120 et 257.

Les puissances alliées, exerçant leur autorité sur une des anciennes colonies allemandes, « pourront prendre telles dispositions qu'ils jugeront nécessaires en ce qui concerne le rapatriement des nationaux allemands qui s'y trouvent et les conditions dans lesquelles les sujets allemands d'origine européenne seront ou non autorisés à y résider, y posséder, y faire le commerce ou y exercer une profession. »¹ Tous les contrats et accords passés en faveur des nationaux allemands pour la construction ou l'exploitation des travaux publics échoient aux Gouvernements alliés comme partie du paiement dû pour les réparations.

Mais ces conditions sont sans importance par rapport à la disposition bien plus vaste par laquelle « les puissances alliées et associées se réservent le droit de retenir ou de liquider tous les biens et intérêts des ressortissants allemands ou des Sociétés contrôlées par eux », sur le territoire des anciennes colonies allemandes. Cette expropriation en gros de la propriété privée doit se produire sans que les alliés accordent aucune compensation aux expropriés.² Le produit en sera affecté à payer les créances des nationaux alliés, d'abord sur les nationaux allemands, et ensuite sur les nationaux autrichiens, hongrois, bulgares ou turcs. Tout solde peut être, soit retourné directement en Allemagne, soit conservé par l'État liquidateur. S'il est conservé, il doit être transféré à la Commission des Réparations, qui le porte au crédit de l'Allemagne.³

Bref, ce n'est pas seulement la souveraineté et l'influence de l'Allemagne qui sont détruites dans ses anciennes possessions d'outre-mer. Les personnes et les biens de ses nationaux résidant ou possédant sur ces territoires sont aussi dépouillés de tout statut légal et de toute sécurité.

(3) Les dispositions qui viennent d'être esquissées, relatives à la propriété privée des Allemands dans les anciennes colonies allemandes, s'appliquent également à la propriété privée allemande en Alsace-Lorraine, exception faite des concessions que le Gouvernement français peut accorder.⁴ Cela a une bien plus haute importance pratique que les expropriations similaires d'outre-mer, par suite de la beaucoup plus grande valeur de la propriété impliquée et de l'union plus étroite, - résultant du développement de la richesse minière de ces provinces depuis 1871 - entre les intérêts économiques allemands qui s'y trouvent et ceux de l'Allemagne elle-même. L'Alsace-Lorraine durant près de cinquante ans, a été une partie de l'Empire allemand, - une considérable majorité de sa population est de langue allemande, - le pays a été le théâtre de quelques-unes des plus importantes entreprises économiques de l'Allemagne. Néanmoins la propriété des Allemands qui résident en Alsace-Lorraine ou qui ont fait des placements dans son industrie, est, à l'entière disposition du Gouvernement français, sans aucunes compensations, à moins que le Gouvernement allemand lui-même ne décide d'en accorder. Le Gouvernement français est autorisé à exproprier sans indemnité les citoyens allemands et les compagnies allemandes résidant ou situées en Alsace-Lorraine et y possédant

¹ Art. 122.

² Art. 121 et 297 (b) : L'exercice ou le non exercice de cette option d'expropriation semble appartenir non à la Commission des Réparations, mais à la puissance particulière sur le territoire de laquelle les biens se trouvent par cession ou par mandat.

³ Art. 297 (h) et § 4 de l'annexe à la Xe partie, section IV.

⁴ Art. 53 et 74.

des biens propres, le produit étant employé à la satisfaction partielle de diverses réclamations françaises. La sévérité de cette disposition n'est adoucie qu'en tant que le Gouvernement français autorise expressément les nationaux allemands à continuer à résider, auquel cas la décision ci-dessus ne s'applique pas. Les biens nationaux, provinciaux, municipaux - y compris le réseau ferré des deux provinces avec son matériel roulant, ¹ - sont cédés à la France sans indemnité. Mais, tandis que la propriété est saisie, les engagements pris à son propos sous une forme quelconque de dette publique, restent à la charge de l'Allemagne. Les deux provinces sont ainsi libérées et déchargées, en revenant sous la souveraineté française, de leur part du poids mort de la dette de guerre et d'avant-guerre, dont le montant n'est d'ailleurs pas porté au crédit du compte - Réparations de l'Allemagne.

(4) L'expropriation des biens privés allemands n'est pas limitée, toutefois, aux anciennes colonies, allemandes et à l'Alsace-Lorraine. Les dispositions prisés vis-à-vis de ces biens forment en effet une partie très importante et très significative du traité. Elles n'ont pas reçu toute l'attention qu'elles méritent, bien qu'elles aient été l'objet d'observations d'une violence exceptionnelle, de la part des délégués allemands à Versailles. Autant que je puis le savoir, il est sans précédent qu'aucun traité de l'histoire contemporaine ait pris, relativement à la propriété privée, les décisions indiquées plus bas. Les représentants allemands affirmèrent avec insistance que le précédent ainsi créé frappait d'un coup dangereux la sécurité de la propriété privée, partout où elle se trouve. C'est là une exagération. La distinction nette, sanctionnée par l'usage et les conventions, qui, durant les deux derniers siècles, a séparé la propriété et les droits d'un État de la propriété et des droits de ses nationaux, n'est qu'une fiction qui sera vite passée de mode, par suite du jeu d'autres influences que celles du Traité de paix, et qui n'est plus appropriée aux nouvelles conceptions socialistes des rapports entre l'État et les citoyens. Il est vrai cependant que le traité porte un coup mortel à une conception qui était à la base de la soi-disant loi internationale, telle qu'elle a été interprétée jusqu'ici.

Les principales dispositions relatives à l'expropriation des biens allemands privés situés en dehors des frontières de l'Allemagne, telles qu'elles sont fixées à présent, retombent les unes sur les autres, et les plus puissantes d'entre-elles semblent parfois rendre les autres inutiles. Cependant, dans un sens général, les dispositions les plus extensives et les plus actives ne sont pas forgées d'une façon aussi précise que celles qui ont une portée plus spéciale et plus limitée. Ces clauses sont les suivantes :

a) Les Alliés « se réservent le droit de retenir ou de liquider tous les biens et intérêts des ressortissants allemands ou des sociétés contrôlées par eux sur leur territoire, dans leurs colonies, possessions et pays de protectorat, y compris les territoires qui leur ont été cédés en vertu du présent traité ». ²

¹ En 1871, l'Allemagne fit crédit à la France pour les chemins de fer, mais non pour les biens de l'État. En ce temps, les chemins de fer étaient propriété privée. Comme ils devinrent ensuite la propriété du Gouvernement allemand, le Gouvernement français a considéré, en dépit du grand capital additionnel que l'Allemagne a dépensé pour eux, que leur traitement devait être semblable à celui de la propriété d'État en général.

² Art. 297 (b).

C'est là le développement de la disposition qui a été déjà discutée à propos des colonies et de l'Alsace-Lorraine. La valeur des biens expropriés servira en premier lieu au paiement des dettes privées contractées par l'Allemagne vis-à-vis les ressortissants du Gouvernement allié dans la juridiction duquel cette liquidation aura lieu, et en second lieu à la satisfaction des réclamations suscitées par les actes des anciens alliés de l'Allemagne. Tout solde, si le Gouvernement liquidateur décide de le conserver, doit être crédité au compte des Réparations.¹ Mais le Gouvernement liquidateur n'est pas obligé de transférer le solde à la Commission des Réparations : il peut, s'il en décide ainsi, en envoyer le produit directement en Allemagne. Et c'est là un point d'une grande importance, Cela permettra aux États-Unis, s'ils le désirent, d'utiliser les très vastes sommes qui sont entre les mains des séquestres, pour payer le ravitaillement de l'Allemagne, sans souci des vues de la Commission des Réparations.

Ces dispositions ont leur origine dans un plan tracé pour le règlement réciproque des dettes de guerre, au Moyen de Chambres de Compensation. D'après cette proposition, on espérait éviter beaucoup d'ennuis et de contestations, en rendant chacun des Gouvernements belligérants responsables du paiement des *dettes* privées de ses ressortissants vis-à-vis des nationaux *de tous* les autres États, (le paiement normal avait été interrompu par suite de la guerre), et de la répartition des sommes levées de la même façon entre ses nationaux, qui avaient des *créances* contre les ressortissants des autres états. Le solde final devant être réglé en argent comptant. Un tel projet aurait dû être intégralement bilatéral et réciproque. Il l'est en partie, principalement en ce qui concerne la levée des dettes commerciales. Mais la victoire complète a permis aux Gouvernements alliés d'introduire à leur avantage beaucoup d'exceptions à la réciprocité, dont voici les principales :

Tandis que les alliés rentrent en possession, à la conclusion de la paix, des biens possédés par leurs nationaux sous la juridiction allemande, la propriété des Allemands sur les territoires alliés est retenue et liquidée comme cela a été indiqué plus haut. Il en résulte que tous les propriétaires allemands, sur une grande étendue du globe, peuvent être expropriés et que les vastes biens actuellement gardés par les séquestres et autres commissaires peuvent être conservés d'une façon permanente. En second lieu, l'Allemagne est responsable non seulement des engagements pris par des Allemands, mais autant que possible « du paiement des sommes dues par suite des créances des nationaux alliés et associés, en raison de leurs propriétés, droits et intérêts, sur le territoire des autres puissances ennemies », telles que, par exemple, l'Autriche, la Turquie et la Bulgarie.² Voilà une disposition remarquable exempte bien entendu de toute réciprocité. En troisième lieu, tout solde favorable à l'Allemagne sur un compte privé n'est pas nécessairement payé ; il peut être conservé pour la satisfaction des diverses obligations du gouvernement

¹ Partie X, sections III et IV, et art, 243.

² L'interprétation des mots placés entre guillemets est quelque peu douteuse. La phrase est si large qu'elle semble comprendre les dettes privées. Mais dans la rédaction finale du traité il n'est pas fait spécialement allusion à ces dettes.

allemand.¹ L'application effective de ces articles est assurée par la livraison d'actes, de titres et de renseignements.² Enfin, les contrats d'avant-guerre, passés entre nationaux alliés et nationaux allemands peuvent être annulés ou rétablis au gré des premiers, de sorte que tous les contrats favorables à l'Allemagne seront annulés, tandis qu'elle sera forcée d'exécuter tous ceux qui sont à son désavantage.

b) Nous avons examiné jusqu'ici la propriété allemande soumise à l'autorité des alliés. Les dispositions suivantes visent à l'exclusion des intérêts allemands des territoires des voisins des anciens alliés de l'Allemagne, et de certains autres pays. L'article 260 des clauses financières décide que la Commission des Réparations peut, dans un délai d'un an, à dater de la mise en vigueur du traité, exiger du Gouvernement allemand, qu'il exproprie ses nationaux et lui transmette « tous les droits ou intérêts des ressortissants allemands dans toute entreprise d'utilité publique ou dans toute concession³ en Russie, en Chine, en Autriche, en Hongrie, en Bulgarie, en Turquie, dans les possessions et dépendances de ces États, ou sur un territoire qui, ayant appartenu à l'Allemagne ou à ses alliés, doit être cédé ou administré par un mandataire en vertu du présent traité. » C'est là une vaste énumération qui fait, en partie, double emploi avec la décision citée plus haut (par. a), mais qui comprend, il faut le remarquer, les nouveaux États, nés des anciens Empires russe, austro-hongrois et turc. Ainsi l'influence et les capitaux de l'Allemagne sont exclus de tous, ces pays voisins vers lesquels elle pouvait se tourner pour assurer son entretien, et où elle aurait pu trouver un débouché pour son énergie, son esprit d'entreprise et son habileté technique.

L'exécution en détail de ce programme infligera une tâche extraordinaire à la Commission des Réparations, qui deviendra propriétaire d'un grand nombre de droits et d'intérêts sur un immense territoire insoumis, troublé par la guerre, la révolution et le bolchevisme. Le partage des dépouilles entre les vainqueurs fournira aussi un énorme travail, et, sur le seuil de la Commission, les aventuriers gloutons et les avides chasseurs de concessions venant de vingt ou trente pays différents se bousculeront et défileront.

De peur que, par ignorance, la Commission n'exerce pas ses droits dans leur intégrité, il est décidé plus loin que le Gouvernement allemand lui communiquera, dans un délai de six mois, à dater de la mise en vigueur du traité, une liste de tous les droits et intérêts en question, « qu'ils soient acquis, éventuels, ou non encore exercés », et qu'il cédera automatiquement aux

¹ Cette disposition est adoucie dans le cas de la propriété allemande en Pologne et dans les États nouveaux, le produit de la liquidation étant payable directement au propriétaire (art. 92).

² Partie X, section IV, annexe, § 10 - « L'Allemagne remettra dans un délai de six mois à dater de la mise en vigueur du présent traité, à chaque puissance alliée ou associée, tous les contrats, certificats, actes et autres titres de propriété se trouvant entre les mains de ses ressortissants... L'Allemagne fournira à tous moments, sur la demande de la puissance alliée ou associée intéressée, tous renseignements concernant les biens, droits et intérêts des nationaux allemands dans ladite puissance, ainsi que sur les transactions qui ont pu être effectuées depuis le 1er juillet 1914 en ce qui concerne lesdits biens, droits et intérêts. »

³ « Toute entreprise d'utilité publique ou toute concession » : C'est là une phrase assez vague que l'on ne s'est pas occupé de préciser.

Gouvernements alliés tous ceux qui n'auraient pas été mentionnés dans le délai prévu ¹. Jusqu'à quel point un décret de cet ordre peut-il lier un ressortissant allemand dont la personne et les biens ne sont pas soumis à l'autorité de son propre Gouvernement, - c'est là une question qui n'a pas été résolue, mais les nations énumérées plus haut sont soumises à l'action des autorités alliées, s'imposant soit par une clause spéciale du Traité, soit par tout autre moyen.

c) Il reste une troisième disposition plus décisive que les précédentes, dont aucune ne portait atteinte aux intérêts allemands dans les pays neutres. La Commission des réparations est autorisée à exiger le paiement, avant, le 1er mai 1921, de £ 1.000.000.000, *suivant les procédés qu'elle fixera*, « en or, en marchandises, en navires, en valeurs ou autrement ² ». Cette décision a pour effet d'accorder à la Commission des Réparations, pour la période en question, un pouvoir dictatorial sur tous les biens allemands de quelque nature qu'ils soient. Elle peut, suivant cet article, indiquer un commerce spécial, une entreprise donnée, une certaine richesse et en exiger la livraison. Son autorité ne semble pas limitée à la propriété existant à la date de la paix ; elle s'étend à tout ce qui peut être créé, ou acquis à n'importe quel instant des dix-huit mois qui vont suivre. Elle peut, par exemple, choisir, - et elle le fera sans doute dès qu'elle fonctionnera, - la remarquable et puissante entreprise allemande Sud-Américaine connue sous le nom de *Deutsche Ueberseeische Electricitätsgesellschaft* (la D. U. E. G.) et en disposer selon les intérêts alliés. Cette clause n'est pas équivoque et peut tout embrasser. Il faut noter, en passant, qu'elle introduit un principe nouveau dans la perception des indemnités. Jusqu'ici, une somme était fixée et la nation mise à l'amende restait libre d'imaginer et de choisir ses moyens de paiement. À présent, les créanciers peuvent (durant une période donnée), *non* seulement réclamer une certaine somme, mais indiquer aussi en quelle richesse spéciale consistera le paiement. Aussi, la commission des Réparations a la faculté, dont nous nous occuperons particulièrement dans le chapitre suivant, de détruire l'organisation économique et commerciale de l'Allemagne, tout autant que celle d'obtenir des paiements.

L'effet global des clauses a), b) et c) (ainsi que de certaines dispositions moins importantes sur lesquelles je n'ai pas cru nécessaire de m'étendre), est de priver l'Allemagne, ou plutôt d'autoriser les alliés à la dépouiller à leur gré, de tout ce qu'elle possède en dehors des frontières établies par le traité. Non seulement ses placements d'outre-mer sont pris et ses relations commerciales supprimées, mais les mêmes procédés de destruction s'appliquent sur le territoire de ses anciens alliés et de ses plus proches voisins continentaux.

(5) De peur que par une erreur quelconque les dispositions ci-dessus ne négligent une éventualité possible, on trouve dans le Traité d'autres articles qui n'ajoutent sans doute pas beaucoup à l'effet de ceux que nous avons déjà décrits, mais qui méritent une brève mention, car ils montrent avec quel esprit

¹ Art. 260.

² Art. 235.

minutieux les puissances victorieuses ont réglé l'écrasement économique de leur ennemi vaincu.

Tout d'abord, il y a une clause de renonciation :

« Hors de ses limites en Europe. telles qu'elles sont fixées par le présent traité, l'Allemagne renonce à tous ses droits, titres ou privilèges quelconques lui appartenant à elle ou à ses alliés, ainsi qu'à tous droits, titres ou privilèges ayant pu à quelque titre que ce soit, lui appartenir, vis-à-vis des puissances alliées ou associées...»¹

Suivent ensuite certaines dispositions plus particulières. L'Allemagne renonce à tous les droits et privilèges qu'elle a pu acquérir en Chine.² On retrouve les mêmes clauses à propos du Siam,³ du Libéria,⁴ du Maroc,⁵ et de l'Égypte.⁶ Pour l'Égypte, l'Allemagne n'abandonne pas seulement ses privilèges, elle perd même les droits les plus ordinaires, par l'article 150, qui accorde au gouvernement égyptien, « une entière liberté d'action pour régler le statut et les conditions de l'établissement des ressortissants allemands en Égypte. »

Par l'article 258, l'Allemagne renonce au droit de participer à toute organisation financière ou économique « fonctionnant dans l'un quelconque des États alliés et associés, en Autriche, en Hongrie, en Bulgarie, ou en Turquie, ou dans les possessions et dépendances des États susdits, ainsi que dans l'ancien Empire russe. »

En thèse générale, seuls des traités et conventions d'avant-guerre, sont remis en vigueur ceux qui conviennent aux alliés. Ceux qui sont favorables à l'Allemagne sont annulés.

Il est évident cependant qu'aucune de ces dispositions n'a une importance, comparable à celle des clauses examinées plus haut. Elles achèvent la mise hors la loi de l'Allemagne et sa soumission au bon plaisir des Alliés, mais, elles n'ajoutent rien à son incapacité réelle.

¹ Art. 118.

² Art. 129 et 132.

³ Art. 135-137.

⁴ Art. 135-140.

⁵ Art. 141 : « L'Allemagne renonce à tous ses droits, titres ou privilèges résultant à son profit de l'acte général d'Algésiras du 7 avril 1906, des accords franco-allemands du 9 février et du 4 novembre 1911. »

⁶ Art. 148 : « Tous les traités, accords, arrangements au contrats passés par l'Allemagne avec l'Égypte sont tenus pour abrogés depuis le 4 août 1914. »

Art. 153: « Tous les biens et propriétés de l'empire allemand et des États allemands en Égypte passent de plein droit au Gouvernement égyptien, sans aucune indemnité. »

Chapitre IV : Le traité

II

[Retour à la table des matières](#)

Les dispositions relatives au charbon, et au fer sont plus importantes à cause de leur effet final sur l'économie industrielle intérieure de l'Allemagne, que par suite de la valeur monétaire qu'elles représentent immédiatement. L'Empire allemand a été plus exactement bâti avec du charbon et du fer qu'avec du sang et du fer. L'habile exploitation des grands bassins houillers de la Ruhr, de la Haute-Silésie et de la Sarre, a seule rendu possible le développement des entreprises métallurgiques, chimiques et électriques, qui ont fait de l'Allemagne la première nation industrielle de l'Europe continentale. Un tiers de la population allemande vit dans des villes de plus de 20.000 habitants ; l'industrie est concentrée à un point qui n'est possible que sur des bases de charbon et de fer. C'est pourquoi en frappant les ressources houillères, les hommes politiques français n'ont pas manqué le but. Seul le caractère excessif du traité et l'impossibilité technique de satisfaire à ses demandes peuvent sauver, à la longue, la situation.

(1) Le traité frappe les ressources houillères de l'Allemagne par quatre moyens :

I. « En compensation de la destruction des mines de charbon dans le Nord de la France, et à valoir sur le montant des dommages de guerre dus par l'Allemagne, celle-ci cède à la France la propriété entière et absolue, franche et quitte de toutes dettes ou charges, avec droit exclusif d'exploitation, des mines de charbon situées dans le bassin de la Sarre. »¹ Tandis que le gouvernement de cette province est confié pour quinze ans à la Société des Nations, il faut remarquer que les mines sont cédées à la France d'une manière absolue. Dans quinze ans, la population sera appelée à indiquer, par un plébiscite, ses aspirations ; relativement à la souveraineté sous laquelle devra être placé le pays. Au cas où elle choisirait l'union avec l'Allemagne, l'Allemagne pourrait racheter les mines à un prix payable en or.²

L'opinion du monde a déjà reconnu que l'affaire de la Sarre était un acte de rapine et de mensonge. La réparation de la destruction des mines françaises est en effet réglée, nous allons le voir, à un autre chapitre du traité. Les représentants allemands ont pu affirmer, sans être contredits. « Il n'y a pas de région industrielle en Allemagne où la population soit aussi stable, aussi

¹ Art. 45.

² Partie IV, section IV, annexe, chapitre III.

homogène, aussi peu mêlée que celle du bassin de la Sarre. Sur plus de 650.000 habitants, il y avait en 1918 moins de 100 français. Le bassin de la Sarre a été allemand durant plus de mille ans. Quand la France occupait temporairement le pays à la suite d'opérations de guerre, elle le restituait à la conclusion de la paix. Sur une période de 1.048 années, la France n'a pas possédé la région pendant 68 ans au total. Quand, à l'occasion du premier traité de Paris, en 1814, une petite portion du territoire convoité à présent fut donnée à la France, la population manifesta la plus énergique opposition et réclame son union à la patrie allemande, à laquelle elle était rattachée par sa langue, ses mœurs et sa religion. Après seize mois d'occupation, ce désir fut enregistré par le second Traité de Paris, de 1815. Depuis ce temps, le pays est resté sans interruption attaché à l'Allemagne, et c'est à cette union qu'il doit son développement économique. »

Les Français voulaient le charbon de la Sarre, pour l'utiliser à l'exploitation des mines de fer de Lorraine. Comme Bismarck l'aurait fait, ils l'ont pris. Ce ne sont pas les précédents qui rendent cet acte injustifiable mais les déclarations des Alliés. ¹

II. La Haute-Silésie une province qui ne compte pas de grandes villes, mais où se trouve un des plus importants gisements houillers de [l'Allemagne, à laquelle il donne 23% de sa production totale, doit être - après plébiscite, toutefois, ² - cédée à la Pologne. Jamais la Haute-Silésie n'a fait partie de la Pologne historique, mais sa population est composée de Polonais, d'Allemands et de Tchéco-Slovaques, dont les proportions respectives sont

¹ « Nous prenons la propriété des mines de la Sarre et, pour ne pas être gênés dans notre exploitation, nous formons un petit État distinct pour les 600.000 Allemands qui habitent le bassin houiller et, au bout de quinze ans, nous tâcherons, par un plébiscite, de les amener à déclarer qu'ils veulent être Français. Nous savons ce que cela veut dire. Pendant quinze ans nous allons les travailler, les harceler, jusqu'à ce que nous obtenions d'eux une déclaration d'amour. C'est évidemment un coup de force moins brutal que celui qui a détaché de nous nos Alsaciens et nos Lorrains, mais s'il est moins brutal, il est plus hypocrite. Nous savons très bien, entre nous, que c'est là une tentative pour annexer 600.000 Allemands. On comprend parfaitement les raisons économiques qui ont amené Clemenceau à vouloir nous donner les gisements houillers de la Sarre ; mais, pour les obtenir, fallait-il nous donner l'apparence de vouloir escamoter 600.000 Allemands pour en faire en quinze ans des Français ? » (M. Hervé, *La Victoire*, 31 mai 1919).

² Le plébiscite est la concession la plus importante accordée à l'Allemagne dans la note finale des alliés et une de celle dont M. Lloyd George, qui n'a jamais approuvé la politique orientale des alliés, peut revendiquer l'honneur. Le vote ne peut pas avoir lieu avant le printemps de 1920. Il peut être retardé jusqu'en 1921. Entre temps, la province sera gouvernée par une Commission interalliée. Le vote aura lieu par communes, et la frontière définitive sera tracée par les alliés, en raison d'une part des résultats du plébiscite et, d'autre part, « des conditions géographiques et économiques de la localité ». Il faudrait avoir de grandes connaissances pour prévoir le résultat. En votant pour la Pologne, une localité peut échapper à la charge de l'indemnité et des taxes écrasantes qu'elle subirait en votant pour l'Allemagne. D'autre part, la faillite et l'incompétence du nouvel État polonais peuvent effrayer ceux qui seraient disposés à voter sur des bases économiques plutôt qu'ethniques. Il a été également établi que les conditions d'existence en ce qui concerne la législation, sanitaire et sociale sont bien meilleures en Haute-Silésie que dans les régions voisines de la Pologne. Nous admettons dans le texte que la Haute-Silésie cessera d'être allemande. Mais bien des événements peuvent se produire en un an et notre supposition n'est pas certaine. En autant qu'elle peut être fautive, les conclusions doivent être modifiées.

discutées.¹ Économiquement, elle est foncièrement allemande; les industries de l'Allemagne Orientale se fournissent chez elle de charbon -, sa perte serait un coup décisif porté à l'organisme économique de l'État allemand.² La perte des mines de la Haute-Silésie, et de la Sarre diminuerait les ressources houillères de l'Allemagne de près d'un tiers.

III. Avec le charbon qui lui reste, l'Allemagne est forcée de remplacer, année par année, la perte encourue par la France du fait de la destruction et des dommages causés par la guerre à ses mines du Nord. On lit, au paragraphe 2 de l'annexe V du chapitre des Réparations : « l'Allemagne livrera chaque année à la France, une quantité de charbon égale à la différence entre la production annuelle avant la guerre, des mines du Nord et du Pas-de-Calais, détruites du fait de la guerre, et la production du bassin couvert par ces mines pendant l'année envisagée. Cette dernière fourniture sera effectuée pendant dix ans et ne dépassera pas 20 millions de tonnes par an pendant les cinq premières années et 8 millions de tonnes par an pendant les cinq années suivantes. »

Ce serait-là une disposition raisonnable, une de celles que l'Allemagne devrait exécuter, si on lui laissait les moyens de le faire.

IV. Les dernières décisions relatives au charbon, font partie du plan général du chapitre des Réparations, d'après lequel les sommes dues par l'Allemagne doivent être partiellement payées en nature au lieu de l'être en espèces. Comme partie des paiements dus pour Réparation, l'Allemagne doit

¹ Les autorités allemandes déclarent, non sans être contredites, que d'après les votes émis lors des élections, un tiers de la population se prononcerait pour la Pologne et deux tiers pour l'Allemagne.

² Il ne faut pas oublier que parmi les concessions accordées par la note finale des alliés au sujet de la Silésie, se trouve l'art. 90, qui dit : « La, Pologne s'engage à autoriser pendant une période de quinze ans l'exportation en Allemagne des produits des mines de toute partie de la Haute-Silésie transférée à la Pologne en vertu du présent traité. Les produits seront exonérés de tout droit d'exportation ou de toute autre charge ou restriction imposée à leur exportation. Elle s'engage également à prendre toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour que la vente aux acheteurs en Allemagne des produits disponibles de ces mines puisse s'effectuer dans des conditions aussi favorables que la vente des produits similaires vendus dans des circonstances analogues aux acheteurs de Pologne ou en tout autre pays. » Ces dispositions ne semblent pas constituer un droit de préemption, et il est difficile d'estimer leurs conséquences pratiques. Cependant, cela est évident, si les mines sont maintenues à leur rendement antérieur, et si l'Allemagne est susceptible de se ravitailler à cette source, la perte qu'elle subira sera limitée aux effets produits sur sa balance du commerce et n'aura pas de répercussions capitales sur sa vie économique. C'est là pour les alliés une occasion de rendre plus supportable les opérations du règlement. Les Allemands ont montré que le même raisonnement économique qui accorde le bassin de la Sarre à la France attribue aussi la Haute-Silésie à l'Allemagne. En effet, tandis que les mines silésiennes, - sont essentielles à la vie de l'Allemagne, la Pologne n'a pas besoin d'elles. Sur une consommation totale d'avant-guerre de 10.500.000 tonnes, la Pologne recevait des régions polonaises voisines de la Haute-Silésie 6.800.000 tonnes, 1.500.000 tonnes de la Haute-Silésie (qui produisait un total de 43.500.000 tonnes), et le reste de Bohême. Mais sans aucune ressource provenant de Haute-Silésie ou de Bohême, la Pologne pourrait sans doute satisfaire encore à ses besoins, en exploitant plus complètement ses propres mines qui ne sont pas utilisées scientifiquement, ou en ayant recours aux gisements de la Galicie occidentale qui vont lui être attribués.

faire les livraisons suivantes de Charbon ou coke (les livraisons faites à la France s'ajoutent intégralement aux quantités accordées par la cession de la Sarre ou la compensation des destructions du Nord) :

a) À la France, 7.000.000 de tonnes par an pendant dix ans ¹.

b) À la Belgique, 8.000.000 de tonnes par an pendant dix ans.

c) À l'Italie, une quantité annuelle s'élevant par accroissement annuel de 4.500.000 tonnes en 1919-1920, à 8.500.000 tonnes pour chacune des six années 1923-1929.

d) Au Luxembourg, si demande en est faite, une quantité de charbon égale à la consommation de charbon allemand faite annuellement avant la guerre par le Grand-Duché.

Tout cela fait une moyenne annuelle d'environ 25 millions de tonnes.

Ces chiffres doivent être examinés par rapport à la production probable de l'Allemagne. Le chiffre maximum d'avant-guerre fut atteint en 1913, par un total de 191.500.000 tonnes. De cette production, 19.000.000 de tonnes étaient consommées dans les mines et, la balance, une fois faite (c'est-à-dire les importations étant déduites des exportations), 35.000.000 de tonnes étaient exportées. Restaient donc 139.000.000 de tonnes pour la consommation intérieure. Elles étaient employées comme suit:

Chemin de fer	18.000.000 de tonnes.
Gaz, électricité	12.500.000 de tonnes
Combustible domestique, petite industrie, agriculture	24.000.000 de tonnes
Industrie	78.000.000 de tonnes
Charbon de soute	6.500.000 de tonnes
	139. 000.000 de tonnes

La diminution de Production résultant de Pertes de territoires est :

Alsace-Lorraine	3.800. 000 de tonnes.
Bassin de la Sarre	13.200.000 de tonnes
Haute -Silésie	43.800.000 de tonnes
	60.800.000 de tonnes

D'après la production de 1913, il resterait donc à l'Allemagne 130.700.000 tonnes ou, déduction faite de la consommation à la mine, 118.000.000 de

¹ La France doit recevoir annuellement 35.000 tonnes de benzine, 50.000 tonnes de goudron et 30.000 tonnes de sulfate d'ammoniaque.

tonnes. Pendant plusieurs années, 20.000.000 de tonnes seront envoyées à la France en réparation des dommages causés aux mines françaises, et 25.000.000 à la France, à la Belgique, à l'Italie et au Luxembourg ¹. Comme le premier chiffre (20.000.000) est un maximum et que le second (25.000.000) sera légèrement inférieur durant les premières années, nous pouvons considérer que les exportations totales que l'Allemagne s'est engagée à faire vis-à-vis des pays alliés seront de 40.000.000 de tonnes, ce qui laissera à l'Allemagne, sur les bases précédentes, 78.000.000 de tonnes pour son usage personnel en face d'une consommation d'avant-guerre de 139.000.000 de tonnes.

Cependant cette comparaison a besoin d'être sérieusement modifiée pour être exacte. D'un côté, en effet, il est certain que les chiffres de la production d'avant-guerre ne peuvent pas servir pour le calcul de -la production actuelle. En 1918 la production était de 161.500.000 tonnes en face de 191.500.000 en 1913. Durant la première moitié de 1919, elle a été de moins de 50.000.000 de tonnes, - sans compter l'Alsace~Lorraine et la Sarre, mais y compris la Haute-Silésie, - ce qui correspond à une production annuelle d'environ 100.000.000 de tonnes. ² Les causes d'une telle diminution de l'extraction étaient en partie passagères et exceptionnelles, mais les autorités allemandes conviennent, sans être contredites, que certaines sont destinées à durer quelque temps dans l'avenir. Ces causes sont partiellement les mêmes que partout ailleurs : la journée de travail, par exemple, a été ramenée de 8 h.1/2 à 7 heures, et il est peu probable que le Gouvernement central soit à même de la ramener à son ancienne durée. Mais, en outre, les mines sont en mauvais état (par suite du manque de certains matériaux essentiels durant le blocus), la capacité physique des hommes est grandement affaiblie par la sous-alimentation (si l'on donnait satisfaction à un dixième seulement des demandes de réparations, les conditions d'existence au lieu d'être améliorées seraient plutôt diminuées), les pertes de guerre ont diminué le nombre des mineurs actifs. La ressemblance de cette situation avec celle de l'Angleterre suffit par elle-même à nous montrer que nous ne pouvons pas nous attendre à ce que l'Allemagne atteigne le niveau de sa production d'avant-guerre. Les autorités allemandes estiment la diminution de l'extraction à environ 30 %, à partager presque également entre la diminution de la journée de travail et les autres facteurs économiques. En général, ces chiffres semblent plausibles, mais nous ne sommes pas qualifiés pour les prendre à notre compte ou les critiquer.

¹ La Commission des Réparations est autorisée par le traité (partie VIII, annexe V, § 10) « à différer ou à annuler, les livraisons », si elle considère « qu'elles sont de nature à peser d'une façon excessive sur les besoins industriels allemands ». Dans ce cas, « le charbon à fournir en remplacement des mines détruites sera fourni par priorité sur toutes livraisons ». Cette conclusion est de la plus extrême importance si, comme on le verra, il est matériellement impossible à l'Allemagne de fournir 45.000.000 de tonnes : cela signifie que la France recevra 20.000.000 de tonnes avant que l'Italie touche quoi que ce soit. La Commission des Réparations ne peut rien modifier à cela. La presse italienne n'a pas manqué de souligner la signification de cette disposition. Elle prétend que cette clause fut insérée en l'absence à Paris des délégués italiens (*Corriera della Sera*, 19 juillet 1919).

² Il s'en suit que le taux courant de la production en Allemagne est tombé à 60 % environ de ce qu'il était en 1913. L'effet produit sur le stock a été naturellement désastreux et les perspectives qui s'ouvrent sur l'hiver prochain sont très dangereuses.

Si l'on considère les facteurs énoncés plus haut, le chiffre d'avant-guerre de 118.000.000 de tonnes nettes (c'est-à-dire déduction faite des pertes de territoires et de la consommation de la mine), doit probablement tomber à moins de 100.000.000 de tonnes ¹. Si 40.000.000 de tonnes sont exportées dans les pays alliés, il restera à l'Allemagne 60.000.000 de tonnes pour satisfaire à sa consommation intérieure. La demande, aussi bien que l'offre, sera diminuée par les pertes territoriales, mais les estimations les plus excessives ne peuvent pas compter cette diminution pour plus de 29.000.000 de tonnes ². Nos calculs présumés nous montrent donc, sur la base du fonctionnement d'avant-guerre des chemins de fer et de l'industrie, les besoins allemands intérieurs mesurés par 110.000.000 de tonnes en face d'une production de moins de 100.000.000 de tonnes, dont 40.000.000 de tonnes sont hypothéqués par les alliés.

L'importance du sujet nous a amené à faire une analyse statistique quelque peu fatigante. Il est évident qu'il ne faut pas attacher trop de signification aux chiffres précis que nous avons obtenus. Ils sont incertains et simplement supposés vrais ³, mais le caractère général des faits apparaît d'une façon irrésistible. En raison de ses pertes territoriales et de la diminution de sa production, l'Allemagne, si elle doit subsister en tant que nation industrielle, ne peut pas, dans les années qui vont suivre, exporter de charbon. Elle devra même avoir recours au droit d'achat qui lui est reconnu en Haute-Silésie. Chaque million de tonnes qu'elle exporte ne sort du territoire national qu'au prix de la fermeture d'une usine. Avec des résultats qui seront examinés plus loin, ce système dans de certaines limites est *possible*. Mais il est évident que l'Allemagne ne peut pas accorder aux alliés et qu'elle ne leur accordera pas une contribution annuelle de 40.000.000 de tonnes. Les ministres alliés qui ont dit qu'elle le pouvait, ont à coup sûr menti à leurs peuples, pour calmer les soupçons qu'ils entretiennent au sujet de la voie le long de laquelle on les conduit.

La présence de ces dispositions fallacieuses (parmi d'autres) dans les clauses du traité de paix, est particulièrement grosse de dangers pour l'avenir. On ne parlera plus des prétentions à d'extravagantes indemnités de réparation, par lesquelles les ministres des finances ont trompé le public, dès qu'elles auront rempli leur but immédiat, qui consistait à retarder l'heure de la taxation et des économies. Mais on ne perdra pas de vue si facilement les clauses charbonnières, -pour cette raison qu'il importe absolument à l'existence et aux intérêts de la France et de l'Italie que ces deux nations fassent tout leur possible pour exiger la satisfaction de leurs créances. Par suite de la diminution de production due aux destructions allemandes en France et de la diminution de

¹ Cela suppose une diminution de production de 15 % à côté de l'évaluation de 30%. citée plus haut.

² Cela suppose une perte de 25% dans les entreprises industrielles de l'Allemagne et une diminution de 13% sur les autres besoins.

³ Le lecteur doit se souvenir en particulier que les calculs ci-dessus ne tiennent pas compte de la production de lignite qui se montait en 1913 à 13.000.000 de tonnes brutes qui s'ajoutaient à un total transformé en 21.000.000 de tonnes de briquettes. Cette quantité de lignite était comptée avant la guerre en plus de la production houillère. Nous ne pouvons pas dire jusqu'à quel point les pertes de charbon peuvent être remplacées par un usage plus étendu de la lignite, mais certains pensent que l'Allemagne peut compenser ses pertes houillères en s'occupant davantage de ses dépôts de lignite.

l'extraction des usines du Royaume-Uni et des autres pays, par suite de beaucoup de causes secondaires, telles que la désorganisation des transports et de l'administration, ou l'impuissance des nouveaux gouvernements, la situation houillère de toute l'Europe est presque désespérée.¹ Recevant du traité certains droits, la France et l'Italie, en entrant dans la lutte ne vont pas les abandonner à la légère.

Comme c'est généralement le cas dans les véritables dilemmes, la cause de l'Italie et de la France possède une grande force, une force vraiment péremptoire à un certain point de vue. En fait, la situation sera présentée comme une question intéressant l'industrie allemande d'une part et les industries française et italienne de l'autre. On peut admettre que la livraison du charbon ruinera l'industrie allemande, mais il peut être vrai également que sa non-livraison mette en danger les industries française et italienne. En ce cas est-ce que les vainqueurs ne doivent pas l'emporter, grâce aux droits fixés par le traité, surtout lorsque la plupart des dommages proviennent, en fin de compte, des mauvaises actions des vaincus ? Cependant, si ces sentiments et ces droits peuvent prévaloir au-delà des prescriptions de la raison, les contre-coups qu'ils auront sur la vie économique et sociale de l'Europe centrale seront bien trop forts pour être contenus dans leurs limites premières.

Mais ce n'est pas là encore tout le problème. Si la France et l'Italie compensent leur déficit houiller à l'aide de la production allemande, alors l'Europe septentrionale, la Suisse et l'Autriche, qui tiraient en grande partie leur charbon de l'excédent exportable de l'Allemagne, seront nécessairement privées de toute ressource. Avant la guerre, l'Allemagne exportait 13.600.000 de tonnes de houille en Autriche-Hongrie. Attendu que presque tous les gisements houillers de l'ancien Empire se trouvent hors de ce qui est à présent l'Autriche allemande, la misère industrielle de ce dernier État sera complète, s'il ne peut recevoir de charbon d'Allemagne. La situation des voisins neutres de l'Allemagne, qui se fournissaient naguère en Grande-Bretagne mais aussi en Allemagne, sera à peine moins sérieuse. Sur une très vaste échelle, ils fourniront à l'Allemagne ce qui lui est essentiel, à condition d'être payés en charbon. En fait, ils agissent déjà ainsi.² Par suite de la désorganisation de l'économie monétaire, la pratique du troc international devient dominante. À présent, la monnaie est rarement, dans l'Europe Centrale et Sud-Orientale, la mesure réelle de la valeur. Elle ne peut pas nécessairement acheter quelque chose. Il en résulte qu'une nation, possédant une denrée nécessaire à une autre, la vend non contre argent, mais contre un engagement de la part de la seconde nation de céder en échange quelques marchandises nécessaires à la première. C'est là un système étonnamment compliqué, en comparaison de la simplicité

¹ M. Hoover estimait en juillet 1919 que la production houillère de l'Europe, non compris la Russie et les Balkans, était tombée de 679.000.000 de tonnes à 443.000.000. Cette décroissance tiendrait aux pertes de main-d'œuvre et de matériaux, mais surtout à l'affaiblissement de l'effort physique après les privations et les souffrances de la guerre, au manque de matériel roulant et de moyens de transports, et à la situation politique troublée de beaucoup de régions minières.

² Beaucoup d'accords commerciaux furent conclus durant la guerre selon ces directives. Mais, en juin 1919, des accords secondaires passés entre l'Allemagne d'une part, le Danemark, la Norvège et la Russie d'autre part, décidaient aussi des paiements en charbon. Les sommes englobées n'étaient pas très considérables, mais, sans ces traités, l'Allemagne n'aurait pas pu obtenir de beurre du Danemark, de graisse et de harengs de Norvège, de lait et de bestiaux de Suisse.

presque parfaite de l'ancien commerce international. Mais l'industrie est aujourd'hui dans une situation si étonnante qu'il n'est pas sans avantage comme moyen de stimuler la production. Les heures de travail payées en beurre dans la Ruhr ¹, montrent jusqu'à quel point l'Europe moderne a reculé dans la direction du troc et nous fournissent un exemple pittoresque de la médiocre organisation économique vers laquelle la suppression de la circulation et du libre échange entre individus et entre nations nous conduit rapidement. Mais elles peuvent produire le charbon là où les autres expédients ne réussissaient pas. ²

Si cependant l'Allemagne trouve de la houille pour les neutres de son entourage, la France et l'Italie peuvent hautement protester que dans ce cas elle peut et doit tenir ses engagements. Cela sera très juste et il sera difficile de contre-balancer ces réclamations par certains faits possibles tels que ceux-ci : tandis que les mineurs allemands veulent bien travailler pour du beurre, il n'y a pas moyen de les forcer à produire un charbon dont la vente ne leur rapportera rien, et si l'Allemagne n'a pas de charbon à envoyer à ses voisins, elle peut ne pas arriver à se procurer les importations indispensables à son existence économique.

Si la distribution des ressources houillères de l'Europe doit être une course où la France sera satisfaite la première, l'Italie ensuite, et où chacun tentera sa chance, l'avenir industriel de l'Europe est sombre et les possibilités de Révolution sont évidentes. La situation demande que les intérêts particuliers et les revendications privées, mêmes fondées sur les sentiments et la justice, fassent place à la nécessité souveraine. Si M. Hoover a calculé exactement, la production houillère de l'Europe a diminué d'un tiers. Nous sommes en face d'un état de choses où la répartition doit se faire impartialement et d'une main équitable par rapport aux besoins, et où nul stimulant ne peut être négligé pour accroître la production et améliorer les moyens de transport. L'établissement, en août 1919, par le Conseil Économique Suprême Interallié d'une Commission européenne du charbon, comprenant des délégués anglais, français, italiens, belges, polonais et tchéco-slovaques, était une sage mesure qui, bien employée et suffisamment étendue, pouvait être d'un grand secours. Mais nous réservons les plans de reconstruction pour le chapitre VII. Nous nous contentons ici de tracer les conséquences, par impossible, qu'entraînerait le Traité s'il était exécuté au pied de la lettre. ³

¹ « Quelques 60.000 mineurs de la Ruhr ont accepté de faire des heures supplémentaires, afin de produire du charbon qui sera exporté au Danemark, tandis que du beurre sera importé en retour. Ces mineurs auront les premiers le bénéfice de ce beurre, car ils ont travaillé spécialement pour l'obtenir. » (*Kölnische Zeitung*, 11 juin 1919.)

² Que penser de journées payées en whisky en Angleterre ?

³ Dès le 1er septembre 1919 la Commission du Charbon se trouvait en face de l'impossibilité matérielle de faire exécuter les clauses du traité ; elle a décidé de modifier ces dispositions comme suit :

« L'Allemagne, dans les six mois qui suivront, fera des livraisons de 20 millions de tonnes qui remplaceront les 43 millions prévus par le traité. Si la production totale de l'Allemagne dépasse le niveau actuel qui est d'environ 108 millions par an, 60 % de la production supplémentaire jusqu'à 128 millions et 50 % de tout supplément jusqu'au total fixé par le traité de paix seront livrés à l'Entente. Si la production totale tombe à moins de 108 millions, l'Entente examinera la situation et en tiendra compte après avoir entendu l'Allemagne.

(2) Les dispositions relatives aux mines de fer réclament un examen moins détaillé, bien que leur effet soit ruineux. Elles réclament un examen moins approfondi parce qu'elles sont en grande partie inévitables. Presque 75 % exactement du minerai de fer extrait en Allemagne en 1913 provenait de l'Alsace-Lorraine. C'est en cela du reste que consistait l'importance primordiale des provinces volées en 1870. ¹

Que l'Allemagne doive perdre ces gisements, cela n'entre même pas en discussion. La seule question est de savoir jusqu'à quel point on lui accordera des facilités pour acquérir leurs produits. La délégation allemande fit de grands efforts pour s'assurer l'inscription au traité d'une disposition laquelle le charbon et le coke fournis par l'Allemagne et la France seraient échangés contre de la *minette* Lorraine. Mais ils n'obtinrent aucune stipulation de cet ordre et la question reste soumise au gré de la France.

Les motifs qui régiront la politique éventuelle de la France ne s'accordent pas tous. Tandis que la Lorraine comprenait 75 % des gisements sidérurgiques allemands, 25% seulement de ses hauts-fourneaux se trouvaient sur le territoire de la Lorraine et du bassin de la Sarre. Une grande partie du minerai était dirigée vers l'Allemagne proprement dite. Les fonderies de fer et d'acier se trouvaient à peu près dans la même proportion de 25 % en Alsace-Lorraine. C'est pourquoi, pour le moment, la politique la plus économique et la plus avantageuse pour la France serait d'exporter vers l'Allemagne, comme cela a été fait jusqu'à présent, une grande partie de la production minière.

Mais d'un autre côté, la France, ayant recouvré les gisements lorrains, peut vouloir remplacer autant que possible les industries que l'Allemagne avait créées grâce à eux par des industries situées à l'intérieur de ses propres frontières. Beaucoup de temps s'écoulera avant que l'organisation mécanique et le travail qualifié puissent se développer en France, et, même dans ce cas, ce n'est que si elle peut compter sur la livraison du charbon allemand qu'elle pourra peut-être traiter le minerai lorrain. De plus, l'incertitude qui règne au sujet de la destination dernière du bassin de la Sarre troublera les calculs des capitalistes qui songent à établir de nouvelles industries en France.

En fait, ici comme ailleurs, les considérations politiques ont empiété d'une façon désastreuse sur les questions économiques. Sous un régime de libre-échange et de libres relations économiques, le fait que le fer se trouve d'un côté d'une frontière politique et la main-d'œuvre, le charbon et les hauts-fourneaux de l'autre, aurait peu d'importance. Mais, dans la situation actuelle, les hommes ont inventé des méthodes pour s'appauvrir eux-mêmes et se nuire les uns aux autres. Ils préfèrent les haines collectives au bonheur individuel. Si l'on tient compte des passions et des mobiles actuels de la société capitaliste européenne, il semble certain que la production sidérurgique réelle se trouvera diminuée par suite de l'établissement de la nouvelle frontière politique que réclamaient et les sentiments et la justice historique : par ce fait, le

¹ 21.136.265 tonnes sur un total de 28.607.903 tonnes. La perte de minerai en Haute-Silésie est insignifiante. L'exclusion du fer et de l'acier luxembourgeois hors de l'Union douanière allemande est importante, spécialement parce que cette perte s'ajoute à celle de l'Alsace-Lorraine. On peut noter en passant que la Haute-Silésie contient 25% de la production de zinc de l'Allemagne.

nationalisme et les intérêts privés imposeront une nouvelle frontière économique qui suivra elle aussi les limites politiques. Dans l'état actuel de l'Europe, on permet à ces dernières considérations de l'emporter sur l'intense nécessité où se trouve le continent d'obtenir une production maintenue et active, pour réparer les destructions causées par la guerre et assurer aux travailleurs la rémunération accrue qu'ils revendiquent.¹

Bien que sur une moindre échelle, les mêmes influences se font sentir dans la cession de la Haute-Silésie à la Pologne. Bien que la Haute-Silésie contienne peu de fer, la présence du charbon a permis l'établissement de nombreux hauts-fourneaux. Que vont-ils devenir ? Si l'Allemagne est coupée à l'ouest de ses ressources de minerai, exportera-t-elle au-delà de ses frontières orientales une part quelconque de ce qui lui en restera ? L'activité de la production industrielle semble devoir diminuer à coup sûr.

Ainsi le traité frappe l'organisation économique et par cela même diminue encore la prospérité affaiblie de la collectivité tout entière. Les frontières économiques qui sont instituées entre le fer et le charbon, - ces fondements de l'industrie moderne, - ne diminueront pas seulement la production des marchandises utiles. Elles occuperont peut-être aussi des milliers de bras humains à faire circuler inutilement, selon les cas, le fer ou le charbon, tout au long de multiples kilomètres, pour obéir aux ordres d'un traité politique, ou parce que des obstacles auront été dressés contre la localisation convenable de l'industrie.

Chapitre IV : Le traité

III

[Retour à la table des matières](#)

Restent les dispositions relatives aux transports et au système douanier de l'Allemagne. Ces parties du traité n'ont ni l'importance, ni la signification de celles qui ont été discutées jusqu'ici. Ce sont des piques d'épingle, des interventions, des vexations, qui ne sont pas tant blâmables par leurs conséquences, que par le démenti honteux qu'elles infligent aux déclarations des alliés. Que le lecteur examine ce qui suit à la lumière des assurances dont nous avons déjà parlé en vertu desquelles l'Allemagne a déposé les armes.

¹ En avril 1919, le Ministère britannique des Munitions envoya une commission étudier les conditions de la métallurgie en Lorraine et en Allemagne occupée. Le rapport déclare que la métallurgie de la Lorraine et, à un moindre degré, du bassin de la Sarre dépend du charbon et du coke de la Westphalie. Il est nécessaire de mélanger le charbon de Westphalie et le charbon de la Sarre pour obtenir un bon coke de haut fourneau. La métallurgie lorraine est tellement liée aux approvisionnements de combustible allemand que, dit le rapport, « cela la place dans une situation peu enviable ».

(1) Les clauses économiques commencent par plusieurs dispositions qui seraient d'accord avec l'esprit du troisième des Quatorze Points, si elles étaient réciproques. À la fois pour les importations et les exportations et relativement aux tarifs douaniers, aux réglementations et aux prohibitions, l'Allemagne s'engage pour cinq ans à assurer aux nations alliées et associées le traitement de la nation la plus favorisée.¹ Quant à elle, elle n'a pas droit à pareil traitement.

Pendant cinq ans, l'Alsace-Lorraine pourra exporter librement en Allemagne sans avoir à payer aucun droit de douane, jusqu'à concurrence des quantités annuelles moyennes expédiées de 1911 à 1913.² Il n'y a pas de disposition semblable relativement aux exportations allemandes en Alsace-Lorraine.

Les exportations polonaises en Allemagne pendant trois ans et les exportations luxembourgeoises en Allemagne pendant cinq ans, jouiront du même privilège,³ - qui ne sera pas accordé aux exportations allemandes vers la Pologne ou le Luxembourg. Le Luxembourg qui, pendant longtemps, a été compris, à son grand avantage, dans l'union douanière allemande, en est dorénavant définitivement exclu.⁴

Pendant un délai de six mois, à dater de la mise en vigueur du traité, l'Allemagne ne pourra pas frapper les importations des puissances alliées et associées de taxes plus élevées que les taxes les plus favorables qui fonctionnaient avant la guerre. Pendant un délai supplémentaire de deux ans et demie (ce qui fera trois ans en tout), cette interdiction continuera à s'appliquer à certaines marchandises, notamment à quelques-unes de celles qui avaient fait l'objet d'accords spéciaux avant la guerre, et également au vin et à l'huile végétale, à la soie artificielle et à la laine lavée ou dégraissée.⁵ C'est là une disposition absurde et nuisible. Elle empêchera l'Allemagne de prendre les mesures nécessaires pour consacrer ses ressources limitées à l'achat des objets utiles et au paiement des indemnités de réparation. Par suite de la légèreté financière des individus, résultant de l'incertitude où ils se trouvent, l'Allemagne est menacée par l'étranger, d'un déluge d'objets de luxe et de demi-luxe, dont elle a été privée pendant des années, et qui épuiserait ou diminuerait ses faibles ressources commerciales. Ces dispositions portent atteinte aux mesures que pourrait prendre le gouvernement allemand en vue d'assurer des économies dans cet ordre de consommation, ou d'élever la taxation durant une période critique. N'est-ce pas un exemple d'une avidité insensible et qui se surpasse elle-même que d'obliger l'Allemagne, par une clause spéciale et nettement spécifiée, à laisser entrer sans difficulté le champagne et la soie,

¹ Articles 264, 265, 266 et 267. Ces dispositions ne peuvent être maintenues plus de cinq ans que par le Conseil de la Société des Nations.

² Art. 268 (a).

³ Art. 268 (a) et (c).

⁴ Le Grand-Duché cesse aussi d'être neutre et l'Allemagne s'engage à « accepter par avance tous arrangements internationaux conclus par les puissances alliées et associées relativement au Grand-Duché » (art. 40). À la fin de septembre 1919 un plébiscite ayant eu lieu, le Luxembourg décida d'adhérer à l'Union douanière avec la France. Une forte majorité préféra cette disposition à l'Union à la Belgique. Quant au maintien de l'Union avec l'Allemagne, les électeurs n'avaient pas à se prononcer à son sujet.

⁵ Art. 269.

après lui avoir pris tous ses biens liquides et lui avoir demandé d'effectuer dans l'avenir d'impossibles paiements ?

Un autre article douanier peut, s'il est appliqué, avoir des conséquences sérieuses et étendues. Les alliés se sont réservé le droit d'appliquer un régime douanier spécial aux territoires occupés de la rive gauche du Rhin, « dans le cas où ces mesures leur paraîtraient nécessaires pour sauvegarder les intérêts économiques de la population ». ¹ Cette disposition a été probablement établie comme complément possible à la politique française qui tendrait à détacher quelque peu de l'Allemagne les provinces de la rive gauche pendant l'occupation. Le projet de créer une République indépendante sous le patronage français, afin de créer un État tampon et de ramener, selon les ambitions françaises, l'Allemagne proprement dite au-delà du Rhin, n'est pas encore abandonné. Certains pensent qu'on peut arriver à de grands résultats par quinze années ou plus d'un régime de menaces, de corruption et de flatteries. ² Si cet article est exécuté et si le système économique de la rive gauche du Rhin est effectivement séparé du reste de l'Allemagne, cela engendrera de vastes conséquences. Mais les rêves que forgent les diplomates ne réussissent pas toujours, et nous devons avoir confiance dans l'avenir.

(2) La rédaction primitive des clauses présentées aux Allemands au sujet des chemins de fer a été sérieusement modifiée dans le traité définitif. Elle est limitée à une disposition par laquelle les marchandises venant des territoires alliés à destination de l'Allemagne ou en transit à travers l'Allemagne, bénéficieront au point de vue des taxes à percevoir, etc., du traitement le plus favorable appliqué aux marchandises de même nature, transportées sur une quelconque des lignes allemandes « dans des conditions semblables de

¹ Art. 270.

² Les dispositions relatives à l'occupation peuvent être résumées ici. Le territoire allemand situé à l'ouest du Rhin ainsi que les têtes de ponts sera occupé pendant quinze ans (art. 428). Toutefois, « si les conditions du présent traité sont fidèlement exécutées par l'Allemagne », la région de Cologne sera évacuée au bout de cinq ans et celle de Coblenz au bout de dix ans (art. 429). Mais si à l'expiration de quinze ans « les garanties contre une agression non provoquée de l'Allemagne n'étaient pas considérées comme suffisantes par les gouvernements alliés et associés, l'évacuation des troupes d'occupation pourrait être retardée dans la mesure jugée nécessaire l'obtention des dites garanties » (art. 429). Si, d'autre part, « soit pendant l'occupation, soit après l'expiration des quinze années prévues, la Commission des Réparations reconnaissait que l'Allemagne refuse d'observer tout ou partie des obligations résultant pour elle du présent traité relativement aux réparations, tout ou partie des zones spécifiées à l'art. 429 seraient immédiatement occupées de nouveau par les forces alliées et associées » (art. 430). S'il est impossible à l'Allemagne de remplir toutes ses obligations, l'effet des dispositions ci-dessus sera, en pratique, que les alliés occuperont la rive gauche du Rhin aussi longtemps qu'ils voudront. Ils y gouverneront comme il leur plaira, même en ce qui concerne les pouvoirs respectifs des représentants du gouvernement allemand et des membres de la Commission interalliée. Les questions concernant l'occupation et non réglées par le présent traité seront l'objet d'arrangements ultérieurs que l'Allemagne s'oblige dès à présent à observer. L'accord suivant lequel les régions occupées seront administrées a été publié comme un document officiel. L'autorité suprême est dans les mains de la Commission interalliée des provinces rhénanes, qui est formée d'un membre belge, d'un Français, d'un Anglais et d'un Américain. Les articles de cet accord ont été honnêtement et très raisonnablement rédigés.

transport, notamment au point de vue de la longueur du parcours ». ¹ En tant que disposition sans réciprocité, c'est là un acte d'intervention dans les affaires intérieures qu'il est difficile de justifier, mais l'effet pratique de cette clause ² et des clauses semblables qui ont trait au trafic des voyageurs, ³ dépendra beaucoup de l'interprétation de la phrase, « Même condition de transport ». ⁴

Pour l'instant, les transports de l'Allemagne seront bien plus gravement désorganisés par les cessions de matériel roulant. D'après le paragraphe 7 des conditions d'armistice. l'Allemagne était appelée à livrer 5.000 locomotives et 150.000 wagons, « en bon état, avec toutes les pièces et accessoires nécessaires ». ⁵ D'après le traité, l'Allemagne doit confirmer cette cession et reconnaître le droit des alliés sur le matériel. Elle doit, en outre, remettre tout le réseau ferré des territoires cédés avec leur complément intégral de matériel roulant. « en bon état d'entretien », tel qu'il figure d'après le dernier inventaire, au 11 novembre 1918. ⁶ Cela signifie que les chemins de fer cédés ne doivent porter aucune part de l'épuisement et de la détérioration du matériel roulant allemand pris en général.

C'est là une perte qui peut, sans aucun doute être annulée à la longue. Mais le manque d'huiles lubrifiantes, l'usure prodigieuse causée par la guerre, l'absence de réparations a déjà amené le réseau ferré allemand à un très faible degré de rendement. Les nouvelles pertes causées par le traité confirmeront cet état de choses durant quelque temps. Elles aggravent lourdement les difficultés du problème du charbon et des exportations en général.

(3). Restent les clauses traitant du réseau fluvial de l'Allemagne. Elles sont si peu nécessaires, elles ont si peu de rapports avec les buts présumés des alliés que leur contenu est en général ignoré. Elles constituent cependant une intervention sans précédent dans les affaires domestiques d'un État, et elles sont susceptibles de fonctionner de façon à retirer à l'Allemagne tout contrôle effectif sur son propre système de transports. Sous leur forme actuelle elles sont injustifiables, mais quelques simples changements pourraient les transformer en un agent rationnel.

La plupart des principaux fleuves de l'Allemagne ont leur source en territoire étranger. Le Rhin, qui vient de Suisse, est à présent, durant une partie de son cours, une rivière frontière, et il se jette dans la mer en Hollande ; le Danube naît en Allemagne, mais coule ailleurs sur sa plus grande longueur ; l'Elbe prend sa source dans les montagnes de Bohême, maintenant appelée la

¹ Art. 365. Au bout de cinq ans, cet article peut être révisé par le Conseil de la Société des Nations.

² Le gouvernement allemand a supprimé, à dater du 1er septembre 1919, tous les tarifs préférentiels de chemins de fer pour l'exportation des marchandises de fer et d'acier, se fondant sur ce que ces privilèges eussent été annulés par les avantages correspondants que d'après cet article du traité il eut été obligé de consentir aux commerçants alliés.

³ Art. 367.

⁴ Les questions d'interprétation et d'application sont soumises à la Société des Nations.

⁵ Art. 250.

⁶ Art. 371. Cette disposition s'applique même « aux lignes de l'ancienne Pologne russe, mises par l'Allemagne à la largeur de la voie allemande, ces lignes étant assimilées à des parties détachées du réseau de l'État prussien.

Tchéco-Slovaquie; l'Oder traverse la Basse.-Silésie ; le Niémen limite maintenant la Prusse orientale et a sa source en Russie. De tous ces cours d'eaux, le Rhin et le Niémen sont des fleuves frontières, l'Elbe est principalement allemande, mais son cours supérieur a une grande importance pour la Bohême, le Danube, lorsqu'il est allemand, ne présente pas beaucoup d'intérêt pour les autres pays que l'Allemagne, et l'Oder est une rivière presque purement allemande, à moins que le résultat du plébiscite ne rattache toute la Haute-Silésie à la Pologne.

Les fleuves qui, selon les mots du traité, «fournissent naturellement à plus d'un État un accès à la mer », réclament nettement une réglementation internationale et des garanties interdisant la création de régimes différents. Ce principe est reconnu depuis longtemps par les Commissions internationales qui régissent le Rhin et le Danube. Mais dans de telles commissions les États en question doivent être représentés, -plus ou moins, - en proportion de leurs intérêts. Malgré cela, le traité a fait du caractère international de ces cours d'eau un prétexte pour soustraire le réseau hydrographique allemand au contrôle de l'Allemagne.

Certains articles prennent des décisions convenables contre les distinctions qui pourraient être faites et les obstacles à la liberté du transit.¹ Ensuite le traité accorde l'administration de l'Elbe, de l'Oder, du Danube et du Rhin à des commissions internationales² dont les pouvoirs définitifs seront fixés « par une convention générale à établir par les puissances alliées et associées et approuvée par la Société des Nations³ ». Entre temps, les commissions élaboreront leurs constitutions propres et jouiront des pouvoirs les plus étendus, « particulièrement en ce qui concerne l'exécution des travaux d'entretien, d'aménagement et d'amélioration du réseau fluvial, le régime financier, l'établissement et la perception des taxes, le règlement de la navigation »⁴.

En faveur de tout cela il y a beaucoup à dire. La liberté du transit est une partie importante de la bonne organisation internationale. Elle devrait exister partout. Ce n'est que contre la composition des commissions qu'on peut faire des objections. Dans chaque cas, les votes sont calculés de telle sorte qu'ils mettent nettement l'Allemagne en minorité. Dans la commission de l'Elbe, l'Allemagne a quatre voix sur dix, dans la commission de l'Oder, trois sur neuf, dans la commission du Rhin, quatre sur dix-neuf, dans la commission du Danube, qui n'est pas encore définitivement constituée, elle ne formera sans doute qu'une faible minorité. Pour administrer ces fleuves, la France et la Grande-Bretagne sont partout représentées ; pour des motifs inconnus, l'Italie et la Belgique font aussi partie de la commission de l'Elbe.

Ainsi les grandes voies d'eau allemandes sont livrées à des organes étrangers qui possèdent les plus vastes pouvoirs. Beaucoup des affaires locales et

¹ Art. 332-337 : On peut cependant s'opposer au § 2 de l'art. 332 qui permet aux vaisseaux des autres nations de faire le commerce entre les villes allemandes, mais empêche les navires allemands de faire le commerce entre les villes non allemandes sans autorisation spéciale.

² Le Niemen et la Moselle pourraient être traités plus tard de la même manière.

³ Art. 338.

⁴ Art. 344. Cela a rapport particulièrement à l'Elbe et l'Oder ; les commissions existantes s'occupent du Danube et du Rhin.

intérieures de Hambourg, de Magdebourg, de Dresde, de Stettin, de Francfort, de Breslau, seront soumises à une juridiction étrangère. La situation est à peu près la même que si les puissances de l'Europe continentale, étaient en majorité dans le Comité de la Tamise ou au port de Londres.

Certaines dispositions secondaires suivent des voies que notre examen du traité nous a rendues familières. Par l'annexe III du chapitre des Réparations, l'Allemagne doit céder 20% du tonnage de sa batellerie intérieure. En plus de cela, elle doit livrer la proportion de sa flottille fluviale de l'Elbe, de l'Oder, du Niémen et du Danube, qui sera fixé par un arbitre américain, « en tenant compte des besoins légitimes des parties en cause, et en se basant notamment sur le trafic de la navigation dans les cinq années qui ont précédé la guerre ». Les bateaux ainsi cédés devront être choisis parmi les plus récemment construits.¹ Les mêmes procédés s'appliqueront aux navires et aux remorqueurs allemands du Rhin et à la propriété allemande dans le port de Rotterdam.² Là où le Rhin coule entre la France et l'Allemagne, la France a tous les droits pour utiliser l'eau en vue de l'irrigation ou de la production de la force, et l'Allemagne n'en a aucun.³ Tous les ponts seront propriété française sur toute leur longueur.⁴ En fin de compte, l'administration du port rhénan de Kehl, - qui est purement allemand, - sera rattachée pour sept ans à celle de Strasbourg et confiée à un Français nommé par la nouvelle commission du Rhin.

Ainsi les clauses économiques du traité sont suffisamment étendues pour pouvoir, - rien n'a été négligé pour cela, - appauvrir l'Allemagne à présent et empêcher son développement futur. Étant mise dans une telle situation, l'Allemagne doit encore faire des paiements en monnaie, sur une échelle et selon des procédés que nous examinerons dans le prochain chapitre.

¹ Art 339.

² Art. 357.

³ Art. 358. L'Allemagne peut cependant recevoir quelque indemnité en raison de la force motrice prise ainsi par la France.

⁴ Art. 66.

Chapitre V ¹

Réparations

I

Engagements précédant les négociations de paix

[Retour à la table des matières](#)

Les catégories de dommages pour lesquels les alliés étaient autorisés à demander des réparations sont déterminées par certains passages des Quatorze Points du président Wilson, modifiés par les Gouvernements alliés dans leur note que le Président communiqua à l'Allemagne le 5 novembre 1918, comme étant la base des négociations de paix. Ces passages ont été cités dans leur entier au début du chapitre IV. Ils signifient que « réparation sera faite par l'Allemagne de tous les dommages causés à la population civile ses États alliés et à sa propriété par l'agression de l'Allemagne sur terre, sur mer et dans les airs ». Le sens restrictif de cette phrase est renforcé par le discours prononcé par le président Wilson devant le Congrès le 11 février 1918. Les termes de ce discours sont une partie clairement exprimée du contrat conclu

¹ Ce chapitre contiendra de nombreux chiffres, se rapportant à des sujets divers. Nous avons cru devoir conserver les évaluations faites par l'auteur en livres sterling, sans convertir leur valeur en francs. Le cours de la livre subissant en effet de nombreuses fluctuations d'un jour à l'autre, les calculs que nous pourrions faire ne seraient plus appropriés à la date on paraîtra ce volume. Nous rappelons à nos lecteurs que le pair de la livre sterling est de 25 fr. 22 et que son cours, au moment où nous écrivons, oscille entre 60 et 65 fr. (*Note du traducteur*).

avec l'ennemi. Ils déclarent qu'il n'y aura « ni contribution de guerre, ni amendes ».

On a parfois argué que le préambule du paragraphe 19¹ des conditions d'armistice, - « toutes revendications futures ou réclamations des Alliés et des États-Unis d'Amérique restent entières », - détruisait toutes les conditions précédentes et laissait les alliés libres d'exiger ce qui leur plairait. Mais il n'est pas possible de soutenir que cette clause de style, à laquelle à cette époque, personne n'attachait une importance spéciale, effaçait toutes les communications formelles qu'il y avait eu avant l'armistice entre le Président et le Gouvernement allemand relativement aux conditions de la paix, supprimait les Quatorze Points et faisait de l'acceptation de l'armistice par l'Allemagne une reddition sans condition, en ce qui concerne les clauses financières. C'est là simplement la phrase habituelle des hommes qui, rédigeant la liste de certaines réclamations veulent éviter qu'on la considère comme absolument complète. En tout cas, les alliés ont résolu le problème dans leur réponse aux observations allemandes sur le premier projet de traité, ils admettent que les termes du chapitre des réparations doivent être réglés conformément à la note présidentielle du 5 novembre 1918.

Considérant par conséquent que les termes de cette note sont obligatoires, nous avons à expliquer le sens précis de la phrase : « tous les dommages causés à la population civile des puissances alliés et à leur propriété par l'agression de l'Allemagne sur terre, sur mer et dans les airs. » Peu de mots dans l'histoire ont fait autant travailler les juristes et les sophistes, que, comme nous le verrons dans la prochaine section de ce chapitre, cette décision d'apparence simple et non équivoque. Certains n'ont pas hésité à affirmer qu'elle englobait tout le coût de la guerre. En effet, disent-ils, tous les frais de guerre sont couverts par l'impôt, et une telle taxation cause « un dommage à la population civile ». Ils admettent que la phrase est embarrassante et qu'il eut été plus simple de dire : « toutes les pertes et toutes les dépenses de quelque nature qu'elles soient ». Ils avouent que l'allusion aux dommages causés à la personne ou aux biens « de la population civile » est très malheureuse ; mais, d'après eux, des erreurs de rédaction ne doivent pas priver les alliés des droits propres aux vainqueurs.

Mais, il n'y a pas seulement la limitation de la phrase par sa signification normale et l'allusion aux dommages causés aux civils par opposition aux dépenses militaires. Il faut aussi se souvenir que le contexte de cette clause sert à expliquer le mot « restauration » qu'on trouve dans le message du président Wilson. Les Quatorze Points s'occupent des dommages causés en territoire envahi, - Belgique, France, Roumanie, Serbie et Monténégro (l'Italie étant oublié d'une façon inexplicable) -, mais ils n'embrassent pas les pertes occasionnées par les sous-marins, les bombardements maritimes (tels que

¹ « Sous réserve de toute revendication et réclamation ultérieures de la part des alliés et des États-Unis, réparation des dommages. Pendant la durée de l'armistice, il ne sera rien distraire par l'ennemi des valeurs publiques pouvant servir de gage pour le recouvrement des réparations. Restitution immédiate de l'encaisse de la Banque nationale de Belgique et, en général, remise immédiate de tous documents, espèces, valeurs (mobilières et fiduciaires avec le matériel d'émission) touchant aux intérêts publics dans les pays envahis. Restitution de l'or russe ou roumain pris par les Allemands ou remis à eux. Cet or sera pris en charge par les alliés jusqu'à la signature de la paix. »

ceux de Scarborough), ou les dommages causés par les raids aériens. Les points ainsi omis comprenaient des atteintes à la vie et à la propriété des civils, semblables en tout point à celles qui avaient eu lieu en territoire envahi. C'est pour les préciser que le Conseil suprême proposa au président Wilson de mettre les choses au point. À cette époque, - fin octobre 1918, je pense qu'aucun homme d'État responsable ne songeait à tirer, de l'Allemagne une indemnité qui payât le coût général de la guerre. L'on cherchait simplement à spécifier un point de la plus haute importance pour la Grande-Bretagne, à savoir que la réparation des dommages causés aux non-combattants et à leur propriété ne serait pas limitée aux pays envahis, mais s'appliquerait aussi à tous les préjudices de cet ordre causés « par terre, par mer ou par les airs ». Ce n'est que plus tard, que les réclamations populaires d'une indemnité couvrant les frais de guerre fit pratiquer dans un but politique la malhonnêteté et rechercher dans la phrase écrite ce qui ne s'y trouvait pas.

En interprétant strictement nos engagements, quels sont donc les dommages dont nous pouvons demander réparation à l'ennemi ? ¹ Dans le cas du Royaume-Uni, la note porterait sur les articles suivants :

a) Les dommages causés à la vie et aux biens de la population civile par les actes du Gouvernement ennemi (ce qui comprendrait les raids aériens, les bombardements maritimes, la guerre sous-marine et les mines).

b) La réparation des mauvais traitements infligés aux internés civils.

Cette liste n'embrasserait pas les frais généraux de la guerre ou le préjudice indirect causé par les pertes commerciales.

La liste française comprendrait en outre des articles ci-dessus :

c) Les dommages causés à la population civile et à ses biens dans la zone de guerre, et par les attaques aériennes en arrière des lignes ennemies.

d) La réparation du pillage de la nourriture, des matières premières, des troupeaux, des machines, des objets de ménage, des forêts, etc., accompli en territoire occupé par les gouvernements ennemis ou leurs nationaux.

e) Le remboursement des amendes et des réquisitions imposées par les Gouvernements ennemis ou leurs représentants à des municipalités ou à des citoyens français.

f) Les indemnités aux nationaux français déportés ou obligés d'accomplir certains travaux.

À ces articles on peut ajouter le suivant, bien qu'il soit d'un caractère moins certain :

¹ Il faut noter, en passant, qu'ils ne contiennent rien qui limite les dommages aux préjudices causés par suite de la violation des règles de la guerre. Cela revient à dire qu'il est possible de réclamer aussi bien par suite de la capture légitime d'un navire de commerce que par suite du coût de la guerre sous-marine illégale.

g) Les dépenses effectuées par la commission de secours en vue de fournir à la population française des régions envahies les aliments et les vêtements nécessaires.

Les revendications belges comprendraient des articles analogues.¹ On pourrait nous dire que dans le cas de la Belgique, des paiements ressemblant davantage à une indemnité générale de guerre seraient justifiés. Mais une telle argumentation ne pourrait faire état que de la violation des lois internationales accomplie par l'invasion de la Belgique, relativement à laquelle, comme nous l'avons vu, les Quatorze Points ne font entendre aucune réclamation spéciale². Comme les secours fournis à la Belgique (§ g) et les frais généraux de guerre de ce pays ont déjà été payés par des avances consenties par les Gouvernements anglais, français, américain, la Belgique utiliserait probablement tout remboursement fait par l'Allemagne, à se libérer en partie de sa dette vis-à-vis de ces Gouvernements. Si bien que toutes les réclamations de cette sorte ne feraient que s'ajouter aux revendications des trois États prêteurs.

Les revendications des autres alliés seraient rédigées sur le même plan. Mais c'est à leur sujet, que le problème se pose de la façon plus aiguë de savoir jusqu'à quel point l'Allemagne peut être rendue responsable des dommages causés non par elle-même, mais par ses co-belligérants, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie. C'est là une des nombreuses questions auxquelles les Quatorze Points ne répondent pas nettement. D'une part, en effet, ils envisagent dans l'article II le préjudice occasionné à la Roumanie, à la Serbie et au Monténégro, sans déterminer la nationalité des troupes responsables, et d'autre part, la note des alliés parle de l'agression « allemande », alors qu'elle aurait dû parler de l'agression de « l'Allemagne et de ses alliés ». Je me demande donc si, suivant la lettre, on peut demander à l'Allemagne des réparations pour des dommages causés par exemple par les Turcs dans le canal de Suez, ou les sous-marins Autrichiens dans l'Adriatique. Mais c'est là un cas où les alliés, s'ils voulaient étendre un des Quatorze Points, pourraient déclarer l'Allemagne responsable solidairement sans se mettre trop gravement en opposition avec les intentions générales de leurs engagements.

Quant à la situation entre les alliés eux-mêmes, elle est tout à fait différente. Si l'Angleterre et la France prenaient tout ce que l'Allemagne peut payer, en laissant l'Italie et la Serbie tirer ce qu'elles pourraient des restes de l'Autriche-Hongrie, elles se montreraient très injustes et très infidèles. Il est clair que, parmi les alliés, l'actif devrait être totalisé et partagé, en proportion des revendications globales.

Dans ce cas, et si le compte que nous établissons plus bas est accepté, toutes les capacités de l'Allemagne seront épuisées par les réclamations directes et légitimes que les alliés ont à faire entendre contre elle, et la question de savoir si elle est responsable pour ses alliés devient donc oiseuse par cela même. C'est pourquoi une politique prudente et élevée aurait fait profiter

¹ Les billets détenus par les nationaux alliés dans les régions envahies devraient être compris dans le règlement des dettes ennemies, ainsi que les autres sommes dues aux ressortissants alliés, et non pas assimilés aux réparations.

² Une réclamation spéciale en faveur de la Belgique a été insérée dans le traité. Elle fut acceptée par les Allemands sans difficultés.

l'Allemagne de ce doute, et ne lui aurait réclamé que la réparation des dommages qu'elle a occasionné elle-même.

Mais quel serait, suivant le système exposé plus haut, le montant des créances totalisées? Il n'y a pas de chiffres sur lesquels on puisse fonder une estimation exacte et scientifique, et nous donnons nos conjectures pour ce qu'elles valent, en les faisant précéder des considérations suivantes.

Le total des dommages matériels accomplis dans les provinces envahies a été l'objet d'exagérations peut-être naturelles, mais en tout cas énormes. Un voyage à travers les régions dévastées de la France est plus impressionnant pour les yeux et l'imagination qu'il n'est possible de le dire. Durant l'hiver de 1918-1919, avant que la nature ait dissimulé la scène sous son manteau, l'horreur et la désolation apparaissaient aux yeux avec une grandeur effroyable. La destruction était complète. Sur des kilomètres et des kilomètres rien ne subsistait. Nul bâtiment ne pouvait être habité, nul champ ne pouvait être labouré. Une région dévastée était exactement pareille à une autre, - un tas de gravas, un marécage de trous d'obus, des fils de fer tout embrouillés¹. Et cette similitude était impressionnante. La quantité de travail qui semblait nécessaire pour restaurer de telles régions semblait incalculable. Et le voyageur qui revenait de là-bas ne trouvait pas de sommes de milliards de livres capables d'exprimer la destruction gravée ainsi dans son esprit. Quelques Gouvernements, pour diverses raisons, n'ont pas craint d'exploiter de telles impressions.

En ce qui concerne la Belgique, il nous semble que le sentiment populaire se trompe. La Belgique est une petite nation et dans son cas la zone dévastée ne comprend qu'une faible proportion de son territoire. La première ruée allemande, en 1914, a causé quelques dommages locaux ; puis, après, la ligne de bataille n'a plus oscillé, comme en France, sur une large zone territoriale. Pratiquement, elle restait immobile, et les hostilités étaient confinées dans une petite région qui naguère, arriérée, pauvre et endormie, ne comprenait aucune des industries actives du pays. Quelques dégâts furent occasionnés à la petite zone inondée ; les Allemands en retraite détruisirent volontairement les bâtiments, les plantations, les moyens de transport ; ils pillèrent aussi les machines, les troupeaux et autres biens meubles. Mais Bruxelles, Anvers et même Ostende sont restées réellement intactes, et la totalité du sol, qui est la principale richesse de la Belgique, est à peu près aussi bien travaillé qu'autrefois. L'on peut passer en automobile d'un bout à l'autre des régions dévastées sans le savoir, tandis qu'en France, c'est sur une toute autre échelle que se sont produites des destructions bien différentes. Dans l'industrie, le pillage a été considérable et pour l'instant il paralyse toute l'activité. Mais le prix véritable du machinisme à remplacer n'est pas très, élevé et quelques dizaines de millions couvriraient largement la valeur totale de toutes les machines que la Belgique a jamais pu posséder. En outre, un statisticien impartial ne doit pas

¹ Pour l'observateur anglais, une scène cependant se distinguait des autres, - le champ de bataille d'Ypres. Dans ce coin désolé et spectral, la teinte naturelle et le caractère du paysage semblaient exprimer aux voyageurs les souvenirs que contenait le sol. Celui qui visita le saillant au début de novembre 1918, alors que quelques cadavres allemands ajoutaient encore une teinte de réalisme et d'horreur, alors que la grande lutte n'était pas encore terminée ; - celui-là pouvait ressentir bien mieux qu'ailleurs la violence véritable de la guerre et en même temps l'élévation mentale, tragique et émouvante, qui à l'avenir transformera son âpreté.

oublier que les Belges ont un instinct de conservation remarquablement développé, et le grand nombre de billets de banque allemands ¹ détenus dans le pays au moment de l'armistice montre que certaines classes de la société ont trouvé moyen, malgré la dureté et la barbarie du pouvoir allemand, de profiter de l'envahisseur. J'ai vu des revendications belges contre l'Allemagne s'élever à une somme supérieure à l'évaluation totale de la fortune d'avant-guerre du pays. Il est évidemment impossible d'en tenir compte ².

L'évaluation officielle de la richesse de la Belgique, publiée en 1913 par le Ministre des Finances, pourra préciser nos idées. Il était établi comme suit :

	Millions de
Sol	264
Constructions	235
Fortunes privées	545
Espèces	17
Marchandises, etc.	120
TOTAL £	1.181

Ce total donne par habitant une moyenne de £ 156, que le docteur Stamp, la plus haute autorité en la matière, est porté à considérer à première vue comme trop faible (bien qu'il n'accepte pas des estimations beaucoup supérieures qui circulèrent par la suite). La richesse par tête est en effet dans les pays immédiatement voisins de la Belgique, de £ 167 pour la Hollande, £ 244 pour l'Allemagne et £ 303 pour la France ³. Quoiqu'il en soit, un total de £ 1.500 millions donnant une moyenne individuelle d'environ £ 200, serait largement suffisant. L'estimation officielle du sol et des bâtiments est sans

¹ Ces billets, estimés à un total qui n'est pas inférieur à six milliards de marks, sont à présent une grande cause d'embarras et de perte pour le gouvernement belge, attendu qu'il les reprend à ses nationaux au taux de 1fr. 20 pour 1 mark. Ce taux d'échange étant bien supérieur au cours du mark à cette époque, entraîna en raison de ses avantages l'entrée en contrebande d'énormes quantités de marks. Le gouvernement belge avait pris cette mesure imprudente, en partie parce qu'il espérait que la Conférence de la Paix ferait du rachat au pair de ces billets la première charge qui serait imposée à l'Allemagne. Mais la Conférence soutint que les Réparations proprement dites devaient venir avant l'arrangement des transactions bancaires imprudentes effectuées à un taux excessif. La possession par la Belgique de cette grande masse de monnaie allemande, ajoutée au total de près de deux milliards de marks détenu par le gouvernement français qui les échange dans les mêmes conditions au profit des habitants des régions envahies et de l'Alsace-Lorraine, aggrave sérieusement la position du mark sur les places étrangères. Il serait à coup sur désirable pour les gouvernements belge et français d'arriver à un accord à ce sujet, mais cela est rendu difficile par suite du privilège de priorité que possède la Commission de Réparations sur tout l'actif disponible de l'Allemagne.

² Il faudrait encore ajouter, pour être franc, que les très vastes revendications mises en avant au nom de la Belgique ne comprennent pas seulement les dévastations proprement dites, mais aussi les bénéfices et les gains que les Belges auraient sans doute pu réaliser s'il n'y avait pas eu la guerre.

³ « The wealth and Income of the chief Powers », par J. C. Stamp (*Journal of the Royal statistical Society*, July 1919).

doute plus exacte que les autres, mais d'autre part, il faut laisser une marge pour l'augmentation du prix des constructions.

Étant donné ces considérations, nous n'évaluons pas la perte *matérielle* réelle subie par la propriété belge, par suite des destructions et du pillage, au-dessus de £ 150.000.000 au maximum. Nous hésitons à donner une estimation inférieure à celle-ci, qui est déjà si éloignée des opinions courantes, mais nous serions surpris que l'on puisse faire monter les créances évaluées à ce total. Les réclamations au sujet des taxes, des amendes, des réquisitions, pourraient s'élever un peu au-dessus de £ 100.000.000. Si l'on doit comprendre dans les réparations les sommes avancées à la Belgique par les Alliés pour couvrir ses frais de guerre et lui fournir des secours, l'on doit ajouter £ 250.000.000, ce qui porte le total à £ 500.000.000.

En France, la destruction se mesure sur une échelle bien plus importante, non pas seulement à cause de la longueur de la ligne de combat, mais aussi par suite à la grandeur infiniment plus vaste du territoire balayé par la bataille. On pense communément que la Belgique est la principale victime de la guerre. C'est une erreur. Nous croyons qu'il apparaîtra qu'en tenant compte des pertes humaines, des dommages causés à la propriété et du fardeau de la dette future, c'est la Belgique qui de tous les belligérants, excepté les États-Unis, a fait les sacrifices relatifs les moins importants. De tous les alliés, c'est la Serbie qui a subi les souffrances et les pertes proportionnellement les plus grandes et après la Serbie vient la France. Autant que la Belgique, la France, a été victime de l'ambition allemande, pour la France comme pour elle, la guerre était inévitable. À notre avis, malgré la politique que ses souffrances lui ont trop largement inspirée à la Conférence de la Paix, la France a les plus larges droits à notre générosité.

La situation spéciale occupée par la Belgique dans l'âme populaire est naturellement due à ce qu'en 1914 son sacrifice fut bien plus grand que celui d'aucun des alliés. Mais, après 1914, elle ne joua plus qu'un rôle secondaire. Il en est résulté qu'à la fin de 1918 ses sacrifices relatifs, - exception faite des souffrances de l'invasion, qui ne peuvent pas se mesurer en argent, - étaient passés au second plan. À certains points de vue, par exemple, ils étaient inférieurs à ceux de l'Australie. Nous ne disons pas cela pour échapper aux obligations qui nous sont imposées vis-à-vis de la Belgique, par les déclarations faites bien souvent par nos hommes d'État responsables. La Grande-Bretagne ne doit pas chercher à recevoir le moindre paiement de l'Allemagne, tant que les justes prétentions de la Belgique n'auront pas été pleinement satisfaites. Mais ce n'est pas là une raison pour ne pas dire la vérité sur le montant total.

Les réclamations françaises sont infiniment plus grandes. Mais, là aussi, il y eut, comme l'ont montré des statisticiens dignes de foi, d'excessives exagérations. Pas plus de 10 % du territoire français n'a été effectivement occupé par l'ennemi, et pas plus de 4% ne se trouvait dans la zone véritablement dévastée. Sur soixante villes françaises de plus de 35.000 habitants, deux seulement ont été détruites : Reims (115.178 h.), et Saint-Quentin (55.571 h.) ; trois autres ont été occupées : Lille, Roubaix et Douai, et ont souffert du pillage des machines et autres biens, mais n'ont pas été gravement endommagées par ailleurs. Amiens, Calais, Dunkerque et Boulogne ont subi

certaines dommages par suite du bombardement et des attaques aériennes, mais la valeur de Calais et de Boulogne a été accrue par les divers travaux de l'armée britannique.

L'Annuaire statistique de la France de 1917 estime la propriété bâtie de la France tout entière à 59,5 milliards de francs ¹. On était donc bien au-dessus de la réalité en évaluant les dommages qu'elle a subis à 20 milliards de francs ². Les chiffres de 4.800 millions de francs aux prix d'avant-guerre ou de 10 milliards de francs d'or aux prix actuels, seraient bien plus près de la vérité. Le sol français, (non compris les bâtiments), est évalué entre 62 milliards et 79 milliards de francs : porter les dommages qui l'ont atteint à 2.500 millions de francs d'or serait donc extravagant. Les autorités compétentes n'ont jamais estimé le capital agricole total de la France à plus de 10,5 milliards de francs ³. Restent encore les pertes de marchandises et de machines; les dommages causés aux mines de charbon et au réseau ferré, et beaucoup d'articles secondaires. Mais ces pertes, si sérieuses qu'elles soient, ne peuvent pas être évaluées en centaines de millions de livres sterling, pour une si petite partie de la France. Bref, il sera difficile d'établir une note dépassant £ 500.000.000, pour les dommages matériels causés dans la zone occupée et dévastée du Nord ⁴. Cette estimation est confirmée par l'opinion de M. René Pupin, l'auteur qui a évalué de la façon la plus scientifique et la plus claire la richesse française d'avant-guerre ⁵. Cette compétence estime les pertes matérielles des

¹ D'autres évaluations varient de £ 2.420 millions à £ 2.640 millions. Voir Stamp, *loc. cit.*

² Cela fut démontré clairement et courageusement par M. Charles Gide dans *l'Émancipation* de février 1919.

³ Pour le détail des chiffres, voir Stamp, *loc. cit.*

⁴ Même si l'étendue des dommages matériels est établie, Il sera extrêmement difficile de lui donner un prix, qui dépendra nécessairement de la période durant laquelle s'effectuera la restauration et des méthodes qui seront pratiquées. Il serait impossible de compenser le préjudice en un an ou deux, quel que soit le prix, et un essai pour y arriver sans tenir compte de la quantité de main-d'œuvre et de matériaux disponibles pourrait amener les prix à n'importe quel niveau. Nous devons supposer que le travail et les matériaux coûteront ce qu'ils coûtent en général dans le monde. En fait, nous pouvons affirmer que jamais une restauration absolue ne sera obtenue. Il serait ruineux de rechercher ces résultats. Beaucoup de villes étaient vieilles et malsaines, beaucoup de villages misérables. Il serait absurde de rétablir aux mêmes endroits les mêmes constructions. Quant au sol, la sagesse peut exiger parfois que certains coins soient laissés en jachère durant les années qui vont suivre. Une somme totale pourrait être calculée et considérée comme représentant les dommages matériels, et la France devrait être libre de la dépenser de la façon qu'elle croira convenir la mieux à son enrichissement économique global. Le premier vent de cette affaire a déjà soufflé à travers la France. Un long débat s'est déroulé à la Chambre des Députés au printemps 1919 sans obtenir de conclusion. La question était de savoir si les habitants des régions dévastées seraient tenus de restaurer leurs biens exactement comme avant la guerre, ou s'ils seraient libres d'utiliser à leur guise les compensations qu'ils recevraient. Il y avait évidemment beaucoup à dire dans les deux sens : dans le premier cas, les propriétaires auraient à souffrir de ne pouvoir espérer recouvrer l'usage de leurs biens avant de longues années. sans pouvoir s'établir ailleurs; dans le second s'ils étaient libres de recevoir compensation et d'aller où ils voudraient, le Nord de la France ne serait jamais restauré. Nous pensons néanmoins que la sagesse exige qu'on accorde une grande latitude aux habitants et qu'on laisse les causes économiques suivre leur cours.

⁵ *La Richesse de la France devant la guerre*, publié en 1916.

régions envahies entre 10 et 25 milliards ¹ de francs. Nos propres appréciations tombent juste entre ces deux évaluations.

Néanmoins, M. Dubois, parlant au nom de la Commission du budget de la Chambre des députés, a donné le chiffre de 65 milliards de francs, « comme un minimum », qui ne comprend « ni les taxes de guerre, ni les pertes en mer, ni les routes détruites, ni les monuments publics détériorés ». Et M. Loucheur, Ministre de la Reconstruction industrielle, déclarait au Sénat, le 17 février 1919, que la reconstitution des régions dévastées coûterait 75 milliards de francs, - plus du double de l'évaluation faite par M. Pupin de la richesse totale de leurs habitants. Mais à ce moment, M. Loucheur commençait à jouer devant la Conférence de la Paix un rôle de premier plan en se faisant l'avocat des revendications françaises et trouvait peut-être la stricte vérité incompatible avec ce que réclamait le patriotisme ².

Les chiffres discutés jusqu'ici ne forment pas cependant la totalité des réclamations de la France. Il reste en particulier, les taxes et les réquisitions perçues dans les régions, libérées et les pertes subies par la marine marchande du fait des attaques des croiseurs et des sous-marins allemands. £ 200 millions suffiraient sans doute à satisfaire ces créances, mais, pour ne pas nous tromper, nous ajouterons quelque peu arbitrairement £ 300 millions aux revendications françaises qui seront ainsi portées à un total de £ 800 millions.

M. Dubois et M. Loucheur avaient fait leurs déclarations au début du printemps de 1919. Un discours, prononcé par M. Klotz devant la Chambre française, six mois plus tard, (le 5 septembre 1919), peut être excusé moins facilement. Dans ce discours, le Ministre des Finances estimait que la France avait droit, en compensation des dommages causés à la propriété (y compris sans doute les pertes en mer, etc. mais les pensions et allocations mises à part), à un total de 134 milliards de francs soit un total six fois plus élevé que celui auquel nous aboutissons. Même si nos chiffres sont faux, ceux de M. Klotz ne pourront jamais être justifiés.

Les ministres ont si lourdement menti au peuple français, que lorsque la lumière se fera, - et ce sera bientôt, - au sujet des véritables droits de la France et de la capacité de l'Allemagne à les satisfaire, le contre-coup ira frapper plus haut que M. Klotz. Il englobera peut-être aussi le Gouvernement et toute la société qu'il représente.

¹ *Revue Bleue* du 3 février 1919. Cette citation se trouve parmi un choix très remarquable d'évaluations et d'opinions qui forment le chapitre IV de *La liquidation financière de la guerre*, par H. Charriaud et R. Hacault. La grandeur générale de nos estimations se trouve encore confirmée par l'étendue des réparations déjà effectuées, comme le montre un discours prononcé par M. Tardieu le 10 octobre 1919, dans lequel il disait : « Au 16 septembre dernier, sur 2.246 kilomètres de chemins de fer détruits, 2.016 avaient été réparés ; sur 1.075 de canaux, 700 sur 1.160 constructions, - telles que les ponts, les tunnels, qui avaient été démolies, 588 avaient été remplacées ; sur 350.000 maisons ruinées par le bombardement, 60.000 avaient été reconstruites sur 1.800.000 hectares rendus inutilisables par la guerre, 400.000 avaient été cultivés de nouveau et 200.000 sont prêts à être ensemencés. Plus de 10.000 kilomètres de fils de fer barbelés avaient été enlevés. »

² Quelques-unes de ces évaluations contiennent les dommages contingents et immatériels aussi bien que les préjugés matériels.

Sur les bases actuelles, les revendications britanniques devraient être limitées en pratique aux pertes en mer - pertes de navires et pertes de cargaison. Elle demanderait, bien entendu, réparations des dommages causés à la propriété civile par les raids aériens et les bombardements maritimes, mais les sommes que représente ce dernier chapitre sont insignifiantes par rapport aux chiffres dont nous nous occupons. Elles seraient satisfaites à coup sûr par un chiffre compris entre 5 et 10 millions de livres.

La marine marchande anglaise, sans compter les bateaux de pêche, a perdu, par suite de la guerre, 2.479 navires, formant un tonnage global de 7.759.090 tonnes brutes.¹ Il peut y avoir des divergences d'opinion au sujet du prix des réparations à exiger, mais la créance totale serait de £ 230.000.000 au prix de £ 30 par tonne brute. Ce taux, par suite de la croissance rapide de la construction maritime, peut se trouver bientôt trop élevé, mais il peut être remplacé par tous ceux que les autorités plus compétentes que nous, pourront choisir². À cela il faut ajouter les pertes de marchandises, sur lesquelles, pour ainsi dire, on ne peut faire que des conjectures. Une évaluation de £ 40 par tonne de cargaison est peut-être la meilleure possible. Les marchandises perdues s'élèveraient donc à £ 310.000.000 et le total des dommages subis par la marine marchande à £ 540.000.000.

Une addition de £ 30.000.000 à tout cela répondrait plus que suffisamment aux réclamations des internés civils et à la réparation des dommages causés par les raids aériens et les bombardements. La créance totale de la Grande-Bretagne serait ainsi fixée à £ 370.000.000. Il est sans doute surprenant que la valeur monétaire de nos réclamations soit si voisine de celle de la France et supérieure, en vérité, à celle de la Belgique. Mais, qu'ils soient mesurés par l'argent, ou par le préjudice réel causé à la puissance économique du pays, les dommages subis par notre marine marchande sont énormes.

Restent les revendications de l'Italie, de la Serbie et de la Roumanie, par suite de l'invasion et celles des puissances qui, comme la Grèce³, ont subi des pertes en mer. J'admettrai pour le présent débat que ces réclamations sont opposables à l'Allemagne, même si elles n'ont pas leur origine directe dans des actes accomplis par elle, mais que l'on n'a l'intention d'insérer aucune clause de ce genre en faveur de la Russie⁴. Les pertes subies par l'Italie dans les régions envahies ou sur mer ne sont pas très lourdes. Elles seraient largement compensées par une somme comprise entre £ 50.000.000 et £

¹ Une part importante de cette perte fut faite au service des alliés. Il ne faudrait pas la doubler en la comprenant dans leurs réclamations et dans la nôtre.

² Le fait que dans les chiffres ci-dessus ne sont pas comptés 671 bateaux de pêche de 71.765 tonnes brutes coulés et 1.885 vaisseaux de 8.007.967 tonnes endommagés mais non coulés est compensé par ce qu'il peut y avoir d'excessif dans l'évaluation de l'indemnité.

³ Les pertes de la marine marchande grecque ont été très élevées par suite des dangers que présentait la Méditerranée, mais elles furent souvent subies au service des alliés qui les remboursaient directement ou indirectement. Les revendications que la Grèce pourrait faire entendre au sujet des dommages maritimes qu'elle a subis au service de ses nationaux ne seraient pas très considérables.

⁴ Il y a une réserve dans le traité sur cette question : « Les puissances alliées et associées réservent expressément les droits de la Russie à obtenir de l'Allemagne toutes restitutions et réparations basées sur les principes du présent traité. »

100.000.000. Au point de vue humanitaire, les souffrances de la Serbie ¹ ont été les plus grandes de toutes ; mais ses pertes ne sont pas mesurées *en monnaie* par de très grands chiffres, en raison de son faible développement économique. Le Dr Stamp (*loc. cit.*) cite une estimation faite par le statisticien italien Maroi, qui évalue la fortune nationale de la Serbie à £ 480 millions, soit, £ 105 par habitant ². La plus grande part de cette richesse consiste d'ailleurs en terres qui n'ont pas subi de dommages permanents ³. Mais comme nous ne disposons que de données insuffisantes, nous ne pouvons faire des hypothèses qu'au sujet de *l'ordre de grandeur* des créances légitimes de ce groupe de nations. Nous préférons donc ne faire qu'une conjecture et fixer les chiffres, pour tout le groupe, à la somme globale de £ 250.000.000.

En fin de compte, nous restons en présence de ceci :

	Millions de £
Belgique	500 £ ⁴
France	800 £
Grande-Bretagne	570 £
Autres alliés	250 £
TOTAL £	2.210 £

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer au lecteur que le tableau ci-dessus contient beaucoup de suppositions, et que le chiffre établi pour la France est particulièrement sujet à la critique. Mais nous avons confiance que *l'ordre de grandeur*, distinct des chiffres précis, n'est pas erroné. Nous pouvons exprimer cela en disant que la créance exigible de l'Allemagne -d'après l'interprétation adoptée ci-dessus des engagements pris par les puissances alliées avant l'armistice, - doit nécessairement être comprise entre £ 1.600 millions et £ 3 milliards.

¹ Le Dr Diouritch, dans *Economic & statistica survey of the Southern Slav Nations* (*Journal of Royal Statistical Society*, mai 1919), cite des chiffres extraordinaires de pertes humaines.

« D'après des rapports officiels le nombre de ceux qui sont morts à la guerre ou en captivité jusqu'à la dernière offensive serbe s'élève à 320.000 hommes ; ce qui revient à dire que la moitié de la population mâle de 16 à 60 ans est tombée dans la guerre européenne. En outre, les autorités médicales serbes estiment que 300.000 civils sont morts du typhus, et qu'on peut évaluer les pertes de la population internée dans les camps ennemis à 50.000 personnes. Durant les deux retraites de Serbie et la retraite d'Albanie, 200.000 enfants et jeunes gens succombèrent. Enfin, durant les trois années de l'occupation, 250.000 décès résultèrent du manque de vivres et de soins médicaux. » Il estime les pertes humaines totales à 1 million de personnes, soit plus du tiers de la population de la vieille Serbie.

² *Come si calcola e a quanto ammonta la ricchezza d'Italia e delle altro principali nazioni*, publié en 1919.

³ Les réclamations très élevées que font entendre les Serbes comprennent des articles portant réparation de dommages indirects et non matériels qui, bien que réels, ne sont pas admissibles selon notre formule.

⁴ En supposant que dans son cas, £ 250 millions soient compris dans les frais de guerre couverts par les emprunts faits aux alliés.

Tel est le montant des revendications que nous avons le droit de présenter à l'ennemi. Pour des raisons qui apparaîtront plus complètement par la suite, il nous semble qu'il eut été sage et juste de demander au gouvernement allemand, durant les négociations de paix, de consentir à payer 2 milliards de livres comme règlement final et de ne pas s'attacher davantage aux détails. Cela eut fourni une solution ferme et immédiate. On eut demandé à l'Allemagne une somme qu'il ne lui aurait peut-être pas été impossible de payer, si on lui avait assuré certaines faveurs. Cette somme aurait été ensuite partagée entre les alliés, suivant leurs besoins et l'équité.

Mais la question ne fut pas réglée selon ses avantages.

Chapitre V : Réparations

II

La Conférence et les conditions de paix

[Retour à la table des matières](#)

Nous ne pensons pas qu'à l'époque de l'armistice, les autorités responsables des puissances alliées aient attendu de l'Allemagne, aucune indemnité supérieure au prix des réparations des dommages matériels directement causés par l'invasion des territoires alliés et la campagne sous-marine. Dans ce temps-là, on ne savait pas encore si l'Allemagne accepterait nos conditions, qui, à d'autres égards, étaient nécessairement dures. On aurait considéré comme un acte très impolitique de risquer de prolonger la guerre en demandant à l'Allemagne des paiements en espèces que l'opinion alliée n'espérait pas et qui en tout cas ne pourraient sans doute pas être obtenus. Nous croyons, cependant, que les Français n'ont jamais adopté ce point de vue, qui était à coup sûr celui des Anglais. C'est dans cette atmosphère que furent préparées les conditions d'armistice.

Mais, un mois plus tard, l'atmosphère avait complètement changé. Nous avons découvert que la situation de l'Allemagne était réellement désespérée, fait que certains d'entre nous avaient prévu, mais sur lequel nul n'avait osé compter avec certitude. Il devenait donc évident que nous aurions pu obtenir une reddition sans conditions si nous en avions ainsi décidé.

Mais un nouveau facteur national jouait un rôle de la plus grande importance. Le Premier Ministre anglais se rendait compte que la conclusion des hostilités pouvait amener rapidement la rupture du bloc sur lequel reposait son pouvoir personnel. Il voyait que, s'il laissait mûrir les difficultés intérieures qui accompagneraient la démobilisation, la réadaptation de l'industrie de guerre aux conditions de la paix, la situation financière et les réactions psychologiques de l'esprit humain, elles fourniraient à ses ennemis des armes

puissantes. Son pouvoir était personnel, et comme tel il avait, - indépendant qu'il était, des partis ou des principes - une étendue qui n'avait jamais été atteinte dans la politique anglaise. La meilleure occasion qu'il avait de le renforcer était d'entrer aussitôt en campagne, avant que soit tombé le prestige de la victoire, et d'essayer d'établir sur les passions du moment les bases d'un pouvoir qui pourrait survivre aux inévitables contre-coups de l'avenir. C'est pourquoi, peu de temps après l'armistice, le vainqueur populaire, au sommet de son influence et de son autorité, décida de faire des élections générales. À cette époque, on considéra cela comme un acte politique parfaitement immoral. En effet, il fallait laisser à tous les sujets d'intérêt général un court délai, afin que les conditions de l'époque nouvelle se précisent quelque peu et que le pays puisse se prononcer et mandater ses représentants. Mais les prétentions de l'ambition personnelle en décidèrent autrement. .

Pendant un temps tout alla bien. Mais avant que la campagne fut très avancée, les candidats gouvernementaux perdirent du terrain, par suite de l'absence de toute revendication réelle. Le Cabinet de guerre demandait une nouvelle concession de pouvoir parce qu'il avait gagné la guerre. Mais, en partie parce que les nouveaux problèmes n'étaient pas définis, en partie à cause de l'équilibre délicat d'un parti de coalition, on ne disait que des généralités au sujet de la politique du premier Ministre, de laquelle souvent on évitait aussi de parler. La campagne semblait donc tomber à plat. Si l'on examine les faits à la lumière des événements ultérieurs, il ne paraît pas que la coalition ait jamais été vraiment en danger. Mais les chefs de partis sont souvent « étourdis ». Les conseillers les plus nerveux du Premier Ministre lui dirent qu'il pouvait craindre une dangereuse surprise et le Premier Ministre les écouta. Les chefs du parti voulaient enivrer le peuple. Le Premier Ministre tâcha de leur en trouver le moyen.

En admettant que le retour au pouvoir du Premier Ministre fut la première chose à considérer, tout le reste suivait naturellement. À ce moment critique, on disait dans certains milieux que le Gouvernement ne s'était pas suffisamment engagé à ne pas « laisser les Boches tranquilles ». M. Hughes remuait beaucoup l'attention en réclamant une très large indemnité¹. Lord Northcliffe prêtait son puissant concours à cette même cause. Et cela indiqua au Premier Ministre le moyen de faire d'une pierre deux coups. En adoptant la politique de M. Hughes et de Lord Northcliffe, il imposerait silence à leurs critiques puissantes, et en même temps, il fournirait à son parti un programme électoral qui couvrirait les blâmes croissants qui s'élevaient de toute part.

L'histoire des élections générales de 1918 fournit un exemple triste et dramatique de la faiblesse fondamentale de ceux qui tirent leurs directives principales, non de leurs vrais entraînements, mais des émanations lourdes de l'atmosphère qui les entoure momentanément. Les instincts naturels du Premier Ministre étaient ce qu'ils sont souvent, justes et raisonnables. M.

¹ Il faut dire à l'honneur de M. Hughes qu'il comprit dès le début la portée des négociations d'armistice relativement à notre droit d'exiger une indemnité générale, qu'il protesta contre les engagements que nous avions pris ainsi, et qu'il soutint hautement que n'ayant nullement pris part à leur conclusion, il ne se considérait pas comme lié avec eux. Son indignation pourrait bien être due en partie à ce fait que l'Australie, n'ayant pas été ravagée, n'avait aucune revendication à émettre, d'après l'interprétation la plus stricte de nos droits.

Lloyd George ne pensait pas qu'il fut possible de pendre le Kaiser, ou sage d'espérer une grande indemnité. Le 22 novembre il publia avec M. Bonar Law son manifeste électoral. Cette déclaration ne contenait aucune allusion à l'une ou à l'autre des questions ci-dessus envisagées. Elle traitait plutôt du désarmement et de la Société des Nations et concluait que : « Notre première tâche est d'établir une paix juste et durable et de poser les fondements d'une nouvelle Europe où les possibilités de guerres ultérieures soient écartées pour toujours ». Dans le discours qu'il prononça à Wolverhampton, le soir de la dissolution de la Chambre des Communes (24 novembre), il ne dit pas un mot des réparations ou de l'indemnité. Le lendemain, à Glasgow, M. Bonar Law ne promettait rien du tout. « Nous serons, à la Conférence, une unité parmi les alliés, disait-il. Vous ne pouvez pas attendre d'un membre du Gouvernement, quelles que soient ses idées, qu'il expose en public, avant d'aller à la Conférence, la ligne de conduite qu'il suivra au sujet d'une question particulière. » Mais quelques jours plus tard (le 29 novembre), à Newcastle, le Premier Ministre s'animait : « Quand l'Allemagne a battu la France, elle l'a fait payer. C'est là un principe qu'elle-même a établi. Le principe n'est pas douteux ; nous poursuivrons son exécution : l'Allemagne doit payer les frais de la guerre, jusqu'à la limite de ses forces. » Mais il accompagnait ces déclarations « d'avertissements », à propos des difficultés pratiques de la situation : « Nous avons désigné une Commission formée d'experts représentant toutes les nuances de l'opinion, pour étudier la question avec soin et nous donner son avis. La justice de nos réclamations n'est pas douteuse. L'Allemagne doit payer autant qu'elle le pourra. Mais nous ne la laisserons payer par des moyens qui ruinaient nos industries. »

À ce moment, M. Lloyd George cherchait à indiquer qu'une grande sévérité était dans ses intentions, sans soulever de trop grands espoirs quant à la possibilité de recevoir réellement de l'argent, ni s'engager dans une voie spéciale à la Conférence. Le bruit courait qu'une haute autorité pensait que l'Allemagne pouvait certainement payer £ 20 milliards et que cette même compétence ne se chargeait pas de prouver la fausseté d'un chiffre deux fois supérieur à cette somme. M. Lloyd George montra que les fonctionnaires du Trésor avaient une opinion différente. Il pouvait ainsi s'abriter derrière les contradictions de ses divers conseillers, et considérer le montant exact de la capacité de l'Allemagne comme une question ouverte qu'il traiterait au mieux des intérêts de son pays. Quant aux engagements que nous avons pris au sujet des Quatorze Points, il n'en disait pas un mot.

Le 30 novembre, M. Barnes, membre du Cabinet de guerre, qui était censé représenter le parti travailliste, s'écria : « Je suis pour la pendaison du Kaiser. »

Le 6 décembre, le Premier Ministre exposa les buts de sa politique dans un discours où, insistant d'une façon significative sur le mot *Européens*, il déclarait : « Tous les alliés européens ont admis le principe que les puissances centrales doivent payer ce qu'à coûté la guerre, jusqu'à la limite de leur capacité. »

Mais on n'était plus qu'à une semaine du jour du scrutin, et il n'en avait pas encore assez dit pour calmer les appétits du moment. Le 8 décembre, le *Times*, fournissant comme d'habitude un prétexte à ses collègues pour qu'ils

soient encore moins retenus, déclarait dans un article de tête intitulé : « Il faut que l'Allemagne paie », que « l'esprit public était égaré par les diverses déclarations du Premier Ministre ». « On croit, ajoutait-il, que certaines influences se font sentir, qui sont intéressées à ce que l'Allemagne se libère à peu de frais. Le seul moyen de déterminer combien elle peut payer, doit être l'intérêt des alliés ». « Seul le candidat, écrivait son correspondant politique, qui traite des questions actuelles, qui adopte la phrase de M. Barnes au sujet de la pendaison du Kaiser, et qui insiste pour que l'Allemagne paie les frais de guerre, soulève son auditoire et le frappe aux points les plus sensibles. »

Le 9 décembre, au Queens's Hall, le Premier Ministre évita de traiter le sujet. Mais ensuite, la débauche d'idées et de paroles fit des progrès d'heure en heure. Le spectacle le plus grossier fut donné à l'Hôtel de Ville de Cambridge par Sir Eric Geddes. Dans un premier discours, il avait émis des doutes avec une candeur inconsidérée sur la possibilité de tirer de l'Allemagne le montant de tous les frais de guerre. Comme on l'avait sérieusement attaqué, il avait sa réputation à refaire: « Nous tirerons de l'Allemagne, tout ce que vous pouvez exprimer d'un citron et même un peu plus -s'écria-t-il, repentant, - je la serai, jusqu'à ce que vous entendiez les pépins craquer. » Sa politique consistait à prendre tous les biens appartenant à des Allemands dans les pays neutres et alliés, son or, son argent, ses bijoux, les tableaux de ses musées, les livres de ses bibliothèques, et à vendre tout cela au bénéfice des alliés. « Je voudrais dépouiller l'Allemagne, criait-il, comme elle a dépouillé la Belgique ! »

Le 11 décembre, le Premier Ministre avait capitulé. On peut comparer tristement avec le programme qu'il avait trois semaines plus tôt, le manifeste en six points qu'il lança, à cette date, au corps électoral, et dont voici le texte :

- « 1. Jugement du Kaiser.
- « 2. Puniton de ceux qui sont responsables d'atrocités.
- « 3. Indemnités complètes payées par l'Allemagne.
- « 4. L'Angleterre aux Anglais, socialement et industriellement.
- « 5. Compensations à ceux qui ont souffert de la guerre.
- « 6. Le pays plus agréable pour tous. »

Voilà de quoi satisfaire les cyniques ! voilà à quel mélange d'avidité et de sentiments, de préjugés et de mensonges a été réduit, après trois semaines de campagne électorale, le maître tout-puissant de l'Angleterre, qui fort peu de temps auparavant avait assez bien parlé du désarmement, de la Société des Nations, et de la paix juste et durable qui poserait les fondements d'une nouvelle Europe.

Le même soir, à Bristol, M. Lloyd George abandonna les réserves qu'il avait faites et posa les quatre principes qui devaient gouverner sa politique d'indemnités : Voici les principaux : En premier lieu, nous avons le droit absolu de réclamer le paiement du coût intégral de la guerre ; - deuxièmement, nous nous proposons de demander cette somme , et troisièmement un

comité nommé par le Cabinet pense que cela est possible.¹ Quatre jours plus tard, les élections eurent lieu.

Le Premier Ministre n'a jamais dit que personnellement il pensait que l'Allemagne pourrait payer tous les frais de guerre. Mais son programme se concrétisa dans la bouche de ceux qui le soutenaient dans les réunions électorales. L'électeur ordinaire était amené à croire que l'Allemagne pourrait être forcée à payer une grande partie, sinon la totalité des dépenses de guerre. On avait ainsi gagné à la fois ceux qui étaient effrayés pour leur avenir personnel des frais accomplis durant les années précédentes et ceux que les horreurs de la guerre avaient troublés. Voter pour les candidats de la coalition signifiait la Crucifixion de l'Ante-Christ et le transfert de la dette nationale britannique au compte de l'Allemagne.

L'expérience prouva que c'était là une combinaison irrésistible et qu'une fois de plus l'instinct politique de M. Lloyd George ne se trompait pas. Aucun candidat ne pouvait, sans encombre, dénoncer ce programme et aucun ne le fit. Le vieux parti libéral, qui n'avait rien de comparable à présenter aux électeurs, fut balayé de la scène politique.² Une nouvelle chambre des Communes vit le jour. Elle comprenait une majorité qui s'était engagée bien au-delà des prudentes promesses du Premier Ministre. Peu après son arrivée à Westminster nous demandions à un conservateur de nos amis, qui avait connu l'ancienne Chambre, ce qu'il pensait de la nouvelle. « C'est un tas d'hommes sévères, dit-il, qui ont l'air de s'être très bien tirés de la guerre. »

Telle était l'atmosphère qui entourait le Premier Ministre lorsqu'il partit pour Paris et les embarras au milieu desquels il s'était placé lui-même. Il s'était engagé à demander à un ennemi impuissant, des paiements qui étaient en opposition avec les promesses des alliés, en vertu desquelles il avait déposé les armes. Il y a peu de faits dans l'histoire que la postérité aura moins de motifs de pardonner ; une guerre avait été faite ostensiblement pour défendre la sainteté des engagements internationaux, et voilà qu'elle se terminait par la violation du plus sacré de ces engagements, par les champions victorieux de ces idéals !³

En dehors des autres aspects de la question, la campagne accomplie pour faire payer par l'Allemagne les dépenses de guerre, nous semble avoir été un des actes les plus graves de folie politique dont nos hommes d'État aient jamais été responsables. C'est vers un avenir bien différent que l'Europe aurait pu se tourner, si M. Lloyd George ou M. Wilson avaient compris que les plus importants problèmes qui devaient les occuper n'étaient ni politiques, ni terri-

¹ Le coût total de la guerre a été évalué aux environs de 24 milliards. Il représente un intérêt annuel (sans compter l'amortissement) de £ 1.200 millions. Quelle commission d'experts aurait pu soutenir que l'Allemagne put payer une telle somme ?

² Malheureusement, il ne sombra pas drapeaux au vent. Pour une raison ou une autre, ses chefs restèrent silencieux. Comme le pays les jugerait différemment s'ils avaient été vaincus en protestant fortement contre la supercherie, les stratagèmes, la malhonnêteté de tout ce qui s'était passé !

³ Ce n'était qu'après l'examen le plus pénible que nous avons écrit ces mots. L'absence presque complète de protestations des premiers hommes d'État anglais pouvait nous faire croire que nous nous étions trompés. Mais nous croyons connaître tous les faits et nous ne pouvons découvrir notre erreur. En tout cas, nous avons exposé au Chapitre IV et au début de celui-ci les engagements les plus frappants. C'est au lecteur de juger.

toriaux, mais financiers et économiques, et que les dangers qui menaçaient n'était pas dans des questions de frontières et de souveraineté, mais de ravitaillement, de charbon et de transports. À aucun moment de la Conférence ils n'accordèrent à ces problèmes une attention suffisante. Mais en tous cas, l'atmosphère où ils auraient dû être sagement et raisonnablement étudiés était définitivement obscurcie par les compromissions de la délégation britannique sur la question des indemnités. Les espérances auxquelles le Premier Ministre avait donné naissance ne le forçaient pas seulement à défendre un fondement économique injuste et impraticable du traité. Elles le mettaient aussi en désaccord avec le Président Wilson, et en opposition avec les intérêts de la France et de la Belgique. Plus il devint évident que l'on ne pourrait pas obtenir grand'chose de l'Allemagne, plus il devint nécessaire d'avoir recours à l'avidité patriotique, à « l'égoïsme sacré » et d'arracher l'os à la France ou à la Belgique, qui en avaient davantage besoin ou l'espéraient avec plus de raison. Cependant, l'avidité ne pouvait pas résoudre les problèmes financiers dont l'Europe allait souffrir. Sa situation ne pouvait être améliorée que par la générosité.

Si elle doit survivre à ses peines, l'Europe aura tellement besoin de la magnanimité de l'Amérique, qu'elle doit la pratiquer elle-même. Il est inutile pour les alliés, échauffés encore d'avoir dépouillé l'Allemagne et de s'être pillés les uns les autres, d'espérer le concours des États-Unis, pour remettre sur pied les États d'Europe, y compris l'Allemagne. Si les élections générales de décembre 1918 s'étaient faites sur un programme de sage générosité et non d'absurde avidité, les perspectives financières de l'Europe seraient bien meilleures. Nous pensons encore, qu'avant la Conférence définitive, ou même aux débuts de celle-ci, les représentants de la Grande-Bretagne, ainsi que ceux des États-Unis auraient dû examiner à fond la situation économique et financière et être autorisés à faire des propositions fermes d'après les lignes directrices suivantes : (1) toute la dette interalliée doit être annulée immédiatement, (2) la somme qui sera payée par l'Allemagne doit être fixée à £ 2 milliards, (3) l'Angleterre renonce à revendiquer quoi que ce soit de cette somme, et la part à laquelle elle aurait eu droit doit être mise à la disposition de la Conférence pour aider à la constitution des finances de nouveaux États ; (4) afin d'établir un crédit immédiatement valable, une proportion convenable d'obligations allemandes, représentant la somme qu'elle payera doit être garantie par toutes les puissances contractantes ; (5) les puissances centrales doivent être autorisées, en vue de leur restauration, à émettre une quantité modérée de bons portant la même garantie. Ces propositions faisaient appel, comme cela était inévitable, à la générosité des États-Unis. Mais en raison du peu d'importance des sacrifices financiers qu'ils ont consentis, cet appel pouvait parfaitement être fait. Ces offres pouvaient être mises à exécution. Elles n'avaient rien d'extravagant ni d'utopique. Elle auraient ouvert à l'Europe des possibilités, de stabilisation financière et de reconstruction,

Mais l'exposé plus complet de ces idées est réservé au chapitre VII et nous devons maintenant revenir à Paris. Nous avons décrit les embarras dont M. Lloyd George s'était chargé. La position des ministres des finances des autres puissances alliées étaient encore pire. En Grande-Bretagne, nous n'avions pas établi nos dispositions financières sur l'attente d'une indemnité. Des recettes provenant d'une telle source eussent été plus ou moins une bonne aubaine, et en dépit des développements ultérieurs, nous espérions établir un

budget en équilibre par les voies normales. Telle n'était pas la situation, de la France ou de l'Italie. Les budgets de paix de ces pays ne faisaient même pas semblant d'être en équilibre et l'on n'espérait pas qu'ils le seraient, sinon à la suite d'une révision importante de la politique existante. En vérité, la situation était et reste presque désespérée pour ces nations qui doivent être les premières à faire faillite. Dès qu'il fut admis que l'on ne pourrait pas faire payer par l'Allemagne toutes les dépenses et se décharger sur elle de tout le passif, la situation des ministres des finances en France et en Italie devint intenable.

C'est ainsi que l'examen scientifique des capacités de paiement de l'Allemagne fut écarté dès le début. Les espérances que la politique avait fait naître étaient si éloignées de la vérité qu'une légère déformation des chiffres ne servait à rien. Il fallait ne tenir absolument aucun compte des faits. Le mensonge qui en résulta est fondamental. Sur une pareille base de fausseté il devint impossible d'élever aucune politique financière constructive susceptible de fonctionner et, c'est pour cette raison comme pour tant d'autres, qu'il était essentiel que la politique financière fût au moins généreuse. La position financière de la France et de l'Italie était si mauvaise qu'il était impossible de faire entendre raison à ces pays au sujet de l'indemnité allemande, à moins de leur indiquer en même temps quelque autre moyen d'échapper à leurs embarras.¹ À notre avis, les représentants des États-Unis eurent grand tort de n'avoir nulle proposition constructive à offrir à une Europe souffrante et bouleversée.

Il faut aussi noter en passant un autre élément de la situation, à savoir l'opposition qui existait entre la politique « d'écrasement » de M. Clemenceau et les nécessités financières de M. Klotz. Le but de Clémenceau était d'affaiblir et de détruire l'Allemagne par tous les moyens possibles, et nous imaginons qu'il a toujours été quelque peu dédaigneux au sujet de l'indemnité, car il n'était pas dans ses intentions de laisser à l'Allemagne le moyen de manifester une grande activité commerciale. Mais il ne se donnait pas le souci de comprendre quelque chose, soit à l'indemnité, soit aux difficultés financières écrasantes de ce pauvre M. Klotz. Si cela amusait les financiers d'introduire dans le traité de très vastes réclamations, eh bien, il n'y avait pas de mal à cela, mais la satisfaction de ces demandes ne devait pas pouvoir faire obstacle aux exigences essentielles d'une Paix punique. La politique « réaliste » de M. Clemenceau portait sur des conclusions irréelles ; celle de M. Klotz, faite de faux-semblants, sur des conclusions qui avaient une véritable existence, et leur combinaison a introduit dans le traité toute une collection de dispositions inconciliables, en outre des impossibilités inhérentes aux propositions de Réparations.

Je ne puis décrire ici les controverses et les intrigues interminables qu'il y eut entre les alliés eux-mêmes et qui aboutirent à la présentation à l'Allemagne du Chapitre des Réparations, sous sa forme finale. Mais il n'y a pas eu dans l'histoire beaucoup de négociations aussi tortueuses, aussi misérables et aussi peu satisfaisantes pour tout le monde et nous ne pensons pas qu'aucun

¹ Lorsque l'on causait avec des Français, qui n'étaient nullement touchés par des considérations politiques, cet aspect de la question devenait évident. On pouvait les persuader que certaines évaluations courantes que ce que l'on obtiendrait de l'Allemagne étaient extravagantes ; et cependant, à la fin ils en revenaient toujours au point d'où ils étaient partis : « L'Allemagne doit payer ; car sans cela que deviendra la France ? »

de ceux qui ont pris part à ce débat puisse à présent regarder en arrière sans avoir honte. Nous nous contenterons d'analyser les éléments du compromis final que tout le monde connaît.

La question principale consistait évidemment à fixer les articles par rapport auxquels on pourrait demander des paiements à l'Allemagne. L'engagement pris par M. Lloyd George lors des élections, d'exiger de l'Allemagne le remboursement de tous les frais de guerre, apparut dès le début comme insoutenable, ou plutôt, - pour parler d'une façon plus impartiale, - c'était une tâche supérieure aux forces de l'homme le plus persuasif, de convaincre le Président que cette revendication était conforme aux engagements que nous avions pris avant l'armistice. Le compromis auquel on aboutit finalement se lit comme suit dans les paragraphes du traité, tels qu'ils ont été publiés.

Voici les termes de l'article 231 : « Les Gouvernements alliés et associés déclarent et l'Allemagne reconnaît, que l'Allemagne et ses alliés sont responsables, pour les avoir causés, de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements alliés et associés et leurs nationaux, en conséquence de la guerre qui leur a été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés. » Cet article a été soigneusement rédigé. Il permet en effet au président Wilson de l'interpréter, comme l'aveu par l'Allemagne de la responsabilité morale qu'elle a dans les causes de guerre, tandis que M. Lloyd George peut l'expliquer comme l'aveu de la responsabilité financière de l'Allemagne pour tous les frais de guerre. L'article 232 continue : « Les Gouvernements alliés et associés reconnaissent que les ressources de l'Allemagne ne sont pas suffisantes, - en tenant compte de la diminution permanente de ces ressources qui résulte des autres dispositions du traité, - pour assurer complète réparation de toutes ces pertes et de tous ces dommages. » Le Président pouvait se réjouir à l'idée que ce n'était là rien de plus que l'affirmation d'un fait incontesté et que reconnaître que l'Allemagne *ne peut* pas payer une certaine créance, n'implique pas qu'elle est *exposée* à la payer, mais le Premier Ministre pouvait faire remarquer que le contexte accentuait la présomption de la responsabilité théorique de l'Allemagne, affirmée dans l'article précédent. L'article 232 poursuit : « Les Gouvernements alliés et associés exigent toutefois, et l'Allemagne en prend l'engagement, *que soient réparés tous les dommages causés à la population civile de chacune des puissances alliées et associées, et à ses biens*, pendant la période où cette puissance a été en état de belligérance, avec l'Allemagne *par ladite agression par terre, par mer et par les airs*, et d'une façon générale tous les dommages tels qu'ils sont définis à l'annexe ci-jointe. ¹ » Les mots en italiques étant une citation des conditions d'armistice, ils satisfaisaient les scrupules du Président, tandis que l'adjonction des mots « et d'une façon générale tous les dommages tels qu'ils sont définis à l'annexe I ci-jointe » offraient au Premier Ministre une chance à l'annexe I.

Tout cela, du reste, n'est qu'une question de mots et d'habiletés de rédaction, qui ne font de mal à personne et qui avaient eu plus l'importance à cette époque qu'ils n'en auront sans doute jusqu'au jugement Dernier. Pour le fond, il nous faut examiner l'annexe I.

¹ Un paragraphe ultérieur réclame pour la Belgique le remboursement des frais de guerre, « en exécution des engagements pris antérieurement par l'Allemagne relativement aux restaurations et restitutions intégrales dues à la Belgique. »

Une grande partie de l'annexe I est strictement conforme aux conditions d'armistice, et, en tout cas, ne les étend pas plus que de raison. Le paragraphe 1 réclame compensation du préjudice causé directement par des actes de guerre aux personnes des civils, ou en cas de mort à ceux qui étaient à leur charge ; le paragraphe 2, des actes de cruauté, de violence ou des mauvais traitements infligés par l'ennemi à des victimes civiles ; le paragraphe 3, des actes de l'ennemi ayant porté atteinte à la santé, à la capacité de travail, ou à l'honneur des civils des régions occupées ou envahies ; le paragraphe 8, des travaux imposés par l'ennemi aux civils, le paragraphe 9, des dommages causés à la propriété ; « exception faite des ouvrages et du matériel militaire ou naval », en conséquence directe des hostilités ; le paragraphe 10, des amendes ou prélèvements imposés à la population par l'ennemi. - Toutes ces réclamations sont justes et conformes aux droits des alliés.

Le paragraphe 4 demande réparation des « dommages causés par toute espèce de mauvais traitements aux prisonniers de guerre ». À la lettre, son caractère est plus équivoque, mais il peut être justifié par la Convention de La Haye et il ne s'occupe que d'une très petite somme.

Les paragraphes 5, 6 et 7, traitent de sujets bien plus importants. Ils réclament le remboursement des allocations servies durant la guerre aux familles des mobilisés, par les Gouvernements alliés, et des pensions payables par ces Gouvernements, à présent et par la suite, en raison de l'invalidité ou de la mort des combattants. Financièrement parlant, cela ajoute à la note, comme nous le verrons plus loin, une somme très considérable, deux fois supérieure environ au total des autres réclamations.

Le lecteur comprendra tout de suite quels arguments on peut faire valoir, ne fut-ce qu'au point de vue sentimental, en faveur de l'adoption de ces derniers articles. En premier lieu, on peut faire remarquer combien, au point de vue de la justice, il est monstrueux qu'une femme, dont la maison a été détruite, puisse exiger réparation de l'ennemi, tandis qu'une femme, dont le mari a été tué sur le champ de bataille, ne peut pas jouir de ce droit ; ou qu'un fermier privé de sa ferme puisse réclamer, mais qu'une femme privée du gain de son mari ne le puisse pas. En fait, l'argumentation en faveur de l'admission à Réparation des Pensions et des Allocations dépend du caractère plutôt *arbitraire* du critérium établi par les conditions qui ont précédé l'armistice. De toutes les pertes causées par la guerre, les unes portent plus lourdement sur les individus et les autres sont réparties plus également sur toute la collectivité, mais au moyen de compensations, assurées par le Gouvernement, les pertes de la première catégorie peuvent se transformer en pertes de la seconde. Le critérium le plus logique pour des revendications limitées restant au-dessous du coût total de la guerre, eut été établi par rapport aux actes accomplis par l'ennemi en violation des engagements internationaux ou des pratiques reconnues de la guerre. Mais il aurait aussi été difficile à appliquer et injustement défavorable aux intérêts français, comparés à ceux de la Belgique (dont l'Allemagne avait garanti la neutralité) et de la Grande-Bretagne (qui a le plus souffert des actions illégales des sous-marins).

En tous cas les appels à la justice et aux sentiments soulignés ci-dessus sont creux. Il importe peu, en effet à celui qui reçoit une allocation ou une

pension, que l'État qui le paie en reçoive compensation à un chapitre ou à un autre, et le recouvrement par l'État d'une indemnité soulagerait exactement autant le contribuable qu'une contribution aux frais de guerre aurait pu le faire. Mais la considération principale est qu'il était trop tard pour se demander si les conditions qui ont précédé l'armistice étaient parfaitement sages et logiques ou s'il fallait les modifier. La seule question en litige était celle de savoir si ces conditions n'étaient pas limitées aux catégories de dommages directs causés aux civils et à leurs biens, déterminées par les paragraphes 1, 2, 3, 8, 9 et 10 de l'annexe 1. Or, si les mots ont jamais eu un sens et les engagements une force, nous n'avions pas plus le droit d'émettre des revendications à propos des dépenses qui résultaient pour l'État du paiement des Pensions et des Allocations, qu'à propos de n'importe quelle autre catégorie des frais généraux de la guerre. Et qui donc est prêt à affirmer avec précision que nous avons le droit d'être indemnisés de ces dernières dépenses ?

Ce qui se produisit, c'est: un compromis entre les promesses faites par le Premier Ministre aux électeurs, et tendant à exiger le remboursement de tous les frais pris par les alliés, vis-à-vis de l'Allemagne, lors de l'armistice. Le Premier Ministre pouvait proclamer qu'il avait obtenu une large contribution aux frais de guerre, bien qu'il n'en ait pas obtenu, la compensation intégrale, qu'il avait toujours limité ses promesses aux capacités de paiement de l'Allemagne, et que la note qu'on présentait faisait plus qu'épuiser les facultés de ce pays, telles que les évaluaient les autorités les plus sérieuses. Et d'autre part, le Président avait trouvé une formule qui n'était pas une violation de foi trop évidente, et qui lui évitait une querelle avec ses associés sur une question où les appels aux sentiments auraient été tous contre lui si elle avait fait l'objet d'une discussion populaire. Il ne pouvait pas espérer amener le Premier Ministre à abandonner dans leur intégrité les engagements électoraux qu'il avait pris, sans une lutte publique, et le cri des Pensions aurait été, dans tous les pays, un mot d'ordre accablant. Une fois de plus M. Lloyd George s'était montré un tacticien politique de haut rang.

Un autre point très embarrassant peut être découvert entre les lignes du traité : la somme représentant la dette de l'Allemagne n'est pas fixée. Cette particularité a été presque unanimement critiquée, car il est aussi gênant pour l'Allemagne de ne pas savoir ce qu'elle aura à payer, que pour les alliés d'ignorer sur quoi ils peuvent compter. La méthode probablement envisagée par le traité, qui consiste à obtenir le résultat final après plusieurs mois, par l'addition de centaines de milliers de réclamations individuelles motivées par des dommages causés à des terres, à des fermes, à des bâtiments à des troupeaux, est évidemment inapplicable. Le mieux pour les deux partis, aurait été de fixer une somme globale, sans examiner les détails. Si ce chiffre rond avait été inséré dans le traité, le règlement se serait fait sur des bases beaucoup plus commerciales.

Mais cela était impossible pour deux raisons. Deux sortes de faux relevés de comptes avaient été largement répandus, soit au sujet des capacités de l'Allemagne, soit au sujet du total des réclamations faites par les alliés. La fixation de l'un ou l'autre de ces chiffres présentait un dilemme. Évaluer les possibilités éventuelles de paiement de l'Allemagne, sans trop dépasser les estimations faites par les autorités les plus franches et les mieux informées, cela n'aurait pas répondu aux espérances populaires de la France et de

l'Angleterre. D'autre part, un chiffre définitif des dommages causés, établi sans détruite complètement les illusions de la France et de la Belgique, n'aurait pas pu être confirmé à la discussion.¹ Il aurait ainsi ouvert la porte aux critiques fâcheuses des Allemands, qu'on croyait assez prudents pour avoir accumulé beaucoup de preuves au sujet de l'étendue de leurs méfaits.

C'est pourquoi le meilleur procédé pour des politiciens était de ne mentionner aucun chiffre et c'est cette nécessité qui est la source d'un bon nombre de difficultés du Chapitre des Réparations.

Le lecteur peut cependant prendre intérêt à l'évaluation que nous avons faite des revendications de l'annexe I du Chapitre des Réparations. Dans la première section de ce chapitre, nous avons déjà estimé les réclamations autres que celles portant sur les Pensions et les Allocations à £ 3 milliards, au maximum. Les frais résultant de Pensions et Allocations ne peuvent pas être estimés au prix qu'ils coûtent véritablement aux divers Gouvernements. Ils doivent consister en un chiffre établi d'après les échelles fonctionnant en France à la date de la mise en vigueur du traité. Cette méthode nous évitera d'évaluer à un prix plus élevé la vie d'un Américain ou d'un Anglais que celle d'un Français ou d'un Italien. Le taux français des allocations et des pensions est intermédiaire entre ceux, plus élevés, de l'Amérique et de l'Angleterre, et ceux, moins élevés, de l'Italie, de la Belgique et de la Serbie. Les seules données dont nous ayons besoin pour notre calcul sont donc le taux fonctionnant en France, le nombre d'hommes mobilisés par chaque catégorie des puissances alliées et les pertes, humaines. Le détail de ces chiffres peut ne pas être exact, mais on en sait assez du niveau des allocations, du nombre de pensions servies et des pertes subies, pour pouvoir établir une évaluation qui ne soit pas *trop loin de compte*. Nos conjectures au sujet du montant de l'indemnité à réclamer pour les pensions et allocations, sont les suivantes :

	Millions de £
Empire britannique	1.400
France	2.400 ²
Italie	500
Autres alliés (y compris les États-Unis)	400
TOTAL. :	5.000

Nous avons plus confiance dans l'exactitude approximative du chiffre total³ que dans la répartition des frais entre les divers réclamants. Le lecteur observera qu'en tout cas, l'adjonction des Pensions et des Allocations accroît d'une façon énorme les revendications totales qu'elle élève de près du double. En ajoutant son montant à celui qui figure aux autres chapitres, nous avons à

¹ La discussion des autres alliés aussi bien que l'argumentation de l'Allemagne. En raison, en effet, des ressources limitées de ce pays, les autres alliés avaient sans doute plus d'intérêt que l'ennemi à examiner si aucun d'entre eux n'avait des prétentions excessives.

² M. Klotz a estimé les revendications françaises figurant dans ce chapitre à 75 milliards de francs, dont 13 pour les allocations, 60 pour les pensions et 2 pour les veuves. Si ces chiffres sont corrects, les autres doivent sans doute être aussi augmentés.

³ Cela veut dire que nous croyons le total exact, à 25 %.

réclamer à l'Allemagne une somme totale de £ milliards. ¹ Nous pensons que ce chiffre est très suffisamment élevé et que le compte véritable peut lui être bien inférieur. ² Dans la prochaine section de ce chapitre, nous examinerons le rapport de cette somme avec les capacités de paiement de l'Allemagne. Il est seulement nécessaire de rappeler ici au lecteur certains points particuliers du traité qui en disent assez par eux-mêmes.

(1) Une somme de 1 milliard de livres doit être payée ayant le 1er mai 1921, sur le montant total des réclamations quel qu'il puisse être. Nous discuterons plus bas la possibilité d'exécuter cette clause. Mais le traité lui-même peut prévoir certaines diminutions. En premier lieu, cette somme doit comprendre les frais d'entretien de l'armée d'occupation depuis l'armistice. C'est là une lourde charge, d'environ £ 200.000.000, qui est imposée à l'Allemagne par un autre article du traité, l'article 249 ³. Mais, de plus, « telles quantités de Produits alimentaires et de matières premières qui pourront être jugées par les Gouvernements des principales puissances alliées et associées, nécessaires pour permettre à l'Allemagne de faire face à son obligation de réparer, pourront aussi, avec l'approbation desdits Gouvernements, être payées par imputation sur ladite somme ⁴ ». C'est là une modification de haute importance. La clause, telle qu'elle est rédigée, permet aux Ministres des Finances des puissances alliées d'offrir aux électeurs l'espoir de paiements importants, à une date rapprochée, et en même temps, elle accorde à la Commission des Réparations le droit, - dont la force des choses la contraindra d'user, - de rendre à l'Allemagne ce dont elle a besoin pour l'entretien de sa vie économique. Ce pouvoir discrétionnaire rend le paiement immédiat d'un milliard de livres moins préjudiciable qu'il l'aurait été autrement, mais néanmoins il ne le rend

¹ Dans son discours du 5 septembre 1919 à la Chambre des Députés, M. Klotz estimait les réclamations totales des alliés enregistrées par le traité à £ 15.000.000, qui porteraient intérêt jusqu'à 1921 et seraient ensuite payés par 34 annuités de £ 1 milliard l'une, sur lesquelles la France recevrait £ 550.000.000 par an. « L'effet général de cette déclaration, m'a-t-on dit, encouragea sensiblement la nation entière, et fut reflété par l'amélioration du tendances en Bourse et dans le monde des affaires. » Tant que de telles affirmations seront acceptées à Paris sans protestation, la France ne peut avoir d'avenir économique ou financier, et la déception prochaine rend une catastrophe imminente.

² À notre avis, ce chiffre est exact à 10 % près en moins ou 20 % en plus, ce qui revient à dire que le total est compris entre £ 6.400.000.000 et £ 8.800.000.000.

³ L'Allemagne, d'après le traité, doit en plus des indemnités de réparations payer tous les frais de l'armée d'occupation, après la signature de la paix, pendant quinze ans. Le texte du traité ne prévoit pas la limitation des forces de cette armée, et la France pourrait donc, en casernant toutes ses troupes du temps de paix dans la zone occupée, retirer la charge de leur entretien à ses contribuables pour la faire peser sur les contribuables allemands. Cependant, en réalité, cette politique ne serait pas aux dépens de l'Allemagne, qui par hypothèse paie déjà jusqu'à la limite de ses forces ; mais aux dépens des alliés de la France qui recevraient d'autant moins pour assurer les réparations. Un document officiel publie une déclaration par laquelle les gouvernements des États-Unis, de Grande-Bretagne et de France s'engagent à limiter la somme payable annuellement par l'Allemagne pour couvrir les frais d'occupation à £ 12.000.000, « dès que les puissances alliées et associées *intéressées* seront convaincues que l'Allemagne a rempli les engagements qu'elle a pris au sujet de son désarmement ». Le mot souligné est assez significatif : les trois puissances se réservent la liberté de modifier ces dispositions toutes les fois qu'il leur plaira.

⁴ Art. 235. La force de cet article est encore accrue quelque peu par l'article 251 en vertu duquel des concessions peuvent être : accordées aussi bien que pour la nourriture et les matières premières, pour « les autres paiements ».

pas inoffensif. Tout d'abord, les conclusions de la prochaine section de ce chapitre indiquent que cette somme ne peut pas être trouvée dans le délai prévu, même si, en fait, une large proportion du total est renvoyée en Allemagne pour permettre à ce pays de payer ses importations. Ensuite, la Commission des Réparations ne peut user de son pouvoir discrétionnaire, qu'en se chargeant de tout le commerce extérieur de l'Allemagne et du change étranger, dont il est l'origine. Or, cela passe de beaucoup les capacités d'aucun organisme de ce genre. Si la Commission des Réparations essaie sérieusement de gérer la levée de cette somme de 1 milliard de livres, et d'autoriser le retour en Allemagne d'une partie de ce total, le commerce de l'Europe Centrale sera étranglé par les réglementations bureaucratiques les plus inefficaces.

(2) En plus du paiement en nature ou en espèces d'un milliard de livres, l'Allemagne doit émettre des bons au porteur jusqu'à concurrence de £ 2 milliards ou - dans le cas où les paiements en nature ou en espèces qui doivent être faits avant le 1er mai 1921 n'atteindraient pas £ 1 milliard, par suite des déductions autorisées, - jusqu'à concurrence d'une somme qui porte les paiements totaux de l'Allemagne, en nature, en espèces et en bons, au chiffre de £ 3 milliards ¹. Ces bons portent intérêt à 2,5 % par an de 1921 à 1925, et à 5 % avec 1% de supplément pour l'amortissement par la suite. Aussi, l'on suppose que l'Allemagne n'est pas capable, avant 1921, de fournir aucun excédent appréciable aux fonds de réparations. Mais à partir de 1921 il lui faudra trouver £ 75.000.000 par an jusqu'en 1926, et après cette date £ 180.000.000 ².

(3) Dès que la Commission des Réparations sera convaincue que l'Allemagne peut faire mieux que cela, des bons au porteur à 5% seront émis pour une somme de £ 2 milliards. Le taux d'amortissement sera fixé par la commission ultérieurement. Cela portera le paiement annuel à £ 280.000.000, sans rien supprimer du capital des 2 milliards de livres énoncés plus haut.

(4) La dette de l'Allemagne n'est pas limitée à £ 5 milliards, et la Commission des Réparations peut demander de nouveaux comptes en bons au porteur jusqu'à ce que le total de la dette ennemie ait été atteint. D'après notre évaluation de la dette totale à £ 8 milliards, - chiffre dont on peut critiquer la faiblesse plutôt que l'exagération, - le montant de ce reliquat sera de £ 3 milliards. Si l'on compte l'intérêt à 5 % cela amènera les paiements annuels au chiffre de £ 430.000.000, non compris les frais d'amortissement.

(5) Et ce n'est pas encore tout. Il y a une autre disposition d'une signification désastreuse. Les bons représentant les paiements excédant £ 3 milliards ne peuvent pas être émis tant que la Commission n'est pas convaincue que

¹ C'est là l'effet du § 12 (c) de l'annexe II du chapitre des Réparations, déduction faite des complications secondaires. Le traité fixe le paiement en marks d'or qui sont convertis en livres sterling à raison de 20 pour £ 1.

² Si, par impossible, l'Allemagne payait £ 500.000.000 en nature ou en espèces en 1921, ses paiements annuels seraient de £ 62.500.000 de 1921 à 1925 et de £ 150.000.000 par la suite.

l'Allemagne peut en payer l'intérêt. Mais cela ne signifie pas que l'intérêt soit diminué en attendant. À dater du 1er mai 1921, l'Allemagne doit être débitée de l'intérêt de toute part de sa dette existante, qui n'a pas été payée par des versements en espèces ou en nature, ou par l'émission des bons ci-dessus ¹ ; et le « taux de cet intérêt sera fixé à 5% à moins que la Commission n'estime à quelque date ultérieure que les circonstances justifient une modification de ce taux ». Cela veut dire que le capital de la dette s'accroît tout le temps à intérêts composés. En supposant que l'Allemagne ne puisse pas tout d'abord payer de très grandes sommes, l'effet de cette disposition au point de vue de l'augmentation du fardeau est quelque chose d'énorme. À intérêts composés de 5 %, un capital se double en quinze ans. En admettant que jusqu'en 1936, l'Allemagne ne paie pas plus de £ 150.000.000 par an (c'est-à-dire un intérêt de 5 % sur £ 3 milliards), les 5 milliards de livres sur lesquelles l'intérêt est différé, seront devenus 10 milliards et porteront un intérêt annuel de £ 500.000.000. Cela signifie que, même si l'Allemagne paie £ 150.000.000 par an jusqu'en 1936, elle nous devra néanmoins, à cette date, une somme égale au moins à une fois et demie sa dette actuelle (£ 13 milliards au lieu de £ 8 milliards). Après 1936, elle devra nous payer £ 650.000.000 par an, pour marcher de pair avec l'intérêt seulement. À la fin de chaque année, durant laquelle elle aura payé une somme inférieure, elle devra plus qu'elle ne devait au commencement. Et si elle doit se libérer du capital, en trente ans à partir de 1936, c'est-à-dire en quarante-huit ans à dater de l'armistice, elle devra payer une somme additionnelle de £ 130.000.000, ce qui fera £ 780.000.000 en tout ².

À notre avis, et pour des raisons que nous exposerons plus loin, il est aussi certain que possible que l'Allemagne ne peut rien payer qui approche de cette somme. Et ainsi, jusqu'à ce que le traité soit modifié, l'Allemagne est contrainte en fait de livrer à perpétuité aux alliés tout l'excédent de sa production.

(6) C'est là néanmoins le motif pour lequel la Commission des réparations a reçu des pouvoirs discrétionnaires pour modifier le taux de l'intérêt et reculer ou annuler le paiement du capital. En premier lieu, quelques-uns de ces pouvoirs ne peuvent jouer que si la Commission ou les Gouvernements qu'elle représente *sont unanimes* ³. Mais aussi, - et c'est sans doute là le plus important, - ce sera le *devoir* de la Commission des Réparations, jusqu'à ce qu'il y ait eu une modification profonde et générale de la politique qu'incarne le traité, de tirer de l'Allemagne chaque année la plus grande somme qui puisse être obtenue.

¹ § 16 de l'annexe II du chapitre des Réparations. Il y a aussi une disposition obscure par laquelle l'intérêt est dû « sur les sommes afférentes à la réparation des dommages matériels à partir du 11 novembre 1918 jusqu'au 1er mai 1921 ». Cette clause semble différencier les dommages causés aux biens des dommages causés aux personnes, à l'avantage des premiers. Elle n'affecte pas les pensions et allocations dont le coût se capitalise à la date de la mise en vigueur du traité.

² Si l'on admet la supposition, - nul ne la défend et les plus optimistes la croient improbable, - que l'Allemagne paiera dès le début la charge intégrale de l'intérêt, le paiement annuel s'élève à £480.000.000.

³ D'après le § 13 de l'annexe II, l'unanimité est nécessaire pour (1) tout report au-delà de 1930 de paiements dus entre 1921 et 1926, et (2) tout report de plus de trois ans des versements venant à échéance après 1926. De plus, d'après l'article 234, la Commission ne peut annuler aucune part de la dette sans l'autorisation spéciale de tous les gouvernements représentés à la Commission.

Fixer une somme définie qui, bien que considérable, tient compte des moyens de l'Allemagne et lui permet de garder quelque chose pour elle, ou fixer une somme bien au-delà de ses capacités en la mettant à la discrétion d'une Commission étrangère, dont le but est d'obtenir chaque année le maximum compatible avec les circonstances, sont deux choses différentes. Le premier système laisse quelque stimulant à sa hardiesse, à son énergie, à son espérance. Le second l'écorche vivante, année par année, éternellement. Cette opération a beau être faite habilement et discrètement, elle a beau prendre soin de ne pas tuer le patient, elle n'en représente pas moins une politique que le jugement des hommes, si elle était véritablement maintenue et délibérément pratiquée, condamnerait comme l'un des actes les plus atroces accomplis par un vainqueur cruel dans le cours de l'histoire.

Le traité accorde à la commission des Réparations d'autres fonctions et d'autres pouvoirs. Mais cette question sera mieux traitée dans une section séparée.

Chapitre V : Réparations

III

La capacité de paiement de l'Allemagne

[Retour à la table des matières](#)

Les moyens par lesquels l'Allemagne peut payer sa dette sont au nombre de trois.

1. Richesses immédiatement cessibles sous les espèces d'or, de navires et de placements à l'étranger.
2. Valeur des biens situés dans les territoires cédés ou évacués depuis l'armistice.
3. Versements annuels répartis sur plusieurs années et consistant soit en espèces, soit en matières, telles que la houille, la potasse et les produits colorants.

La restitution des biens retirés des territoires occupés, tels que l'or russe, les valeurs françaises et belges, le bétail, les machines, les oeuvres d'art, ne font pas partie de la liste ci-dessus : comme en a décidé l'article 238 du traité, ces biens, pour autant qu'ils peuvent être identifiés et restitués, doivent être rendus à leurs propriétaires légitimes, sans entrer dans le total des réparations.

1. Richesses immédiatement cessibles.

[Retour à la table des matières](#)

a) Or. - Déduction faite de l'or qui doit être rendu à la Russie, l'Allemagne possédait, d'après le rapport officiel de la Reichsbank, en date du 30 novembre 1918, une quantité d'or s'élevant à £ 115.417.900. C'était là un total bien supérieur à celui qui figurait dans les rapports de la Reichsbank, antérieurs à la guerre ¹. Cet accroissement tenait à la campagne énergique menée en Allemagne durant la guerre pour le versement à la Banque d'Empire, non seulement des pièces d'or, mais aussi des parures en or de toute sorte. D'ailleurs il existe toujours des trésors privés, mais en raison des grands efforts qui ont été déjà faits en vue de les découvrir, il est fort probable que ni le Gouvernement allemand, ni les alliés, ne parviendront à les déterrer. Le chiffre ci-dessus peut donc être considéré comme le maximum que le Gouvernement puisse obtenir de ses nationaux. Outre l'or, il y avait à la Reichsbank une somme d'argent d'environ £ 1.000.000. Il doit y avoir également une quantité considérable d'argent en circulation, car l'encaisse de la Reichsbank était de £ 9.000.000 au 31 décembre 1917 et se maintint aux environs de £ 6.000.000 jusqu'à la fin d'octobre 1918, époque où les demandes de monnaie de toute sorte commencèrent à se faire entendre ². Nous pouvons donc évaluer l'or et l'argent existant au moment de l'armistice à un total de £ 125.000.000.

Toutefois ces réserves ne sont plus intactes. Durant la longue période qui s'écoula entre l'armistice et la paix, il fut nécessaire pour les alliés de faciliter le ravitaillement de l'Allemagne. La situation politique et la menace sérieuse du Spartacisme rendaient cette mesure utile aux intérêts même des alliés, si ceux-ci désiraient le maintien en Allemagne d'un gouvernement avec lequel ils pussent traiter. Mais la question du paiement de ces importations présentait les plus graves difficultés. Une série de conférences se tint entre les représentants des alliés et ceux de l'Allemagne à Trèves, à Spa, à Bruxelles et par la suite à Château-Villette et à Versailles, en vue de trouver quelque moyen de règlement qui ne portât pas atteinte au remboursement éventuel des dommages de guerre. Dès le début, les représentants de l'Allemagne soutinrent que l'épuisement financier de leur pays était pour l'instant si complet qu'un prêt temporaire consenti par les alliés était le seul expédient possible. Cela, les alliés ne pouvaient pas l'admettre au moment même où ils se préparaient à réclamer à l'Allemagne des sommes infiniment plus considérables. Mais, cette question mise à part, la demande de l'Allemagne ne pouvait pas être considé-

¹ Le 23 juillet 1914, le total était de £ 67.800.000.

² En raison de la prime des pièces d'argent allemandes, résultant de la dépréciation du mark et de l'appréciation de l'argent, il est très improbable que l'on puisse jamais faire sortir cette monnaie de la poche des gens. Mais elle peut au contraire passer la frontière par l'intermédiaire des spéculateurs privés et améliorer ainsi le change allemand dans son ensemble.

rée comme légitime, tant que son or n'était pas monnayé et que les valeurs étrangères qui lui restaient n'étaient pas négociées. En tout cas il était hors de doute qu'au printemps de 1919, l'opinion publique dans les États alliés et associés ne permettait pas qu'un prêt important fut consenti à l'Allemagne. D'autre part, les alliés répugnaient à épuiser pour le ravitaillement de l'Allemagne le stock métallique qui leur semblait être une des sources les plus certaines de l'indemnité de Réparation. On passa beaucoup de temps à examiner toutes les alternatives possibles, mais il fut évident, à la fin, que, même si une quantité suffisante de matières exportables et de valeurs étrangères négociables avait été disponible, elle n'aurait pas pu être liquidée à temps. On se rendit compte que l'épuisement financier de l'Allemagne était si complet que rien n'était utilisable immédiatement en quantités suffisantes, sinon l'or de la banque d'Empire. En conséquence, une somme d'or de plus de £. 50.000.000 provenant de la Reichsbank fut, durant les six premiers mois de 1919, cédée par l'Allemagne aux alliés, particulièrement aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, en paiement de matières alimentaires.

Mais ce n'est pas tout. Bien que l'Allemagne ait accepté, durant la première prolongation de l'armistice, de ne pas exporter d'or sans l'autorisation des alliés, cette permission ne pouvait pas être toujours refusée. Les dettes de la Reichsbank dans les pays neutres voisins ne pouvaient pas être réglées autrement qu'en or, et la faillite de la Reichsbank aurait causé une dépréciation du change si funeste au crédit de l'Allemagne, qu'elle eut frappé par contre-coup les possibilités de Réparations. C'est pourquoi, dans certains cas, la permission d'exporter de l'or fut accordée à la Reichsbank par le Conseil suprême économique interallié.

Le résultat net de ces diverses mesures fut de réduire la réserve d'or de la Banque d'Empire de plus de la moitié, les chiffres tombant de £ 115.000.000 à £ 55.000.000 en septembre 1919.

Il serait *possible*, d'après le traité, de prendre l'intégralité de cette dernière somme en vue des réparations à obtenir. Telle qu'elle est, toutefois, elle s'élève à moins de 4 % de la circulation fiduciaire de la Reichsbank, et l'effet psychologique de sa confiscation pourrait être (en raison du grand nombre de billets détenus hors d'Allemagne) d'annihiler presque complètement la valeur du mark sur les places étrangères. Une somme clé £ 5.000.000, de £ 10.000.000 ou même de £ 20.000.000 peut être prise dans un but spécial. Mais nous pouvons supposer que la Commission des Réparations trouvera imprudent, - en raison du désir qu'elle a d'obtenir des paiements, - de ruiner complètement le système circulatoire de l'Allemagne. Du reste, les Gouvernements français et belge, possédant de nombreux billets, qui circulaient, auparavant, dans les territoires occupés ou cédés, ont tout intérêt, en dehors même des vues de la Commission des Réparations, à conserver au mark quelque valeur d'échange.

Il s'ensuit par conséquent que l'on ne peut pas espérer que des versements en or méritant d'être mentionnés serviront au paiement du milliard de livres, qui doit avoir lieu en 1921.

b) Navires. - L'Allemagne s'est engagée, comme nous l'avons vu plus haut, à livrer aux alliés la totalité de sa marine marchande. En fait, une partie considérable de celle-ci était déjà entre les mains des alliés avant la conclusion de la paix, soit parce qu'elle était retenue dans leurs ports, soit par suite de la cession provisoire de tonnage exigée par la convention de Bruxelles en vue de la livraison des matières alimentaires ¹. Si l'on estime le tonnage des navires allemands qui peuvent être pris en vertu du Traité, à 4.000.000 de tonnes brutes et sa valeur moyenne à £ 30 par tonne, la valeur monétaire représentée est de £ 120.000.000 ².

c) Valeurs étrangères. - Avant le recensement des valeurs étrangères accompli par le Gouvernement allemand en septembre 1916 ³, dont les résultats n'ont pas été publiés, aucun compte rendu officiel de ces placements n'avait eu lieu en Allemagne. Les diverses estimations privées sont fondées, de l'avis de tout le monde, sur des données insuffisantes, telles que l'admission des valeurs étrangères dans les Bourses allemandes, le revenu des droits de timbre, les rapports consulaires, etc. Les principales évaluations allemandes qui avaient cours avant la guerre, sont données dans la note ci-après ⁴. Elles

¹ Les alliés soumièrent le ravitaillement de l'Allemagne durant l'armistice à la condition que la plus grande partie de la marine marchande leur serait livrée et leur servirait au transport de matières alimentaires vers l'Europe en général et l'Allemagne en particulier. Les Allemands répugnaient à accepter, et cela retarda de beaucoup la livraison des vivres. Mais les inutiles conférences de Trêves et de Spa (16 janvier, 14-16 février et 4-5 mars 1919) furent enfin suivies de la Convention de Bruxelles. (14 mars 1919). Les Allemands refusaient de conclure, parce qu'ils n'avaient nulle garantie, s'ils livraient leurs bateaux, de recevoir des vivres. Mais en supposant que les alliés fussent de bonne foi (leur attitude à l'égard de certaines clauses du traité n'a pas toujours été impeccable et justifierait quelque peu les soupçons des Allemands), leur réclamation était légitime : sans les navires allemands, le transport des vivres eut été difficile, sinon impossible, et les navires allemands furent livrés servirent presque tous au ravitaillement de l'Allemagne. Jusqu'au 30 juin 1919, 176 bateaux allemands de 1.025.388 tonnes brutes avaient été livrés aux alliés conformément à la Convention de Bruxelles.

² Le total du tonnage livré peut être supérieur et sa valeur moindre. En tout cas, la valeur totale qu'il représente est comprise entre 100 et £ 150.000.000.

³ Ce recensement fut fait en vertu du décret du 23 août 1916. Le 22 mars 1917, le gouvernement allemand mit sous son contrôle absolu l'utilisation des valeurs étrangères possédées par des Allemands. En mai 1917, il commença à exercer ses droits en vue de la liquidation des valeurs suédoises, danoises et suisses.

⁴

1892	Schmoller	£ 500.000.000
1892	Christians	£ 650.000.000
1893-1894	Koch	£ 600.000.000
1905	V. Halle	£ 800.000.000 a
1913	Helfferrich	£ 1.000.000.000 b
1914	Ballod	£ 1.250.000.000
1914	Pistorius	£ 1.250.000.000
1919	Hans David	£ 1.050.000.000 c

a. Plus £ 500.000.000 pour les placements ne consistant pas en valeurs mobilières.

b. Placements nets, c'est-à-dire, après déduction de la propriété étrangère en Allemagne. Cela peut être vrai aussi de quelques autres évaluations.

c. Cette estimation, donnée dans le *Weltwirtschaftszeitung* (13 juin 1919) évalue les placements allemands à l'étranger au début de la guerre.

montrent que l'opinion générale des compétences était que les placements de l'Allemagne à l'étranger tendaient vers £ 1.250.000.000. Ce chiffre sera la base de nos calculs, bien que nous le croyions exagéré. Un nombre plus exact serait peut-être £ 1.000.000.000.

Les déductions à faire sur ce total se répartissent en quatre chapitres :

(1) Les placements faits dans les pays alliés et aux États-Unis, - qui constituent à eux seuls une grande partie du monde, - ont été séquestrés par des curateurs publics, des gardiens de la propriété ennemie, et d'autres fonctionnaires du même ordre. Ils ne peuvent servir à payer les Réparations, excepté s'ils se trouvent en excédent de diverses créances privées. D'après le plan qui régit les dettes ennemies, au chapitre IV, le premier objet de ces sommes est de satisfaire les créances privées des alliés à l'égard des nationaux allemands. Sauf aux États-Unis, il est probable qu'aucun excédent ne restera pour servir à d'autres desseins.

(2) Avant la guerre, l'Allemagne ne faisait pas, comme nous, ses placements extérieurs outre-mer, mais en Russie, en Autriche-Hongrie, en Turquie, en Roumanie, en Bulgarie. Une grande partie de ces placements ont perdu toute valeur, en tout cas à l'heure actuelle, et en particulier ceux qui se trouvent en Russie et en Autriche-Hongrie. Si le cours actuel doit servir de critérium, aucun de ces titres ne peut être vendu au-dessus d'un prix purement nominal. A moins que les alliés ne veuillent prendre ces titres en mains bien au-dessus de leur cours nominal et les conserver pour les réaliser ultérieurement, les placements faits dans ces Pays ne peuvent fournir aucuns fonds en vue des paiements immédiats.

(3) L'Allemagne n'était pas en état autant que nous de réaliser durant la guerre ses placements à l'étranger, mais elle les réalisa néanmoins autant qu'elle put dans certains pays. On pense qu'avant l'entrée en guerre des États-Unis, elle a vendu une grande partie des valeurs américaines qu'elle possédait. Certaines évaluations courantes de ces ventes (on a donné un chiffre de £ 60.000.000) sont du reste probablement exagérées. Mais durant le cours de la guerre, et en particulier lors de sa dernière phase, alors que son change faiblissait et que son crédit dans les pays neutres voisins tombait très bas, elle a vendu toutes les valeurs que la Hollande, la Suisse et la Scandinavie voulaient bien acheter ou accepter. Aussi il est certain qu'aux environs de juin 1919 ses placements dans ces États étaient réduits à un chiffre minime, largement dépassé par le montant de ses dettes. L'Allemagne a vendu également certains de ses titres d'outre-mer, - ses cédules argentines, par exemple, - pour lesquels elle pouvait trouver un marché.

(4) Il est certain que depuis l'armistice beaucoup de valeurs étrangères qui restaient entre les mains des particuliers, sont passées hors d'Allemagne. C'est là un phénomène extrêmement difficile à prévenir. D'une part, en effet, les placements des Allemands à l'étranger sont en général sous la forme de titres au porteur. Ils ne sont pas enregistrés. Ils passent facilement en contrebande les larges frontières territoriales de l'Allemagne. Et d'autre part, plusieurs mois

avant la conclusion de la paix, leurs possesseurs savaient qu'ils ne pourraient pas les conserver si les Gouvernements alliés trouvaient un moyen de s'en emparer. Ces facteurs s'unirent pour stimuler l'ingéniosité des hommes, et les efforts des Gouvernements alliés aussi bien que ceux de l'autorité allemande en vue de mettre obstacle à cette fuite, semblent avoir été parfaitement inutiles.

En présence de ces considérations, ce sera un miracle s'il reste quelque chose pour payer les Réparations. Les territoires des alliés et des États-Unis, les territoires des alliés de l'Allemagne, les territoires neutres voisins, couvrent à eux seuls, la presque totalité du monde civilisé et, comme nous l'avons vu, nous ne pouvons pas espérer trouver dans les placements faits dans ces pays une somme considérable disponible pour les réparations. En fait il ne reste nul pays d'importance, où l'Allemagne puisse placer ses biens, sinon dans l'Amérique du Sud.

Pour transformer en chiffres le sens de ces déductions, l'on est contraint de faire bien des conjectures. Nous donnerons donc aux lecteurs les meilleures évaluations personnelles que nous ayons pu établir, après avoir étudié la question, à la lumière des chiffres dont nous disposons, et d'autres données convenables.

Les déductions à faire au chapitre I s'élèvent à £ 300.000.000. Après paiement des dettes privées, £ 100.000.000 resteront peut-être disponibles.

En ce qui concerne le chapitre II, - d'après un recensement fait par le Ministre des Finances d'Autriche, le 31 décembre 1912, - la valeur nominale des valeurs austro-hongroises possédées par des Allemands était de £ 197.000.000. Les placements d'avant guerre en Allemagne en Russie ont été estimés, sans compter les fonds d'État, à £ 95.000.000, ce qui paraît inférieur à la réalité, et en 1906, Sartorius Von Walterhausen déclarait que l'Allemagne possédait pour £ 150.000.000 de fonds d'État russes. Cela donne donc un total de £ 245.000.000, qui est confirmé jusqu'à un certain point par le chiffre de £ 200.000.000 que le Dr Ischchanian fournissait en 1911 comme une évaluation volontairement trop faible. Une estimation roumaine, publiée lors de l'entrée en guerre de ce pays, évaluait les placements allemands, en Roumanie entre £ 4.000.000 et £ 4.400.000, dont une somme comprise entre £ 2.800.000 et £ 3.200.000 consistait en rentes sur l'État. Une association pour la défense des intérêts français en Turquie (*le Temps*, 8 septembre 1919), a estimé les capitaux allemands placés en Turquie à £ 59.000.000, dont £ 32.500.000 consistaient d'après le rapport du Conseil des Obligataires étrangers, en Rente extérieure Turque. Nous ne disposons de nulle évaluation des fonds allemands placés en Bulgarie. Mais nous pensons pouvoir estimer les déductions résultant des placements faits dans tous ces pays à un total de £ 500.000.000.

Les ventes de titres et les valeurs mises en gage (chapitre III), font un total compris entre £ 100.000.000 et £ 150.000.000. Ces chiffres comprennent en pratique tout ce que l'Allemagne avait de placements en Scandinavie, en Hollande et en Suisse, une partie de ses titres sud-américains, et une large proportion des valeurs nord-américaines vendues avant l'entrée en guerre des États-Unis.

Les déductions exactes provenant du chapitre IV ne font évidemment pas l'objet de calculs précis. Pendant les derniers mois écoulés, la presse européenne a été pleine de récits sensationnels sur les expédients adoptés. Mais nous pouvons, sans crainte d'exagération, estimer £ 100.000.000, la valeur des titres qui ont déjà quitté l'Allemagne ou qui s'y sont si bien cachés que les méthodes les plus énergiques d'inquisition sont impuissantes à les découvrir.

Ces divers articles nous amènent à déduire des disponibilités de l'Allemagne un chiffre rond d'environ 1 milliard de livres. Il nous reste donc un total théoriquement utilisable de £ 250.000.000. ¹

Ce chiffre pourra sembler trop faible à quelques lecteurs, mais n'oublions pas qu'il ne vise à représenter que les valeurs négociables subsistantes dont le gouvernement allemand pourrait s'emparer dans l'intérêt public. À notre avis, ce chiffre est encore trop élevé et, en envisageant le problème sous un autre aspect, nous arrivons à une somme inférieure. En effet, si l'on met de côté les valeurs séquestrées par les alliés, et les placements faits en Russie, en Autriche, etc. quels titres, distingués selon leur nationalité ou l'entreprise dont ils font partie, l'Allemagne peut-elle encore conserver, dont le total s'élève jusqu'à £ 250.000.000 ? Nous ne pouvons répondre à cette question. L'Allemagne a quelques fonds d'État chinois et sans doute aussi japonais, qui n'ont pas été séquestrés, et de plus elle possède une somme plus considérable de biens sud-américains de premier ordre, mais fort peu de titres de ce genre restent encore entre des mains allemandes, et leur valeur se compte pas dizaines et non par cinquantaines ou centaines de millions. Il faudrait, à notre avis, être bien téméraire, pour s'unir à une compagnie qui voudrait payer £ 100.000.000 d'argent comptant, ce qui reste à l'Allemagne de valeurs d'outre-mer. Si même la Commission des Réparations arrive à ce dernier chiffre, il est probable qu'il lui faudra conserver ces titres plusieurs années, sans essayer d'en disposer pour l'instant.

La somme que peuvent nous procurer les placements étrangers de l'Allemagne est donc comprise entre £ 100.000.000 et £ 250.000.000.

Voici par conséquent à quoi se résument les biens immédiatement cessibles.

- a) or et argent, £ 60.000-000 ;
- b) navires, £ 120-000-900 ;
- c) valeurs étrangères, de £ 100.000.000 à £250.000.000.

Il est impossible de prendre une part considérable de l'or et de l'argent, sans causer par là même sur la circulation monétaire allemande des répercussions nuisibles aux intérêts des alliés. Tout ce que la Commission des Réparations tirera de ces diverses sources avant mai 1921, peut donc être estimé entre £ 250 millions et £ 350 millions au maximum ².

¹ Nous n'avons pas fait de déduction en raison des valeurs possédées par des Alsaciens, des Lorrains, etc., qui ont cessé d'être ressortissants allemands.

² Dans toutes ces évaluations, nous sommes amenés de peur de faire le traité plus mauvais qu'il n'est, à donner des chiffres supérieurs à nos opinions véritables. Mettre sur le papier des estimations fictives relativement aux ressources allemandes et obtenir sous forme de

2. Biens situés dans les territoires cédés ou livrés depuis l'armistice.

[Retour à la table des matières](#)

D'après le traité, le compte réparations de l'Allemagne ne sera pas crédité de sommes considérables, du fait des biens situés dans les territoires cédés.

Les biens *privés*, dans la plupart de ces régions, servent au paiement des dettes allemandes à l'égard des nationaux alliés. Seul l'excédent, s'il y en a un, pourra servir aux Réparations. La valeur de ces biens en Pologne et dans les autres États nouveaux est directement payable aux propriétaires.

La propriété *d'État* en Alsace-Lorraine, dans les territoires cédés à la Pologne, dans les anciennes colonies allemandes, livrées à un mandataire, doit être confisquée, sans être créditée. Les constructions, les forêts et autres biens d'État qui appartenaient à l'ancien royaume de Pologne, doivent aussi être cédés sans indemnité. Il reste donc les autres biens d'État livrés à la Pologne, les biens d'État cédés au Danemark ¹, la valeur des mines de la Sarre, la valeur des flottes fluviales, etc., qui doivent être abandonnées par l'Allemagne d'après certains chapitres du traité. Il reste aussi la valeur des câbles sous-marins allemands livrés à l'annexe VII du chapitre des Réparations. Quoique puisse dire le traité, la Commission des Réparations ne recevra nuls paiements de la Pologne. Je crois que les mines de la Sarre ont été évaluées de £ 15.800.000 à £ 20.000.000 et qu'un chiffre global de £ 30.000.000 suffirait à représenter largement tous les articles ci-dessus, sauf l'excédent pouvant résulter du paiement des dettes privées.

Reste le matériel cédé suivant les clauses de l'armistice. L'article 250 décide que la Commission des Réparations portera au crédit de l'Allemagne le prix du matériel roulant cédé par suite de l'armistice, de certains autres articles et en général de tout le matériel ainsi livré dont elle « estimerait qu'à raison de son caractère non militaire, la valeur doit être portée au Gouvernement allemand ». Mais le matériel roulant (150.000 wagons et 5.000 locomotives) a

monnaie des paiements véritables sont deux choses différentes. Nous ne pensons pas, quant à nous, que la Commission des Réparations obtienne des versements égaux seulement *au plus faible* des deux chiffres donnés plus haut.

¹ Le traité (art 114) est équivoque, au sujet des paiements que le gouvernement danois devra faire à la Commission des Réparations en raison de l'acquisition du Schleswig. Le gouvernement pourrait par exemple obtenir certaines compensations, telles que la valeur des billets détenus par les habitants de la zone cédée. En tout cas, la somme en question est très petite. Le gouvernement danois émet un emprunt de £ 6.600.000 (m.120.000.000) en vue de prendre à son compte la part de dette allemande portée par le Schleswig, d'acheter les biens publics de l'Allemagne, de venir en aide à la population et de régler la question monétaire.

seul une valeur véritable, et un chiffre global de £ 50.000.000 évaluerait très largement tout le matériel livré.

À notre chiffre de £ 250.000.000 ou de £ 350.000.000, résultant du chapitre précédent, nous avons donc à ajouter une somme de £ 80.000.000 pour les articles ci-dessus énoncés. Ce dernier chiffre diffère du précédent, en ce qu'il ne consiste pas en argent comptant susceptible d'améliorer la situation financière des alliés : il ne représente qu'un compte qu'ils tiennent entre eux, ou entre eux et l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, le total variant de £ 350.000.000 à £ 430.000.000, maintenant atteint, ne peut pas servir tout entier aux Réparations. La *première* charge qui le grève est, d'après l'article 251 du traité, l'entretien des armées d'occupation durant l'armistice et après la conclusion de la paix. Nous ne pouvons pas calculer le montant total de ces frais jusqu'en mai 1921, sans savoir en combien de temps le retrait progressif de ces troupes pourra ramener la dépense *mensuelle* de £ 20.000.000, à £ 1.000.000, comme cela doit être normalement fait. Mais cependant, nous supposons que cette somme se fixera aux environs de £ 200.000.000 et qu'elle nous laissera par conséquent £ 100 ou 200.000.000.

Les alliés ont fait espérer à l'Allemagne qu'elle pourrait rentrer en possession de certaines sommes provenant de tous les articles que nous venons de dire, des exportations de marchandises et des paiements en nature qui, d'après le - traité, doivent être faits avant mai 1921 (nous n'en avons pas encore tenu compte). Ces sommes, fixées par les alliés, lui permettront de se procurer la nourriture et les matières premières qu'ils jugeront nécessaires.

Mais il n'est pas possible dès maintenant d'estimer soit la valeur monétaire des marchandises que l'Allemagne désirera obtenir de l'étranger pour restaurer sa vie économique, soit la libéralité avec laquelle les alliés exerceront leur droit. Si elle veut ramener ses stocks de produits alimentaires et de matières premières à leur niveau normal, en mai 1921, l'Allemagne demandera sans doute à l'étranger des moyens d'achat pour une somme de £ 100 à £ 200.000.000, en plus de la valeur de ses exportations courantes. Elle n'y sera évidemment pas autorisée et nous pouvons aussi affirmer que sa situation économique et sociale, - on ne peut même pas mettre cette question en discussion, - ne lui permettra pas d'exporter plus qu'elle n'importera durant la période qui s'écoulera jusqu'en mai 1921, Il en résultera que la valeur des paiements en espèce qu'elle doit, d'après le traité, fournir aux alliés, sous forme de charbon, de matières colorantes, de bois ou d'autres matériaux, devra lui être retournée pour lui permettre de payer les importations qui sont essentielles à son existence ¹.

La Commission des Réparations ne peut pas espérer par conséquent toucher plus de £ 100.000.000 ou £ 200.000.000, somme résultant de la réalisation des biens immédiatement cessibles de l'Allemagne, du calcul des avances qui seront faites à l'Allemagne d'après le traité, et du paiement des

¹ Ici encore nos opinions nous entraîneraient bien loin, et nous nous demandons si les exportations allemandes pourront seulement égaler les importations durant cette période, mais ce qui est dit dans le texte suffit à notre argumentation.

frais d'occupation. Comme, en dehors du traité, la Belgique a conclu, avec la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne, un accord en vertu duquel elle doit recevoir, pour satisfaire ses revendications, les *premiers* cent millions de livres disponibles pour les réparations, le résultat final est que la Belgique touchera *peut-être* £ 100.000.000 en mai 1921, tandis que les autres alliés ne sont pas assurés d'avoir reçu à cette date aucune somme importante. En tout cas, les Ministres des Finances seraient fort imprudents d'établir leurs plans sur d'autres bases.

3. Paiements annuels répartis sur plusieurs années.

[Retour à la table des matières](#)

Il est clair que les possibilités d'avant-guerre de l'Allemagne de payer un tribut annuel à une nation étrangère n'ont pas laissé d'être affectées par la perte totale de ses colonies, de ses relations au-delà des mers, de sa marine marchande et de ses biens à l'étranger ; par la cession de 10 % de son territoire et de sa population, d'un 1/3 de son charbon et des 3/4 de son minerai de fer; par la perte de deux millions d'hommes jeunes ; par la famine endurée quatre ans par son peuple, par le fardeau d'une lourde dette de guerre et la dépréciation de ses changes à moins de 1/7 de leur valeur antérieure; par la désagrégation de ses alliés et de leurs territoires; par la Révolution à l'intérieur ; par le bolchevisme à ses portes ; par la destruction immense de ses forces et de ses espérances; par quatre ans d'une guerre destructive terminée par la défaite.

On pense que tout cela est évident et cependant, toutes les espérances d'une grande indemnité sont fondées sur la supposition que l'Allemagne est en état de faire à l'avenir un commerce beaucoup plus important qu'il n'a jamais été.

Quant au chiffre global, le mode de paiement envisagé par le traité, (qu'il ait lieu en nature ou en espèces, charbon, bois, produits colorants, etc.), n'a pas grande importance. Ce n'est pas en tout cas que grâce à ses exportations que l'Allemagne pourra payer, et les moyens de porter la valeur de ses marchandises au compte Réparations, n'est en somme qu'une question de détail.

Nous nous perdrons dans le dédale des hypothèses, si nous n'en revenons pas jusqu'à un certain point aux principes initiaux et, toutes les fois que nous le pouvons, aux statistiques existantes. Il est certain que l'Allemagne ne peut assurer des paiements annuels qu'en diminuant ses importations et en augmentant ses exportations, c'est-à-dire en établissant à son profit une balance favorable qui est le meilleur moyen d'effectuer des paiements à l'extérieur. L'Allemagne peut, à la longue, payer en marchandises, et en marchandises seulement, soit que ces marchandises soient livrées directement aux alliés, soit qu'elles soient vendues à des neutres et que les crédits neutres ainsi accrus soient cédés aux alliés. Le meilleur moyen d'évaluer l'étendue possible d'un tel procédé consiste dans l'examen du bilan commercial allemand d'avant-

guerre. Ce n'est que sur la base d'une telle analyse, complétée, par quelques données générales se rapportant à la productivité du pays que peuvent être établies rationnellement des hypothèses relatives à l'étendue maxima que peut atteindre l'excédent des exportations sur les importations.

En 1913, les importations de l'Allemagne s'élevaient à £ 538.000.000 et les exportations à £ 505.000.000, non compris le transit et le commerce des métaux précieux. Cela veut dire que les importations étaient supérieures aux exportations de £ 33.000.000 environ. Mais, d'après la moyenne des cinq années 1909-1913, cet excédent était supérieur et s'élevait à £ 74.000.000. Il s'ensuit donc que la totalité du solde d'avant-guerre de l'Allemagne servant à de nouveaux placements à l'étranger, provenait de l'intérêt des valeurs étrangères existantes et des bénéfices de sa navigation et de ses banques à l'étranger, etc. Comme ses biens à l'étranger et sa marine marchande doivent à présent lui être confisqués, comme ses affaires de banque à l'étranger et ses autres ressources de revenus provenant du dehors, ont été détruites, il apparaît que, sur la base d'avant guerre de ses importations et de ses exportations, l'Allemagne loin d'avoir un excédent qu'elle puisse affecter à ses paiements, n'aura même plus de quoi se suffire à elle-même. Sa première tâche doit donc être de modifier sa consommation et sa production, afin de couvrir ce déficit. Toutes les économies qu'elle pourra faire sur les marchandises importées, tout l'accroissement des exportations qu'elle pourra obtenir, serviront au règlement des Réparations.

Les deux tiers des importations et des exportations de l'Allemagne sont énumérés sous des titres différents dans les tableaux suivants. Les considérations qui s'appliquent aux fractions énumérées s'appliquent plus ou moins au tiers restant, qui est formé de marchandises de moindre importance.

Exportations allemande, 1913	Valeurs Millions £	Pourcentage sur le total des exportations
Fers usinés (y compris fer blanc, etc.).	66.13	13.2
Machines et pièces détachées (y compris automobiles)	37.55	7.5
Charbon, coke, briquettes	35.34	7.0
Lainages (y compris laine brute, laine cardée, vêtements)	29.40	5.9
Cotonnades (y compris coton brut, fil, etc.)	28.15	5.6
	196.57	39.2
Céréales, etc. (y compris seigle, avoine, blé, houblon)	21.18	4.1
Cuir et objets en cuir	15.47	3.0
Sucre	13.20	2.6
Papier, etc.	13.10	2.6
Fourrures	11.75	2.2
Objets se rapportant à l'électricité (installations, machines, lampes, câbles)	10.88	2.2
Soieries	10.10	2.0
Matières tinctoriales	9.76	1.9
Cuivres usinés	6.50	1.3
Jouets	5.15	1.0
Caoutchouc et objets de caoutchouc	4.27	0.9
Livres, cartes, musique	3.71	0.8
Potasse	3.18	0.6
Verre	3.14	0.6
Chlorure de potassium	2.91	0.6
Pianos, orgues, pièces détachées	2.77	0.6
Zinc brut	2.74	0.5
Porcelaine	2.53	0.5
	142.34	28.0
Objets divers	165.92	32.8
TOTAL	504.83	100.0

Importations allemande, 1913	Valeurs Millions £	Pourcentage sur le total des importations
I. Matières premières		
Coton	30.35	5.6
Cuir et peaux	24.86	4.6
Laine	23.67	4.4
Cuivre	16.75	3.1
Charbon	13.66	2.5
Bois	11.60	2.2
Minerai de fer	11.35	2.1
Fourrures	9.35	1.7
Lin et graine de lin	9.33	1.7
Salpêtre	8.55	1.6
Soie	7.90	1.5
Caoutchouc	7.30	1.4
Jute	4.70	0.9
Pétrole	3.49	0.7
Étain	2.91	0.5
Craie phosphoreuse	2.32	0.4
Huile lubrifiante	2.29	0.4
	190.38	35.3
II. Matières alimentaires, tabac, etc.		
Céréales (blé, orge, son, riz, maïs, avoine, seigle, trèfle)	65.51	12.2
Graines oléagineuses et tourteaux (y compris huile de palme, cacao, etc.)	20.53	3.8
Gros bétail, agneaux	14.62	2.8
Café	10.95	2.0
Oeufs	9.70	1.8
Tabac	6.70	1.2
Beurre	5.93	1.1
Chevaux	5.81	1.1
Fruits	3.65	0.7
Poisson	2.99	0.6
Volaille	2.80	0.5
Vin	2.67	0.5
	151.86	28.3
III. Produits manufacturés		
Fil de coton et cotonnades	9.41	1.8
Fil de laine et lainages	7.57	1.4
Machines	4.02	0.7
	21.00	3.9
IV. Objets divers		
	175.28	32.5
TOTAL	538.52	100.0

Ces tableaux nous montrent que les plus importantes exportations étaient constituées de la façon suivante :

- (1) fers usinés, y compris le fer blanc (13,2 %);
- (2) machines, etc. (7,5 %) ;
- (3) Charbon, coke et briquettes (7 %);
- (4) Lainages, y compris la laine brute et la laine cardée (5,9 %);
- (5) Cotonnade, y compris le fil de coton et le coton brut (5,6 %).

Ces cinq catégories comptent à elles seules pour 39,2%, des exportations totales. On peut observer que toutes ces marchandises faisaient, avant la guerre, l'objet d'une concurrence serrée entre l'Allemagne et le Royaume-Uni. Si, par conséquent, le volume de ces exportations à destination des régions d'outre-mer ou de l'Europe, est largement développé, l'effet que cela produira sur le commerce anglais d'exportation sera grave en proportion. Relativement à deux des catégories ci-dessus, - lainages et cotonnades, - l'accroissement des importations ne peut résulter que de l'accroissement: des importations de matières premières, l'Allemagne ne produisant pas de coton et pour ainsi dire pas de laine. Par conséquent, ce commerce n'est pas susceptible d'extension, si l'Allemagne n'obtient pas des facilités, pour se procurer, - aux dépens des alliés, - ces matières premières en quantité supérieure à la consommation moyenne d'avant-guerre. Même dans ce cas, l'accroissement réel ne serait pas le montant brut des exportations, mais seulement la différence entre la valeur des marchandises exportées et la valeur des matériaux importés. En ce qui concerne les trois autres catégories, - machines, fers usinés et charbon, - la possibilité pour l'Allemagne d'augmenter ses exportations sera supprimée par la cession des territoires de Pologne, de Haute-Silésie et d'Alsace-Lorraine. Comme cela a été montré plus haut, ces régions comptaient pour près d'un tiers de la production houillère de l'Allemagne. Elles lui fournissaient aussi les trois-quarts de sa production de minerai de fer. Elles procuraient aux hauts-fourneaux 38 % de leur consommation et aux fonderies métallurgiques, 9,5% de la leur. Ainsi, à moins que la Haute-Silésie et l'Alsace-Lorraine n'envoient en Allemagne proprement dite leur minerai de fer, pour qu'il y soit usiné, - et cela augmenterait encore les importations, - bien loin qu'un accroissement des exportations soit possible, une diminution est inévitable ¹.

Les céréales, les objets de cuir, le sucre, le papier, les fourrures, les marchandises se rapportant à l'électricité, les soieries, les produits colorants figurent ensuite sur la liste. Les exportations de céréales ne sont pas nettes, et elles sont plus qu'équilibrées par les importations des mêmes marchandises. En ce qui concerne le sucre, près de 90 % des exportations allemandes d'avant-guerre étaient à destination du Royaume-Uni ². Ce commerce pourrait

¹ On a estimé que la cession de territoires à la France, sans compter la perte de la Haute-Silésie, peut réduire la production allemande de lingots d'acier de 20.000.000 de tonnes à 14.000.000 de tonnes et faire passer celle de la France de 5.000.000 à 11.000.000 de tonnes.

² En 1913, l'Allemagne exportait 1.110.073 tonnes de sucre, valant £ 13.014.300. Sur ce total, 838.583 tonnes, représentant £ 9.050.800 étaient dirigées sur le Royaume des États

être accru, si ce pays accordait sa préférence à la production allemande, ou si, par un accord, le sucre était pris en paiement partiel de l'indemnité selon le plan proposé pour le charbon, les produits colorants, etc. Us exportations de papier sont susceptibles aussi de quelque accroissement. Les objets de cuir, les fourrures, les soieries, dépendent des importations correspondantes figurant au second tableau. Les soieries sont en concurrence avec les commerces italien et français. Quant aux derniers articles, ils ont par eux-mêmes fort peu d'importance. J'ai souvent entendu dire que l'indemnité pourrait être payée en grande partie en potasse et objets analogues. Mais la potasse, avant la guerre, ne représentait que 0,6%) des exportations allemandes, et sa valeur totale ne s'élevait qu'à £ 3.000.000. En outre, la France s'étant assurée des gisements de potasse, dans les régions qui lui ont été restituées, accueillerait mal un accroissement des exportations allemandes de cette matière.

L'examen de la liste des importations montre que 63 % du total sont constitués de matières premières et de produits alimentaires. Les importations principales de la première catégorie, - à savoir le coton, la laine, le cuivre, le cuir, le minerai de fer, les fourrures, la soie, le caoutchouc, l'étain, - ne pourraient pas être beaucoup réduites sans réagir sur le commerce d'exportation, mais elles auraient été accrues si les exportations l'avaient été. Les importations de matières alimentaires, blé, orge, café, œufs, riz, maïs, etc., posent un problème différent. Il est peu probable qu'avant la guerre, exception faite de certains objets d'agrément, la consommation alimentaire des classes travailleuses allemandes ait été supérieure à ce qui était nécessaire pour lui assurer une productivité maxima ; probablement même était-elle inférieure à cette quantité. Toute diminution importante des importations de vivres aurait son contrecoup sur le pouvoir producteur de la population industrielle, et par conséquent, sur la masse des produits d'exportation qu'elle pourrait être amenée à produire. Il ne faut pas attendre de l'industrie allemande une production largement accrue, si les ouvriers sont sous-alimentés. Mais la question n'est pas la même pour l'orge, le café, les œufs et le tabac. Si l'on pouvait instituer un régime sous lequel à l'avenir nul Allemand ne fumerait, ou ne boirait de bière ni de café, on pourrait faire des économies importantes. Autrement, des réductions considérables ne paraissent pas probables.

L'analyse suivante du commerce allemand, relativement à l'origine et à la destination de ses marchandises, est également significative. Il ressort de ces tableaux que 18 % des exportations allemandes de 1913 se dirigeaient vers l'Empire britannique, 17 %, vers la France, l'Italie et la Belgique, 10 %, vers la Russie et la Roumanie, 7 %, vers les États-Unis, ce qui revient à dire que plus de la moitié des exportations allemandes avaient pour marchés les nations de l'Entente. 12%, de ce qui restait allait en Autriche-Hongrie, en Turquie, en Bulgarie, et 35 %, dans les autres pays. Par conséquent, à moins que les alliés n'aient l'intention d'encourager dans leurs pays l'importation des produits allemands, un accroissement considérable de la quantité totale ne peut résulter que de l'accaparement général des, marchés neutres.

Unis. Ces chiffres dépassaient la moyenne des exportations totales des cinq années précédentes, qui s'élèvent à environ £ 10.000.000.

Le commerce extérieur de l'Allemagne (1913)

	Destination des Exportations allemandes		Provenance des importations allemandes	
	Millions £	Pour cent	Millions £	Pour cent
Grande-Bretagne	71.91	14.2	43.80	8.1
Indes anglaises	7.53	1.5	27.04	5.0
Égypte	2.17	0.4	5.92	1.1
Canada	3.02	0.6	3.20	0.6
Australie	4.42	0.9	14.80	2.8
Afrique du Sud	2.34	0.5	3.48	0.6
Total pour l'Empire Britannique	91.39	18.1	98.24	18.2
France	39.49	7.8	29.21	5.4
Belgique	27.55	5.5	17.23	3.2
Italie	19.67	3.9	15.88	3.0
États-Unis	35.66	7.1	85.56	15.9
Russie	44.00	8.7	71.23	13.2
Roumanie	7.00	1.4	3.99	0.7
Autriche-Hongrie	55.24	10.9	41.36	7.7
Turquie	4.92	1.0	3.68	0.7
Bulgarie	1.51	0.3	0.40	-
Autres pays	178.04	35.3	171.74	32.0
	504.47	100.0	538.52	100.0

L'examen ci-dessus nous apporte quelques renseignements au sujet du développement possible des modifications maxima qui peuvent être introduites dans la balance du commerce allemand, d'après les conditions du traité. En supposant : 1^o) que nous n'accordions pas de facilités spéciales à l'Allemagne, pour son ravitaillement en laine et en coton (les ressources mondiales sont limitées) ; 2^o) que la France, s'étant assurée les gisements de minerai de fer, veuille s'emparer aussi des hauts-fourneaux et du commerce de l'acier ; 3^o) que l'Allemagne ne soit pas encouragée à concurrencer le commerce métallurgique et les autres affaires des alliés sur les marchés d'outre-mer ; 4^o) que la préférence ne soit pas réellement donnée dans l'Empire britannique aux marchandises allemandes, - l'examen des articles montre qu'il n'y a pas grand chose à espérer.

Passons donc en revue encore une fois les principaux paragraphes des précédents tableaux : (1) Fers usinés. En raison de la diminution des ressources allemandes, une augmentation nette des exportations semble impossible et une grande diminution probable. - (2) Machines. Un léger accroissement est possible. - (3) Houille et coke. La valeur des exportations nettes de l'Allemagne était, avant la guerre, de £ 22.000.000. Les alliés ont convenu qu'à présent, les exportations ne pouvaient dépasser un maximum de 20.000.000 de tonnes, sans compter un accroissement problématique, et en fait impossible, qui les porterait à 40.000.000 de tonnes dans l'avenir. Même sur la base

de 20.000.000 de tonnes, nous n'obtenons en fait aucun accroissement important mesuré sur les prix d'avant-guerre ¹ ; tandis que si ce chiffre est exigé, il en résultera une diminution bien plus sensible dans les exportations d'objets fabriqués dont la production nécessite l'emploi du charbon. - (4) Lainages. Une augmentation est impossible sans une importation accrue de laine brute, et si l'on tient compte des demandes de laine brute qui se font entendre de toute part, une diminution est possible. (5) Cotonnades. La situation est la même que celle des lainages. - (6) Céréales. il n'y a jamais eu et il ne pourra jamais y avoir d'excédent net des exportations. - (7) Objets en cuir. La situation est la même que celle des lainages.

Nous avons maintenant examiné près de la moitié des exportations d'avant-guerre de l'Allemagne, et nulle marchandise négligée par nous ne représente plus de 3 II/ du total. Quels sont donc les richesses qui serviront au paiement? Les produits colorants? Leur valeur totale, en 1913, était £ 10.000.000. Les jouets? la potasse? - les exportations en 1913 n'atteignaient pas la somme de £ 3.000.000. Et à supposer que certaines marchandises puissent être indiquées, sur quels marchés seraient-elles vendues? - si elles doivent, comme nous le pensons, se chiffrer non par dizaines, mais par centaines de millions de livres sterling par an.

Du côté des importations, l'on peut plutôt espérer davantage. En abaissant les conditions d'existence on peut obtenir une diminution notable des dépenses d'importation. Mais, comme nous l'avons déjà vu, il est impossible de réduire certains chapitres importants sans réagir par là même et dans le même sens sur la masse des exportations.

Fixons maintenant nos hypothèses à un chiffre aussi élevé qu'il peut l'être sans être ridicule. Supposons que d'ici quelque temps l'Allemagne puisse, en dépit du resserrement de ses ressources, de ses facilités, de ses marchés, accroître ses exportations et réduire ses importations, au point d'obtenir un solde commercial de £ 100.000.000 évalué du prix d'avant-guerre. Cette situation lui servira d'abord à régler le solde contraire qui se mesurait en moyenne pendant les cinq années qui précédèrent la guerre, par £ 74.000.000, mais nous admettons que, déduction faite de ces frais, il reste à l'Allemagne un solde favorable de £ 50.000.000. Si nous le doublons pour faire la part de la hausse des prix, nous obtenons le chiffre de £ 100.000.000. En tenant compte des facteurs politiques, sociaux, humains, aussi bien que purement économiques, nous ne pensons pas que l'on puisse forcer l'Allemagne à payer annuellement cette somme durant trente ans ; mais il ne serait pas absurde d'assurer ou d'espérer qu'on le pourra.

Un tel chiffre, donnant 5% d'intérêt et 1% pour le remboursement du capital représente une somme ayant la valeur actuelle de £ 1.700 millions environ ².

¹ L'adaptation des prix, nécessaires pour les deux parties de ce compte, sera faite en bloc un peu plus loin.

² Si le montant de l'amortissement est réduit et si le paiement de l'intérêt se poursuit durant un plus grand nombre d'années, - telle est la puissance de l'intérêt composé, - la valeur actuelle ne peut pas être beaucoup accrue. Des paiements annuels de £100.000.000, à perpétuité, portant intérêt comme ci-dessus à 5%. n'élèveraient la valeur présente qu'à £. 2 milliards.

Nous en arrivons donc à cette conclusion finale que, en tenant compte de tous les moyens de règlement, - richesses immédiatement cessibles, propriété cédée et tribut annuel, - la, capacité de paiement de l'Allemagne est fixée au chiffre maximum de £ 2 milliards. Dans les circonstances actuelles, nous ne pensons pas que l'Allemagne puisse payer autant. Que ceux qui considèrent le chiffre ci-dessus comme très faible se souviennent de la comparaison suivante, qui mérite d'être notée. La richesse de la France en 1871 était égale à environ la moitié de la fortune de l'Allemagne en 1913. En dehors des changements intervenus dans la valeur de la monnaie, une indemnité allemande de £ 500.000.000 serait à peu près égale par conséquent à la somme payée par la France en 1871, et, comme le poids d'une indemnité croît plus rapidement que son montant, le paiement par l'Allemagne de £ 2 milliards aurait des conséquences bien plus graves que le paiement par la France de £ 200.000.000 en 1871.

Nous ne voyons qu'un chapitre à ajouter aux chiffres obtenus plus haut : de la main-d'œuvre allemande pourrait être transportée dans les régions libérées et affectée au travail de reconstruction. Nous avons entendu dire qu'un plan de cet ordre était en préparation. La contribution additionnelle qui pourrait être ainsi obtenue dépend du nombre des travailleurs que le Gouvernement allemand parviendrait à maintenir dans cette voie et également du nombre que, durant un certain laps de temps, les habitants belges et français voudraient bien garder parmi eux. En tout cas il serait fort difficile d'employer au travail de reconstruction, même pendant une certaine période, une main-d'œuvre importée représentant une valeur actuelle de £ 250.000.000. Du reste, ce système ne se présenterait pas en pratique comme une adjonction nette à la contribution annuelle obtenue par d'autres moyens.

Des capacités évaluées à £ 8 milliards ou même à £ 5 milliards sont donc au-delà de la limites du possible. C'est à ceux qui pensent que l'Allemagne peut payer annuellement des centaines de millions sterling de dire en *quelles matières déterminées* seront effectués ces règlements, et *sur quels marchés* ces marchandises pourront être vendues. Tant qu'ils n'entrent pas tant soit peu dans le détail, tant qu'ils ne produisent pas d'arguments palpables à l'appui de leurs conclusions, ils ne méritent pas d'être crus ¹.

¹ La lettre suivante de Sir Sidney Low au *Times* du 3 décembre 1918 mérite d'être citée comme un exemple des erreurs commises par le public sur les questions économiques : « J'ai vu des évaluations autorisées qui évaluent en bloc les ressources minérales et chimiques de l'Allemagne à £ 250 milliards ou même davantage, et les mines du bassin de la Ruhr seules à £ 45.000.000.000. Il est certain en tout cas que la valeur de ces richesses naturelles est supérieure au total de la dette de guerre de tous les États alliés. Pourquoi quelque portion de ces biens ne serait-elle pas retirée durant une certaine période à ses propriétaires actuels et confiée à ceux que l'Allemagne a attaqués, déportés et blessés ? Les gouvernements alliés pourraient exiger que l'Allemagne leur donne pendant 30, 40 ou 50 ans l'usage des mines et des gisements qui produisent 100 ou 200 millions par an. Par ces moyens, nous pourrions obtenir compensation de l'Allemagne, sans stimuler son industrie, et son commerce extérieur à notre détriment. » On ne comprend pas pourquoi, si l'Allemagne possède une fortune de plus de £ 250 milliards, Sir Sidney Low se contente d'une bagatelle annuelle de 100 ou 200 millions. Mais sa lettre est une remarquable *reductio ad absurdum* d'une certaine opinion. Une méthode qui compte un bail annuel de £ 1.000, pour £ 999.000 en 999 ans ou qui estime un champ selon la valeur de toutes les récoltes qu'il portera durant un certain temps, ouvre de

Nous ne posons que trois conditions, qui n'affectent nullement, quant au but à atteindre immédiatement, la force de notre argumentation.

Premièrement : Si les Alliés voulaient « entretenir » le commerce et l'industrie de l'Allemagne pendant cinq ou dix ans, consentir à ce pays de larges prêts, lui fournir des navires, des matières premières, des vivres, lui ouvrir des marchés ; s'ils voulaient consacrer leurs ressources et leur bonne volonté à en faire une des nations les plus industrielles de l'Europe, sinon du monde, ils pourraient sans doute obtenir une indemnité bien plus considérable, car l'Allemagne est susceptible d'une très grande productivité.

Secondement : En faisant nos évaluations en monnaie, nous n'envisageons pas de bouleversements du pouvoir d'achat de l'unité de valeur. Si la valeur de l'or devait tomber à la moitié ou au dixième de ce qu'elle est à présent, la charge de l'indemnité, évaluée en or, serait réduite en proportion. Si un souverain d'or en arrivait à valoir ce que vaut un shilling, l'Allemagne pourrait payer en souverains une somme bien supérieure à celle que j'ai mentionnée.

Troisièmement : Nous supposons qu'il n'y aura pas de bouleversement dans le rendement accordé par la nature et la matière au travail humain. Il n'est pas *impossible* que les progrès de la science mettent à notre portée des méthodes et des stratagèmes qui élèveraient énormément le niveau de l'existence, et que la quantité des objets produits ne représente plus qu'une portion de l'effort humain qu'elle représente aujourd'hui. Dans ce cas, les « possibilités » seraient partout transformées. Mais le fait que tout est *possible* ne nous autorise pas à parler sottement.

Il est vrai qu'en 1870, nul ne pouvait dire quelles seraient les forces de l'Allemagne en 1910. Nous ne pouvons même pas espérer légiférer pour une génération ou davantage. Les changements qui se produisent au cours des siècles dans la condition économique de l'homme, la facilité avec laquelle les prévisions humaines sont sujettes à l'erreur, peuvent aussi bien nous abuser dans un sens que dans un autre. Nous ne pouvons pas, si nous sommes sensés, faire mieux qu'établir notre politique sur les certitudes que nous avons, et que l'adapter aux cinq ou dix années sur lesquelles nous pouvons nous croire autorisés à faire des prévisions. Et nous n'avons pas tort, si nous laissons de côté les hasards extrêmes de la vie humaine et les bouleversements qui modifient la nature et les rapports de l'homme avec elle. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas une connaissance suffisante des moyens de paiement que peut avoir l'Allemagne durant une longue période, que nous sommes autorisés (comme nous l'avons entendu dire), à déclarer qu'elle peut payer des dizaines de milliards de livres.

grandes possibilités, en évaluant des mines de houille enfouies à des kilomètres sous le sol aussi nettement que si leur contenu était déjà dans un seau de charbon, mais présente aussi un double tranchant. Si les ressources totales de l'Allemagne valaient £ 250 milliards, celles qui se trouvent dans les territoires cédés suffiraient à payer et les réparations et tous les frais de guerre. En fait, la valeur marchande *actuelle* de toutes les mines allemandes a été estimée £ 300 millions, soit moins d'un millième des espérances de Sir Sidney Low.

Pourquoi le monde a-t-il été si confiant dans les mensonges des politiciens ? S'il faut une explication, nous attribuons en partie cette crédulité aux influences suivantes.

En premier lieu, les grandes dépenses de guerre, l'augmentation des prix, la dépréciation de la monnaie, tout cela mettant l'unité de valeur dans une position absolument instable, nous a fait perdre tout sens de la quantité et de la grandeur en matière financière. Ce que nous pensions être les limites du possible a été si largement dépassé, ceux qui fondaient leurs prévisions sur le passé se sont si fréquemment trompés, que le premier venu est prêt à croire tout ce qu'on lui dira avec une apparence d'autorité, et que, plus le chiffre est énorme, plus il l'accepte aisément.

Mais ceux qui examinent le sujet plus profondément sont souvent trompés par une erreur qui semble plus raisonnable. Tel peut établir ses conclusions en distinguant l'excédent de la production de l'Allemagne de l'excédent, de ses exportations. Helfferich en 1913, estimait l'accroissement annuel de la richesse allemande entre £ 400.000.000 et £ 425.000.000 (non compris l'accroissement de la valeur monétaire du sol et de la propriété existant déjà). Avant la guerre, l'Allemagne dépensait de £ 50.000.000 à £ 100.000.000 en armements, dont elle peut à présent se dispenser. Pourquoi, par conséquent, ne paierait-elle pas aux Alliés une somme annuelle de £ 500.000.000 ? Ainsi posé, l'argument se présente sous sa forme la plus forte et la plus favorable.

Cependant il contient deux erreurs. Tout d'abord, après ce qu'a souffert l'Allemagne dans la guerre et par suite de la paix, ses économies annuelles seront loin d'être ce qu'elles étaient auparavant, et si elles sont saisies année par année, elles n'atteindront jamais leur niveau précédent. L'Alsace-Lorraine, la Pologne, la Haute-Silésie, maintenant perdues, ne figuraient pas pour moins de £ 50.000.000 dans l'accroissement des richesses. L'Allemagne tirait sans doute de sa marine, de ses placements à l'étranger, de ses affaires de banque et de ses relations à l'extérieur, £ 100.000.000 environ, et tout cela lui a été pris. L'économie qu'elle réalise sur les armements est largement contrebalancée par les charges annuelles que lui imposent les Pensions, qui se montent à £ 250.000.000¹ et représentent une véritable diminution de productivité. Nous pouvons mettre de côté le fardeau de la dette intérieure, - 24 milliards de marks, - en considérant qu'il intéresse plus la répartition interne que la production. Mais nous devons tenir compte de la dette extérieure contractée par l'Allemagne durant la guerre, de l'épuisement de son stock de matières premières, de l'affaiblissement de son troupeau, de la décroissance de la production de son sol, par suite du manque d'engrais et de main-d'œuvre, de la diminution de sa richesse résultant de l'absence des réparations et des renouvellements nécessaires durant près de cinq ans. L'Allemagne n'est plus aussi riche qu'avant la guerre, et les motifs que nous venons d'examiner, - les autres éléments une fois mis à part, - réduisent ses économies annuelles d'une somme qui ne peut être évaluée à moins du dixième de ce qu'elles étaient, soit £ 40.000.000.

¹ La conversion au pair de 5 milliards de marks augmente, par suite de la dépréciation actuelle du mark, la charge monétaire que constitue le paiement des pensions, mais non, selon toutes probabilités, la diminution de productivité résultant des pertes humaines.

Ces facteurs ont déjà ramené l'excédent annuel de l'Allemagne à moins de £ 100.000.000. C'est ce chiffre que sur d'autres bases, nous avons obtenu comme devant être le maximum de ses paiements annuels. Et si l'on nous répond que nous n'avons pas fait la part de l'abaissement des conditions de vie et de la diminution des satisfactions qui peuvent être raisonnablement imposées à un ennemi vaincu ¹, il reste toujours une erreur fondamentale dans le système d'évaluation. Un excédent annuel, disponible pour des dépenses intérieures ne peut être transformé en un excédent disponible pour l'exportation qu'à la suite de modifications radicales des travaux accomplis. Le travail qui rend des services utiles à l'intérieur de l'Allemagne peut ne pas trouver de débouché dans le commerce extérieur. Et nous sommes ramenés à la question qui se présentait à nous lors de notre examen des exportations, - dans *quelles* exportations la main-d'œuvre allemande trouvera-t-elle un débouché largement accru ? On ne peut faire passer le travail sur de nouvelles voies qu'avec une diminution de productivité et des grandes dépenses de capitaux. L'excédent annuel que la main-d'œuvre allemande peut produire en vue d'améliorations intérieures, ne peut pas servir de mesures, ni en théorie, ni en pratique, au tribut qu'elle peut payer à l'étranger.

Chapitre V : Réparations

IV

La Commission des réparations

[Retour à la table des matières](#)

La Commission des Réparations est un organisme si remarquable, ses fonctions influent si largement sur la vie de l'Europe, que son rôle mérite d'être étudié à part.

Il n'y a pas, dans l'histoire, de précédents semblables à l'indemnité imposée à l'Allemagne par le présent traité. En effet, les sommes qui étaient exigées à la fin des guerres antérieures et qui faisaient partie de leur règlement, différaient à deux points de vue principaux des paiements actuels. Le

¹ On ne peut négliger en passant le fait que l'abaissement des conditions d'existence agit dans deux sens différents sur la productivité d'un pays. De plus, nous ignorons la psychologie d'une race blanche qui est mise dans des conditions voisines de la servitude. Cependant, l'on suppose en général que si tout l'excédent de la production d'un homme lui est retiré, son rendement et son activité sont diminués. L'entrepreneur et l'inventeur cesseront leurs recherches, le négociant et le boutiquier n'épargneront plus, le travailleur ne peinera plus, si les fruits de leur labour sont mis de côté, non pas pour la satisfaction de leurs enfants, de leur vieillesse, de leur situation, de leur orgueil, mais au bénéfice d'un conquérant étranger.

chiffre réclamé était fixé, mesuré en une somme globale, et aussi longtemps que le vaincu payait son tribut annuel, nulle intervention ne se produisait.

Mais pour des raisons qui ont déjà été expliquées, cette fois-ci, les exigences des vainqueurs n'ont pas été déterminées, et la somme, une fois fixée, sera supérieure à ce qui peut être payé en monnaie ou d'une façon quelconque. Il était donc nécessaire de créer un organisme pour établir la liste des revendications, fixer le mode de paiements, accorder des réductions et des délais. On ne pouvait mettre cette commission en état d'obtenir le maximum année par année, qu'en lui donnant pleins pouvoirs sur la vie économique interne des pays vaincus, qui, traités à l'avenir comme banqueroutiers, ne seront plus administrés que par leurs créanciers et au bénéfice de ces derniers. En fait cependant, son autorité et ses fonctions ont été étendues même au-delà de ce que nécessitait le but à atteindre, et la Commission des Réparations est érigée en arbitre des nombreux points économiques et financiers qu'on a trouvé commode de ne pas régler dans le traité lui-même ¹

Les pouvoirs et la constitution de la Commission des Réparations sont principalement fixés dans les articles 233-241 et dans l'annexe II du chapitre des Réparations du Traité avec l'Allemagne. Mais c'est la même commission qui exercera son influence sur l'Autriche, la Bulgarie et peut-être la Hongrie et la Turquie, quand la paix sera faite avec ces nations. Des articles analogues, *mutatis mutandis*, se trouvent par conséquent dans les traités autrichien ² et bulgare ³

Les principaux alliés sont chacun représentés par un délégué. Les délégués des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie prennent part à tous les débats. Le délégué de la Belgique prend part à tous les débats, sauf à ceux qui sont examinés par les délégués du Japon ou de l'État serbe-croate-slovène. Le délégué japonais intervient dans toute discussion relative aux questions maritimes ou intéressant particulièrement le Japon, et le délégué de l'État serbe-croate-slovène, lorsqu'un problème relatif à l'Autriche, à la Hongrie, à la Bulgarie, est en discussion.

En général, la Commission prend ses décisions à la majorité. L'unanimité n'est exigée que dans certains cas spéciaux, dont les plus importants sont la

¹ Au milieu des compromis et des retards de la Conférence il y avait maintes questions qu'il fut nécessaire, en vue d'aboutir à n'importe quelle conclusion, d'entourer de vague et d'incertitude. C'est vers ce but que tendait toute la politique de la Conférence, - le Conseil des Quatre désirant davantage un traité qu'un règlement définitif. Sur les questions politiques et territoriales, on laissait la Société des Nations se prononcer. Sur les questions économiques et financières la décision définitive appartient à la Commission des Réparations, bien qu'elle soit un corps exécutif formé de membres intéressés.

² La somme que doit payer l'Autriche est laissée à l'absolue discrétion de la Commission des Réparations. Aucun chiffre ne figure dans le texte du traité. Les questions autrichiennes doivent être réglées par une section spéciale de la Commission qui n'aura d'autres pouvoirs que ceux qui lui seront délégués par la Commission principale.

³ La Bulgarie doit payer une indemnité de £ 90.000.000 par versements semestriels commençant le 1er juin 1920. ces sommes seront perçues pour le compte de la Commission (les Réparations par une Commission interalliée de contrôle qui aura son siège à Sofia. A certains égards, la Commission interalliée de contrôle semble avoir une autorité indépendante de la Commission des Réparations. Mais elle doit agir néanmoins comme un agent de celle-ci. Elle est autorisée à donner des avis à la Commission des Réparations, au point de vue par exemple de la réduction des versements semestriels.

remise de la dette allemande, le report des versements à une date très éloignée, la vente des bons émis par l'Allemagne. La Commission reçoit tout pouvoir pour faire exécuter ses décisions. Elle peut organiser un comité exécutif et déléguer son autorité à des représentants. La Commission et son comité jouissent des privilèges diplomatiques et leur rémunération doit être payée par l'Allemagne, qui toutefois ne pourra pas intervenir dans sa fixation. Si la commission doit s'acquitter convenablement de ses nombreuses fonctions, il lui faudra établir une grande organisation bureaucratique polyglotte, avec des centaines de membres, et c'est à cet organisme, dont le quartier général sera à Paris, que sera confiée la destinée économique de l'Europe.

Ses fonctions principales sont les suivantes :

(1) La Commission fixera le montant exact de ce qui sera demandé aux puissances ennemies, par l'examen détaillé des réclamations de chacun des alliés, telles qu'elles sont énumérées à l'annexe 1 du chapitre des Réparations. Ce travail doit être terminé en mai 1921. La commission donnera au Gouvernement allemand et à ses alliés « l'équitable faculté de se faire entendre, sans qu'il puissent prendre aucune part, quelle qu'elle soit, aux décisions de la Commission ». Elle sera donc à la fois juge et partie.

(2) Après avoir fixé les réclamations, elle dressera un tableau des paiements susceptibles d'assurer le règlement de la somme totale, intérêts compris, en trente années. De temps en temps, en vue de modifier ce plan dans la limite du possible, « elle entendra tous arguments et témoignages présentés par l'Allemagne sur toutes questions, se rattachant à sa capacité de paiement ».

« En estimant périodiquement les capacités de paiement de l'Allemagne, la Commission examinera le système fiscal allemand : 1° afin que tous les revenus de l'Allemagne, y compris les revenus destinés au service ou à l'acquittement de tout emprunt intérieur, soient affectés par privilège au paiement des sommes dues par elle à titre de réparations et 2° de façon à acquérir la certitude qu'en général le système fiscal allemand est aussi lourd, proportionnellement, que celui d'une quelconque des puissances représentées à la Commission. »

(3) Jusqu'au mois de mai 1921, en vue d'obtenir le paiement d'un milliard de livres, la Commission peut exiger la cession de toute partie des biens allemands, où qu'ils se trouvent : c'est-à-dire que « l'Allemagne paiera en autant de versement et suivant telles modalités (en or, en marchandises, en navires, en valeurs ou autrement) que la Commission des Réparations pourra fixer. »

(4) La Commission déterminera quels sont les droits et les intérêts des nationaux allemands dans des entreprises d'utilité publique fonctionnant en Russie, en Chine, en Turquie, en Autriche, en Hongrie et en Bulgarie, ou dans tout autre territoire ayant appartenu à l'Allemagne ou à ses alliés, qui doivent

être expropriés et lui être transmis. Elle fixera la valeur des intérêts ainsi cédés et partagera le butin.

(5) La Commission dira quelle partie des ressources ainsi saisies sera rendue à l'Allemagne, afin qu'elle assure une vitalité suffisante à son organisation économique, pour pouvoir continuer à effectuer ses paiements à l'avenir ¹.

(6) La Commission évaluera, sans appel ou arbitrage possibles, les biens et les droits cédés en vertu de l'armistice et du traité, - matériel roulant, marine marchande, flotte fluviale, bétail, mines de la Sarre, propriété sise dans les territoires évacués, etc.

(7) La Commission déterminera à l'intérieur de certaines limites, la quantité et la valeur des livraisons en espèce que l'Allemagne doit faire d'après les diverses annexes du Chapitre des Réparations.

(8) La Commission prendra soin de la restitution par l'Allemagne des biens qui peuvent être identifiés.

(9) La Commission recevra, administrera et répartira tous les versements faits par l'Allemagne en nature ou en espèce. De plus, elle émettra et vendra les bons représentant la dette allemande.

(10) La Commission fixera la part de la dette publique d'avant-guerre, dont doivent se charger les régions cédées du Schleswig, de la Pologne, de la province de Dantzig et de la Haute-Silésie. Elle répartira également la dette publique de l'ancien Empire austro-hongrois entre les États qui le constituaient.

(11) La Commission liquidera la Banque Austro-Hongroise et veillera à la suppression et au remplacement du système monétaire de l'ancien Empire.

(12) Il appartient à la Commission de faire savoir si, à son avis, l'Allemagne n'exécute pas ses obligations et d'aviser aux moyens de coercition.

¹ D'après le traité, c'est le rôle de tout corps désigné à cette fin et non pas nécessairement de la Commission des Réparations. Mais on peut supposer qu'aucun organisme spécial ne sera créé.

(13) La Commission, agissant par l'intermédiaire d'un organe subordonné, remplira les mêmes fonctions vis-à-vis de l'Autriche, de la Bulgarie et sans doute aussi de la Hongrie et de la Turquie ¹.

La Commission a aussi quelques autres devoirs relativement moins importants à remplir. L'énumération ci-dessus montre du reste suffisamment son but et son pouvoir. La signification de cette autorité est encore accrue par ce fait que les réclamations émises par le traité dépassent les moyens de l'Allemagne. Par conséquent, les clauses qui autorisent la Commission à faire des diminutions, si à son avis la situation allemande le réclame, feront d'elle, à différents points de vue, l'arbitre de la vie économique de l'Allemagne. La Commission n'a pas seulement à examiner la capacité générale de paiement de l'Allemagne et à décider dans les premières années quelles seront les importations nécessaires de vivres et de matières premières. Elle est autorisée à faire pression sur le système d'impôts (annexe II, § 12 (b) ² et sur les dépenses intérieures de l'Allemagne, afin de s'assurer que les paiements qui lui sont faits constituent bien la charge première qui pèse sur toutes les ressources de la nation. Elle doit se prononcer sur les effets que produiront sur la vie économique de l'Allemagne les demandes de machines, de bestiaux, etc., et les livraisons de charbon.

Par l'article 240 du traité, le gouvernement allemand reconnaît expressément la Commission « telle qu'elle pourra être constituée par les Gouvernements alliés et associés. Il lui reconnaît irrévocablement la possession et l'exercice des droits et pouvoirs que lui confère le présent traité ». Elle déclare qu'elle lui fournira tous les renseignements nécessaires et, finalement, par l'article 241, « elle s'engage à faire promulguer, à maintenir en vigueur et à faire publier toute législation, tous règlements et décrets qui pourraient être nécessaires pour assurer la complète exécution des stipulations ci-dessus ».

Les commentaires que fit entendre à ce sujet la Commission financière allemande à Versailles, étaient à peine exagérés : « La démocratie allemande est détruite, au moment même où le peuple allemand la construisait après une lutte acharnée, - détruite par ceux-là même qui durant toute la guerre ne se lassèrent pas d'affirmer qu'ils voulaient nous donner la démocratie... L'Allemagne ne constitue plus ni un peuple, ni un État. Elle devient un établissement commercial que ses créanciers confient à un percepteur, sans lui donner même la faculté de prouver sa bonne volonté, en remplissant ses obligations de son propre gré. La Commission, qui aura son quartier général permanent hors d'Allemagne, détiendra une puissance incomparablement plus grande que l'empereur d'Allemagne n'en posséda jamais. Sous un pareil régime, le peuple allemand resterait durant des années dépouillé de tous ses droits, et privé, bien plus complètement qu'aucune nation aux temps de l'absolutisme, de toute liberté d'action, et de toute possibilité individuelle de progrès économiques ou même moraux ».

¹ A la date où nous écrivons ce livre, aucun traité n'est encore conclu avec ces pays. Il est possible qu'une Commission spéciale s'occupe de la Turquie.

² Telle me semble être la situation (si ce paragraphe a une signification quelconque), bien que dans leur réponse les alliés nient avoir de telles intentions : « Le paragraphe 12 (b) de l'annexe II ne donne pas à la Commission le pouvoir de prescrire et de renforcer des impôts ou de dicter le caractère du budget allemand. »

Dans leur réponse, les Alliés refusèrent à ces remarques, toute force, toute réalité, tout fondement : « Les observations de la délégation allemande fournissent une image de la commission si déformée, et si inexacte, qu'il est difficile de croire que les clauses du Traité aient été examinées avec sang-froid et avec soin. La Commission ne constitue ni un instrument d'oppression, ni un moyen détourné de faire échec à la souveraineté allemande. Elle ne dispose d'aucune troupe ; elle n'a, à l'intérieur du territoire allemand, aucun pouvoir exécutif ; elle ne saurait, comme on le suggère, intervenir dans la direction ou la surveillance des institutions scolaires ou de toutes autres institutions allemandes. Le rôle de cette commission est de fixer ce qui doit être payé, de s'assurer que l'Allemagne peut payer, et d'en référer aux puissances qu'elle représente, au cas où l'Allemagne manquerait à ses engagements. Quels que soient les procédés par lesquels l'Allemagne se procurera les sommes qu'elle aura à verser, la Commission ne peut pas exiger l'emploi d'autres moyens ; si l'Allemagne offre des paiements en nature, la commission aura le droit de les accepter, mais sauf dans les cas prévus par le Traité, elle ne pourra pas exiger de paiements semblables. »

Ce n'est pas là un très loyal exposé de l'objet et des pouvoirs de la Commission des réparations, comme va le montrer une comparaison de ses termes avec le résumé donné ci-dessus ou avec le traité lui-même. Par exemple, l'affirmation que la Commission n'a aucune force à sa disposition est quelque peu difficile à justifier en présence de l'article 430 du Traité, qui se lit comme suit : « Dans le cas où, soit pendant l'occupation, soit après l'expiration des quinze années, ci-dessus prévues, la Commission des Réparations reconnaîtrait que l'Allemagne refuse d'observer tout ou partie des obligations résultant pour elle du présent traité relativement aux réparations, tout ou partie des zones spécifiées à l'article 429, seraient immédiatement occupées de nouveau par les forces alliées et associées ». La solution de la question de savoir si l'Allemagne a tenu ses engagements et s'il lui est possible de les tenir est confiée, il faut le noter, non à la Société des Nations, mais à la Commission des Réparations elle-même. Si cette dernière se prononce dans le sens négatif, sa décision est « immédiatement » suivie de l'usage de la force armée. De plus, la tentative faite par les alliés de diminuer en parole les pouvoirs de la Commission suppose que l'Allemagne pourra « se procurer de l'argent d'une certaine façon » Et dans ce cas, il est vrai que beaucoup des droits de la Commission ne seraient pas mis à exécution. Mais, en réalité, une des principales raisons de la création de la Commission provient de ce que l'on s'attend à ce que l'Allemagne ne puisse pas supporter le fardeau qui lui est infligé en principe.

On dit que le peuple de Vienne ayant appris qu'une section de la Commission des Réparations devait venir le visiter, a décidé de faire reposer en elle tout son espoir. Un organisme financier ne peut évidemment rien lui prendre, car il n'a rien, et c'est pourquoi ce corps doit avoir pour but de l'assister et de le soulager. Ainsi pensaient les Viennois, étourdis, même dans l'adversité. Et sans doute avaient-ils raison. La Commission des Réparations se mettra en rapport étroit avec les problèmes européens et encourra une responsabilité proportionnelle à ses pouvoirs. Elle peut ainsi être amenée à jouer un rôle tout différent de celui que ses créateurs lui destinaient. Qui peut dire que, si un apanage de justice et non plus d'intérêt est lié à la Société des Nations, la Commission des Réparations ne peut pas, par un changement de but et de

sentiments, cesser d'être un instrument d'oppression et de rapine, pour devenir le conseil économique européen, dont le seul objet sera le rétablissement de la vie et du bonheur, même dans les pays ennemis ?

Chapitre V : Réparations

V

Les contre-propositions allemandes

[Retour à la table des matières](#)

Les contre-propositions allemandes étaient quelque peu obscures et plutôt déloyales. Il faut se souvenir que les clauses du chapitre des Réparations qui traitaient de l'émission de bons par l'Allemagne, donnaient au public l'impression que l'indemnité était fixée à £ 5 milliards, ou en tout cas au moins à cette somme. La délégation allemande commença donc à établir sa réponse sur la base de ce chiffre, supposant sans doute que l'opinion publique dans les pays alliés ne pourrait être satisfaite que par l'*illusion* de ces cinq milliards de livres. Comme en réalité elle n'avait pas l'intention d'offrir une telle somme, elle exerça son habileté à trouver une formule représentant ce total à l'opinion alliée, mais ne contenant en fait qu'une somme bien plus modeste. La formule ainsi obtenue était très claire pour tous ceux qui la lurent avec soin et qui connaissaient les faits, et ses auteurs ne pouvaient pas espérer tromper les négociateurs alliés. La tactique allemande supposait donc que les représentants de l'Entente étaient aussi désireux que les Allemands eux-mêmes, d'aboutir à un règlement qui eut quelque rapport avec la réalité des faits et que, en raison des obstacles qu'ils s'étaient créés eux-mêmes vis-à-vis de leurs peuples, ils accepteraient de se faire un peu les complices des Allemands, en rédigeant le traité. Dans des circonstances légèrement différentes, une telle supposition n'eut pas été très mal fondée. Mais au point où en étaient les choses, cette ruse ne profita pas aux Allemands, qui auraient mieux fait d'estimer honnêtement et franchement d'une part ce qu'ils croyaient être le total de leur dette et, d'autre part, leurs capacités de paiement.

L'offre allemande d'une prétendue somme de £5 milliards se réduisait à ce qui suit. En premier lieu elle dépendait de modifications au traité, assurant que « l'Allemagne conserverait son intégrité territoriale telle qu'elle était établie par l'armistice ; qu'elle garderait ses colonies et ses navires marchands, même du plus grand tonnage , que sur son territoire, elle jouirait de la même liberté d'action que tous les autres peuples que toute la législation de guerre serait abrogée à la fois que toutes les atteintes portées durant la guerre à ses droits économiques et à la propriété privée de ses nationaux seraient traitées sur le principe de réciprocité » ; ce qui revient à dire que l'offre est conditionnelle et demande l'abandon de la plus grande partie du traité. En second lieu, les réclamations ne doivent pas dépasser un maximum de £ 5 milliards,

dont un cinquième doit être payé au 1er mai 1926. Aucune partie de cette somme ne doit porter intérêt durant la période nécessaire au paiement ¹. En troisième lieu, doivent être déduites de cette somme : a) la valeur de toutes les livraisons faites depuis l'armistice, y compris le matériel de guerre (par exemple la flotte allemande) ; b) la valeur des chemins de fer et de la propriété d'État se trouvant sur les territoires cédés ; c) la part proportionnelle de la dette allemande (Y compris la dette de guerre) des territoires cédés, et la charge que ces provinces auraient supportée dans le paiement des réparations si elles étaient restées partie intégrante de l'Allemagne, d) la valeur de l'abandon par l'Allemagne des créances qu'elle a sur ses alliés en raison des prêts qu'elle leur a consentis durant la guerre ².

Les déductions résultant des § a), b) c), d), pourraient, d'après une évaluation en gros, dépasser de £ 2 milliards celles qui sont accordées par le traité, bien que l'on puisse difficilement calculer les sommes dérivant du § d).

Si, pas conséquent, nous devons estimer la valeur véritable de l'offre de £ 5 milliards, sur la base établie par le traité, nous devons tout d'abord déduire £ 2 milliards résultant de compensations que le traité ne prévoit pas, puis ensuite partager en deux ce qui reste pour obtenir la valeur actuelle d'un paiement différé qui ne porte pas intérêt. Cela réduit la proposition à £ 1.500 millions, en face de huit milliards de livres que le traité exige, selon nos évaluations en gros.

Cette offre, en elle-même, était très importante, - elle souleva en Allemagne des critiques générales, - mais en fait, comme elle réclamait l'abandon d'une grande partie du traité, elle ne pouvait pas être considérée comme sérieuse ³. La délégation allemande aurait mieux fait de déclarer, dans une langue moins équivoque, à quoi elle pouvait consentir.

Il y a dans la réponse finale des alliés à ces contre-propositions une disposition importante dont nous ne nous sommes pas occupés jusqu'à présent, mais qui peut être traitée à cette place. Dans un sens général, aucune modification n'était apportée à la rédaction primitive du chapitre des Réparations, mais les alliés reconnaissaient les inconvénients qui consistaient à ne pas déterminer les charges de l'Allemagne. Ils proposaient une méthode par laquelle le total des réclamations pourrait être fixé définitivement avant le 1er mai 1921. Ils promettaient que dans les quatre mois qui suivraient la mise en vigueur du traité (c'est-à-dire avant la fin d'octobre 1919), l'Allemagne serait libre d'offrir une somme globale comme règlement de sa dette, telle qu'elle est définie dans le traité, et que dans les deux mois qui suivraient (C'est-à-dire avant la fin de 1919), les délégués alliés « répondraient autant que possible à toutes les propositions qui leur auraient été faites ».

¹ En supposant que le capital soit payé d'une façon constante en une période de 33 ans, cette disposition a pour effet de diviser par deux le fardeau, en comparaison des paiements réclamés sur la base de 5 % d'intérêt sur le capital non payé.

² Nous ne soulignons pas davantage les détails de la réponse allemande, ce qui précède en constituant la substance.

³ Pour cette raison, elle n'est pas strictement comparable à l'évaluation que nous avons donnée des capacités de l'Allemagne dans une précédente section de ce chapitre. Cette estimation était fondée sur la situation où sera l'Allemagne quand le reste du traité entrera en exécution.

Cette proposition est soumise à trois conditions : « Premièrement les autorités allemandes devraient, avant de faire leurs propositions, conférer avec les représentants des puissances intéressées ; secondement, ces offres devraient être non équivoques, précises et claires ; troisièmement, les clauses du chapitre des Réparations devraient être considérées comme hors de toute discussion. »

Cette disposition ne semble pas envisager l'étude des capacités de paiement de l'Allemagne. Elle ne s'occupe que de savoir si la liste définitive des réclamations fixées par le traité, sera établie à £ 7 milliards, 8 milliards ou 10 milliards ; « les questions, ajoutait la réponse des alliés, sont de simples questions de fait, telles que le montant de la dette, et elles peuvent être traitées de cette façon ».

Si les négociations promises sont vraiment menées d'après ces directives, il n'est pas probable qu'elles soient fructueuses. Il ne sera pas beaucoup plus facile d'arriver à un chiffre convenu à la fin de 1919 qu'il ne l'était lors de la Conférence. Le fait que l'Allemagne saura, avec certitude qu'elle doit la somme immense à laquelle, d'après tous les calculs, s'élèveront les réclamations du traité, n'améliorera pas beaucoup sa situation financière. Mais cependant, ces négociations fournissent l'occasion d'ouvrir à nouveau le débat sur la question des réparations, bien que l'on puisse à peine espérer qu'à une date si rapprochée l'opinion publique dans les pays alliés ait suffisamment évolué ¹.

Nous ne pouvons quitter ce sujet en ayant l'air de croire qu'il ne dépend que de nos engagements et que de phénomènes économiques. Une politique qui réduirait à la servitude toute une génération de l'Allemagne, qui avilirait la vie de millions d'êtres humains, qui priverait de bonheur toute une nation, serait odieuse et abominable, - odieuse et abominable, même si elle nous enrichissait, même si elle ne semait pas la ruine de la vie civilisée de l'Europe entière. Certains la préconisant au nom de la justice. Au milieu des grands événements de l'histoire humaine, au milieu du déroulement du destin complexe des nations, la justice n'est pas si simple. Et à supposer qu'elle le soit, les nations ne sont pas autorisées par la religion ou la morale naturelle, à punir les enfants de leurs ennemis des crimes de leur père ou de leurs maîtres.

¹ En raison des lenteurs mises par les alliés à la ratification du traité, la Commission des Réparations n'avait pas encore été expressément constituée à la fin d'octobre 1919. Autant que nous sachions. Par conséquent, rien n'a encore été fait pour rendre effective la proposition ci-dessus. Mais sans doute, en raison des circonstances, des délais ont-ils été accordés.

Chapitre VI

L'Europe après le Traité ¹

[Retour à la table des matières](#)

Ce chapitre sera fait de pessimisme. Le traité ne comprend nulle disposition en vue de la restauration économique de l'Europe, - il ne décide rien pour placer les Empires centraux vaincus au milieu de bons voisins, - rien pour organiser les nouveaux États européens ou pour sauver la Russie. Il ne crée en aucune façon un contrat de solidarité économique entre les alliés eux-mêmes. Aucune disposition n'est prise pour rétablir les finances déréglées de France et d'Italie, et organiser le fonctionnement de l'ancien Monde et -du Nouveau.

Le Conseil des Quatre ne prit pas garde à ces questions. Il était préoccupé d'autres problèmes, - Clémenceau voulait abolir l'existence économique de l'ennemi ; Lloyd George rapporter en Angleterre quelque chose qui soit accepté pendant une semaine et le président Wilson ne rien faire qui ne fût juste et droit. Il est extraordinaire que le problème fondamental d'une Europe mourant de faim et se désagrégeant sous leurs yeux n'ait pas pu intéresser les Quatre. Les réparations furent leur principale incursion dans le domaine

¹ Les chiffres figurant dans ce chapitre, en ce qui concerne le cours du change, la circulation fiduciaire, etc., ont été établis en novembre 1919.

économique et ils réglèrent cette question comme un problème de théologie, de politique et de tactique électorale, - s'occupant de tous les points de vue, sauf de celui de l'avenir économique des États dont ils avaient en mains la destinée.

Mais à présent, nous quittons Paris et la Conférence et le Traité, afin d'examiner brièvement dans quelle situation la guerre et la paix ont placé l'Europe. Nous ne ferons plus dorénavant de distinction entre les fruits inévitables de la guerre et les malheurs évitables de la paix. Les éléments essentiels de la situation, tels que nous les voyons, se manifestent clairement. L'Europe constitue le centre de population le plus dense de l'histoire du monde. Cette population est habituée à des conditions d'existence relativement assez élevées, et elle espère, même encore à présent, que ces conditions seront améliorées. Par rapport aux autres continents, l'Europe ne peut pas se suffire à elle-même. En particulier elle n'a pas de quoi se nourrir. Au point de vue intérieur, la population n'est pas également répartie ; elle est en grande partie amassée dans un nombre relativement restreint de centres industriels. Avant la guerre, elle subvenait à ses besoins plus que suffisamment, par l'intermédiaire d'un organisme délicat et extrêmement compliqué, qui reposait sur des fondements de houille, de fer et de transports. Elle se ravitaillait aussi dans les autres continents, sans arrêt, par des importations de nourriture et de matières premières. Par suite de la destruction de cette organisation et de l'interruption des importations, une partie de cette population est privée de moyens d'existence. Ceux qui sont de trop ne peuvent même pas émigrer, car il faudrait des années pour les transporter outre-mer, même si l'on trouvait des nations, et ce n'est pas le cas, qui veuillent bien les recevoir. Le danger qui nous menace est par conséquent la chute des conditions de vie des peuples européens jusqu'à un point, - (un point déjà atteint en Russie et aussi en Autriche), - qui, pour certains, sera la famine véritable. Les hommes ne mourront pas toujours calmement : car l'inanition, qui cause la léthargie et le désespoir impuissant, jette certains tempéraments dans l'agitation nerveuse de l'hystérie et le désespoir le plus furieux. Ceux-là, dans leur détresse, pourront bouleverser ce qui reste d'organisation et écraser la civilisation sous leurs désirs de satisfaire éperdument leurs passions accablantes. Contre un pareil danger, nous devons unir toutes nos ressources, tout notre courage, tout notre idéalisme. Le 13 mai 1919, le comte Brockdorff-Rantzau présenta à la Conférence de la Paix le rapport de la Commission économique allemande, chargée d'étudier les effets des conditions de paix sur la situation de la population de l'Allemagne. « Au cours des deux dernières générations, déclarait le rapport, l'Allemagne, d'État agricole qu'elle était, s'est transformée en puissance industrielle. Aussi longtemps qu'elle resta agricole, l'Allemagne pouvait nourrir quarante millions d'habitants. En tant qu'État industriel, elle pouvait subvenir aux besoins de soixante-sept millions d'habitants, en important, en 1913, des matières alimentaires qui s'élevaient en chiffres ronds à douze millions de tonnes. Avant la guerre, quinze millions de personnes en Allemagne tiraient leurs moyens d'existence du commerce extérieur, de la navigation et de l'usage direct ou indirect des matières premières étrangères. » Après avoir cité les dispositions les plus importantes du Traité, le rapport continue : « Après la diminution de sa production, après la dépression économique résultant de la perte de ses colonies, de sa flotte marchande, de ses placements étrangers, l'Allemagne ne sera pas en état d'importer une quantité suffisante de matières premières. Une partie énorme de l'industrie allemande

sera donc condamnée à disparaître. La nécessité d'importer des produits alimentaires va croître considérablement, en même temps que diminuera la possibilité de satisfaire à ce besoin. Dans peu de temps, par conséquent, l'Allemagne ne pourra plus donner ni pain, ni travail à ceux de ses nationaux - et ils se comptent par millions, - qui sont empêchés de gagner leur vie dans la navigation ou le commerce. Ces hommes devraient émigrer, mais il y a à cela une impossibilité matérielle, parce que beaucoup de pays, et des plus importants, feront obstacle à toute immigration allemande. Mettre les conditions de paix à exécution impliquerait donc la mort de plusieurs millions de personnes en Allemagne. Cette catastrophe ne se ferait pas longtemps attendre, la santé de la population ayant été ruinée durant la guerre par le blocus, et, pendant l'armistice, par l'aggravation du blocus de famine. Aucun secours, quelque grand qu'il soit, quelque temps qu'il se poursuive, ne pourrait empêcher ces morts *en masse*... Nous n'osons croire, conclut le rapport, que les délégués des puissances alliées et associées se rendent compte des conséquences inévitables qui se produiront si l'Allemagne, - État industriel, très peuplé, étroitement lié au système économique mondial, soumis à la nécessité d'importer d'énormes quantités de matières premières et de produits alimentaires, - se trouve soudainement ramené à l'état qui correspondait à sa situation économique et au nombre de sa population, il y a un demi-siècle. Ceux qui signeront ce Traité condamneront à mort des millions d'hommes, de femmes et d'enfants allemands. »

Nous ne trouvons nulle réponse à ces paroles, et l'accusation s'applique aussi bien qu'au traité avec l'Allemagne, au traité autrichien. Tel est le problème fondamental qui se présente à nous et à côté duquel les questions de frontières et de balance de forcés n'ont nulle importance. Quelques-unes des catastrophes qui, dans l'histoire, ont retardé durant des siècles le progrès de l'humanité, sont dues aux réactions qui ont suivi la disparition, soit naturelle, soit résultant des actions humaines, des conditions temporaires qui avaient favorisé au-delà de toute prévoyance la croissance de la population.

Les caractères marquants de la situation actuelle peuvent être groupés en trois chapitres : 1° chute de la productivité interne de l'Europe ; 2° l'arrêt des transports et des échanges au moyen desquels les produits étaient livrés là où ils étaient le plus nécessaires ; 3° l'incapacité de l'Europe à se ravitailler outre-mer.

La diminution de productivité ne peut pas être évaluée facilement et elle est sujette à l'exagération. Mais la certitude qu'elle existe est écrasante, et son étude a été l'objet principal des avertissements si justifiés de M. Hoover. De nombreuses causes l'ont engendrée, - le désordre prolongé où se trouvent la Russie et la Hongrie, la création de nouveaux Gouvernements inhabiles à réorganiser les rapports économiques, en Pologne et en Tchéco-Slovaquie, par exemple; la diminution de main-d'œuvre utile dans toute l'Europe, par suite des pertes humaines et du maintien de la mobilisation, la chute de la productivité résultant de la sous-alimentation persistante les Empires centraux, l'épuisement du sol, par suite de l'absence d'engrais artificiels durant la guerre, l'incertitude régnant dans l'esprit des classes laborieuses au sujet du problème économique de leur existence. Mais par-dessus tout, pour citer M. Hoover : « Il y a un grand affaiblissement de l'effort humain, qui est le réflexe, pour de vastes portions de la population, de l'épuisement physique qui résulte des

privations et de la fatigue matérielle et intellectuelle de la guerre. » Beaucoup d'individus se trouvent sans emploi pour une raison ou pour une autre. Selon M. Hoover, l'examen des bureaux de chômage européens montrait, en juillet 1919, que 15.000.000 de familles recevaient des secours de chômage sous une forme quelconque et étaient payées en grâce à l'inflation constante de la circulation. En Allemagne, le travail et le capital sont découragés par le fait que, (si les conditions du traité sont appliquées à la lettre), tout ce qu'ils peuvent produire en plus de ce qui est strictement indispensable à l'existence, leur sera arraché dans l'avenir.

Les quelques données précises que nous possédons n'ajoutent pas grand'chose au tableau général de la décadence de l'Europe. Mais nous rappellerons un ou deux faits à nos lecteurs. On estime que la production houillère de l'Europe a diminué de 30 %, et c'est du charbon que dépendent la plupart des industries et tout le système circulatoire de l'Europe. Tandis qu'avant la guerre, l'Allemagne produisait 85 % des vivres totales consommées par ses habitants, la productivité de son sol a maintenant diminué de 40 % et la qualité de son troupeau de 55 % ¹. Parmi les nations qui jadis jouissaient d'un grand excédent exportable, la Russie, par suite autant de ses transports insuffisants que de sa production restreinte, va peut-être mourir de faim. La Hongrie, sans parler de ses autres malheurs, a été pillée par les Roumains aussitôt après la moisson. L'Autriche aura consommé toute sa récolte avant la fin de 1919. Ces faits sont presque trop accablants pour nous convaincre ; s'ils n'étaient pas si mauvais, nous les croirions plus aisément.

Mai même quand le charbon peut être extrait du sol, même quand le grain peut être moissonné, la paralysie du réseau ferré européen empêche leur transport ; même quand les marchandises peuvent être manufacturées, l'état du système monétaire empêche leur vente. Nous avons déjà parlé des pertes infligées par la guerre et les cessions ordonnées par l'armistice à l'organisation des transports en Allemagne. Mais même ainsi, l'Allemagne est, en raison de ses possibilités de construction, dans une situation moins grave que certains de ses voisins. En Russie, (nous n'avons d'ailleurs que peu de renseignements exacts et précis sur ce pays) le matériel roulant est, paraît-il, dans un état désolant et joue un rôle prépondérant dans la désorganisation économique de la Nation. En Pologne, en Roumanie, en Hongrie, la situation n'est pas meilleure. Et cependant, la vie industrielle moderne dépend essentiellement de facilités de transport indispensables à une population à laquelle elles procureraient ses moyens d'existence. La dépréciation de la monnaie et la défiance qui entoure son pouvoir d'achat, aggravent ces maux et seront étudiés en même temps que le commerce extérieur.

Quel est donc notre tableau de l'Europe ? Nous voyons une population rurale capable de vivre de ses produits agricoles sans pouvoir rien envoyer à la ville, et ne pouvant plus comme jadis, (par suite du manque de matériaux importés et de produits négociables des villes), échanger de la nourriture contre d'autres marchandises. Nous voyons une population industrielle incapable de reprendre des forces, en raison du manque d'aliments, incapable de gagner sa vie, en raison du manque de travail ; incapable aussi de compenser par des importations la décroissance de la production interne. Et cependant,

¹ *Rapport sur les conditions alimentaires en Allemagne*, par le professeur Starling.

d'après M. Hoover, « une évaluation globale indiquerait qu'il y a en Europe au moins 100.000.000 d'individus qui ne peuvent être alimentés que par les importations et qui ne peuvent vivre que de la production et de la distribution des exportations ».

Le problème de la reconstitution du cercle continu de la production et de l'échange dans le commerce extérieur nous amène à parler de la situation monétaire de l'Europe.

On dit que Lénine a déclaré que le meilleur moyen de détruire le capitalisme était de corrompre la circulation. Par des procédés constants d'inflation, les Gouvernements peuvent confisquer d'une façon secrète et inaperçue une part notable de la richesse de leurs nationaux. Par cette méthode, ils ne font pas que confisquer : ils confisquent *arbitrairement* et tandis que le système appauvrit beaucoup de gens, en fait il en enrichit quelques-uns. Le spectacle de ces enrichissements ne porte pas seulement atteinte à sa sécurité publique, mais aussi à la confiance que l'on avait dans la justice de la répartition actuelle des richesses. Ceux à qui ce système profite, au-delà de leurs mérites ou même de leur attente et de leurs désirs deviennent des « profiteurs », qui sont l'objet de la haine de la bourgeoisie que l'inflation a appauvrie autant que le prolétariat. La méthode se poursuivant, la valeur réelle de la monnaie variant de mois en mois, les rapports constants de débiteurs à créanciers, qui constituent le premier fondement du capitalisme, sont troublés au point de perdre toute signification. Et les procédés d'enrichissement deviennent un jeu de hasard, une loterie.

Lénine avait certainement raison. Il n'y a pas de moyen plus subtil et plus sûr de bouleverser la base actuelle de la Société que de corrompre la circulation monétaire. Le procédé range toutes les forces cachées des lois économiques du côté de la destruction, et cela d'une façon que pas un homme sur un million ne peut prévoir.

Dans la dernière phase de la guerre, tous les gouvernements belligérants pratiquèrent, par nécessité ou par ignorance, ce qu'un bolcheviste aurait pu faire à dessein. Même à présent que la guerre est terminée, la plupart d'entre eux ont recours par faiblesse aux mêmes erreurs. Mais de plus, les Gouvernements européens, aussi téméraires que faibles, cherchent à diriger contre la classe des « profiteurs » l'indignation que les conséquences les plus évidentes de leur politique néfaste ont soulevée dans le peuple. Ces « profiteurs » sont en général des entrepreneurs, c'est-à-dire qu'ils constituent l'élément actif et constructif de la Société capitaliste. À un moment où les prix s'élevaient rapidement, ils ne pouvaient que s'enrichir, qu'ils le désirassent ou non. Lorsque les prix montent continuellement, le commerçant qui a constitué des stocks ou qui possède des propriétés ou du matériel, réalise nécessairement un profit. En canalisant la haine contre cette classe, les Gouvernements de l'Europe poursuivent leur marche sur la voie fatale, que l'esprit fin de Lénine a parfaitement indiquée. Les profiteurs sont la conséquence et non la cause de l'élévation des prix. En combinant la haine que porte le peuple contre la classe des entrepreneurs, avec le coup qui, - conséquence inévitable de l'inflation, - a déjà été porté à la sécurité sociale par la rupture violente et arbitraire des contrats et de l'équilibre existant des richesses, les Gouvernements rendent rapidement

impossible le maintien de l'ordre économique et social du XXe siècle. Mais ils n'ont rien pour le remplacer.

Nous sommes ainsi mis en présence du spectacle de l'étonnante faiblesse de la classe capitaliste européenne qui, née des triomphes industriels du XIXe siècle, semblait, il y a encore fort peu de temps, notre maître tout-puissant. Les individus qui la composent sont si effrayés et si inquiets ; ils sont peu sûrs de leur place dans la Société, et de leur utilité dans l'organisme social, qu'ils sont facilement victimes de l'intimidation. Pas plus qu'aujourd'hui aux États-Unis, il n'en était ainsi en Angleterre, il y a vingt-cinq ans. Alors les capitalistes avaient confiance en eux, ils croyaient à leur utilité sociale, ils considéraient comme convenable de vivre au milieu de la continuelle jouissance de leurs richesses et de l'exercice illimité de leur pouvoir. À présent, ils tremblent à la première insulte ; - traitez-les de germanophiles, de financiers internationaux ou de profiteurs, et ils vous donneront tout ce que vous voudrez pour que vous ne parliez pas si durement. Ils se laissent perdre et ruiner par leurs propres instruments, - les Gouvernements qu'ils ont constitués et la presse dont ils sont propriétaires. Il est sans doute historiquement vrai qu'une classe sociale ne meurt que de sa propre main. Dans le monde si complexe de l'Occident européen, la Volonté Immanente peut accomplir son œuvre et apporter la Révolution plus insidieusement et aussi inévitablement par l'intermédiaire d'un Klotz ou d'un Lloyd George, que par les idées, trop insensibles et trop conscientes des philosophes sanguinaires de la Russie.

L'inflation des systèmes circulatoires européens s'est étendue d'une façon extraordinaire. Les divers Gouvernements belligérants, trop timides ou trop imprévoyants pour tirer de l'emprunt ou de l'impôt les ressources dont ils avaient besoin, ont imprimé des billets de banque. En Russie et en Autriche-Hongrie, ces méthodes ont été poussées à un point où la monnaie est pratiquement sans valeur vis-à-vis du commerce extérieur. On peut acheter un mark polonais pour 0 fr. 30 et une couronne autrichienne pour moins de 0 fr. 20, mais on ne peut pas les vendre du tout. Le mark allemand vaut à l'étranger moins de 0 fr.40 ¹. Dans la plupart des pays de l'Europe orientale ou sud-orientale, la situation est presque aussi mauvaise.

La circulation italienne a perdu un peu plus de la moitié de sa valeur nominale, bien qu'elle soit encore soumise à quelque réglementation ; la monnaie française a un marché peu sûr, la livre sterling elle-même ne possède plus qu'une valeur diminuée et son avenir semble peu favorable.

Mais tandis que ces monnaies-là ont à l'étranger qu'un cours précaire, ils n'ont jamais entièrement perdu, même en Russie, leur pouvoir d'achat sur le marché intérieur.

La confiance dans la monnaie légale de l'État est si fortement implantée dans l'esprit des citoyens de tous les pays, qu'ils pensent qu'un jour ou l'autre elle recouvrera tout au moins une partie de sa valeur antérieure. À leurs yeux, la valeur semble inhérente à la monnaie en tant que monnaie, et ils ne

¹ Nous rappelons à nos lecteurs que cette évaluation date du mois de novembre 1919. À l'heure actuelle, le cours du mark, est bien inférieur à celui que nous donnons plus haut. Il oscille entre 0 fr. 20 et 0 fr. 25 environ. (*Note du traducteur.*)

comprennent pas que la richesse réelle que la monnaie représentait a été dissipée une fois pour toutes. Ce sentiment est appuyé par les divers règlements à l'aide desquels les gouvernements tentent de contrôler les prix sur leur territoire, afin de conserver quelque pouvoir d'achat à leur monnaie légale. Ainsi la force de la loi garde à la circulation fiduciaire une partie de son pouvoir d'achat sur certaines marchandises, et la force des sentiments et de l'usage maintient, spécialement parmi les paysans la volonté d'amasser du papier qui est en réalité sans valeur.

Cependant, conserver à la monnaie une valeur mensongère par la force de la loi exprimée par la réglementation des prix, cela contient en soi-même les germes de la ruine finale et tarit en peu de temps les dernières ressources. Si un homme est forcé d'échanger les fruits de son travail contre du papier avec lequel il ne peut pas, comme l'expérience le lui apprend bientôt, acheter ce dont il a besoin à un prix comparable à celui qu'il a reçu de ses propres produits, il conservera ses produits pour lui-même, en disposera à l'avantage de ses amis et de ses voisins, ou ralentira ses efforts. Un système qui oblige les échanges à se faire à un prix qui ne représente pas leurs valeurs relatives véritables ne diminue pas seulement la production. Il conduit en fin de compte à la ruine et à l'inefficacité du trafic. Si cependant un gouvernement s'abstient d'édicter des règlements et laisse les affaires suivre leur cours, les marchandises essentielles atteignent un niveau qui est hors de la portée de tous, sauf des riches, la dépréciation de la monnaie devient évidente, et la supercherie dont il a souffert ne peut pas davantage être cachée au public.

La réglementation des prix et la chasse aux profiteurs considérés comme remèdes à l'inflation, ont sur le commerce extérieur des effets encore pires. Quelque puisse être la situation au-dedans, la monnaie atteint rapidement son niveau réel au-dehors. Il en résulte que les prix ne concordent plus à l'intérieur et à l'extérieur d'un pays. Les prix des marchandises importées, converti au taux courant du change, est très supérieur au prix local. Il en résulte que bien des choses essentielles ne peuvent être importées par les voies privées et qu'elles doivent être fournies par le Gouvernement, qui, en les revendant au-dessous de leur prix de revient, précipite de jour en jour un peu davantage sa faillite. Le ravitaillement en pain, pratiqué maintenant presque dans toute l'Europe est l'exemple le plus marquant de ce phénomène.

Les nations européennes forment à présent deux groupes distincts, relativement à la façon dont se manifeste ce qui est en réalité le même mal, selon que le blocus a coupé leurs relations internationales ou que leurs importations ont été payées par leurs alliés. L'Allemagne représentera pour nous le premier type ; la France et l'Italie le second.

La circulation fiduciaire de l'Allemagne est environ dix fois supérieure ¹ à ce qu'elle était avant la guerre. La valeur du mark évaluée en or est environ égale au huitième de sa valeur antérieure en novembre 1919. Comme les prix mondiaux exprimés en or sont environ plus du double de ce qu'ils étaient, il s'ensuit que les prix en marks à l'intérieur de l'Allemagne devraient être seize ou vingt fois supérieurs à leur niveau d'avant-guerre, s'ils devaient être

¹ Un peu davantage en tenant compte des *Darlehenskassenscheine*.

conformes à leur valeur hors d'Allemagne ¹. Mais il n'en est pas ainsi. Malgré leur très grande élévation, les prix allemands ne donnent pas une moyenne plus de cinq fois supérieure au niveau d'avant-guerre, en ce qui concerne les marchandises principales ; et il est impossible qu'ils s'élèvent davantage, excepté avec une adaptation simultanée et non moins violente du taux monétaire des salaires. Ce désaccord existant fait obstacle de deux façons différentes à la renaissance des importations, qui est le préliminaire essentiel de la reconstruction économique du pays. En premier lieu, les biens importés sont hors de la portée de la grande masse de la population ², et l'afflux des importations, qu'on pensait voir suivre la levée du blocus, était en fait commercialement impossible ³. En second lieu, c'est une entreprise hasardeuse pour un marchand ou un fabricant d'acheter à l'aide d'un crédit étranger des objets en échange desquels, lorsqu'il les aura importés ou manufacturés, il recevra des marks d'une valeur incertaine et peut-être irréalisable. Ce dernier obstacle au rétablissement du commerce est peu remarqué et mérite cependant l'attention. Il est impossible, à l'heure présente, de dire ce que vaudra le mark en monnaie étrangère, dans trois mois, dans six mois ou dans un an, et le marché des changes ne peut pas coter de chiffres sur lesquels on puisse compter. Il peut donc se faire qu'un négociant allemand, soucieux de son crédit futur et de sa réputation, à qui l'on offre un crédit à court terme en livres sterlings ou en dollars hésite à l'accepter. Il devra, en effet, des livres ou des dollars, mais il vendra ses produits en marks et la faculté qu'il aura à l'échéance, de changer ces marks contre la monnaie dans laquelle il doit payer, est tout à fait problématique. Ainsi les affaires perdent leur caractère propre et deviennent simplement une spéculation sur les changes, dont les fluctuations effacent complètement les produits normaux du commerce.

Il y a donc trois obstacles différents à la reprise des affaires : la différence entre les prix intérieurs et les prix internationaux, l'absence de crédits individuels à l'étranger, pour acheter des matières premières nécessaires à l'utilisation du capital et au rétablissement des échanges ; le système circulatoire déréglé qui rend les opérations de crédit dangereuses ou impossibles, en dehors même des risques habituels du commerce.

La circulation fiduciaire de la France est plus de six fois supérieure à son niveau d'avant-guerre. La valeur du franc, exprimée en or, est un peu inférieure aux deux tiers de sa valeur ancienne, ce qui veut dire qu'elle n'a pas diminué en proportion de l'accroissement de la circulation ⁴. Cette situation meilleure, en apparence, de la France, provient de ce que jusqu'à ces derniers temps une grande partie de ses importations n'avaient pas été payées et se

¹ En Autriche également les prix devraient être de vingt à trente fois supérieurs à leur ancien niveau.

² Une des difficultés les plus frappantes et les plus symptomatiques en présence de laquelle se trouvèrent les autorités alliées qui administraient l'Allemagne occupée durant l'armistice provenait de ce que, lors même qu'ils apportaient des vivres dans le pays, les habitants ne pouvaient pas les payer au prix de revient.

³ Théoriquement la baisse excessive des prix intérieurs doit stimuler les exportations et ainsi se corriger elle-même. Mais en Allemagne et surtout en Pologne et en Autriche, il n'y a pour ainsi dire rien à exporter. Il faudra que ces pays importent *avant* de pouvoir exporter.

⁴ En raison de la baisse de l'or, le change du franc serait de moins de 40% de son ancienne valeur, si sa chute était proportionnelle à l'accroissement de la circulation.

trouvait couverte par des emprunts consentis par les gouvernements de l'Angleterre et des États-Unis. Cela crée un défaut d'équilibre entre les importations et les exportations, qui devient très grave maintenant que les secours extérieurs font peu à peu défaut. L'économie interne et le niveau des prix de la France, par rapport à sa circulation de billets et au cours de son change, sont établies actuellement sur un excédent des importations qui ne peut pas durer. Cependant il est difficile de dire comment la situation pourrait être modifiée sans une diminution de la consommation qui, même si elle ne devait être que temporaire, soulèverait un grand mécontentement ¹.

La situation de l'Italie n'est pas très différente. Là, la circulation fiduciaire atteint cinq ou six fois le niveau d'avant-guerre et le change de la lire évalué en or, la moitié environ de sa valeur antérieure. Ainsi, l'adaptation du change au volume de la circulation, a été plus loin qu'en France. D'autre part, les recettes « invisibles » de l'Italie, provenant des envois de fonds des émigrants, et des dépenses faites par les touristes, ont été gravement atteintes ; la dissolution de l'Autriche l'a privée d'un marché important, et la nécessité où elle est de compter sur les navires étrangers et les matières premières importées, la font spécialement souffrir de l'élévation des prix internationaux. Pour tous ces motifs, sa situation est grave, et l'excédent de ses importations un symptôme aussi sérieux que pour la France ².

¹ Le tableau suivant montre combien est éloigné de la position d'équilibre le commerce extérieur de la France :

	moyenne mensuelle	Importations	Exportations	Excédent des importations
		£ 1.000	£ 1.000	£ 1.000
	1913	28.071	22.934	5.137
	1914	21.341	16.229	5.112
	1918	66.383	13.811	52.572
Janv.-Mars	1919	77.428	13.334	64.094
Avril-Juin	1919	84.282	16.779	67.503
Juillet	1919	93.513	24.735	68.778

Ces chiffres ont été convertis approximativement au pair, mais cela est compensé par le fait que le commerce de 1918 et de 1919 a été évalué au taux de 1917. Les importations françaises ne peuvent pas se maintenir à des chiffres aussi élevés, et le semblant de prospérité qui résulte d'un tel état de choses n'est que mensonge.

² Pour l'Italie, les chiffres sont les suivants :

	moyenne mensuelle	Importations	Exportations	Excédent des importations
		£ 1.000	£ 1.000	£ 1.000
	1913	12.152	8.372	3.780
	1914	9.744	7.368	2.376
	1918	47.005	8.278	38.727
Janv.-Mars	1919	45.848	7.617	38.231
Avril-Juin	1919	66.207	13.850	52.357
Juillet	1919	44.707	16.903	27.804

L'inflation actuelle et le manque d'équilibre du commerce international sont aggravés encore en France comme en Italie par la mauvaise situation budgétaire des Gouvernements de ces pays.

En France, on n'a pas su imposer des impôts, c'est là un fait notoire. Avant la guerre, les budgets totaux français et anglais et aussi la taxation moyenne par individu étaient à peu près égaux. Mais en France aucun effort important n'a été fait pour couvrir les dépenses accrues. « Les impôts ont augmenté en Angleterre, a-t-on dit, de 95 francs à 265 francs par tête, tandis qu'en France ils ne sont passés que de 90 à 103 francs ». Les impôts votés en France pour l'exercice clos au 30 juin 1919 ne sont pas estimés à plus de la moitié des dépenses d'après-guerre. Le budget normal ne sera pas de moins de 22 milliards de francs, si même il ne dépasse pas ce chiffre, mais pour l'année 1919-1920, les recettes escomptées provenant des impôts ne couvrent pas plus de la moitié de ce total. Le ministre des finances français, n'a nul plan, nulle politique, quelle qu'elle soit, pour solder ce prodigieux déficit, sinon l'espérance de paiements allemands pour des sommes que les fonctionnaires français eux-mêmes reconnaissent comme dénuées de fondement. En attendant, on a recours à la vente du matériel, de guerre et à la liquidation des stocks américains, et l'on n'hésite même *pas*, même dans la seconde moitié de 1919, à couvrir le déficit par de nouvelles émissions de billets de la Banque de France ¹.

La situation budgétaire de l'Italie est sans doute un peu supérieure à celle de la France. Durant la guerre, les finances italiennes furent plus hardies que les finances françaises et des efforts beaucoup plus grands furent faits pour imposer des impôts de guerre. Néanmoins, M. Nitti, le premier Ministre, dans une lettre adressée au corps électoral à la veille des élections générales (octobre 1919), a cru nécessaire de publier l'analyse suivante de la situation : (1) Les dépenses de l'État sont trois fois supérieures à ses revenus ; (2) Toutes les entreprises, industrielles de l'État, y compris les Chemins de fer, le télégraphe, le téléphone, fonctionnent à perte. Bien que le public achète le pain à bas prix, ce prix représente pour le Gouvernement une perte annuelle de plusieurs milliards. (3) Les exportations sont évaluées au quart ou au cinquième des importations. (4) ; La dette nationale s'accroît d'environ un milliard de liras par mois. (5) Les dépenses militaires mensuelles sont supérieures à celles que l'on faisait dans l'année qui précéda la guerre.

Mais si telle est la situation budgétaire de la France et de l'Italie, celle du reste de l'Europe qui fait la guerre est encore plus désespérée. En, Allemagne, les dépenses totales de l'Empire, des États fédéraux et des Communes, sont, estimées, pour 1,919-1920, à 25 milliards de marks, dont 10 milliards seulement sont couverts par les impôts anciens;. Ce chiffre ne comprend rien relativement au paiement de l'indemnité. En Russie, en Pologne, en Hongrie ; en Autriche, on ne peut pas dire sérieusement qu'il existe rien de semblable à un budget ².

¹ D'après les deux derniers rapports de la Banque de France ; dont nous, disposons en écrivant ce livre (2 octobre et 9 octobre 1919) l'augmentation hebdomadaire de la circulation de billets est respectivement de 750.200.000 francs et de 753.000.000 francs.

² Le 3 octobre 1919, M. Bilinski fit ses déclarations financières à la Diète polonaise. Il estimait les dépenses pour les neuf mois à venir à un peu plus du double des dépenses faites dans les derniers neuf mois. Tandis que jusqu'à cette date, ses revenus s'étaient

Ainsi la menace de l'inflation monétaire décrite plus haut n'est pas un produit de la guerre, dont la paix est le remède. C'est un phénomène durable dont la fin n'est pas en vue.

Toutes ces influences ne se combinent pas seulement pour empêcher l'Europe d'exporter assez pour pouvoir payer les marchandises qu'elle a besoin d'importer. Elles nuisent à son crédit, qui ne peut plus lui procurer le capital nécessaire au rétablissement des échanges. En éloignant toujours davantage les forces de la loi économique de la position d'équilibre, elles favorisent la continuation de la situation présente. Une Europe improductive, inoccupée, désorganisée, déchirée par les querelles intestines et les haines internationales, est devant nous. Elle lutte, elle meurt de faim, elle pille, elle ment. Comment pourrions-nous la peindre sous de moins sombres couleurs ?

J'ai prêté peu d'attention dans ce livre à la Russie, à la Hongrie et à l'Autriche ¹. Là, les malheurs de l'existence et la décomposition de la Société sont si connus ; qu'ils n'ont pas besoin d'être analysés. Ces pays font déjà l'expérience de ce qui, pour le reste de l'Europe, est encore dans le royaume des prévisions. Cependant ils englobent un vaste territoire et une grande population. Ils sont un exemple vivant de la quantité de souffrances que l'homme peut supporter et du point jusqu'auquel peut tomber la Société. Par dessus tout ils nous montrent comment, lors de la catastrophe finale, la maladie du corps devient la maladie de l'esprit. Les privations économiques procèdent par lentes étapes, et tant que les hommes les supportent patiemment, le monde extérieur n'y prête pas grande attention. La productivité physique et la résistance à la maladie diminuent peu à peu ² mais la vie continue

élevés à un cinquième des dépenses, il estimait que dans les mois suivants, les recettes ne couvriraient qu'un huitième des frais.

Le correspondant du Times à Varsovie rapporte : « qu'en général M. Bilinski se montra optimiste et sembla satisfaire son public ».

¹ Les conditions de paix imposées à la République autrichienne ne tiennent pas compte de la situation désespérée de cet État. *L'Arbeiter Zeitung* du 4 juin 1919 les commentait comme suit : « Jamais la substance d'un contrat n'a trahi si grossièrement les intentions qui sont censées avoir présidé à son élaboration que dans le cas de ce traité... dans lequel chaque disposition est remplie de cruauté et de dureté, dans lequel ne se découvre nul souffle d'affection humaine, de ce traité qui est une insulte à tous les liens qui unissent l'homme à l'homme, un crime contre l'humanité même, contre un peuple épuisé et torturé. » Nous connaissons en détail le traité autrichien. Nous avons assisté à la rédaction de plusieurs de ses clauses et nous ne pouvons rien riposter à cette juste exclamation.

² Depuis des mois, les rapports sur les conditions sanitaires des Empires Centraux ont un caractère tels qu'ils stupéfient l'imagination et qu'en les citant on semble coupable de sensiblerie. Mais leur exactitude n'est pas douteuse et j'en extrais les trois passages suivants afin que le lecteur puisse s'en souvenir : Dans la dernière année de la guerre, en Autriche seulement, 35.000 personnes au moins sont mortes de la tuberculose, dont 12.000 rien qu'à Vienne. À présent, nous pouvons évaluer à 350 ou 400.000 le nombre de ceux qui auront besoin d'un traitement contre la tuberculose... La sous-alimentation est cause de la naissance d'une génération épuisée, aux muscles, aux articulations, aux cerveaux atrophiés. (*Neue Frei Presse*, 31 mai 1919). La commission médicale chargée par les Facultés de médecine de Hollande, de Suède, de Norvège, d'examiner la situation de l'Allemagne a publié le rapport suivant dans la presse suédoise d'avril 1919 : « La tuberculose, spécialement infantile, s'accroît d'une façon effrayante. De même le rachitisme est plus grave et plus général qu'auparavant. Il est impossible de soigner ces maladies : il n'y a pas de lait pour les tuberculeux, pas d'huile de foie de morue pour les rachitiques. La tuberculose se présente sous des aspects que l'on n'avait pas vus jusqu'ici

tant bien que mal jusqu'à ce que soient atteintes enfin les limites de l'endurance et que les conseils du désespoir et de la folie tirent ceux qui souffrent de la léthargie qui précède la crise. Alors, l'homme s'agite et les liens de l'usage sont brisés. Le pouvoir des idées est souverain. L'homme écoute toutes les suggestions d'espérance, d'illusion, de vengeance qui lui sont apportées par le vent. Au moment où nous écrivons, le bolchevisme russe semble, pour l'instant du moins, s'être consumé, et les peuples de l'Europe centrale et orientale sont plongés dans une effrayante torpeur. La dernière moisson écarte les plus dures privations, et la paix a été faite à Paris. Mais l'hiver approche. Les hommes n'auront rien à attendre et rien à espérer. Il y aura bien peu de combustible pour tempérer les rigueurs de la saison et réchauffer les corps épuisés des habitants des villes.

Mais qui peut fixer Les limites de la souffrance ? Qui peut dire sur quelle route courent les hommes pour échapper enfin à leurs malheurs ?

sauf dans ces cas exceptionnels. Tout le corps est attaqué à la fois et sous cette forme la maladie est pratiquement incurable... Pour les adultes, la tuberculose est presque toujours fatale. Elle représente 90% des cas que l'on voit dans les hôpitaux. On ne peut rien faire contre elle par suite du manque de produits alimentaires. Elle apparaît sous la forme la plus terrible de tuberculose glandulaire se transforme en dissolution purulente. » Ce qui suit est si à un rédacteur de la *Vossische Zeitung* (5 juin 1919) qui accompagna la mission Hoover dans l'Erzgebirge : « J'ai visité de vastes régions où 90% des enfants sont rachitiques et où les enfants commencent à marcher à trois ans seulement... Accompagnez-moi dans une école de l'Erzgebirge. Vous pensez que vous êtes dans une école maternelle pour les tout petits. Non, ces enfants que vous voyez ont sept et huit ans, avec leur figure émaciée et leurs larges yeux étonnés, dominés par le front bombé des rachitiques. Leurs bras n'ont que la peau sur les os, et leurs jambes arquées, aux jointures gonflées portent un ventre enflé par la famine... » Cet enfant-là, nous dit le médecin de service, amine... » Cet enfant-là, nous dit le médecin de service, consommait énormément de pain, et n'en devenait pas plus fort pour cela : je me suis aperçu qu'il cachait tout le pain qu'il recevait sous sa paille. La crainte de la faim était si profondément enracinée en lui qu'il faisait des provisions au lieu de manger : un instinct animal égaré rend la crainte de la famine pire que les douleurs du moment. » Et cependant, il y a des gens dans l'opinion de qui la justice ordonne que des êtres pareils paient un tribut annuel jusqu'à ce qu'ils aient quarante ou cinquante ans, afin de soulager le contribuable britannique.

Chapitre VII

Les remèdes

[Retour à la table des matières](#)

Il est difficile de considérer très exactement les vastes problèmes. Nous avons critiqué l'œuvre accomplie à Paris et nous avons peint sous de sombres couleurs la situation et l'avenir de l'Europe. C'est là un aspect de la question et il nous semble exact. Mais, quand un problème est si complexe, les prévisions ne se dirigent pas toutes dans le même sens, et nous pouvons nous tromper en attendant des conséquences trop rapides et trop inévitables de faits qui ne sont pas tous les éléments du problème. L'avenir est si noir que nous finissons par douter de nos prévisions. Notre imagination est stupéfiée plutôt que stimulée par un récit trop désolé et notre esprit s'éloigne de ce qu'il croit « trop terrible pour être vrai ». Mais avant que le lecteur soit influencé par ces réflexions naturelles, avant que, conformément au plan de ce chapitre, nous lui montrions les remèdes, les améliorations, les tendances bienfaisantes, qu'il rétablisse l'équilibre de ses idées par la comparaison de l'Angleterre et de la Russie, - de l'Angleterre qui peut accroître outre mesure son optimisme, de la Russie qui lui montrera que les catastrophes sont toujours possibles et que la société moderne n'est pas à l'abri des pires malheurs.

Dans les précédents chapitres, nous avons parlé fort peu de l'Angleterre, de sa situation, des problèmes qui se posent à son sujet. Dans notre récit, « l'Europe » ne comprend pas les Iles Britanniques. L'Angleterre traverse une période de transition et les questions économiques se présentent d'une façon sérieuse. Nous sommes peut-être à la veille de grands bouleversements de la structure industrielle et sociale. Certains peuvent se réjouir d'un tel avenir, certains s'en plaindre. Mais les problèmes se posent autrement qu'en Europe. Nous n'apercevons pas en Angleterre la plus légère possibilité d'une catastrophe, d'un soulèvement général de la Société. La guerre nous a appauvri, mais pas d'une façon très sérieuse, et nous pensons que la richesse réelle de l'Angleterre, en 1919, est au moins égale à ce qu'elle était en 1900. La balance du commerce nous est défavorable ¹, mais pas au point que son rétablissement nécessite le bouleversement de la vie économique. Le déficit budgétaire n'est pas si grand qu'une politique ferme et prudente ne puisse le combler. La diminution de la journée de travail a pu restreindre quelque peu la production. Mais on peut espérer qu'il n'y a là qu'un phénomène transitoire. Tous ceux qui connaissent les ouvriers anglais savent que si cela leur convient, et s'ils sont contents de leurs conditions d'existence, ils peuvent produire en une journée de travail plus courte au moins autant que par le passé. Les problèmes les plus graves de l'Angleterre ont été exaspérés par la guerre, mais il sont surtout capitaux par leurs origines. Les forces du XIXe siècle ont fait leur temps et sont épuisées. Les mobiles économiques et les idéals de cette génération ne nous satisfont plus : nous avons à trouver une nouvelle voie et à supporter de nouveau les malaises et finalement les douleurs de la naissance d'un monde industriel nouveau. C'est là un des éléments. L'autre a été étudié au chapitre II, - c'est l'accroissement du prix réel de la nourriture, le rendement décroissant de la nature en présence de l'augmentation de la population mondiale, - tendances qui sont spécialement menaçantes pour l'état le plus industriel qui ont le plus besoin de vivres importées.

Mais de ces problèmes là, nul siècle n'a été exempt. Ils sont bien différents de ceux qui accablent les peuples de l'Europe centrale. Les lecteurs qui, surtout attentifs à la situation économique qui leur est familière, ou qui, vivant en Amérique, sont susceptibles de se laisser aller à l'optimisme, doivent tourner leur esprit vers la Russie, la Turquie, la Hongrie ou l'Autriche. Là se produisent les maux matériels les plus effroyables que l'homme puisse endurer, - la famine, le froid, la maladie, la guerre, l'assassinat et l'anarchie. C'est là

¹ Les chiffres sont, pour le Royaume-Uni :

	moyenne mensuelle	Importations nettes	Exportations	Excédent des importations
		£ 1.000	£ 1.000	£ 1.000
	1913	54.930	43.770	11.160
	1914	50.097	35.893	14.204
Janv.-Mars	1919	109.578	49.122	60.456
Avril-Juin	1919	111.403	62.463	48.940
Juillet-Sept.	1919	135.927	68.863	67.064

Mais cet excédent n'est pas aussi grave qu'il en a l'air. Par suite du prix élevé du fret à l'heure actuelle, les diverses exportations « invisibles » du Royaume-Uni sont sans doute plus fortes qu'avant la guerre et peuvent s'élever en moyenne à £ 45.000.000 par mois.

qu'ils verront le vrai caractère des malheurs, contre lesquels notre devoir est à coup sûr de chercher un remède, s'il en existe.

Que pouvons-nous donc faire? Les suggestions que nous présentons dans ce chapitre peuvent sembler insuffisantes. Mais à Paris, durant les six mois qui suivirent l'armistice, on laissa passer l'occasion et rien de ce que nous pouvons faire ne peut réparer le dommage qui a été causé à cette époque. La Société ne peut plus éviter de grandes privations et de grands dangers. Tout ce que nous pouvons faire, c'est remettre dans la bonne voie, autant que cela est en notre pouvoir, les tendances économiques fondamentales qui dirigent les événements actuels, les faire servir au rétablissement de la prospérité et de l'ordre plutôt qu'à l'aggravation de nos malheurs.

Tout d'abord nous devons échapper à l'atmosphère et aux méthodes de Paris. Ceux qui ont gouverné à la Conférence peuvent plier sous la rafale de l'opinion publique, mais jamais ils ne nous tireront de nos peines. Le conseil des Quatre ne pourrait pas revenir sur ses pas, même s'il le voulait. Le remplacement des gouvernements européens est par conséquent une nécessité préliminaire indispensable.

Nous proposons maintenant à ceux qui pensent que la paix de Versailles ne peut durer, de discuter un nouveau programme dans les chapitres suivants

- (1) La Révision du Traité.
- (2) Le règlement des dettes interalliées.
- (3) L'emprunt international et la réforme de la monnaie.
- (4) Les relations de l'Europe centrale avec la Russie.

Chapitre VII : Les remèdes

I

La Révision du Traité

[Retour à la table des matières](#)

Existe-il quelque moyen constitutionnel de modifier le traité ? Le président Wilson et le général Smuts, qui pensent que le covenant de la Société des Nations compense beaucoup des défauts du traité, ont indiqué que nous devons compter sur la Ligue pour assurer l'évolution progressive qui instaurera une existence meilleure en Europe. « Il y a des règlements territoriaux, écrivait le général Smuts, dans sa déclaration lors de la signature de la paix, qui ont besoin d'être modifiés. Des garanties ont été fixées que nous espérons bientôt voir hors de rapport avec le caractère pacifique et le désarmement de nos anciens ennemis. Il y a des punitions prévues sur lesquelles, quand les passions seront calmées, l'on préférera passer l'éponge de l'oubli. Il y a des

indemnités stipulées qui ne peuvent pas être appliquées sans nuire gravement au rétablissement industriel de l'Europe et qu'il sera de l'intérêt de tous de rendre plus modérées et plus supportables... J'ai confiance que la Société des Nations sera la voie par laquelle l'Europe échappera aux ruines causées par cette guerre ». Sans la Société des Nations, déclarait le président Wilson au Sénat, en lui présentant le traité en juillet 1919. « le contrôle durable de l'œuvre des Réparations que l'Allemagne s'engage à accomplir durant la période qui vient, ne peut absolument pas jouer ¹ ; sans la Société des Nations, le nouvel examen et la révision des dispositions administratives et des prohibitions prescrites par le traité mais reconnues comme ne devant pas être longtemps avantageuses et justes, ne pourraient pas être pratiquées. »

Pouvons-nous espérer obtenir du fonctionnement de la Ligue les avantages que deux de ses principaux auteurs nous conseillent d'en attendre? Le passage répondant à cette question se trouve dans l'article XIX du Pacte et se lit comme suit :

« L'Assemblée peut de temps à autre, inviter les membres de la Société à procéder à un nouvel examen des traités devenus inapplicables, ainsi que des situations internationales, dont le maintien pourrait mettre en péril la paix du monde. »

Mais, hélas,! J'article V décide : « Sauf disposition expressément contraire du présent Pacte, les décisions de l'Assemblée ou du Conseil sont prises à l'unanimité des membres représentés à la réunion. » Cette disposition ne fait-elle pas de la Société, en ce qui concerne une révision prochaine des termes du traité de paix, un corps qui ne sera bon qu'à perdre du temps ? Si tous les signataires sont unanimement d'avis que le traité doit être modifié dans un sens particulier, ils n'ont pas besoin de la Ligue et du Pacte pour accomplir le travail. Même lorsque l'Assemblée de la Société est unanime, elle ne peut que « conseiller » un nouvel examen à ses membres spécialement intéressés.

Mais la ligue, disent ses partisans, agira par son influence sur l'opinion publique mondiale et les vues de la majorité, auront en fait un poids décisif, bien que constitutionnellement, elles n'aient aucun pouvoir. Espérons qu'il en sera ainsi. Mais craignons cependant que la Société ne devienne entre les mains des habiles diplomates européens un instrument incomparable d'obstruction et de retards. La révision des traités est confiée, non au Conseil qui se réunit fréquemment, mais à l'Assemblée qui se réunira plus rarement et deviendra, comme le savent tous ceux qui ont l'expérience des grandes conférences interalliées, une assemblée délibérante, lourdement polyglotte, dans laquelle les plus grandes résolutions et les arrangements les meilleurs pourront échouer en face d'une opposition favorable au *statu quo*. En fait, il y a dans le pacte deux dispositions désastreuses, - l'article V qui réclame l'unanimité et l'article X, si critiqué, par lequel « Les membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité

¹ Le président Wilson s'est trompé en disant que le contrôle des Réparations avait été confié à la Société des Nations. Comme nous l'avons montré dans le chapitre V tandis on se réclame de la Société relativement au maintien des dispositions économiques et territoriales du Traité, la situation n'est pas la même en ce qui concerne les réparations. La Commission des Réparations se prononce, sans appel d'aucune sorte à la Ligue, sur les problèmes et les modifications de cette question.

territoriale et l'indépendance politique de tous les membres de la Société. » Ces deux articles détruisent, en quelque sorte, la conception de la Ligue, envisagée comme instrument de progrès et lui donnent dès le début un penchant presque fatal pour le *statu quo*. C'est eux qui ont rallié à la Société quelques-uns de ses premiers opposants, qui espèrent maintenant faire d'elle une autre Sainte-Alliance, pour le maintien de la ruine économique de leurs ennemis et de la balance des forces qu'ils croient avoir établi à leur avantage par le traité de paix.

Mais tandis qu'il serait absurde de nous cacher à nous-mêmes, dans l'intérêt de « l'idéalisme », les difficultés véritables de la révision des traités, il n'y a pas de raison pour aucun de nous de mépriser la Société, que la sagesse du monde peut encore transformer en un puissant instrument de paix, et qui, par ses articles XI-XVII ¹ a déjà accompli une œuvre grande et utile. Nous reconnaissons donc que nos premières tentatives de révision doivent se faire par l'intermédiaire de la Société, plutôt que par tout autre moyen. Nous pouvons espérer que la force de l'opinion générale et, si besoin est, les mesures et les encouragements financiers suffiront à empêcher une minorité récalcitrante d'exercer son veto. Nous avons confiance que les nouveaux Gouvernements, dont nous prévoyons l'établissement dans les principaux pays alliés, seront plus sages et plus généreux que leurs prédécesseurs.

Nous avons vu, dans les chapitres IV et V, qu'il y a dans le traité bien des points discutables. Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans le détail ou de tenter une révision paragraphe par paragraphe. Nous nous bornerons à indiquer trois grands changements nécessaires à la vie économique de l'Europe. Ils portent sur les Réparations, la houille et le fer, les tarifs douaniers.

Réparations. - Si la somme demandée par les alliés est moindre que celle à laquelle ils ont droit en vertu de la stricte interprétation de leurs engagements, il n'est pas nécessaire d'en spécifier les articles ou d'en discuter la composition. Nous proposons donc le règlement suivant.

(1) Le total des paiements qui seront faits par l'Allemagne à titre de réparations et en vue de l'entretien des armées d'occupation, doit être fixé à £ 2 milliards.

(2) La livraison de la marine marchande et des câbles sous-marins, d'après le traité, du matériel de guerre d'après l'armistice, des biens d'État sis dans les territoires cédés, des créances de l'Allemagne vis-à-vis de ces territoires en ce qui concerne la dette publique et vis-à-vis de ses anciens alliés, doit être évaluée en bloc à la somme de £ 500 millions, sans aucune tentative d'estimation des articles particuliers.

¹ Ces articles qui donnent des garanties contre la guerre entre les membres de la Société et aussi entre ceux qui sont membres et ceux qui ne le sont pas sont l'œuvre la plus solide du Pacte. Ils rendent réellement moins probable entre les grandes puissances organisées une guerre telle que celle de 1914. Cela seul doit gagner les hommes à l'idée de la Société des Nations.

(3) Le reliquat de £ 1.500 millions ne portera pas intérêts durant son paiement, qui sera effectué par l'Allemagne en trente versements annuels de £ 50 millions, commençant en 1923.

(4) La commission des Réparations sera dissoute, ou s'il lui reste quelque devoir à remplir, deviendra une dépendance de la Société des Nations et comprendra des représentants de l'Allemagne et des États neutres.

(5) L'Allemagne sera libre d'effectuer ses versements annuels de la façon qui lui conviendra, toute plainte motivée par la non exécution de ses obligations étant portée devant la Société des Nations. Par conséquent, il ne sera plus procédé à aucune expropriation des nationaux allemands à l'étranger, sauf dans le cas où il est nécessaire de solder les obligations privées allemandes par le produit de ces biens déjà liquidés ou entre les mains des séquestres et des gardiens de la propriété ennemie dans les pays alliés et aux États-Unis. En particulier l'article 260 (qui s'occupe de l'expropriation des Allemands intéressés dans des entreprises d'utilité publique), doit être abrogé.

(6) Nulle tentative ne sera faite pour obtenir des Réparations de la part de l'Autriche.

Charbon et fer. - (1) Les options des alliés sur le charbon (annexe V) doivent être abandonnées, mais l'obligation pour l'Allemagne de compenser la perte résultant pour la France de la destruction des mines de charbon, doit être maintenue. Cela veut dire que l'Allemagne doit entreprendre « de livrer annuellement à la France durant une période qui ne dépassera pas, dix ans, une quantité de charbon égale à la différence entre la production annuelle avant la guerre des mines du Nord et du Pas-de-Calais, détruites du fait de la guerre, et la production du bassin couvert par ces mines pendant l'année envisagée. Ces livraisons ne dépasseront pas vingt millions de tonnes par an pendant les cinq premières années, et huit millions de tonnes par an durant les cinq années suivantes. » Néanmoins cette obligation tomberait dans le cas où l'Allemagne serait privée du charbon de la Haute-Silésie par le règlement définitif qui suivra le plébiscite.

(2) Les dispositions relatives à la Sarre doivent être maintenues, mais d'une part, l'Allemagne ne doit pas être créditée de la valeur des mines, et d'autre part elle doit rentrer en possession à la fois des mines et du territoire, sans frais et sans condition, au bout de dix années. Mais ce système dépendrait d'un accord par lequel la France consentirait, durant la même période, à fournir à l'Allemagne 50% au moins du minerai de fer Lorrain qui, avant la guerre, passait de Lorraine en Allemagne proprement dite, en échange de quoi l'Allemagne s'engagerait à livrer à la Lorraine une quantité de charbon égale au total précédemment expédié d'Allemagne proprement dite en Lorraine, déduction faite de la production de la Sarre.

(3) Les dispositions relatives à la Haute-Silésie doivent subsister. Par conséquent, un plébiscite doit avoir lieu, et la décision définitive sera prise par les principales puissances alliées et associées « en tenant compte du vœu exprimé par les habitants, ainsi que de la situation économique et géographique des localités ». Mais les alliés doivent déclarer qu'à leur avis « les conditions économiques » réclament le rattachement des districts houillers, sauf si les désirs de la population sont expressément contraires.

(4) La commission du charbon déjà établie par les alliés doit devenir une dépendance de la Société des Nations et comprendre des représentants de l'Allemagne, des États de l'Europe centrale et orientale, des puissances neutres de l'Europe septentrionale et de la Suisse. Elle ne doit avoir que voix consultative, mais peut s'occuper de la répartition des ressources houillères de l'Allemagne, de la Pologne et des parties constitutives de l'ancien Empire austro-hongrois, de l'excédent exportable du Royaume-Uni. Tous les États représentés à la Commission s'engagent à lui fournir les renseignements les plus complets et à écouter ses conseils, autant que leur souveraineté et leurs intérêts fondamentaux le leur permettent.

Tarifs. - Une union libre-échangiste doit être constituée sous les auspices de la Société des Nations et comprendre les États qui s'engagent à ne soumettre à aucun tarif protectionniste¹ les produits des autres membres de l'Union. L'Allemagne, la Pologne, les États nouveaux qui formaient les Empires austro-hongrois et ottoman, doivent faire partie obligatoirement de cette union, pendant dix ans, après lesquels l'adhésion deviendra facultative. L'adhésion des autres États sera facultative dès le début. Mais il faut espérer que le Royaume-Uni sera, en tout cas, un des premiers membres de l'Union.

En fixant le montant des réparations à un chiffre compatible avec la capacité de paiement de l'Allemagne, nous rendons possible la renaissance de l'espérance et de l'esprit d'entreprise à l'intérieur de ce pays, nous évitons les occasions d'oppression résultant des clauses du traité qui ne peuvent être exécutées, et nous rendons inutiles les pouvoirs insupportables de la commission des Réparations.

Par la modération des clauses relatives directement ou indirectement au charbon et par l'échange du minerai de fer, nous laissons subsister la vie industrielle de l'Allemagne et nous limitons la diminution de productivité qui résulterait de l'obstacle mis par les frontières politiques à la localisation naturelle de l'industrie métallurgique.

¹ On pourrait aussi définir un « tarif protectionniste » qui permettrait (a) la prohibition totale de certaines importations, (b) l'imposition de tarifs somptuaires ou autres sur les marchandises non produites sur le territoire national, (c) l'imposition de tarifs qui ne seraient pas plus de cinq pour cent supérieurs aux droits équivalents frappant des marchandises similaires produites à l'intérieur du pays, (d) les droits d'exportation. En outre, des exceptions spéciales pourraient être accordées par la majorité des membres de l'Union. On pourrait laisser disparaître progressivement, par des diminutions égales réparties sur les cinq ans qui suivraient l'adhésion d'un État à l'Union, les droits qui existaient cinq ans avant cette adhésion.

Par l'Union libre-échangiste que nous proposons, nous retrouvons une partie de la perte de l'organisation et du rendement économique qui résulterait sans cela de la création des multiples frontières politiques entre des États nationalistes, avides, jaloux, trop jeunes et économiquement incomplets. Les frontières économiques étaient supportables, tant que quelques puissants empires engloberaient un immense territoire. Elles ne pourront plus l'être lorsque les Empires allemand, austro-hongrois, russe et ottoman, se seront divisés en quelques vingtaines d'États indépendants. Une Union libre-échangiste comprenant toute l'Europe Centrale, Orientale, Sud-Orientale, la Sibérie, la Turquie et, nous l'espérons, le Royaume-Uni, l'Égypte et l'Inde, peut faire autant pour la paix et la prospérité du monde que la Société des Nations elle-même. On peut espérer que la Belgique, la Hollande, la Scandinavie et la Suisse adhéreront rapidement. Et les amis de la France et de l'Italie désirent vivement que ces pays donnent aussi leur adhésion.

On nous objectera sans doute que de telles dispositions tendent en somme à réaliser l'ancien rêve allemand de la Mittel-Europa. Si les autres pays étaient assez stupides pour rester en dehors de l'Union et laisser tous ses avantages à l'Allemagne, il y aurait quelque vérité dans cette critique. Mais un système économique auquel chacun a le moyen d'appartenir et qui ne donne aucun avantage spécial à quiconque ne peut pas être accusé de vouloir créer des privilèges et d'avoir des projets impérialistes d'exclusion vis-à-vis de certains. Notre attitude en face de ces objections doit être déterminée par nos sentiments et nos idées relativement à l'avenir des relations internationales et à la paix du monde. Si nous admettons qu'il ne faut pas accorder à l'Allemagne pendant au moins une génération, la moindre part et prospérité, si nous admettons que nos récents alliés sont tous des anges radieux et tous nos récents ennemis, Allemands, Autrichiens, hongrois, etc., sont les fils du démon ; si nous admettons qu'année par année il faut appauvrir l'Allemagne, faire mourir de faim et épuiser ses enfants et l'entourer d'un cercle d'ennemis, - alors nous repousserons toutes les propositions contenues dans ce chapitre et en particulier celles qui permettraient à l'Allemagne de recouvrer une partie de sa prospérité matérielle antérieure, et de trouver des moyens d'existence pour la population industrielle de ses villes. Mais, si les démocraties de l'Europe Occidentale adoptent et si les États-Unis entretiennent cette opinion sur les nations et sur les relations des États entre eux, le ciel nous vienne en aide ! Si nous visons délibérément à l'appauvrissement de l'Europe centrale, la revanche, nous pouvons le prédire, ne se fera pas attendre. Rien alors ne pourra retarder, entre les forces de réaction et les convulsions désespérées de la Révolution, la lutte finale devant laquelle s'effaceront les horreurs de la dernière guerre et qui détruira, quel que soit le vainqueur, la civilisation ne devons-nous pas rechercher quelque chose de mieux, penser que la prospérité et le bonheur d'un État créent le bonheur et la prospérité des autres, que la solidarité des hommes n'est pas une fiction et que les nations doivent toujours traiter les autres nations comme leurs semblables ?

Les modifications que nous avons présentées plus haut pourraient permettre aux populations industrielles de l'Europe de continuer à gagner leur vie. Mais elles ne sont pas suffisantes. La France, en particulier, y perdrait, en principe (en principe seulement, car elle ne pourra jamais obtenir satisfaction de ses réclamations actuelles) et il faut lui trouver d'autres moyens d'échapper à ses difficultés. Par conséquent, nous émettons à présent des propositions

relatives au règlement des dettes des alliés et de l'Amérique entre eux et à la création d'un crédit suffisant pour permettre à l'Europe de rétablir son stock de capital circulant.

Chapitre VII : Les remèdes

II

Le règlement des dettes interalliées

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons considéré les clauses du chapitre des réparations, en proposant leur révision, par rapport seulement à l'Allemagne. Mais l'honnêteté exige qu'une telle réduction soit accompagnée d'une réadaptation de la répartition des frais entre les alliés eux-mêmes. Toutes les déclarations publiques de nos hommes d'État durant la guerre, combinées avec d'autres considérations, demandent incontestablement que les régions dévastées par l'invasion aient le droit d'être indemnisées les premières. Tandis que c'était là un des objets pour lesquels nous déclarions combattre, le recouvrement des allocations n'a jamais été compris dans nos buts de guerre. Nous proposons, par conséquent, que, par nos actes, nous nous montrions sincères et de bonne foi et que la Grande-Bretagne abandonne toutes ses réclamations relatives à un paiement en argent, en faveur de la Belgique, de la Serbie et de la France. L'intégralité, des versements accomplis par l'Allemagne serait donc affectée en premier lieu à la réparation des dommages causés aux nations et aux provinces qui ont souffert de l'invasion ennemie. Nous pensons que la somme de 1.500.000.000 ainsi utilisable suffirait à payer complètement les frais réels de la reconstruction. En outre, c'est seulement en mettant de côté ses propres revendications que la Grande-Bretagne peut demander, les mains nettes, la révision du traité, et laver son honneur de la violation de foi dont elle porte la principale responsabilité, par suite de la politique dans laquelle les élections générales de 1918 ont engagé ses représentants,

Le problème des Réparations ainsi liquidé, il est possible d'étudier de meilleure grâce et avec de plus grandes chances de succès deux autres propositions financières qui comportent toutes deux un appel à la générosité des États-Unis.

La première tend à l'annulation complète de la dette interalliée (c'est-à-dire de la dette des Gouvernements des Puissances alliées et associées), contractée en vue de la poursuite de la guerre. Cette proposition, déjà exposée dans certains milieux, est une de celles que nous considérons comme essentielles à la prospérité future du monde. Ce serait un acte de prévoyance politique pour le Royaume-Uni et les États-Unis. les deux puissances principalement inté-

ressées, de l'adopter. Les sommes comprises sont approximativement indiquées dans le tableau suivant ¹ :

Prêts consentis	Par les États-Unis	Par le Royaume-Uni	Par la France	Total
	£	£	£	£
Au Royaume-Uni	842.000.000	-	-	842.000.000
à la France	550.000.000	508.000.000	-	1.058.000.000
à l'Italie	325.000.000	467.000.000	35.000.000	827.000.000
à la Russie	38.000.000	568.000.000 ²	160.000.000	766.000.000
à la Belgique	80.000.000	98.000.000 ³	90.000.000	268.000.000
à la Serbie et à la Yougo-Slavie	20.000.000	20.000.000 ⁴	020.000.000	60.000.000
aux autres alliés	35.000.000	79.000.000	50.000.000	164.000.000
Total	1.890.000.000 ⁵	7.740.000.000	355.000.000	3.985.000.000

Ainsi, le volume total de la dette interalliée, à supposer que les prêts consentis par un allié ne soient pas compensés par les emprunts faits à un autre, se monte à près de 4 Milliards de livres sterling. Les États-Unis n'ont été que prêteurs. Le Royaume-Uni a prêté environs deux fois plus qu'il n'a emprunté. La France a emprunté environ trois fois plus qu'elle n'a prêté. Les autres alliés n'ont été qu'emprunteurs.

Si toute la dette interalliée était réciproquement annulée, le résultat net sur le papier (c'est-à-dire en supposant que tous ces emprunts soient bons) serait l'abandon par les États-Unis de £ 2 milliards et par le Royaume-Uni de £ 900.000.000 environ. La France gagnerait £ 700.000.000 et l'Italie £ 800.000.000. Mais ces chiffres exagèrent la perte du Royaume-Uni et atténuent le gain de la France, car une large part des prêts consentis par ces pays ont été accordés à la Russie et par nul effort d'imagination ils ne peuvent être considérés comme valables. Si l'on considérait que les prêts faits par le Royaume-Uni à ses alliés, valent 50% de leur valeur entière, (c'est une supposition arbitraire mais plausible que le Chancelier de l'Échiquier a considérée plus d'une fois comme aussi bonne qu'une autre en vue du règlement du solde national), l'opération ne causerait au pays ni gain ni perte. Mais dans quelque sens que se traduise le résultat sur le papier, le soulagement que

¹ Les chiffres figurant dans ce tableau ne sont sans doute pas absolument exacts dans le détail, mais ils suffisent à notre argumentation. Les chiffres relatifs à l'Angleterre sont tirés d'un document en date du 23 octobre 1919. Dans tout règlement effectif, des modifications devraient être apportées en raison de certains prêts d'or et pour d'autres motifs. Nous ne nous occupons dans ce qui suit que des grandes lignes. Les sommes avancées par les États-Unis à la France sont évaluées respectivement en dollars et en francs. Nous les avons converties approximativement au pair. Le total ne comprend pas les emprunts contractés par le Royaume-Uni sur le marché américain ou les emprunts contractés par la France sur le marché des États-Unis ou du Royaume-Uni ou faits à la Banque d'Angleterre.

² Non compris l'intérêt de la dette depuis la Révolution bolcheviste.

³ Les avances faites à ces pays ne portent pas intérêt.

⁴ Les avances faites à ces pays ne portent pas intérêt.

⁵ Le total des prêts consentis par les États-Unis est à présent de £ 2.000.000.000 ; mais nous n'avons pas les derniers détails.

causerait une telle liquidation serait très considérable, C'est donc aux États-Unis que la proposition demande d'être généreux.

D'après la connaissance très approfondie que nous avons des relations entretenues durant la guerre entre les Trésors anglais, américains et alliés en général, nous pensons qu'il y a là un acte de générosité que nous pouvons parfaitement réclamer, pourvu que l'Europe, à un autre point de vue, essaye honnêtement, non de continuer la guerre, économiquement ou d'une autre façon, mais d'accomplir la reconstruction de tout le Continent. Les États-Unis ont fait, proportionnellement à leur fortune, des sacrifices financiers infiniment plus faibles que ceux des États européens. Il pouvait difficilement en être autrement. La lutte était foncièrement européenne et le Gouvernement des États-Unis n'aurait pas pu se justifier devant ses citoyens d'avoir dépensé, pour y prendre part, toutes les forces de la nation. Après leur entrée dans la guerre, les États-Unis prodiguèrent à l'Europe des secours illimités, et sans cette assistance, même si l'on ne tient pas compte de l'influence décisive jouée par l'arrivée des troupes américaines, les alliés n'auraient jamais pu gagner la guerre ¹. L'Europe ne doit pas non plus oublier l'aide extraordinaire qui lui a été apportée par l'intermédiaire de M. Hoover et de la Commission américaine de secours, durant les six premiers mois de 1919. Jamais œuvre plus noble de bonne volonté désintéressée ne fut accomplie avec plus de ténacité, de sincérité et d'habileté, sans la moindre attente d'une reconnaissance quelconque. Les Gouvernements ingrats de l'Europe doivent bien plus à la politique et aux renseignements de M. Hoover et de son groupe de travailleurs américains qu'ils ne le croient et le reconnaîtront jamais. La commission américaine de secours, et elle seule, a vu, durant ces derniers mois, la situation de l'Europe sous son véritable jour et elle a su prendre les mesures qui convenaient. Ce sont ses efforts, son énergie, et les ressources américaines mises par le Président à sa disposition qui, agissant souvent en dépit de l'opposition européenne, ont non seulement évité aux hommes de multiples souffrances, mais ont aussi écarté la ruine totale du système européen ².

Mais en parlant ainsi de l'assistance financière américaine, nous faisons la supposition tacite, - les États-Unis l'ont faite sans doute aussi, - que cette assistance ne ressemblait en rien à un placement. Si, l'Europe doit rembourser les 2 milliards de livres qu'elle a reçus des États-Unis, avec intérêts composés de 5%, le sujet prend un caractère tout différent. Si les avances de l'Amérique doivent être regardées sous ce jour, ses sacrifices financiers ont vraiment été faibles.

¹ L'histoire financière des six mois qui vont de la fin de l'été 1916 à l'entrée en guerre des États-Unis en avril 1917 est toujours à écrire. Peu de gens, hors la demi-douzaine des fonctionnaires du Trésor anglais qui connaissaient les craintes immenses et les besoins financiers impossibles de cette époque, peuvent pleinement comprendre quelle fermeté et quel courage étaient nécessaires et combien la tâche serait devenue désespérée sans le concours du Trésor des États-Unis. Les problèmes financiers qui se posèrent après avril 1917 étaient d'un ordre tout différent de ceux des mois précédents.

² M. Hoover est le seul homme qui se soit tiré des épreuves traversées à Paris avec une réputation rehaussée. Cette personnalité compliquée, avec son air de Titan fatigué (ou si l'on veut de boxeur épuisé), avec ses yeux constamment fixés sur les faits véritables et essentiels de la situation européenne, apporta dans les conférences auxquelles il assista cette atmosphère même de réalité, de connaissance, de générosité et de désintéressement qui, si elle s'était trouvée aussi dans d'autres milieux, aurait pu nous donner la Bonne Paix.

Les controverses portant sur les sacrifices relatifs des nations sont stériles et stupides. Il n'y a pas de raison pour que les sacrifices relatifs soient nécessairement égaux, alors que tant d'autres éléments importants ne le sont pas. Les deux ou trois faits qui suivent ne tendent donc pas fournir aucun argument décisif aux Américains, mais seulement à montrer que de son point de vue égoïste, un Anglais, en faisant nos propositions actuelles ne cherche pas à éviter les sacrifices légitimes de son pays. **(1)** Les sommes que le Trésor Anglais a empruntées au Trésor américain, après l'entrée en guerre des États-Unis étaient à peu près compensées par les sommes prêtées par l'Angleterre à ses autres alliés, durant la *même période* (exception faite, par conséquent, des sommes prêtées avant l'intervention américaine). L'Angleterre s'était donc endettée envers les États-Unis, non pour son propre compte, mais pour pouvoir venir en aide à ceux de ses alliés qui, pour diverses raisons, n'étaient pas en état de tirer des secours directement des États-Unis ¹ **(2)**. Le Royaume-Uni a aliéné environ un milliard de livres de valeurs étrangères et en plus de cela a contracté une dette extérieure d'environ £ 1.200.000.000. Bien loin d'être forcés de vendre, les États-Unis ont acheté pour un milliard environ et ne se sont pratiquement pas endettés. **(3)** La population du Royaume-Uni est environ égale à la moitié, son revenu au tiers, et sa richesse accumulée à la moitié ou au tiers de la population, du revenu et de la richesse accumulée des États-Unis. Les capacités financières de l'Angleterre peuvent donc être évaluées aux deux cinquièmes de celles de l'Amérique. Et ce chiffre nous permet de faire la comparaison suivante : exception faite dans les deux cas des prêts consentis aux alliés (supposons par hypothèse qu'ils seront remboursés), les dépenses de guerre du Royaume-Uni ont été environ trois fois supérieures à celles des États-Unis, et sept ou huit fois, proportionnellement aux capacités des deux pays.

Cette question ayant été liquidée aussi rapidement que possible, nous pouvons à présent examiner le problème bien plus important des relations entre les co-belligérants, par rapport auquel principalement notre proposition doit être jugée.

Si un règlement tel que le nôtre n'est pas proposé maintenant, la guerre se sera terminée dans un enchevêtrement de lourds tributs payables d'allié à allié, et le montant total de ces charges dépassera sans doute la somme qui pourra être obtenue de l'ennemi. La guerre se sera terminée par ce résultat insupportable qui forcera les alliés à se payer les uns aux autres des indemnités, au lieu d'en recevoir de l'ennemi.

Pour ce motif, la question de la dette interalliée est intimement liée aux sentiments profonds que ressentent les peuples alliés d'Europe au sujet des indemnités, - sentiments qui ne sont pas fondés sur une évaluation raisonnable des capacités réelles de l'Allemagne, mais sur la juste appréciation de l'intolérable situation financière où se trouveront ces pays à moins qu'elle paie. Prenons par exemple l'Italie. Si l'on attend de l'Italie qu'elle paie £ 800.000.000, l'Allemagne peut et doit à coup sûr payer bien davantage. Mais

¹ Même après l'intervention des États-Unis, les dépenses du gouvernement russe faites aux États-Unis ou dans d'autres pays étrangers étaient payées par le Trésor anglais.

s'il est décidé (comme il le faut), que l'Autriche n'aura rien à payer, n'est-il pas insupportable de voir l'Italie chargée d'un fardeau écrasant, auquel échappera l'Autriche? Ou, pour exposer cela d'une façon un peu différente, comment peut-on attendre que l'Italie se résigne à payer cette grosse somme, tandis que la Tchéco-Slovaquie ne paiera pour autant dire rien? À l'autre bout de l'échelle, il y a le Royaume-Uni. Là la situation financière est différente, puisque ce n'est pas la même chose de demander £ 800.000.000 à l'Italie ou à nous. Mais le principe est le même. Si nous devons nous considérer comme satisfaits, sans obtenir pleine compensation de l'Allemagne, ne pourrions-nous pas protester amèrement contre les paiements que nous devons faire aux États-Unis? Nous devons, dira-t-on, nous contenter d'une créance biens banqueroutiers de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, de la Russie, tandis que les États-Unis ont un privilège de premier ordre contre nous. La France est dans une situation au moins aussi impressionnante. Elle peut à peine obtenir pleine réparation de l'Allemagne pour la destruction subie de son territoire, mais, bien que victorieuse, elle doit payer à ses alliés et à ses amis plus de quatre fois l'indemnité que, vaincue en 1870, elle paya à l'Allemagne. La main de Bismarck fut légère, pour elle, en face de la main d'un de ses alliés ou de son associé. Le règlement de la dette interalliée est donc un préliminaire indispensable, si l'on veut que les peuples puissent affronter, autrement qu'agités par des passions exaspérées, la vérité inévitable au sujet de l'indemnité qui sera obtenue de l'ennemi.

Il serait exagéré de dire que les alliés européens ne peuvent pas payer le capital et l'intérêt de leur dette, mais les faire payer serait à coup sûr leur imposer un accablant fardeau. On peut donc s'attendre à ce qu'ils fassent des efforts constants pour éluder cette obligation et ces tentatives seront une source perpétuelle de chocs et de mauvais vouloir pendant de nombreuses années. Une nation débitrice n'aime pas son créancier et il est vain d'attendre de la bonne volonté vis-à-vis de l'Angleterre ou de l'Amérique, de la part de la France, de l'Italie et de la Russie, si le développement futur de ces pays est paralysé par le tribut annuel qu'ils devront payer. Ils seront tentés de rechercher leurs amis d'un autre côté et toute rupture des relations pacifiques leur offrira l'énorme avantage de leur éviter le paiement de leur dette extérieure. Tandis que, si, - d'autre part, - ces grandes dettes sont annulées, par cela même la solidarité et l'amitié véritable des nations associées se trouveront encouragées.

L'existence de la dette de guerre menace partout la stabilité financière. Il n'y a pas de pays européen où la répudiation de cette dette ne doive devenir bientôt un important problème politique. Dans le cas de la dette intérieure, les parties intéressées peuvent avoir deux avis différents, et il n'y a là qu'une question de répartition intérieure de la richesse. Pour les dettes extérieures il n'en est pas de même, et les nations créditrices peuvent trouver leurs intérêts incommodément liés avec le maintien d'une forme particulière de gouvernement ou d'organisation économique dans les États débiteurs. Le lien embrouillé des alliances ou des ligues n'est rien à côté de celui des créances monétaires.

Le dernier argument qui influencera l'attitude du lecteur vis-à-vis de notre proposition, dépendra de l'opinion qu'il a au sujet de la place que tiendront dans le progrès du monde les immenses liens de papier que nous ont légués

les finances de guerre, ici et à l'étranger. A la fin de la guerre, chacun devait à tous les autres d'immenses sommes de monnaie. L'Allemagne doit beaucoup aux alliés, les alliés à l'Angleterre, et l'Angleterre aux États-Unis. Les souscripteurs des emprunts de guerre dans chaque pays sont les créanciers de l'État, qui est à son tour créancier des souscripteurs eux-mêmes et des autres contribuables. Toute cette situation est au plus haut point artificielle, trompeuse et contrariante. Nous ne pourrions jamais plus nous remuer, si nous ne délivrions pas nos membres de ces entraves de papier. Un feu de joie est si nécessaire que si nous n'en faisons pas un, calmement et tranquillement, de façon à ne léser sérieusement personne, lorsqu'il se produira enfin, il deviendra un incendie qui détruira beaucoup de choses. En ce qui concerne la dette intérieure, nous sommes de ceux qui pensent qu'un impôt général, pour son extinction, est une mesure indispensable à la création de finances saines dans tous les États belligérants d'Europe. Mais le maintien de vastes dettes entre les Gouvernements, présente par lui-même des dangers particuliers.

Avant le milieu du XIXe siècle, aucune nation ne devait de paiements à une autre, sauf les tributs qui étaient exigés sous la pression de la force et parfois par le prince absent, en raison du lien de la féodalité. Il est vrai que la nécessité pour le capitalisme de trouver durant les cinquante dernières années des débouchés dans le nouveau monde avait amené, bien que sur une échelle qui est encore modeste, certains pays tels que l'Argentine, à devoir une somme annuelle à des nations comme l'Angleterre. Mais ce système est faible et il n'a survécu que, parce que le fardeau qu'il imposait aux États débiteurs est loin d'être écrasant. Cette charge est représentée par un actif véritable et est liée à tout le système de la propriété en général. Les sommes déjà prêtées ne sont pas trop grandes par rapport à celles qui peuvent être encore empruntées. Mais les banquiers se sont habitués à ces méthodes et ils les considèrent comme une partie nécessaire de l'ordre social permanent. Ils sont donc disposés à croire, par analogie, que l'on peut établir naturellement, raisonnablement, d'accord avec la nature humaine, entre les Gouvernements, un système comparable, sur une échelle bien plus vaste, d'une façon définitivement oppressive, sans actif réel, et avec un lien moins étroit avec le régime de la propriété.

Nous n'avons pas confiance dans ces procédés. Même à l'intérieur d'un pays, le capitalisme, qui réunit de nombreuses sympathies locales, qui joue un rôle véritable dans la marche quotidienne de la production, et sur la tranquillité duquel repose largement l'ordre social, n'est pas en sécurité. Mais, quoiqu'il en soit, les peuples mécontents d'Europe voudront-ils arranger leur existence, pour qu'une part appréciable de leurs produits serve à assurer à l'étranger des paiements, - soit entre l'Europe et l'Amérique, soit entre l'Allemagne et le reste de l'Europe, - dont la cause ne satisfait pas l'idée qu'ils ont de la justice ou du devoir.

D'une part, l'Europe doit compter en fin de compte sur son travail quotidien et non sur les largesses de l'Amérique ; mais d'autre part, elle ne se privera pas du nécessaire pour envoyer au dehors les fruits de son labeur. Bref, nous ne pensons pas qu'aucun des tributs en question soient payés, ou tout au moins plus de quelques années. Ils ne cadrent pas avec la nature humaine ou avec l'esprit de ce siècle.

S'il y a une force quelconque dans ce raisonnement, l'utilité s'accorde avec la générosité, et la politique qui suscitera le mieux une immédiate amitié internationale, ne sera pas en opposition avec les intérêts permanents du bienfaiteur ¹.

Chapitre VII : Les remèdes

III

L'emprunt international

[Retour à la table des matières](#)

Nous en venons à la deuxième proposition. Les besoins de l'Europe sont *immédiats*. L'espoir d'être délivré de la charge écrasante des paiements à faire à l'Amérique et à l'Angleterre durant les deux prochaines générations, l'espoir de recevoir année par année quelque assistance de l'Allemagne, dans l'œuvre de restauration, pourraient libérer le monde de son angoisse excessive. Mais cela ne guérirait pas les maux du moment présent, - excédent des importations européennes sur les exportations, change défavorable, désorganisation de la circulation. Il sera très difficile pour la production de l'Europe d'être remise en train sans des mesures temporaires de secours extérieurs. Nous sommes par conséquent partisans d'un emprunt international, tel qu'il a été défendu dans certains milieux en France, en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis. De quelque manière que soit répartie la responsabilité dernière du remboursement, la charge de trouver des ressources immédiates incombera nécessairement en grande partie aux États-Unis.

Les principales objections que l'on peut faire à tous les types de ce projet sont, nous semble-t-il, les suivantes : Les États-Unis sont peu désireux, - ils l'ont fréquemment prouvé, - de s'enfoncer plus profondément dans les affaires de l'Europe et en tout cas ils n'ont pas à présent de capitaux à réserver pour l'exportation sur une grande échelle. Nous ne sommes pas sûrs que l'Europe fera un usage convenable des secours financiers qui lui seront accordés, qu'elle ne les gaspillera pas et que dans deux ou trois ans sa situation ne sera pas exactement aussi mauvaise qu'en ce moment, - M. Klotz emploiera

¹ On rapporte que le Trésor des États-Unis avait accepté de capitaliser pendant trois ans (c'est-à-dire d'ajouter à la somme principale) les intérêts qui lui étaient dus sur les emprunts consentis par les gouvernements alliés. Nous pensons que le Trésor anglais agira de même. Si en fin de compte les dettes doivent être payées, cet entassement des obligations à intérêt composé rend la situation de plus en plus mauvaise. Mais l'arrangement sagement offert par le Trésor des États-Unis nous donne le temps d'étudier calmement tout le problème, à la lumière de la situation d'après-guerre telle qu'elle se révélera bientôt.

l'argent à reculer encore un peu le jour de la taxation; l'Italie et la Yougoslavie l'utiliseront à se faire la guerre ; la Pologne le consacra à l'exécution du rôle militaire que la France lui a indiqué vis-à-vis de tous ses voisins, et les classes gouvernantes de Roumanie se partageront le butin. Bref, l'Amérique aurait retardé son propre développement et élevé sur son territoire le coût de la vie, afin de permettre à l'Europe de conserver un ou deux ans encore la politique et les politiciens de cette dernière année. Quant aux secours à l'Allemagne, est-il raisonnable, ou même supportable, de voir les alliés européens, après avoir pris à ce pays le dernier vestige de son capital productif, malgré l'opposition des représentants financiers de l'Amérique à Paris, se retourner maintenant vers les États-Unis et leur demander des fonds, pour améliorer l'état de leur victime et pouvoir dans un an ou deux la dépouiller de nouveau?

En l'état actuel des choses, il n'y a pas de réponse à ces objections. Si j'avais de l'influence sur le Trésor des États-Unis, je ne prêtera pas un sou aux Gouvernements actuels de l'Europe. On ne peut pas, en effet, confier à ces Gouvernements des ressources qu'ils consacraient à la poursuite d'une politique contre laquelle, - bien que le Président n'ait pas su affirmer la puissance ou les idéals du peuple des États-Unis,- les partis républicain et démocrate sont probablement unis. Mais si, comme il faut l'espérer, l'âme des peuples de l'Europe s'éloigne, durant cet hiver, des fausses idoles qui ont survécu à la guerre qui les avait créées, si, dans leur cœur la haine et le nationalisme sont remplacés par l'idée et l'espoir du bonheur et de la solidarité de la famille européenne, -alors, la pitié naturelle et l'amour filial doivent pousser le peuple américain à mettre de côté les considérations minimales de son avantage particulier, et à compléter l'œuvre qu'il a commencée en sauvant l'Europe de la tyrannie de la force organisée, en la sauvant d'elle-même. Et même si l'évolution n'est pas entièrement accomplie, si quelques partis seulement dans les pays européens ont embrassé une politique de réconciliation, que l'Amérique montre quand même le chemin et soutienne le parti de la paix, en lui fournissant un plan d'après lequel elle l'aidera à travailler au renouveau de l'existence.

Nous comprenons bien l'envie qu'ont, de plus en plus, paraît-il, les Américains de se délivrer de l'agitation, de la violence, des frais, et surtout de la complication incompréhensible des problèmes européens. Nul ne sent mieux que l'auteur combien il est naturel de répondre à la folle et à l'entêtement des hommes d'État européens « pourris donc dans ta méchanceté, moi je continue ma route »

Loin de l'Europe, de ses espoirs flétris,
De ses champs de massacre et de son air impur.

Mais si l'Amérique se souvient un instant de ce que l'Europe signifiait et signifie encore pour elle, de ce que l'Europe, mère des arts et de la science, est et sera encore, en dépit de toute chose, ne repoussera-t-elle pas ces conseils d'indifférence et d'isolement afin de se mêler aux problèmes qui peuvent être décisifs pour le progrès et la civilisation de l'humanité tout entière?

Supposons donc, ne fut-ce que pour entretenir nos espérances, que l'Amérique est prête à contribuer à l'œuvre de construction de l'Europe, et qu'après avoir achevé la destruction de nos ennemis, elle ne nous laissera pas seuls avec nos malheurs. Quelle forme prendra alors son assistance?

Nous ne nous proposons pas d'entrer dans le détail. Mais les lignes générales d'un projet d'emprunt international sont toujours les mêmes. Les nations en état de prêter assistance, les neutres, le Royaume-Uni et surtout les États-Unis, doivent fournir des crédits d'achat à tous les États belligérants, alliés ou ennemis, de l'Europe Continentale. La somme totale ne doit pas être aussi vaste qu'on le pense quelquefois. Par exemple, un fond de £ 200.000.000 pourrait rendre de grands services. Cette somme, même si un précédent d'une autre sorte avait été créé par l'annulation de la dette de la guerre interalliée, devrait être prêtée et empruntée avec l'intention nette et non équivoque de son remboursement intégral. Avec cette idée en vue, la sécurité de l'emprunt serait facilement obtenue et les dispositions de son remboursement final pourraient être aussi complètes que possible. En particulier, l'emprunt aurait la priorité, à la fois pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital, sur toutes les demandes d'indemnité, sur les dettes interalliées, sur les emprunts de guerre intérieurs, et toutes les autres dettes gouvernementales. Les nations emprunteuses qui auraient droit à des Réparations s'engageraient à consacrer ces paiements au remboursement du nouvel emprunt. Tous les États emprunteurs devraient établir leurs douanes sur un tarif d'or et consacrer tous les revenus de cette sorte au service de la dette étrangère.

Les dépenses faites à l'aide de l'emprunt seraient soumises au contrôle général des nations prêteuses.

Outre cet emprunt, contracté en vue de l'achat de vivres et de matériaux, un fond de garantie pourrait être établi, s'élevant au même total de £ 200.000.000, dont il suffirait de trouver une partie en numéraire. Tous les membres de la Société des nations contribueraient à sa constitution en proportion de leurs moyens, et cela rendrait possible une réorganisation de la circulation.

De cette sorte, l'Europe recevrait le minimum de ressources liquides, nécessaires à la renaissance de ses espérances et de son organisation économique. Elle serait en état d'employer ses grandes richesses intrinsèques au profit de ses travailleurs. Il est inutile, pour le moment de tracer un plan plus détaillé, car avant que notre proposition puisse être mise en pratique, de grands changements sont nécessaires dans l'opinion publique et nous devons attendre aussi patiemment que possible la marche des événements.

Chapitre VII : Les remèdes

IV

Les relations de l'Europe centrale avec la Russie[Retour à la table des matières](#)

Nous avons peu parlé de la Russie dans ce livre. Le caractère général de la situation de ce pays n'a pas besoin d'être précisé, et quant aux détails, nous ne savons presque rien de certain. Mais dans une discussion au sujet des moyens de restauration de l'Europe, un ou deux aspects de la question russe sont d'une importance vitale.

Au point de vue militaire, certains redoutent beaucoup une union intime de la Russie et de l'Allemagne. Cet événement aurait des chances de se produire si les mouvements réactionnaires triomphaient dans les deux pays, car une conformité réelle de vues entre Lénine et le Gouvernement essentiellement bourgeois de l'Allemagne paraît impossible. Mais, d'autre part, ceux-là même qui redoutent cette alliance craignent encore plus le succès du bolchevisme et cependant il leur faut reconnaître que les seules forces capables de le combattre sont, en Russie, les réactionnaires, et hors de Russie, les éléments organisés de l'ordre en Allemagne. Ainsi ceux qui prêchent l'intervention directe ou indirecte en Russie sont constamment en contradiction avec eux-mêmes. Es ne savent pas ce qu'ils veulent, ou plutôt ils veulent des choses inconciliables. C'est là une des raisons de l'inconstance et de l'extrême futilité de leur politique.

Le même conflit de desseins apparaît dans l'attitude du Conseil des alliés vis-à-vis de l'actuel gouvernement allemand. La victoire du Spartacisme pourrait être le prélude de la Révolution mondiale; elle renouvellerait les forces du Bolchevisme et hâterait l'union redoutée de la Russie et de l'Allemagne. Elle mettrait fin aux espérances qui ont été fondées sur les clauses économiques et financières du traité de Paix. Par suite, Paris n'aime pas Spartacus. Mais, d'un autre côté, la victoire de la réaction en Allemagne serait regardée par tous comme un danger pour la sécurité de l'Europe, pour les fruits de la victoire et la base de la Paix. En outre, l'établissement d'un nouveau pouvoir militaire dans l'Est, avec son cerveau dans le Brandebourg, attirant à lui toutes les compétences et tous les aventuriers militaires, tous ceux qui dans l'Europe Orientale, Centrale et Sud-Orientale, regrettent les empereurs et haïssent la démocratie, d'un pouvoir qui, géographiquement ne pourrait pas être atteint par les forces alliées, risquerait de fonder une nouvelle domination napoléonienne, naissant, comme le phénix des cendres du militarisme international. Ainsi, Paris n'ose pas aimer la Prusse. Le raisonnement préconise alors le soutien des forces d'ordre, modérées, qui, à la surprise

du monde, sont arrivées à se maintenir sur le rocher du caractère allemand. Mais le nouveau gouvernement de Berlin tient sans doute à l'unité allemande plus qu'à toute chose, et la signature de la paix fut, par dessus, tout, le prix que beaucoup d'Allemands crurent devoir payer pour le maintien de l'unité qui était tout ce qui leur restait de 1870. Par conséquent, Paris, espérant toujours voir naître le séparatisme au-delà du Rhin, ne manque pas une occasion de faire des affronts et des outrages à Berlin, pas une occasion de diminuer le prestige ou d'affaiblir l'influence d'un gouvernement, sur la durée duquel reposent, malgré tout, les intérêts conservateurs de l'Europe.

Le même dilemme se présente à propos de l'avenir de la Pologne, en raison du rôle que la France lui a assigné. La Pologne, forte, catholique, militaire et fidèle doit être pour la France un allié ou tout au moins un favori prospère, resplendissant entre les cendres de la Russie et les ruines de l'Allemagne. La Roumanie, si on arrive seulement à lui faire un peu mieux respecter les apparences, fait aussi partie de cette conception. Mais, à moins que ses grands voisins ne soient riches et paisibles, la Pologne, sans autre industrie que les pogroms, est une impossibilité économique. Et quand elle s'apercevra que la politique séductrice de la France n'est que pure fanfaronnade qui ne rapporte ni argent, ni gloire, elle tombera aussi vite que possible bras de quelqu'un d'autre.

Par conséquent, les calculs de la « diplomatie » ne nous mènent à rien. Des rêves caducs et des intrigues puérides en Russie et en Pologne, voilà l'occupation favorite de ces Anglais et de ces Français qui cherchent les plaisirs les plus coupables et pensent, ou se comportent comme s'ils pensaient, que la politique extérieure, n'est qu'un mélodrame à bon marché.

Occupons-nous donc de quelque chose de plus consistant. Le Gouvernement allemand a annoncé (30 octobre 1919) qu'il continuait à ne pas vouloir intervenir dans les affaires intérieures de la Russie, « non seulement par principe, mais parce qu'il pensait que cette politique était justifiée également au point de vue pratique ». Supposons qu'enfin nous adopterons aussi le même point de vue sinon par principe, du moins pour des raisons pratiques. Quels sont donc les facteurs économiques fondamentaux qui interviendront dans les relations entre l'Europe Centrale et Orientale?

Avant la guerre, l'Europe occidentale et centrale tirait de Russie une part importante de ses céréales importées. Sans la Russie, ces États se seraient trouvés à court. Depuis 1914, la perte des ressources russes a été compensée en partie par l'emploi des réserves, en partie par les récoltes abondantes de l'Amérique du Nord importées en Europe grâce aux prix garantis de M. Hoover, mais surtout par des restrictions et des privations. Après 1920, l'Europe aura davantage besoin du ravitaillement russe qu'avant la guerre, car les prix garantis dans l'Amérique du Nord seront supprimés, l'accroissement de la population de ce pays, depuis 1914, ayant augmenté considérablement la demande intérieure, et car le sol de l'Europe n'aura pas encore recouvré son ancienne productivité. Si le commerce ne reprend pas avec la Russie en 1920-21 (à moins que les récoltes ne soient spécialement abondantes), le blé sera rare et très cher. Le blocus de la Russie, proclamé par les alliés, est donc une mesure absurde et imprévoyante : ce n'est pas tant la Russie que nous bloquons que nous-mêmes.

La renaissance des exportations russes se fera en tout cas lentement. La productivité du paysan russe n'est pas estimée suffisante à l'heure actuelle pour produire un surplus exportable, comparable à celui d'avant-guerre. Les motifs en sont nombreux et certains tiennent à l'insuffisance des outils ou des accessoires agricoles et à l'absence de stimulant, résultant du manque de marchandises urbaines que le paysan puisse échanger contre ses produits. Enfin, il y a la ruine des transports qui retarde ou rend impossible la livraison des excédents locaux dans les grands centres de distribution. Nous ne voyons nul moyen de remédier à cette perte de productivité dans un temps raisonnable, sinon par l'intermédiaire de la hardiesse et de l'organisation allemande. Il est impossible géographiquement aux Français, aux Anglais ou aux Américains, d'entreprendre la tâche de reconstruction de la Russie. Ils n'ont ni le désir ni les moyens d'accomplir cette œuvre sur une échelle suffisante. Mais l'Allemagne, d'autre part, a l'expérience, la volonté, et la plupart des matériaux nécessaires pour fournir au paysan russe les biens dont il a été privé durant les cinq dernières années, réorganiser les transports et fournir ainsi au monde, au grand bénéfice de tous, les ressources dont il est malheureusement coupé à l'heure actuelle. Il est de notre intérêt de hâter le jour où les agents et les organisateurs allemands pourront faire jouer dans chaque village russe les causes économiques ordinaires. Cela n'a rien à voir avec le gouvernement de la Russie, mais nous pouvons prédire avec quelque certitude que, soit que la forme du Communisme représentée par le régime des Soviets se montre adaptée ou non au tempérament russe, le rétablissement du commerce, des aises de l'existence et des facteurs économiques habituels ne favorisera pas les formes extrêmes des doctrines de violence et de tyrannie qui sont nées de la guerre et du désespoir.

Ne nous contentons donc pas, dans notre politique russe, d'approuver et d'imiter les méthodes de non-intervention du Gouvernement allemand. Mais, abandonnant un blocus qui, en même temps qu'il est illégal, lèse nos propres intérêts, aidons l'Allemagne à reprendre en Europe sa place, dans la création et l'organisation des richesses de ses voisins orientaux et méridionaux.

Beaucoup de gens s'opposeront à ces propositions. Nous leur demandons d'examiner par la pensée les résultats de cette opposition. Si nous faisons obstacle en détail et par tous les moyens à la reconstitution du bien-être matériel de la Russie et de l'Allemagne, par ce que nous ressentons une haine nationale, ethnique ou politique contre leurs peuples ou leurs Gouvernements, il faut nous préparer aux conséquences de ces sentiments. Même s'il n'y a pas de solidarité morale entre les races parentes de l'Europe, il y a une solidarité économique que nous ne pouvons pas mépriser. Même à présent, le monde ne constitue qu'un marché unique. Si nous ne laissons pas l'Allemagne échanger ses produits avec la Russie et ainsi se ravitailler, elle nous disputera les produits du Nouveau-Monde. Mieux nous réussirons à rompre les relations russo-allemandes, plus nous aggraverons nos propres problèmes intérieurs. La question est ainsi posée sur les fondements les plus simples, mais il y a aussi d'autres arguments, que l'être le plus stupide ne peut ignorer, contre une politique qui étend et accroît la ruine économique des grandes nations de l'Europe.

Nous ne voyons en Europe que peu de signes précurseurs d'événements brusques et dramatiques. Il peut y avoir des émeutes et des révolutions, mais pas au point, à l'heure actuelle, d'avoir une signification capitale. Contre la tyrannie politique et l'injustice, la Révolution est une arme. Mais quelles espérances la Révolution peut-elle offrir à ceux qui souffrent des privations économiques, résultant non des injustices de la répartition mais de la situation générale? Le seul fait qui protège l'Europe centrale c'est que, même aux yeux des plus désespérés, la Révolution ne présente aucune perspective d'amélioration. Il peut donc y avoir devant nous une longue route de privations et de diminution lentes et progressives des conditions et des satisfactions de la vie. La banqueroute et la ruine de l'Europe, si nous les laissons se poursuivre finiront bien par nuire à tous, mais pas d'une façon frappante ou immédiate.

Et cela présente un avantage. Nous pouvons avoir encore le temps de revenir sur nos pas et de regarder le monde avec des yeux nouveaux. Les événements se chargent de l'avenir immédiat et la destinée de l'Europe n'est plus dans les mains d'aucun homme. Les faits qui se dérouleront dans l'année nouvelle ne seront pas réglés par les actions délibérées des hommes d'État mais par les courants inconnus qui coulent sans cesse sous la surface de l'histoire politique et dont nul ne peut prévoir les résultats. Il n'y a pour nous qu'une seule façon de diriger ces courants : en mettant en mouvement les forces d'instruction et d'imagination qui modifient *l'opinion*. La proclamation de la vérité, la dissipation de la haine et de l'illusion, l'élargissement de l'éducation du cœur et de l'esprit de l'homme en seront les moyens.

Dans cet automne de 1919, durant lequel nous écrivons, nous sommes au déclin de notre destin. La réaction des efforts, de la peur, des souffrances des cinq dernières années est à son maximum. Notre capacité de sentir et de traiter les questions qui ne touchent pas à notre bien-être matériel immédiat est momentanément éclipsée. Les plus grands événements, s'ils sont hors de notre portée directe, les perspectives les plus angoissantes ne peuvent nous émouvoir.

In each human heart terror survives
 The ruin it has gorged : the loftiest fear
 All that they would disdain tho think were true :
 Hypocrisy and custom make their minds
 The fanes of many a worship, now outworn.
 They dare not devise good for man's estate
 And yet they know not that they do not dare.
 The good want power but to weep barren tears.
 The powerful goodness want : worse need for them.
 The wise want love ; and those who love want wisdom ;
 And all best things ar thus confused to ill.
 Many are strong and rich, and would be just,
 But live among their suffering fellow-men
 As if none felt : they know not what they do.

Nous avons été déjà bouleversés au-delà de ce que nous pouvions supporter et nous avons besoin de repos. Jamais, jusqu'à présent, l'élément universel n'avait brûlé si confusément dans l'âme humaine,

Pour ces motifs, la voix véritable de la nouvelle génération n'a pas encore parlé. L'opinion silencieuse n'est pas encore formée. À la création de l'opinion générale nous dédions ce livre.

FIN